



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2004-2005

ÉTATS FINANCIERS DES
SOCIÉTÉS DE LA COURONNE,
CONSEILS, COMMISSIONS

Volume **2**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Généralités	
Guide d'interprétation des comptes publics	v
 ÉTATS FINANCIERS	
Section 1 - Entreprises publiques	
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2005 1-1
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2004 1-11
Commission de transport Ontario Northland	31 décembre 2004 1-23
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2004 1-25
Hydro One Inc.	31 décembre 2004 1-35
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 2004 1-67
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2005 1-99
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 mars 2005 1-109
 Section 2 - Organismes de services du gouvernement	
Action Cancer Ontario	31 mars 2005 2-1
Agence des systèmes intelligents pour la santé	31 mars 2005 2-21
Agricorp	31 mars 2005 2-33
Aide juridique Ontario	31 mars 2005 2-45
Centre Centennial des sciences et de la technologie	31 mars 2005 2-63
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2005 2-65
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2005 2-75
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2005 2-87
Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2005 2-101
Gestionnaire Indépendant du réseau électrique	31 décembre 2004 2-113
Musée royal de l'Ontario	30 juin 2004 2-127
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	31 mars 2005 2-139
Office ontarien de financement	31 mars 2005 2-149
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2005 2-161
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique	31 mars 2005 2-169
Ontario Immigrant Investor Corporation	31 mars 2005 2-181
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2005 2-189
Régie des transports en commun du grand Toronto	31 mars 2005 2-203
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 2005 2-219
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2005 2-227
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 2004 2-237
Société d'exploitation de la Place Ontario	31 décembre 2004 2-249
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2005 2-251
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2005 2-265
 Section 3 - Fiducies et autres états financiers	
Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2005 3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 2004 3-7
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	31 décembre 2004 3-29
Commission des services financiers de l'Ontario	31 mars 2005 3-47
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2005 3-57
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 2004 3-69
Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2005 3-77
Pertes radiées des comptes	31 mars 2005 3-91
Remises de recettes	31 mars 2005 3-93

**RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR
LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS**

Ministre des Affaires municipales et du Logement
Société de logement de l'Ontario

Ministre de l'Agriculture et Alimentation
Agricorp

Ministre de la Culture
Centre des sciences de l'Ontario
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministre du Développement économique et du Commerce
Ontario Immigrant Investor Corporation
Régie des alcools de l'Ontario
Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Ministre de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Ministre de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire Indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Ontario Power Generation Inc.

Ministre de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministre des Finances
Caisse de retraite juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités
Pertes radiées de comptes
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministre de Formation, Collèges and Universités
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)

Ministre du Procureur général
Aide juridique Ontario
Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre de la Santé et Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Ministre des services aux consommateurs et aux entreprises
Commission des courses de l'Ontario

Président du Conseil de gestion du gouvernement (Secrétariat du Conseil de gestion)
Commission du Régime de retraite de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario

Ministre des Tourisme et Loisirs
Commission des parcs du Niagara
Palais de congrès du Toronto métropolitain
Société d'exploitation de la Place Ontario

Ministre des Transports
Régie des transports en commun du grand Toronto
Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministre du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2004-2005 comprennent le **Rapport annuel et États financiers** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères indiquant les charges, les actifs et les revenus, des détails sur la dette et des annexes supplémentaires. Les dépenses réelles y sont comparées aux crédits votés.

Le **volume 2** contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des paiements faits par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin

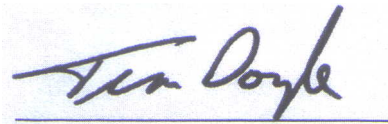
Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

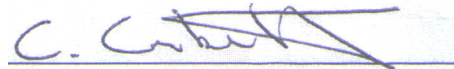
L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Tim Doyle
Trésorier



Carl Corbett FPA
Directeur général



Rapport du vérificateur provincial

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin et au ministre des Richesses naturelles

J'ai vérifié le bilan de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2005 et les états de son exploitation ainsi que l'évolution de l'actif et de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 2005 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

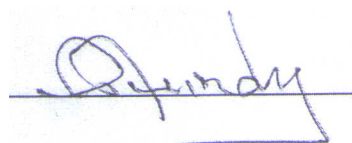
Toronto, Ontario
le 3 juin 2005

Gary R. Peall
Sous-vérificateur général

Bilan de la situation financière
au 31 mars

	2005 (\$)	2004 (\$)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et équivalents d'encaisse	2 136 856	1 821 859
Investissements temporaires	2 560 143	1 852 319
Compte débiteurs	4 560 048	4 706 996
Stocks	592 083	387 788
Frais pays d'avance	<u>5 411</u>	<u>5 580</u>
	9 854 541	8 774 542
 Biens immobilisés (Note 4)	 <u>1 097 227</u>	 <u>1 385 230</u>
	<u>10 951 768</u>	<u>10 159 772</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	816 324	1 227 979
Retenues de garantie des entrepreneurs	84 256	74 588
Fonds de revenue consolidé	<u>540 039</u>	<u>481 748</u>
	1 440 619	1 784 315
 Contributions reportées (Note 5)	 163 520	 68 769
Contributions reportées relatives aux		
activités de reboisement forestier (Note 6)	76 282	53 349
Obligation restations futures des employés (Note 7)	<u>399 954</u>	<u>365 678</u>
	639 756	487 796
 Actif net		
Investissements de biens immobilisés	1 097 227	1 385 230
Avec restrictions - Fonds de reboisement		
forestier (Note 3)	2 579 679	2 484 870
Sans restrictions -		
Fonds général AFPA	<u>5 194 487</u>	<u>4 017 561</u>
	8 871 393	7 887 661
	<u>10 951 768</u>	<u>10 159 772</u>

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

État des résultats des activités forestières
pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général AFPA (\$)	Fonds de reboisement forestier (\$)	Total 2005 (\$)	Total 2004 (\$)
Recettes				
Vente de produits	26 437 511	—	26 437 511	25 344 839
Reboisement forestier	—	1 188 275	1 188 275	1 366 773
Vente de bois sur pied	777 915	---	777 915	410 299
Autres	291 995	54 018	346 013	493 092
	<u>27 507 421</u>	<u>1 242 293</u>	<u>28 749 714</u>	<u>27 615 003</u>
Dépenses				
Coûts directs de programmes	20 293 553	823 582	21 117 135	21 307 979
Droits de coupe du bois de la Couronne	3 979 138	—	3 979 138	3 650 173
Entretien routier d'accès public	234 630	—	234 630	334 066
Mesurage du bois	121 586	—	121 586	126 276
Planification des activités forestières	101 063	---	101 063	150 683
	<u>24 729 970</u>	<u>823 582</u>	<u>25 553 552</u>	<u>25 569 177</u>
Recettes des activités forestières	<u>2 777 451</u>	<u>418 711</u>	<u>3 196 162</u>	<u>2 045 826</u>
Frais administratifs et autres			1 396 686	
Salaires et prestations	1 105 978	290 708	494 680	1 331 304
Dépréciation et amortissement	453 889	40 791	111 795	520 524
Frais de bureau	111 369	426	59 079	94 125
Relations publiques	59 079	---	44 146	29 603
Loyer	27 226	16 920	37 523	44 418
Frais de déplacement et de formation du personnel	32 211	5 312	32 517	39 824
Assurances	21 981	10 536	18 860	25 794
Expert-conseil, avocats et divers	18 860	---	17 144	8026
Indemnités et frais des administrateurs	17 144	—	2 212 430	24 594
	<u>1 847 737</u>	<u>364 693</u>	<u>2 212 430</u>	<u>2 118 212</u>
Revenue nette (perte) pour l'année	<u>929 714</u>	<u>54 018</u>	<u>983 732</u>	<u>(72 386)</u>

États des changements des fonds actifs
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005(\$)	2004(\$)			
	Investissements de biens immobilisés(\$)	Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier(\$)	Sans restrictions - Fonds général AFPA(\$)	Total	Total
Solde au début de l'exercice	1 385 230	2 484 870	4 017 561	7 887 661	7 960 047
Revenue nette (perte) pour l'année	---	54 018	929 714	983 732	(72 386)
Dépréciation et amortissement	(494 680)	40 791	453 889	---	---
Investissements de biens immobilisés	206 677	---	(206 677)	---	---
Solde à la fin de l'exercice	1 097 227	2 579 679	5 194 487	8 871 393	7 887 661

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005 (\$)	2004 (\$)
Encaisse et équivalents d'encaisse provenant de (s'appliquant à)		
Encaissement		
Revenue nette (perte) pour l'année:		
Fonds général AFPA	929 714	(127 374)
Fonds de reboisement forestier	54 018	54 988
Plus (moins): postes hors caisse		
Dépréciation et amortissement	494 680	520 524
Profits sur les ventes de biens immobilisés	(8 770)	(15 319)
	<u>1 469 642</u>	<u>432 819</u>
Changements des fonds de roulement des postes hors caisse	<u>(400 874)</u>	<u>668 178</u>
	<u>1 068 768</u>	<u>1 100 997</u>
Financement		
Contributions reportées	117 684	(268 866)
Engagement avantages sociaux futurs des employés	<u>34 276</u>	<u>23 966</u>
	<u>151 960</u>	<u>(244 900)</u>
Investissements		
Acquisition des investissements temporaires	(707 824)	(49 866)
Acquisition de biens immobilisés	(206 677)	(175 544)
Products de la vente de biens immobilisés	8 770	19 081
	<u>(905 731)</u>	<u>(206 329)</u>
Augmentation de l'encaisse et équivalents d'encaisse	314 997	649 768
Encaisse et équivalents d'encaisse au début de l'exercice	<u>1 821 859</u>	<u>1 172 091</u>
Encaisse et équivalents d'encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>2 136 856</u></u>	<u><u>1 821 859</u></u>

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2005

1. But de l'organisme

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA) est responsable de la gestion forestière du parc Algonquin. Le gouvernement de l'Ontario a créé cette agence de la Couronne le 4 janvier 1975 selon la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. Conformément à la Loi sur les impôts, l'AFPA est exonérée d'impôts.

2. Principales conventions

Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'AFPA sont préparés selon les principes comptables établis par les Comptables agréés du Canada et généralement reconnus.

Comptabilité par fonds

Le fonds général AFPA rend compte des activités administratives et génératrices de bénéfice de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Le fonds de reboisement forestier, lui, rend compte des activités de gestion forestière y compris celles des travaux sylvicoles.

Relevé des recettes

Les contributions pour le financement de reboisement forestier sont calculées comme des contributions reportées. Les contributions avec restrictions sont imputées comme recettes au cours de l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont encourues.

Les recettes provenant de la vente du bois sur pied et des produits forestiers ainsi que les redevances de reboisement forestier sont identifiées lors de la livraison du bois.

Investissements temporaires

Les investissements temporaires comprennent les bons du Trésor à court terme. Ils ont été répertoriés d'après leur valeur d'achat ou leur valeur marchande selon celle qui est la moindre. La juste valeur des investissements temporaires de l'Agence est estimée afin de déterminer leur valeur comptable approximative en raison de leur échéance à court terme.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier sorti, soit au coût, soit à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont indiqués au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 p. 100 par an pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les édifices et pour l'amélioration locative; 20 p. 100 par an pour l'équipement informatique et 25 p. 100 par an pour les véhicules. Le coût de construction est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et des chemin d'accès seront utilisés, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement des biens immobilisés se rapportant aux activités de reboisement forestier sont calculés aux mêmes taux que ceux mentionnés ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2005

Encaisse et équivalents d'encaisse

La catégorie encaisse et équivalents d'encaisse inclut liquidités, soldes bancaires et dépôts à court terme avec dates d'échéances originales de trois mois ou moins.

Utilisation des estimations

Pour établir les états financiers de l'Agence, la direction est obligée de donner des estimations et de faire des suppositions qui influent sur les montants de l'actif et du passif à la date de l'établissement des états financiers ainsi que sur les montants des recettes et des dépenses établis pendant l'exercice. Il se peut que les chiffres réels puissent être différents de ces estimations.

3. Fonds de reboisement forestier

Depuis le 1 avril 1997, l'Agence et le ministère des Richesses naturelles sont parvenus à une entente qui accorde à l'Agence la responsabilité de la gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles, pour les 20 prochaines années. Pour les rembourser, ces activités sont financées par les droits de coupe conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne ainsi que par des subventions du Fonds de réserve forestier.

Selon cette entente, un montant de 1 500 000\$ de l'actif des fonds sans restrictions a été viré au fonds de reboisement forestier pendant l'année 1998. Ce montant constitue le minimum que l'Agence doit maintenir dans le fonds de reboisement forestier.

4. Biens immobilisés

			2005(\$)	2004(\$)
		Dépréciation	Valeur comptable	Valeur comptable
	Coût(\$)	cumulée(\$)	nette	nette
Les ponts et				
les chemins d'accès	5 298 962	4 589 822	709 140	956 548
Édifices	283 496	156 838	126 658	150 055
Reboisement forestier	508 038	403 116	104 922	90 761
Véhicules	302 951	207 411	95 540	98 336
Équipement informatique	181 502	150 285	31 217	52 209
Mobilier et appareils	83 358	63 349	20 009	23 432
Équipement technique	192 282	183 660	8 622	11 386
Améliorations locatives	40 459	39 340	1 119	2 503
	<u>6 891 048</u>	<u>5 793 821</u>	<u>1 097 227</u>	<u>1 385 230</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

5. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent le financement externe avec restrictions non dépensé qui a été reçu du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice pour les dépenses futures de l'entretien routier d'accès public. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	<u>2005(\$)</u>	2004(\$)
Solde au début de l'exercice	68 769	24 319
Plus: financement reçu	331 000	380 000
Moins: montant dépensée sur l'entretien routier et les coûts dépréciation reliés par année	<u>(236 249)</u>	<u>(335 550)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>163 520</u>	<u>68 769</u>

6. Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier

Les contributions reportées de reboisement forestier représentent le financement externe avec restrictions imposées par le ministère des Richesses naturelles et qui n'a pas été dépensé. Il comprend les droits de reboisement forestier qui ont été imputés aux clients reçus au cours de l'exercice et qui sont destinés aux dépenses futures. Les changements du bilan des contributions reportées comme suit:

	<u>2005(\$)</u>	2004(\$)
Solde au début de l'exercice	53 349	366 665
Plus: financement reçu	1 211 208	1 053 457
Moins: montant dépensée sur l'activité de reboisement forestier par année	<u>(1 188 275)</u>	<u>(1 366 773)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>76 282</u>	<u>53 349</u>

7. Prestations futures des employés

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario (CRF), régime à prestations déterminées interentreprises qui leur assure des prestations de retraite. Ce régime est reporté en tant que régime à cotisations déterminées car l'absence de données suffisantes ne permet pas de les présenter selon les principes comptables du régime à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 93 203\$

(2004 - 87 191\$). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires ainsi qu'aux prestations de l'État des résultats des activités forestières.

Notes afférentes aux états financiersau 31 mars 2005

L'Agence assure également une indemnité de licenciement aux employés qui auront rempli les conditions requises. Tous les employés permanents ont droit à une indemnité de cessation d'emploi égale à une semaine de salaire par an d'emploi continu à l'Agence jusqu'à un maximum de la moitié du salaire annuel de l'employé. À la fin de l'exercice, l'obligation totale des indemnités de cessation d'emploi assignées est de 399 954\$ (2004 - 365 678\$).

Le coût des autres prestations non liées à la retraite ou à la post-retraite est assumé par le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario. Par conséquent, ce coût n'est pas cumulé et ne figure pas dans l'État des résultats des activités forestières.

8. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 4 950 \$ pendant l'exercice financier (2004 - 6 890\$).

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et y figurent, le cas échéant, des sommes qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus sont remis au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, et les recommander à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur général. Ce dernier doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils ont été préparés convenablement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Président-directeur général,



Dante Pontone

Vice-présidente des finances
et des services internes,



Brenda Baker

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15^e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
à la ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2004 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Vérificateur général,

Jim McCarter, CA

Toronto, Ontario
Le 23 mars 2005

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Bilan - Actif

Au 31 décembre 2004

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	13 966 \$	9 419 \$
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	30 848	25 780
Ministère de l'Environnement	65	291
Taxe sur les produits et services à recevoir	1 339	1 013
Charges payées d'avance	2 640	855
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme :		
Installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (note 3)	2 684	3 080
Installations en cours de construction (note 4)	8 225	4 374
	59 767	44 812
Actif à long terme		
Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (notes 3 et 13)	33 383	38 300
Investissements à recevoir pour les installations en cours de construction (note 4)	297	5 607
Prêts en cours - Prêts complémentaires (note 5)	305	352
Prêt en cours - OSIFA (note 6)	120 000	120 000
Avances sur l'aide provinciale	-	451
Immobilisations nettes (note 7)	6 007	6 973
	159 992	171 683
Total de l'actif	219 759 \$	216 495 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Bilan - Passif et capitaux propres

Au 31 décembre 2004

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	20 334 \$	17 692 \$
Tranche du passif à long terme échéant à moins d'un an (note 10)	1 000	1 000
	21 334	18 692
Passif à long terme		
Contributions municipales à payer (note 9)	1 442	1 425
Avantages sociaux futurs (note 10)	6 597	6 754
	8 039	8 179
Capitaux propres de l'Ontario		
Surplus d'apport (note 12)	96 855	97 951
Bénéfices non répartis	93 531	91 673
	190 386	189 624
Éventualités (note 13)		
Total du passif et des capitaux propres	219 759 \$	216 495 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,


Dante Pontone
Administrateur

Suzanne Hebert
Administratrice

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

Au 31 décembre 2004

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Revenu d'exploitation des services publics		
Exploitation des services publics	103 274 \$	99 119 \$
Droits	1 772	1 920
Total des revenus d'exploitation	105 046	101 039
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux (notes 10 et 11)	47 186	44 506
Autres charges de fonctionnement	60 806	61 003
Amortissement des immobilisations	1 783	2 095
Radiation des immobilisations	-	1 198
Systèmes d'exploitation électroniques (note 1c)	845	1 700
Total des charges de fonctionnement	110 620	110 502
Perte nette - Exploitation des services publics	(5 574)	(9 463)
Revenus de financement		
Intérêt sur les investissements et les prêts en cours	6 598	7 292
Intérêt à recevoir, installations en cours de construction	45	234
Total des revenus de financement	6 643	7 526
Charges de financement		
Intérêt	19	30
Frais d'administration des prêts	32	32
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des charges de financement	111	122
Revenu net - Financement	6 532	7 404
Revenu net (Perte nette) pour l'exercice précédant l'initiative de transfert des biens et la remise de la TPS	958	(2 059)
Initiative de transfert des biens (note 14)	(62)	(7)
Remise de la TPS (note 13)	962	-
Revenu net (Perte nette) pour l'exercice	1 858	(2 066)
Solde d'ouverture, bénéfices non répartis	91 673	93 739
Solde de clôture, bénéfices non répartis	93 531 \$	91 673 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

État des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2004

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Rentrées nettes provenant des (affectées aux) activités d'exploitation		
Revenu net (Perte nette)	1 858 \$	(2 066 \$)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 843	2 155
Radiation des immobilisations	-	1 198
	3 701	1 287
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités		
- Débiteurs	(5 394)	(2 140)
- Charges payées d'avance	(1 785)	(358)
- Crédoiteurs et charges à payer	2 642	(59)
- Ministère de l'Environnement	226	2 209
- Produit comptabilisé d'avance	-	(35)
	(4 311)	(383)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	(610)	(904)
Activités de financement		
Diminution des investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout	5 313	4 084
Diminution (Augmentation) des investissements à recevoir pour les installations en cours de construction	1 459	(5 958)
Augmentation (Diminution) des contributions municipales à payer	17	(8)
(Diminution) Augmentation des avantages sociaux futurs à payer	(157)	350
Diminution des avances sur l'aide provinciale à recevoir	451	1 678
Augmentation du prêt en cours - OSIFA	-	(120 000)
Diminution des prêts en cours - Prêt complémentaire	47	200
Variation du surplus d'apport	(1 096)	(2 379)
Rentrées nettes provenant des activités de financement	6 034	(122 033)
Immobilisations acquises	(877)	(1 283)
Augmentation/(Diminution) des espèces	4 547	(122 412)
Solde d'ouverture, espèces et quasi-espèces	9 419	131 831
Solde de clôture, espèces et quasi-espèces	13 966 \$	9 419 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment à :

- aider les municipalités à fournir des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout contre recouvrement des coûts en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services en question;
- financer, construire et exploiter des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- fournir ces stations et ces services de façon à protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont décrites ci-après.

a) **Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et les quasi-espèces sont des placements liquides dont l'échéance à l'achat était de trois mois et moins.

b) **Immobilisations**

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33 %
Logiciels	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

c) **Systèmes d'exploitation électroniques**

Conformément à l'autorisation du conseil d'administration, l'Agence continue de traiter les dépenses consacrées aux systèmes d'exploitation électroniques (OCWAware^{MC}) comme des dépenses de fonctionnement de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, car elle ne prévoit pas recouvrer les coûts grâce aux activités futures d'exploitation des services publics.

d) **Investissements à recevoir pour les installations en cours de construction**

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisés pendant la période de construction. Le taux d'intérêt est établi au début de l'exercice en utilisant le taux d'intérêt moyen d'un an de l'exercice précédent, versé par l'Office ontarien de financement.

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers (suite)

1. Principales conventions comptables (suite)

e) **Exploitation des services publics**

Une partie des contrats d'exploitation des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés, auxquels s'ajoutent des frais de gestion. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même si les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ».

f) **Utilisation des estimations**

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

3. Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

- a) Ces investissements représentent la portion principale des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en

immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que les coûts de fonctionnement à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'ont pas été facturés. Ils représentent également les intérêts capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouvrés auprès des clients dans les années à venir.

- b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 2,0 % à 13,69 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
2005	2 684 \$
2006	2 856
2007	3 039
2008	3 234
2009	3 441
Par la suite	20 813
	36 067
Plus : Versements échéant dans l'année	2 684
	33 383 \$

4. Investissements à recevoir pour les installations en cours de construction

Les « Investissements à recevoir pour les installations en cours de construction » représentent de nouvelles installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations existantes par l'Agence pour le compte de ses clients. Une fois l'an, la valeur nette qui peut être recouvrée des clients est transférée au compte des « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ». Les clients paient parfois le solde du montant à recouvrer, cumulé au titre des installations en cours de construction, dans un délai d'un an.

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers (suite)

5. Prêts en cours - prêts complémentaires

L'Agence a accordé des prêts aux municipalités qui obtiennent de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour leurs installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Les prêts sont remboursables sur une période pouvant atteindre 20 ans, à un taux d'intérêt oscillant entre 8,1 % et 8,85 %, qui a été établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

6. Prêt en cours - OSIFA

Le 15 avril 2003, l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA). Un organisme du gouvernement provincial, l'OSIFA a fourni un billet qui arrive à échéance le 1^{er} mars 2023. L'intérêt est versé tous les trimestres à un taux qui est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux au jour le jour des certificats de placement. La valeur marchande du billet se rapproche du coût.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amort. cumulé	Valeur nette au 31 déc. 2004	Valeur nette au 31 déc. 2003
Mobilier et agencements	1 776 \$	1 244 \$	532 \$	638 \$
Matériel roulant	164	97	67	98
Matériel informatique	6 500	5 107	1 393	1 377
Logiciels	3 252	2 813	439	531
Améliorations locatives	6 858	3 470	3 388	4 107
Matériel et outillage	504	316	188	222
	19 054 \$	13 047 \$	6 007 \$	6 973 \$

8. Baux

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2005	1 957 \$
2006	1 667
2007	1 445
2008	1 089
2009	1 089
Par la suite	288
	6 446 \$

9. Contributions municipales à payer

(en milliers de dollars)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Contributions municipales retenues pour réparations futures	1 442 \$	1 425 \$

Au 31 décembre 2004, l'Agence détenait des fonds de l'ordre de 1,4 million de dollars (1,4 million de dollars en 2003) qui serviront aux réparations futures. Le montant de 1,4 million de dollars est compris dans les espèces et les quasi-espèces.

10. Autres avantages sociaux futurs

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi et les indemnités pour accident du travail.

Le montant de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 7,6 millions de dollars (7,8 millions de dollars en 2003), dont un montant de 1,0 million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2004, le montant comptabilisé était de 0,8 million de dollars (0,7 million de dollars en 2003). Il est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers (suite)

10. Autres avantages sociaux futurs (suite)

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation prévue de 1,1 million de dollars au titre des indemnités pour accident du travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2004. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) en date du 31 décembre 2003.

Le montant de l'évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ne devrait être fourni par la CSPAAT qu'après la date de préparation des états financiers. Cependant, il est de l'opinion de la direction que le solde du 31 décembre 2004 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant exact.

Les coûts des autres avantages sociaux accordés aux employés à la retraite sont pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

11. Régime de retraite

L'Agence offre des prestations de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car l'Agence ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 2,1 millions de dollars (1,9 million de dollars en 2003) et sont

comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

12. Surplus d'apport

Le solde d'ouverture du surplus d'apport provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations.

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts de réparation et d'entretien convenus avant la création de l'Agence. Les fonds engagés pour les réparations et l'entretien sont consacrés à divers projets; le plus important d'entre eux comporte un plafond de dépenses de 7,5 millions de dollars pour la réparation des biens d'équipement, tel qu'il a été autorisé par le conseil d'administration de l'Agence. De ce montant, une somme cumulative de 6,0 millions de dollars a été dépensée. Un montant cumulatif de 4,7 millions a été consacré à d'autres projets. Ce redressement comprend une radiation des avances sur l'aide provinciale.

(en milliers de dollars)	31 déc 2004	31 déc 2003
Solde d'ouverture, 1er janvier	97 951 \$	100 330 \$
Redressement du solde d'ouverture	(1 096)	(2 379)
	96 855 \$	97 951 \$

13. Éventualités

Litiges

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. La plupart de ces instances sont couvertes par une assurance, après déduction d'une franchise variant de 2 500 \$ à 50 000 \$ selon les circonstances qui ont donné lieu à l'instance et la nature de l'instance. L'issue de ces poursuites n'est pas encore connue. Les pertes éventuelles seront comptabilisées au cours de l'exercice où un règlement aura lieu.

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Taxe sur les produits et services (TPS)

À la suite d'une vérification de la TPS effectuée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'AOE a été avisée par l'ARC qu'elle est admissible à un remboursement d'une partie de la TPS sur certains achats, car elle n'a pas demandé le montant intégral du remboursement auquel elle a droit. La demande a été acceptée en janvier 2004 et le remboursement a été comptabilisé au premier trimestre de 2004.

Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 17,3 millions de dollars au 31 décembre 2004. L'entente précisait que le prêt serait remboursé grâce au produit de ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. Jusqu'à maintenant, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'a été effectué. La conduite d'eau et le remboursement du prêt font l'objet de discussions au sein des divers paliers de gouvernement. Si les ventes d'eau demeurent insuffisantes pour faire des paiements de capital et d'intérêt, l'Agence pourrait, conformément à l'entente, exiger de l'exploitant qu'il lui confie le soin de commercialiser la conduite à compter du 1^{er} mai 2006. En raison de ces incertitudes, l'Agence ne peut évaluer l'insuffisance potentielle du prêt aux termes de l'entente. Par conséquent, les états financiers ne comprennent aucune provision pour prêts douteux.

14. Initiative de transfert des biens

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété d'installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les coûts

immobiliers liés au transfert des titres de propriété. Tous les transferts ont été effectués et une somme de 4,6 millions de dollars a été dépensée

15. Opérations entre apparentés

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés et sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

- a) L'Agence a reçu 1 million de dollars du ministère de l'Environnement en 2004 pour les services de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout et d'autres services qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis selon les mêmes tarifs que ceux exigés pour les services dispensés aux municipalités.
- b) L'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), tel que décrit à la note 6.
- c) Le Secrétariat du Conseil de gestion traite la paie et administre les avantages sociaux de l'Agence et assume les coûts d'administration qui en découlent.

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers (suite)

16. Salaires

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 \$. La rémunération comprend le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les congés payés et les heures compensatoires, la rémunération au rendement et les sommes forfaitaires de rémunération au mérite, ainsi que les primes uniques de déménagement ou de réinstallation. Voici la liste du personnel de l'Agence (nom, poste, rémunération versée et avantages sociaux imposables) dont la rémunération dépassait 100 000 \$ en 2004.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages
Atkinson, Daniel	vice-président de l'exploitation	110 609,69 \$	192,44 \$
Baker, Brenda	vice-présidente des finances et des services internes	106 878,96 \$	185,44 \$
Carter, John	chef de l'élaboration des projets et des services techniques	113 733,38 \$	189,85 \$
Chiasson, Linda	vice-présidente du développement des affaires	106 407,73 \$	185,08 \$
Chin, Edward	chef de l'administration et de l'approvisionnement	100 346,78 \$	169,71 \$
Clappison, Steve	opérateur de centrale thermique 4	101 676,17 \$	120,15 \$
Ethier, Marc	chef des opérations régionales, Centre-Ouest	100 275,55 \$	167,28 \$
Fernandes, Mervyn	exploitant de centrale thermique 4	106 940,62 \$	120,15 \$
Kind, Robin	avocate générale par intérim	162 657,99 \$	276,79 \$
Pontone, Dante	président-directeur général	118 788,81 \$	203,83 \$
Quarisa, Frank	vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques	106 551,56 \$	185,41 \$
Rinas, Wilhelm	avocat général	111 960,60 \$	191,99 \$
Sasaki, Lauren	conseillère juridique	119 839,63 \$	205,49 \$
West, Phillip A.	opérateur de centrale thermique 3	110 539,92 \$	108,09 \$

Dirigeants de l'Agence

Name	Position
Atkinson, Daniel	Vice-président de l'exploitation
Baker, Brenda	Vice-présidente des finances et des services internes
Chiasson, Linda	Vice-présidente du développement des affaires
Kind, Robin	Avocate générale par intérim et secrétaire du conseil d'administration
Pontone, Dante	Président-directeur général
Quarisa, Frank	Vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques
Reid, Nick	Directeur général, Peel Sud
Witlarge, Sandra	Contrôleuse

Commission de transport Ontario Northland

Les états financiers de la Commission de transport Ontario Northland n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

Commission des parcs du Niagara

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux conventions comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

La Commission est responsable pour s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'infor-

mation financière, de questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du Ministre du Tourisme et Récréatif et du vérificateur général. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves à la Commission.



John A. M. Kernahan
Directeur général

Le 17 décembre 2004



Neil McDougall, CMA
Administrateur principal, Services Corporatifs
Le 17 décembre 2004, Niagara Falls, Ontario

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

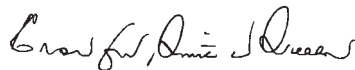
À la Commission des parcs du Niagara, au Ministre du Tourisme et Récréatif et au vérificateur général

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur général par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2004 et les états d'exploitation, de l'avoir et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues Canadien. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des

montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2004 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Crawford, Smith et Swallow
Chartered Accountants LLP
Le 17 décembre 2004, Niagara Falls, Ontario

Commission des parcs du Niagara

Bilan ~ au 31 octobre 2004

ÉTAT 1

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
Actif	2004	2003
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	890	1 589
Comptes débiteurs	2 150	2 755
Stocks		
Articles vendables	4 202	4 965
Fournitures d'entretien et autres	1 085	1 326
Frais payés d'avance	604	339
	8 931	10 974
Immobilisations - note 2	128 990	134 326
	137 921	145 300
Passif et avoir		
Passif et avoir		
Découvert en banque - note 3	2 050	
Prêt bancaire		13 000
Comptes créditeurs	4 349	4 300
Traitements et salaires dus	1 579	1 946
Portion actuelle du financement à long terme	86	59
	8 064	19 305
Financement à long terme - note 4	64	45
Prestations après-mandat - note 5	2 976	2 931
Engagements - note 9		
Faux frais - note 10		
Avoir - État 2	126 817	123 019
	137 921	145 300

Voir notes afférentes

Signataires au nom de la Commission :





Président

Commissaire

Commission des parcs du Niagara

Avoir ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2004

ÉTAT 2

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2004	2003
	\$	\$
Avoir au début de l'exercice	123 019	132 015
Revenu net (perte) pour l'année - État 3	3 798	(8 996)
Avoir à la fin de l'exercice	126 817	123 019

Voir notes afférentes

Commission des parcs du Niagara

Exploitation ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2004

ÉTAT 3

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2004	2003
	\$	\$
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions	69 397	57 796
Loyers fanciers	5 659	5 572
Commissions, loiaions et frais	2 765	2 078
Différence de change nette sur devises américaines	460	396
Gain (perte) net sur la vente d'actifs immobilizes	(1 979)	22
Recettes diverses	51	28
	76 353	65 892
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions		
Coût d'acquisition des articles vendus	13 446	11 453
Frais d'exploitation	28 637	30 481
Entretien	12 066	13 443
Frais généraux et d'administration	7 879	7 922
Marketing et publicité	2 871	2 652
	64 899	65 951
Revenu net (perte) pour l'année, avant les articles non notés	11 454	(59)
Autres articles		
Dépense d'intérêt - nette - note 6	471	587
Dépréciation - note 7	7 185	6 936
	7 656	7 523
Revenu net (perte) avant les articles non récurrents	3 798	(7 582)
Articles non récurrents - note 8		(1 414)
Revenu net (perte) pour l'année	3 798	(8 996)

Voir notes afférentes

Commission des parcs du Niagara

Mouvements de trésorerie ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2004

ÉTAT 4

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2004	2003
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Revenu net (perte) pour l'année	3 798	(8 996)
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement		
- changement des avantages postérieurs à l'emploi	45	151
- amortissement	7 185	7 150
- perte net sur la vente d'actifs immobilisés	1 979	655
	13 007	(1 040)
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature lié à l'exploitation - note 11	1 026	(714)
Fonds découlant (utilisé) des activités d'exploitation	14 033	(1 754)
Activités d'investissement		
Aquisitions d'actifs immobilisés	(3 850)	(5 055)
Produits de la vente d'actifs immobilisés	22	31
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(3 828)	(5 024)
Activités de financement		
Augmentation (baisse) du prêt avec la banque	(13 000)	7 000
Remboursement de la dette à long terme	46	104
Fonds fournis par les activités de financement	(12 954)	7 104
Augmentation (baisse) de la position de trésorerie	(2 749)	326
Postition de trésorerie au début de l'exercice	1 589	1 263
Postition de trésorerie à la fin de l'exercice	(1 160)	1 589
Postition de trésorerie (défiance)		
Espèces	890	1 589
Découvert en banque	(2 050)	
	(1 160)	1 589

Voir notes afférentes

Commission des parcs du Niagara

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2004

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission des Parcs du Niagara (la « Commission ») sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passif est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Stocks

Les inventaires de marchandise vendable sont valorisés à un prix au-dessous de la moyenne et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 20 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 25 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 40 pour cent pour les véhicules.

2. Immobilisations

(dans des milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2003	2002
	\$	\$	\$	\$
Terrain	13 555	—	13 555	13 555
Améliorations de terrain	17 091	—	17 091	17 091
Bâtiments, voirie et structures	142 986	54 405	88 581	91 802
Matériel et mobilier	27 201	18 976	8 225	9 374
Véhicules	7 999	7 240	759	1 210
	208 832	80 621	128 211	133 032
Travaux d'immobilisations en cours	779	—	779	1 294
	209 611	80 621	128 990	134 326

3. Découvert en banque

Les installations de découverts en banque qui ont une capacité d'emprunt minimale de 15 000 000 \$ fournissent deux types de prêts. Il y a l'option de taux variables avec un taux qui varie avec le taux d'intérêt préférentiel de la Banque de Montréal et il y a une installation de prêt d'opération à taux fixe qui est disponible pour des termes de 30/60/90/180 ou 364 journées à des taux qui sont réglés en relation aux taux d'acceptation du banquier. Dès le 31 octobre, 2004, tous les emprunts sont sous l'accord de taux variables.

Commission des parcs du Niagara

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2004

4. Financement à long terme

(dans des milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portant un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 5 279 \$ jusqu'au mois d'août, 2005, sécurisé par l'équipement avec la valeur nette intrinsèque de 95 188 \$	44	104
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 2 779 \$ jusqu'au mois de mars, 2006, sécurisé par l'équipement avec un valeur nette intrinsèque de 83 911 \$	76	-
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 875 \$ jusqu'au mois de mars, 2006, sécurisé par l'équipement avec un valeur nette intrinsèque de 29 579 \$	30	-
	150	104
La portion minimale est dû dans l'espace d'une année	86	59
	64	45

Les paiements principaux de l'obligation sous le contrat de location acquisition est à payer comme suit :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2005	86
2006	41
2007	23

5. Prestations après-mandat

La Commission fournit une prestation définie à l'avenir pour l'employé, payable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation se calcule selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein fournie à la Commission jusqu'à un maximum de 26 semaines. La responsabilité de prestation accrue jusqu'au 31 octobre, 2004 est de 2 955 587 \$ (2 930 715 \$ en 2003).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle administrée en 2004 pour l'année terminant le 31 octobre, 2004, il fut déterminé qu'il y avait une perte actuarielle de 65 577 \$. L'obligation actuelle, dès le 31 octobre, 2004, est de 3 021 164 \$ (2 930 715 \$ en 2003). Puisque la perte actuarielle est de moins de 10% de l'obligation actuelle, il n'y a pas d'amortissement minimal enregistré pour l'année.

De plus, certains employés de la Commission sont pourvus d'une assurance-vie dès la retraite d'une fois le salaire, pourvu que l'employé prendra sa retraite avec un plan de retraite non réduit, d'OPSEU ou de PSPP qui expirera au 65ème anniversaire du membre. La responsabilité de la prestation accrue est de 20 956 \$ (2003 - NUL)

Comme résultat d'une évaluation actuarielle administrée en 2004 pour l'année terminant le 31 octobre, 2004, il fut déterminé qu'il y eut une perte actuarielle de 165 883 \$. L'obligation actuelle dès le 31 octobre, 2004 était de 174 991 \$ (2003 - NUL). La perte actuarielle est amortie pendant la moyenne prévue de vies de service restantes du groupe d'employés qui a été déterminée actuariellement à être de 14 ans. La perte non amortie dès le 31 octobre, 2004 est de 154 035 \$.

Voir la note 13 pour obtenir d'autres prestations postérieures à l'emploi.

Commission des parcs du Niagara

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2004

5. Prestations après-mandat suite

Information définie sur régime de prestations

(dans des milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
Atouts pour régime de prestations de l'employé	—	—
Engagements de régime de prestations de l'employé	2 976	2 931
Déficit de régime de prestations de l'employé	2 976	2 931
Obligation de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	2 931	2 780
Dépense pour l'année	388	352
Prestations payées pendant l'année	(343)	(201)
Obligation prestation, fin de l'année	2 976	2 931

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes :

Taux d'intérêt (rabais) – L'obligation accrue à partir et les dépenses ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 6%.

Niveaux des salaires – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 4% par année.

6. Dépense d'intérêt

(dans des milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
Revenu d'intérêt	(56)	(46)
Dépense d'intérêt du prêt	527	633
	471	587

7. Dépréciation

(dans des milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
Amortissement de l'actif productif de recettes	4 003	3 857
Amortissement de l'actif non productif de recettes	3 182	3 079
	7 185	6 936

8. Articles non récurrents

La Commission a entrepris une restructuration organisationnelle significative qui a abouti dans l'élimination de plusieurs positions en 2003. Les coûts de continuation de salaire et de mise à fin liés à cette question ont équivalu à une somme de 550 000 \$.

Une étude compréhensive pour la direction de l'avenir de la Commission fut complétée pendant 2003, rendant certains travaux capitaux en progrès redondants. La radiation de ces travaux capitaux en progrès et d'autres biens qui furent obsolètes mais pas complètement dépréciés ont totalisé 730 000 \$.

La résolution d'un usage d'eau disputé et la question de la facturation furent finalisées pendant 2003 à un coût de 134 000 \$.

Commission des parcs du Niagara

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2004

9. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 1 930 000 \$ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

10. Faux Frais

La commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de déterminer la probabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

La Commission a une lettre d'autorisation de crédit qui équivaut à 161 712 dollars américains.

11. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes :

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2004	2003
	\$	\$
Comptes débiteurs	605	604
Stocks	1 004	(723)
Frais payés d'avance	(265)	(48)
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	(318)	(547)
	1 026	(714)

Acquisition de biens fixes

Pendant l'année, les biens fixes furent obtenus à un coût déterminé de 3 848 929 \$ desquels 124 535 \$ fut obtenu par des moyens de contrats de location acquisition. Les paiements en argent liquide de 3 724 394 \$ ont été réalisés pour acheter les biens fixes.

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
Intérêts	2004	2003
	\$	\$
Intérêt reçu	61	46
Intérêt payé	511	633

12. Bail d'exploitation

La Commission loue des véhicules, équipement et prémisses sous le programme de bail d'exploitation qui expire à travers les années jusqu'en 2008. L'obligation totale sous le programme de bail d'exploitation équivaut 1 093 313 \$.

Paiements à l'avenir pour chacune des quatre prochaines années sont les suivantes :

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>
	\$
2005	690
2006	170
2007	156
2008	77

Commission des parcs du Niagara

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2004

13. Autres prestations après-mandat

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et non permanents participants) des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ceux-ci sont des régimes pour plusieurs employés. Ces plans sont expliqués en tant que plans de contribution, puisque la Commission n'a pas assez d'information pour appliquer un plan de bénéfices défini expliquant ces plans de pension.

Les obligations de la Commission au titre des régimes de retraite de la fonction publique et du SEFPO étaient de 1 368 059 \$ (1 505 751 \$ en 2003) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations.

Le coût pour après-mandat, prestations non-liées à la retraite sont payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas compris dans le compte d'exploitation générale.

Voir note 5 pour des détails définis sur le régime de prestations postérieures à l'emploi.

14. Instruments financiers et la gestion de risque

Juste valeur

Les outils financiers de la Commission comprennent l'argent liquide, les comptes clients, prêts bancaires, les comptes fournisseurs et des augmentations de salaire. La valeur comptable de ces outils s'approche à leur juste valeur, grâce aux liquidités immédiates ou à court terme.

L'information de la juste valeur concernant le financement à long terme a été omise parce qu'elle n'est pas praticable pour déterminer la juste valeur avec assez de fiabilité.

Risque de crédit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque de change

La Commission réalise approximativement 17,56 % de ses ventes en devises étrangères (16,0 % en 2003). Par conséquent, certains éléments d'actif et recettes sont exposés à la fluctuation des devises étrangères.

Risque de flux monétaire

La Commission a des installations de prêts pour les découverts en banque à taux variable portant un intérêt qui varie avec le taux d'intérêt de base. Par conséquent, la Commission est exposée aux risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt du marché.

15. Opérations entre apparentés

La commission exerce une influence significative sur la Fondation des parcs du Niagara (la « Fondation ») en vertu de son habilité d'appointer certains des Directeurs du conseil d'administration de la Fondation. La Fondation est incorporée sous la loi des Corporations d'Ontario et consiste en une charité enregistrée sous la Loi de l'impôt sur le revenu. Le but de la fondation est de promouvoir des initiatives de conservation, environnementales historiques, arts du spectacle et musicales dans le territoire de la Commission des parcs du Niagara. Les ressources nettes de la Fondation équivalent à 54 541 \$ (44 391 \$ en 2003). Au cours de l'année, la Commission a dépensé 1 827 \$ (6 631 \$ en 2003) de l'argent de la Fondation. Ces montants dépensés ont compris le logiciel informatique, les frais professionnels et les frais téléphoniques.

L'actif net est résultant des opérations de la Fondation ne sont pas compris dans les déclarations financières séparées de la Fondation sont disponibles sur demande.

16. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de comparaison ont été émis de nouveau pour se conformer à la présentation actuelle de l'année.

Hydro One
Rapport annuel 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et les informations financières y afférentes présentées dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société»). La direction est responsable de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les lois sur les valeurs mobilières applicables. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102, partie 5.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude avant les périodes à venir. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience historique, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, avec une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut les informations portant sur l'incidence estimative des événements et des opérations futurs. Le rapport de gestion inclut également des informations sur la situation de trésorerie et les sources de financement, les tendances sur le plan de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats réels dans le futur peuvent différer de manière importante de l'estimation actuelle de ces informations parce que les événements et les circonstances futurs peuvent ne pas avoir lieu comme prévu. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été dressés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles au 11 février 2005.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité des informations financières, la direction maintient et se fie à un système exhaustif de contrôle interne et de vérification interne. Le système de contrôle interne comprend une politique écrite sur les pratiques de la société; la mise en œuvre d'un cadre de gestion du risque; la division des responsabilités et la délégation des pouvoirs; et des conventions comptables judicieuses et prudentes qui font l'objet d'examens réguliers. Cette structure vise à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Des vérificateurs internes évaluent de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présentent leurs constatations à la direction et au comité de vérification et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été examinés par Ernst & Young s.r.l., les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration de Hydro One. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs, figurant à la page 46 dans le présent rapport annuel, fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Rapport de la direction

Hydro One
Rapport annuel 2004

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification et des finances de Hydro One rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes afin de s'assurer que chaque groupe remplit ses tâches respectives et d'examiner les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont librement et directement accès au comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances ont attesté les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de Hydro One déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales conformément au Règlement 52-109.

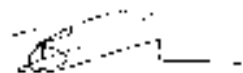
Au nom de la direction de Hydro One Inc.,

Le président et chef de la direction,



Tom Parkinson

Le chef des finances,



Beth Summers

Hydro One
Rapport annuel 2004

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Hydro One Inc.,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Hydro One Inc. (la «société») aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de la société pour chacun des exercices de la période de deux ans terminée le 31 décembre 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices de la période de deux ans terminée le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Le 11 février 2005

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Produits		
Transport (note 14)	1 262	1 298
Distribution (note 14)	2 874	2 734
Divers	17	26
	4 153	4 058
Charges		
Achats d'électricité (note 14)	1 987	1 872
Exploitation, entretien et administration	771	795
Amortissement (note 4)	480	454
	3 238	3 121
Recouvrement réglementaire (note 3)	91	—
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	1 006	937
Charges de financement (note 5)	331	348
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	675	589
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices (notes 6 et 14)	177	193
Bénéfice net	498	396
Résultat de base et dilué par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 13)	4 798	3 779

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Bénéfices non répartis au 1 ^{er} janvier	654	502
Bénéfice net	498	396
Dividendes (note 13)	(265)	(244)
Bénéfices non répartis au 31 décembre	887	654

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Hydro One
Rapport annuel 2004

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Actif		
Actif à court terme :		
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses – 18 millions de dollars; 18 millions de dollars en 2003) (note 14)	707	616
Matières et fournitures	47	45
	754	661
Immobilisations corporelles (note 7) :		
Immobilisations en service	14 940	14 362
Moins : amortissement cumulé	5 475	5 175
	9 465	9 187
Immobilisations en cours	348	278
	9 813	9 465
Autres actifs à long terme :		
Actif de retraite reporté (note 11)	534	584
Actifs réglementaires (note 8)	443	421
Écart d'acquisition	133	133
Débiteurs à long terme et autres actifs	25	20
Coûts de la dette reportés	23	22
	1 158	1 180
Total de l'actif	11 725	11 306

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Hydro One
Rapport annuel 2004

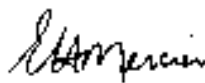
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Passif		
Passif à court terme :		
Dette bancaire	9	37
Créditeurs et charges à payer (note 14)	630	620
Intérêts courus	44	38
Billets à court terme à payer (note 9)	40	25
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	539	472
	1 262	1 192
Dette à long terme (note 9)	4 613	4 539
Autres passifs à long terme :		
Passifs réglementaires (note 8)	576	587
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite (note 11)	654	597
Passifs environnementaux (note 12)	74	69
Créditeurs à long terme et charges à payer	22	31
	1 326	1 284
Total du passif	7 201	7 015
Éventualités et engagements (notes 10, 16 et 17)		
Capitaux propres (note 13)		
Actions privilégiées (autorisées : nombre illimité; émises : 12 920 000)	323	323
Actions ordinaires (autorisées : nombre illimité; émises : 100 000)	3 314	3 314
Bénéfices non répartis	887	654
Total des capitaux propres	4 524	4 291
Total du passif et des capitaux propres	11 725	11 306

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

**Rita Burak**

Présidente du conseil d'administration

**Eileen Mercier**

Présidente du comité de vérification et des finances

Hydro One
Rapport annuel 2004

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	498	396
Ajustements pour éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (déduction faite des coûts de retrait)	446	417
Amortissement de l'escompte	62	60
Comptes d'écart liés au règlement de détail	29	21
Recouvrement réglementaire (note 3)	(91)	—
	944	894
Variations des soldes hors caisse liées à l'exploitation (note 15)	(33)	138
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	911	1 032
Activités d'investissement		
Dépenses en capital	(727)	(597)
Autres actifs	19	3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(708)	(594)
Activités de financement		
Dette à long terme émise	540	1 250
Dette à long terme remboursée	(472)	(879)
Billets à payer à court terme	15	(554)
Dividendes versés	(265)	(244)
Résiliation de la vente à terme	—	(12)
Divers	7	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(175)	(440)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	28	(2)
Espèces et quasi-espèces au 1 ^{er} janvier	(37)	(35)
Espèces et quasi-espèces au 31 décembre (note 15)	(9)	(37)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société») a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et est détenue en propriété exclusive par la province d'Ontario (la «province»). Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des abonnés en Ontario. Ces activités sont réglementées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la «Commission»).

01 > DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive : Hydro One Networks Inc. («Hydro One Networks»), Hydro One Remote Communities Inc. («Hydro One Remote Communities»), Hydro One Brampton Inc. («Hydro One Brampton»), Hydro One Telecom Inc., Hydro One Delivery Services Company, Inc., Hydro One Network Services Inc. («Hydro One Network Services»), 1316664 Ontario Inc., anciennement Ontario Hydro Energy Inc. («Ontario Hydro Energy») et Hydro One Markets Inc. («Hydro One Markets»).

Le 1^{er} janvier 2003, Hydro One Networks et Hydro One Network Services ont fusionné. Hydro One Network Services, l'ancienne Ontario Hydro Energy, et Hydro One Markets seront dissoutes en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario).

Méthode de comptabilisation

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus («PCGR») du Canada.

Tarification

Les tarifs des entreprises de transport et de distribution d'électricité de la société sont régis par la Commission. La Commission a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure les charges, les produits, les pertes ou les gains dans les tarifs d'une période donnée, qui ne sont donc pas constatés dans les mêmes périodes que dans le cas des entreprises non réglementées. Ce changement donne lieu à la constatation d'actifs et de passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent certains montants à recevoir de clients futurs et les coûts reportés à des fins comptables parce que, selon toute vraisemblance, ils seront recouvrés grâce aux tarifs futurs. De plus, la société a comptabilisé des passifs réglementaires qui représentent les montants des charges engagées au cours de périodes différentes de celles où elles l'auraient été si la société avait été non réglementée. Les actifs et les passifs réglementaires sont présentés dans le détail à la note 8.

Le 9 décembre 2004, la Commission a rendu publique sa décision quant à la prudence de divers comptes de report réglementaire ouverts avant le 31 décembre 2003, plus l'intérêt s'y rapportant. Par suite de la décision de la Commission, le pourcentage de nos actifs réglementaires assujettis à un rejet futur possible par la Commission a été grandement réduit. Cependant, les montants des actifs réglementaires inclus dans les comptes approuvés qui ont été constatés après le 31 décembre 2003 n'ont pas encore été revus par la Commission. De la même manière, les charges de retraite liées à la distribution reportées n'ont pas encore été revues par la Commission sous l'angle du principe de prudence. La société évalue constamment la probabilité de recouvrer chacun de ses actifs réglementaires et continue de croire qu'il est probable que la Commission prendra en compte ses actifs et ses passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, à une date ultérieure, la société juge qu'il n'est plus probable que la Commission inclue un actif ou un passif réglementaire dans les tarifs futurs, la valeur comptable appropriée sera reflétée dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ce jugement est formulé.

02 > PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

**02 >
PRINCIPALES
CONVENTIONS
COMPTABLES**

(suite)

Constatation et répartition des produits

Les produits tirés du transport sont recouverts à même les tarifs approuvés par la Commission, lesquels sont fondés sur une exigence de produits approuvée qui comprend un taux de rendement. Ces produits sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux abonnés.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la Commission et sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est livrée aux abonnés. La société estime les produits mensuels de la période en fonction des achats de gros d'électricité parce que les compteurs des abonnés ne font généralement pas l'objet d'une lecture à la fin de chaque mois. Les produits non facturés inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2004 totalisaient 318 millions de dollars (286 millions de dollars en 2003).

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant pour le programme de protection tarifaire pour les abonnés résidentiels en région rurale et éloignée, qui est reçu de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la «SIERÉ»), d'après un tarif standard d'abonné qui est approuvé par la Commission. La loi actuelle offre une protection tarifaire à des catégories prescrites d'abonnés résidentiels en région rurale et éloignée en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement.

Les produits sectoriels pour le transport, la distribution et d'autres unités d'exploitation incluent aussi des produits liés à la vente d'autres services et matériel. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque le matériel est livré.

Impôts des sociétés et impôts sur le capital

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la «SFIÉO»). Ces paiements sont calculés selon les règles de calcul du bénéfice et du capital imposable et d'autres montants pertinents, prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que dans la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), modifiées par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et les règlements y afférents.

La société comptabilise des paiements en remplacement des impôts des sociétés pour ses entreprises réglementées à l'aide de la méthode de l'impôt exigible, comme l'ordonne la Commission. En vertu de cette méthode, aucune provision n'est constituée pour les impôts sur les bénéfices futurs à l'égard des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Lorsque des impôts sur les bénéfices futurs non comptabilisés sont exigibles, ils doivent être inclus dans les tarifs approuvés par la Commission et récupérés alors auprès des abonnés de Hydro One. Les paiements en remplacement des impôts des sociétés relatifs aux entreprises non réglementées de la société sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les pièces de rechange et les matériaux de construction acquis pour la construction interne et l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont capitalisées au coût, qui comprend les matières et la main-d'œuvre, les frais d'ingénierie, les coûts indirects, l'amortissement du matériel de service et la répartition approuvée des fonds utilisés pendant la construction applicables aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises réglementées ou les intérêts s'appliquant aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises non réglementées.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications ainsi qu'à l'administration et au service et les servitudes. Elles incluent aussi les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains et les coûts de développement capitalisés relatifs à des projets d'investissement reportés. En 2003, Hydro One a adopté les recommandations du chapitre 3110 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA»), «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations». Cette norme comptable exige que la société établisse la juste valeur des dépenses futures requises pour régler les obligations juridiques liées au retrait d'immobilisations corporelles. S'il est possible d'en effectuer une estimation raisonnable, un passif correspondant à la valeur actualisée des frais futurs de retrait estimatifs est comptabilisé. Un montant équivalent est capitalisé qui représente le coût inhérent de l'immobilisation corporelle correspondante.

Certains des actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux qui se trouvent sur des servitudes et des droits de passage qu'elle ne détient pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service. La majorité des servitudes et des droits de passage de la société sont soit perpétuels, soit renouvelés automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses actifs installés pendant une période indéterminée, aucune date de retrait ne peut être déterminée, d'où l'impossibilité d'estimer la juste valeur des obligations liées à la mise hors service des immobilisations connexes à l'heure actuelle. S'il devient possible d'estimer la juste valeur du coût du retrait des actifs que la société est tenue de retirer aux termes de la loi, une obligation liée à la mise hors service sera alors constatée.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, le matériel de raccordement et les installations de mise à la terre ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales en ce qui concerne le transport et pour réduire la tension en ce qui concerne la distribution, comme les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations liées à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, le matériel téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les immeubles administratifs, les principaux systèmes informatiques, les ordinateurs personnels, le matériel de transport et de travail, les outils, les véhicules et certaines immobilisations mineures.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits prévus par la loi découlant de l'usage des couloirs de transport et des biens-fonds voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que les autres montants liés aux droits d'accès.

Immobilisations en cours

Les coûts indirects, y compris les coûts des fonctions et des services du siège social, sont capitalisés selon la méthode du coût entier. Les coûts de financement des immobilisations corporelles en cours de construction sont capitalisés selon la provision pour les fonds utilisés pendant la construction (7,0 % en 2004 et 7,4 % en 2003).

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

02 > PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(suite)

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire, sauf pour le matériel de transport et de travail et les ordinateurs personnels, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

Les taux d'amortissement des diverses catégories d'actifs sont fondés sur la durée de vie utile. La durée de vie utile restante moyenne et la fourchette de durées de vie utile des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

	Durée de vie utile (années)	
	Fourchette	Moyenne
Transport	12 - 100	57
Distribution	15 - 75	41
Communications	7 - 40	21
Administration et service	5 - 50	42

Les taux d'amortissement des servitudes sont fondés sur la durée du contrat, la plupart des servitudes étant détenues à perpétuité et non amorties.

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine de la mise hors service normale des immobilisations est imputé à l'amortissement cumulé, mais aucun gain ni aucune perte à cet égard n'apparaît dans les résultats d'exploitation. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente d'immobilisations corporelles, de même que les pertes causées par une mise hors service prématurée, sont imputés aux résultats d'exploitation à titre de rajustements de la dotation aux amortissements. La dotation aux amortissements comprend également le coût de retrait des immobilisations corporelles quand une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle, aux termes du chapitre 3110 du *Manuel de l'ICCA*, est constatée.

Les durées de vie utile des immobilisations corporelles sont revues régulièrement. Les changements découlant de cette révision sont appliqués sur la durée de vie utile restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les tarifs.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des sociétés de distribution locale acquises sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis, et des tests de dépréciation sont appliqués tous les ans, ou plus souvent si les circonstances l'exigent. Aux termes du chapitre 3062 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé «Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels», la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée en comparant la juste valeur de l'unité d'exploitation à la valeur comptable sous-jacente des actifs nets de cette unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, toute réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition étant imputée aux résultats d'exploitation.

La société a établi que l'écart d'acquisition n'a pas perdu de valeur. La totalité de l'écart d'acquisition est attribuable au secteur de la distribution.

Coûts de la dette reportés

Les coûts de la dette reportés incluent la tranche non amortie des coûts d'émission de la dette. Les coûts de la dette reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés jusqu'à l'échéance de la dette.

Instruments financiers dérivés

La société utilise régulièrement des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de taux d'intérêt. Les paiements et les encaissements en vertu des swaps de taux d'intérêt sont constatés en tant qu'ajustements des intérêts débiteurs selon une comptabilité d'exercice. La société ne prend pas part à des activités de négociation ou de spéculation touchant les instruments dérivés.

Escomptes, primes et couverture

Les escomptes, les primes et les gains et les pertes découlant des couvertures sont amortis sur la durée de la dette connexe et sont présentés déduction faite de la dette à long terme.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs offerts par Hydro One comprennent un régime de retraite, un régime collectif d'assurance-vie, un régime d'assurance médicale et un régime d'assurance invalidité à long terme.

Conformément aux ordonnances tarifaires de la Commission, la charge de retraite est comptabilisée lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Des évaluations actuarielles sont effectuées tous les trois ans. La charge de retraite est aussi calculée selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La charge de retraite est calculée de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après les hypothèses les plus probables de la direction quant à l'effet des événements futurs, y compris les hausses salariales futures, sur la valeur actuarielle des prestations constituées. L'actif du régime de retraite, comprenant principalement des titres de participation cotés en bourse et des titres de créance du gouvernement et de sociétés, est évalué à partir des justes valeurs. Les coûts des services passés découlant de modifications de régime et tous les gains et toutes les pertes actuariels sont amortis de manière linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés couverts.

Les avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur les hypothèses les plus probables de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications de régime ainsi que les gains et les pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés couverts.

Les coûts liés aux avantages sociaux futurs sont attribués à la main-d'œuvre et imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés à titre de coût des immobilisations corporelles.

Coûts environnementaux

Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la décontamination des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (BPC) du matériel électrique, d'après la valeur actualisée nette de ces dépenses futures estimatives. Comme la société prévoit continuer à recouvrer les dépenses connexes au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces coûts auprès des abonnés. Hydro One revoit régulièrement ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement.

Emploi d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que les montants constatés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations, notamment en raison de futures décisions prises par la Commission ou la province.

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

03 > RECouvreMENT RÉGLEMENTAIRE

La *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité* a entraîné la suspension d'une hausse tarifaire préalablement approuvée se rapportant aux coûts annuels du service à basse tension pour les sociétés de distribution locale intégrées et les abonnés directs. Les coûts associés sont imputés annuellement aux résultats d'exploitation de la société. Sous réserve de l'approbation future de la Commission, la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité* permettait également l'établissement d'un compte de report réglementaire pour comptabiliser les montants liés aux services à basse tension à recouvrer auprès des abonnés futurs. Vu l'incertitude du recouvrement, les montants comptabilisés dans ce compte de report réglementaire entre le 1^{er} mai 2002 et le 9 décembre 2004 n'ont pas été constatés auparavant comme des actifs réglementaires. De même, la société n'a pas reflété certains autres coûts, tels que l'intérêt, en tant qu'actifs réglementaires comme dans les états financiers des exercices précédents.

Le 31 mai 2004, Hydro One a demandé le recouvrement d'environ 156 millions de dollars inclus dans divers comptes de report réglementaire, jusqu'au 31 décembre 2003. Le recouvrement demandé incluait principalement les montants liés au réseau à basse tension non constatés en tant qu'actifs réglementaires, ainsi que l'intérêt sur tous les soldes demandés. À la suite des preuves verbales et écrites présentées par Hydro One, la Commission a publié une décision le 9 décembre 2004 concernant le caractère prudent des soldes de comptes de report liés à la distribution inclus dans la demande. La Commission a approuvé tous les montants, sauf environ 12 millions de dollars du montant demandé, pour le recouvrement sur la période se terminant le 30 avril 2008. Par suite de ce recouvrement réglementaire réussi, la société a comptabilisé une augmentation du solde de l'actif réglementaire qui reflète principalement le recouvrement futur de coûts qui avaient déjà été imputés aux résultats d'exploitation sans constatation de produits correspondants.

Le recouvrement réglementaire se compose des éléments suivants :

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004
Services à basse tension – 2002	17
Services à basse tension – 2003	25
Services à basse tension – 2004	23
Augmentation de l'intérêt	18
Divers	8
	91

04 > AMORTISSEMENT

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Amortissement des immobilisations corporelles en service	370	339
Coûts de retrait des immobilisations corporelles	34	37
Amortissement des actifs réglementaires et d'autres actifs	76	78
	480	454

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Hydro One
Rapport annuel 2004

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Intérêts sur les billets à court terme à payer	1	6
Intérêts sur la dette à long terme à payer	286	306
Amortissement de l'escompte	62	60
Divers	7	3
Moins : Intérêts capitalisés sur les immobilisations en cours	(23)	(20)
Intérêts gagnés sur les placements	(2)	(7)
	331	348

05 > CHARGES DE FINANCEMENT

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés («PRIS») diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition du gouvernement fédéral et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Bénéfice avant provision pour PRIS	675	589
Taux d'imposition du gouvernement fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	36,12 %	36,62 %
Provision pour PRIS au taux prévu par la loi	244	216

06 > PROVISION POUR PAIEMENTS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

(Diminution) augmentation découlant de :

Écarts temporaires nets :

Recouvrement réglementaire	(33)	—
Cotisation au régime de retraite en excédent de la charge de retraite	(23)	—
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(8)	(7)
Déduction pour amortissement en excédent de l'amortissement	(7)	(16)
Avantages sociaux futurs autres que la charge de retraite en excédent des paiements au comptant	9	9
Dépenses liées à l'environnement	(6)	(8)
Charge liée au programme de réduction de l'effectif inférieure aux paiements au comptant	—	(9)
Divers	(9)	(10)
Écarts temporaires nets	(77)	(41)

Écarts permanents :

Impôt des grandes sociétés	16	17
Divers	(6)	1

Écarts permanents nets	10	18
------------------------	-----------	-----------

Provision pour PRIS	177	193
---------------------	------------	------------

Taux d'imposition effectif	26,22 %	32,77 %
----------------------------	----------------	----------------

Les impôts futurs se rapportant aux entreprises réglementées n'ont pas été comptabilisés, car ils devraient être recouverts au moyen des produits futurs. Au 31 décembre 2004, des passifs d'impôts futurs de 224 millions de dollars (152 millions de dollars en 2003), qui sont fondés sur les taux d'imposition pratiquement en vigueur, n'étaient pas comptabilisés.

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

07 > IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Immobilisations corporelles en service	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
2004				
Transport	7 833	2 753	249	5 329
Distribution	5 066	1 884	55	3 237
Communications	744	309	31	466
Administration et service	816	471	13	358
Servitudes	481	58	—	423
	14 940	5 475	348	9 813
2003				
Transport	7 609	2 635	193	5 167
Distribution	4 828	1 817	61	3 072
Communications	645	273	15	387
Administration et service	790	394	9	405
Servitudes	490	56	—	434
	14 362	5 175	278	9 465

Les coûts de financement des immobilisations en cours de construction sont capitalisés, y compris la provision pour les fonds utilisés pendant la construction des actifs réglementés et l'intérêt applicable aux actifs non réglementés, et ont totalisé 23 millions de dollars en 2004 (20 millions de dollars en 2003).

08 > ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants (voir les notes 2 et 3) :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Actifs réglementaires :		
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	168	209
Compte de recouvrement d'actif réglementaire	121	103
Environnement	89	83
Retraite	34	—
Services à basse tension	26	—
Divers	5	26
Total des actifs réglementaires	443	421
Passifs réglementaires :		
Actif de retraite reporté	534	584
Frais d'exportation et de transit	19	—
Comptes d'écart liés au règlement de détail	14	—
Divers	9	3
Total des passifs réglementaires	576	587

Actifs réglementaires

Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite

Les avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, selon les PCGR du Canada. La Commission a permis le recouvrement des coûts des services passés, qui ont découlé de l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les exigences en matière de produits selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. En conséquence, en 1999, Hydro One a enregistré un actif réglementaire d'un solde initial de 419 millions de dollars pour tenir compte de ce traitement réglementaire. Cet actif réglementaire a une période de recouvrement résiduelle de quatre ans (cinq ans en 2003) et ne crée pas de rendement.

Compte de recouvrement d'actif réglementaire (CRAR)

Le 9 décembre 2004, la Commission a rendu publique une décision quant à la prudence de la plupart des soldes de comptes de report réglementaire liés à la distribution, élément soulevé par Hydro One dans sa demande du 31 mai 2004. Les montants recouvrables représentent les soldes engagés avant le 31 décembre 2003, plus l'intérêt connexe. La Commission a ordonné que les soldes approuvés soient regroupés en un seul CRAR devant être recouvré de manière linéaire au cours de la période se terminant le 30 avril 2008. Le CRAR comprend les montants liés aux services à basse tension de l'entreprise de distribution, les dépenses liées à l'environnement reportées qui ont été engagées en 2001 et en 2002, les dépenses de préparation au marché reportées, les montants des écarts liés au règlement de détail et les autres montants consistant essentiellement en intérêts courus.

Environnement

Hydro One a constitué une provision pour les dépenses futures estimatives nécessaires pour remédier à la contamination environnementale passée. Étant donné que ces dépenses devraient être recouvrables à même les tarifs futurs, la société a constaté la valeur actualisée nette de ces dépenses environnementales futures estimatives comme un actif réglementaire. Cet actif réglementaire devrait être amorti dans les résultats d'exploitation d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles qui doivent, selon les prévisions, être engagées jusqu'à l'exercice 2030. Au cours de 2004, la société a relevé un risque accru associé à la migration possible de la contamination vers l'extérieur de certains de ses sites de transport par l'eau pluviale d'orage. Vu la nécessité de régler ce problème, la société a ajusté son évaluation des terrains et son estimation des dépenses de remise en état, et a accru son actif réglementaire et le passif environnemental compensatoire (voir la note 12) d'environ 16 millions de dollars. Au cours de 2003, la société a réduit de 64 millions de dollars son passif à long terme estimatif et son actif réglementaire compensatoire pour la gestion des biphényles polychlorés (BPC). Cette réduction était due aux révisions prévues des projets de règlement proposés par Environnement Canada. La Commission a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence des dépenses réglementaires futures de Hydro One et le moment où elles sont recouvrées.

Retraite

Dans une décision rendue le 14 juillet 2004, la Commission a approuvé l'établissement d'un compte de report réglementaire par la société pour comptabiliser les cotisations au régime de retraite se rapportant à l'entreprise de distribution de la société qui auraient autrement été imputées aux résultats d'exploitation de 2004. L'actif réglementaire inclura également les montants à payer à Inergi LP («Inergi») à partir de 2005 relativement à une convention de partage des risques liée au déséquilibre entre la caisse de retraite et le passif au titre du régime de retraite à l'égard du personnel muté (voir la note 17). Le montant lié à l'entreprise de distribution, comme déterminé le 31 décembre 2004, s'élevait à près de 16 millions de dollars. Dans sa décision, la Commission a conclu que les dépenses de ce genre engagées prudemment sont généralement recouvrables dans le cadre de la demande de tarification générale. La société inclura sa demande de recouvrement dans sa prochaine demande de tarification générale pour la distribution au cours de 2005.

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

08 >

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

(suite)

Services à basse tension

La décision prise par la Commission le 9 décembre 2004 permet de reporter le recouvrement des montants liés au réseau à basse tension approuvés auparavant, dans le cadre du CRAR, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003. Compte tenu de cette décision, la société a déterminé qu'il était très probable que, à une date ultérieure, la Commission approuve aussi le recouvrement du montant lié au réseau à basse tension attribuable à 2004, plus les intérêts. Par conséquent, la société a constaté un actif réglementaire reflétant ce recouvrement futur probable.

Passifs réglementaires

Actif de retraite reporté

Conformément à l'ordonnance tarifaire transitoire de 1999 de la Commission, les coûts de retraite sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation lorsque les cotisations patronales sont versées au régime de retraite. L'actif de retraite reporté de la société représente l'écart cumulatif entre les cotisations patronales et les coûts de retraite, et le passif réglementaire au titre du régime de retraite reporté résulte de la constatation par la société, selon les directives de la Commission, des produits et des charges dans des périodes différentes de celles de la constatation de ces mêmes produits et charges pour une entreprise non réglementée.

Frais d'exportation et de transit

Conformément aux règles du marché, des frais d'exportation et de transit seront recouvrés par la SIERÉ et versés à Hydro One à un tarif de 1 \$ le MW sur l'électricité exportée à l'extérieur de l'Ontario. La société prévoit que les sommes cumulées de ces frais d'exportation et de transit, plus les intérêts, seront prises en compte par la Commission dans l'évaluation de l'exigence relative aux produits tirés de notre entreprise de transport, dans le cadre de notre prochaine demande de tarification générale pour le transport.

Comptes d'écart liés au règlement de détail

Hydro One a reporté certains montants d'écart liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 du *Accounting Procedures Handbook* de la Commission. Dans sa décision du 9 décembre 2004, la Commission permet un recouvrement des montants d'écart liés au règlement de détail accumulés avant le 31 décembre 2003, y compris les intérêts, dans le CRAR. La société prévoit que la Commission inclura le solde net de ce compte réglementaire attribuable à l'activité de 2004 dans les tarifs futurs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Hydro One
Rapport annuel 2004**09 >**
DETTE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Billets à court terme à payer	40	25
Dettes à long terme :		
Billets, 3,40 %, échéant en 2004	—	235
Billets, 3,45 %, échéant en 2004	—	237
Billets, 6,94 %, échéant en 2005	200	200
Billets, 4,00 %, échéant en 2005	339	339
Billets, 4,10 %, échéant en 2006	109	109
Billets, 4,15 %, échéant en 2006	280	280
Billets, 4,20 %, échéant en 2006	168	168
Billets, 4,30 %, échéant en 2006	141	141
Billets, 4,45 %, échéant en 2007	282	282
Billets, 4,55 %, échéant en 2007	73	73
Billets, 4,10 %, échéant en 2007 ¹	40	—
Billets, 4,00 %, échéant en 2008	500	500
Billets, 3,95 %, échéant en 2009	250	—
Débentures, 7,15 %, échéant en 2010	400	400
Billets, 6,40 %, échéant en 2011	250	250
Billets, 5,77 %, échéant en 2012	600	600
Débentures, 7,35 %, échéant en 2030	400	400
Billets, 6,93 %, échéant en 2032	500	500
Billets, 6,35 %, échéant en 2034	385	200
Billets, 6,59 %, échéant en 2043	315	250
	5 232	5 164
Moins : Tranche de la dette à long terme		
échéant à moins d'un an	(539)	(472)
Escomptes non amortis, montant net	(73)	(144)
Pertes non amorties découlant des couvertures	(7)	(9)
Dettes à long terme	4 613	4 539

¹ Obligation à taux croissant, après 3 ans partant de 4,10 % et allant jusqu'à 6,40 %, pouvant être prolongée jusqu'en 2011.

La dette à court terme représente les billets émis dans le cadre du programme de papier commercial de la société. Les billets, libellés en dollars canadiens, ont diverses échéances ne dépassant pas 365 jours et un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,3 % (2,7 % en 2003).

Hydro One a obtenu auprès d'un syndicat bancaire des lignes de crédit renouvelables non discrétionnaires et inutilisées de 750 millions de dollars échéant en août 2005. Lorsque ces lignes de crédit seront utilisées, le taux d'intérêt appliqué sera fondé sur les taux de référence canadiens. Ces lignes de crédit appuient le programme de papier commercial de la société.

La société émet des billets pour le financement à long terme de son programme de billets à moyen terme. Le montant maximal du capital qu'elle est autorisée à émettre en vertu de ce programme s'élève à 2 000 millions de dollars. De ce montant, 960 millions de dollars sont encore disponibles jusqu'en juillet 2005. La société entend renouveler ce programme.

La dette à long terme est assujettie à des clauses restrictives qui, entre autres, limitent la dette permise en tant que pourcentage du total de la structure du capital, limitent la capacité de vendre les actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2004, la société respectait ces clauses restrictives.

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

09 >

DETTE

(suite)

La dette à long terme, libellée en dollars canadiens, n'est pas garantie. Elle est présentée dans le tableau suivant selon le nombre d'années avant l'échéance :

Années avant l'échéance	Capital impayé sur les billets et les débentures (en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt moyen pondéré (pour cent)
1 an	539	5,1
2 ans	698	4,2
3 ans	395	4,4
4 ans	500	4,0
5 ans	250	4,0
	2 382	4,4
6 à 10 ans	1 250	6,3
Plus de 10 ans	1 600	6,8
	5 232	5,6

10 >

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La valeur comptable de tous les instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète le montant estimatif que la société, si elle devait régler un contrat en cours, aurait dû payer ou serait en droit de recevoir à la fin de l'exercice. La juste valeur de la dette à long terme, fondée sur le cours du marché à la fin de l'exercice de la même dette ou d'une dette semblable comptant le même nombre d'années avant l'échéance, figure dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme ¹	5 232	5 658	5 164	5 466

¹ La valeur comptable de la dette à long terme représente la valeur nominale des billets et des débentures.

Hydro One conclut des swaps de taux d'intérêt fixe à terme ou des contrats de vente à terme d'obligations du Gouvernement du Canada pour couvrir les effets des fluctuations futures des taux d'intérêt sur les emprunts à long terme à taux fixe. Ces opérations sont comptabilisées comme des couvertures de flux de trésorerie des opérations prévues. En 2004, Hydro One a conclu un swap de taux d'intérêt à terme comportant un notionnel de 100 millions de dollars pour fixer le taux d'intérêt d'une émission future prévue pour 2005. Au cours de 2003, la société a résilié un contrat de vente à terme de 250 millions de dollars en obligations du gouvernement du Canada pour un paiement au comptant net de 12 millions de dollars, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés sur la durée de cinq ans de la dette correspondante. La société a aussi des accords de swap compensatoires de taux d'intérêt en cours avec la même contrepartie. Ces accords de swap viennent à échéance en 2011 et ont un notionnel de référence de 167 millions de dollars (167 millions de dollars en 2003) et une juste valeur nette de néant (néant en 2003).

Au 31 décembre 2004, la société avait un accord de swap de taux d'intérêt variable lié à une émission d'obligations à taux croissant ayant une date d'échéance initiale en 2007, et des dates d'échéance prolongée allant jusqu'en 2011. Le swap de taux d'intérêt est comptabilisé comme une couverture de juste valeur. Cet accord comporte un notionnel de 40 millions de dollars.

La société ne court pas de risque important de contrepartie étant donné que la juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt n'était pas importante en 2004 (néant en 2003).

Les actifs financiers exposent Hydro One au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements, causant une perte financière. Au 31 décembre 2004, on ne relevait aucune concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie donnée d'actifs financiers. La société tire ses produits d'exploitation auprès d'une vaste clientèle. En conséquence, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul abonné. Au 31 décembre 2004, aucun solde de débiteurs important n'était exigible auprès d'un seul abonné.

La société continuera d'utiliser des instruments dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés exposent la société au risque de crédit étant donné que la contrepartie peut ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et minimise le risque de crédit par diverses techniques, dont la négociation avec des contreparties jouissant d'une cote de solvabilité très élevée, l'amointrissement du degré d'exposition total à des contreparties individuelles et la conclusion d'ententes cadres permettant le règlement net.

Hydro One a établi un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour tous les salariés permanents de Hydro One et de ses filiales, à l'exception de Hydro One Brampton. Les salariés de Hydro One Brampton participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario («OMERS»), régime de retraite à cotisations déterminées qui regroupe de multiples entreprises du secteur public. Les cotisations actuelles par Hydro One Brampton sont estimées à moins d'un million de dollars annuellement.

11 > AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Répartition des actifs

Les actifs du régime de retraite de Hydro One étaient répartis comme suit aux 31 décembre 2004 et 2003 :

	% des actifs du régime	
Aux 31 décembre	2004	2003
Titres de participation	59,2	59,5
Titres de créance	36,2	37,3
Divers	4,6	3,2
	100,0	100,0

Autres renseignements

Le régime de retraite de Hydro One ne compte pas de participation directe dans la société, mais comptait des titres de créance de la province de 83 millions de dollars et de 78 millions de dollars respectivement aux 31 décembre 2004 et 2003.

Le régime de retraite de la société fournit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années consécutives ouvrant droit à pension. Pour les nouveaux employés de direction qui ont commencé à travailler à partir du 1^{er} janvier 2004, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives ouvrant droit à pension. Après la retraite, les régimes de retraite sont entièrement indexés compte tenu de l'inflation. La date d'évaluation servant à déterminer les actifs du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre. D'après l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 produite le 22 septembre 2004, la société a cotisé 80 millions de dollars à son régime de retraite à l'égard de 2004, payables un mois à terme échu, et cotisera un montant additionnel de 80 millions de dollars à l'égard de 2005 et 2006, afin de répondre aux exigences minimales de financement. Toutes les cotisations devraient être faites au comptant. La société n'était pas tenue auparavant de cotiser au régime de retraite, car le niveau des cotisations, qui avait été établi à partir de la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2000, indiquait que le régime dégageait un surplus. Les cotisations après 2006 seront fondées sur les évaluations actuarielles au 31 décembre 2006 et dépendront des rendements futurs des placements et des variations des avantages ou des hypothèses actuarielles.

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

11 > AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

(suite)

Le total des paiements au comptant des avantages sociaux futurs effectués en 2004, consistant en liquidités versées par la société à son régime de retraite par capitalisation, et des paiements au comptant effectués directement aux bénéficiaires pour ses autres régimes d'avantages sans capitalisation s'est établi à 110 millions de dollars en 2004 (35 millions de dollars en 2003).

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Régime de retraite		Avantages futurs autres que le régime de retraite	
	2004	2003	2004	2003
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au 1 ^{er} janvier	4 323	4 114	897	820
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	76	69	24	23
Intérêts débiteurs	254	264	54	52
Prestations versées	(232)	(238)	(36)	(35)
Modifications de régime	—	11	—	—
Perte actuarielle nette	441	103	27	37
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	4 862	4 323	966	897
Variation des actifs du régime de retraite				
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier	3 939	3 607	—	—
Rendement réel des actifs du régime	458	562	—	—
Prestations versées	(232)	(238)	—	—
Cotisations patronales	74 ¹	—	—	—
Cotisations salariales	16	14	—	—
Charges administratives	(12)	(6)	—	—
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	4 243	3 939	—	—
Situation de capitalisation				
(Obligation au titre des prestations sans capitalisation)	(619)	(384)	(966)	(897)
Pertes actuarielles nettes non amorties	1 128	940	271	262
Coût non amorti au titre des services passés	25	28	6	7
Actif du régime de retraite reporté (passif au titre des prestations constituées)	534	584	(689)	(628)
Moins : tranche à court terme	—	—	35	31
Actif du régime de retraite reporté (passif à long terme)	534	584	(654)	(597)

¹ En janvier 2005, la société a versé une cotisation de 7 millions de dollars à l'égard de 2004.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Hydro One
Rapport annuel 2004

	Régime de retraite		Avantages sociaux futurs autres que la retraite	
Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003	2004	2003
Composantes du coût net périodique des prestations				
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations salariales	60	55	24	23
Intérêts débiteurs	254	264	54	52
Rendement réel prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(446)	(556)	—	—
Perte actuarielle	441	103	27	37
Modification de régime	—	11	—	—
Divers	—	—	(1)	—
Coûts enregistrés durant la période	309	(123)	104	112
Écarts entre les coûts enregistrés durant la période et les coûts constatés durant la période à l'égard des éléments suivants :				
Rendement des actifs du régime	174	297	—	—
Gain actuariel	(362)	(7)	(11)	(21)
Modifications de régime	3	(9)	1	1
Coût net périodique des prestations²	124	158	94	92
Imputé aux résultats d'exploitation²	22	—	56	55
Effet d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur :				
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	—	—	124	123
Coût des services rendus et intérêts débiteurs	—	—	11	10
Effet d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur :				
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	—	—	(108)	(110)
Coût des services rendus et intérêts débiteurs	—	—	(9)	(8)

² La société suit la méthode de la comptabilité de caisse. Au cours de 2004, des charges de retraite de 81 millions de dollars (néant en 2003) ont été affectées à la main-d'œuvre, dont 22 millions de dollars (néant en 2003) ont été imputés aux activités d'exploitation, 31 millions de dollars (néant en 2003) ont été capitalisés à titre d'élément du coût des immobilisations, et 28 millions de dollars (néant en 2003) ont été affectés à un actif réglementaire.

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

11 > AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

(suite)

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Régime de retraite		Avantages sociaux futurs autres que la retraite	
	2004	2003	2004	2003
Hypothèses importantes				
Coût net périodique des prestations :				
Taux de rendement prévu des actifs du régime	7,00 %	7,25 %	—	—
Taux d'actualisation moyen pondéré	6,00 %	6,50 %	6,18 %	6,67 %
Taux d'indexation des échelles salariales (compte non tenu de la rémunération au mérite)	3,25 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,25 %	2,50 %	2,25 %	2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (années)	12	12	11	12
Taux d'augmentation du coût des soins de santé ³	—	—	4,40 %	4,40 %
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre :				
Taux d'actualisation moyen pondéré	5,75 %	6,00 %	5,93 %	6,18 %
Taux d'indexation des échelles salariales (compte non tenu de la rémunération au mérite)	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,75 %	2,25 %	2,75 %	2,25 %
Taux d'augmentation du coût des soins de santé ⁴	—	—	4,40 %	4,40 %

³ Le taux passant progressivement de 9,00 % en 2004 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite (de 9,70 % en 2003 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite).

⁴ Le taux passant progressivement de 8,50 % en 2005 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite (de 9,00 % en 2004 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite).

12 > PASSIF ENVIRONNEMENTAL

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Passifs environnementaux au 1 ^{er} janvier	83	160
Intérêts cumulés	5	8
Dépenses	(15)	(21)
Ajustement découlant d'une réévaluation (note 8)	16	(64)
Passifs environnementaux au 31 décembre	89	83
Moins : tranche à court terme	(15)	(14)
	74	69

Les dépenses futures estimatives liées à l'environnement pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2004 et les dépenses totales par la suite sont comme suit: 15 millions de dollars en 2005; 16 millions de dollars en 2006; 15 millions de dollars en 2007; 15 millions de dollars en 2008; 13 millions de dollars en 2009 et 39 millions de dollars par la suite.

Il existe des incertitudes concernant les coûts environnementaux futurs estimatifs dues à certains événements externes possibles comme la modification des règlements et les progrès dans les technologies de décontamination. Hydro One examine régulièrement les facteurs influant sur ces estimations de coûts ainsi que l'état environnemental des divers biens. Le coût réel de l'enquête ou de la décontamination peut différer des estimations actuelles.

Actions ordinaires et actions privilégiées

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif à 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25,00 \$ l'action et 99 990 actions ordinaires, portant le total des actions ordinaires en circulation à 100 000. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende cumulatif annuel de 18 millions de dollars, payable trimestriellement. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la province au prix de 25,00 \$ l'action, qui représente la valeur déclarée, plus tout dividende accumulé et impayé, si la province vend au public un certain nombre de ses actions ordinaires qu'elle détient, de sorte qu'elle détiendra moins de 50 % des actions ordinaires de la société. Hydro One peut décider, sans condition, de régler le prix de rachat, en totalité ou en partie, en émettant des actions ordinaires additionnelles à la province. Si la province n'exerce pas son droit de rachat, la société pourrait rajuster le dividende sur les actions privilégiées afin que le rendement soit inférieur de 0,50 % au rendement du marché d'alors des actions privilégiées à dividende semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et ont priorité de rang sur les actions ordinaires au moment d'une liquidation.

Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de Hydro One et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, de la situation financière, des besoins de liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique de l'industrie et les attentes des actionnaires.

En 2004, nous avons déclaré des dividendes sur actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2003) et des dividendes sur actions ordinaires de 247 millions de dollars (226 millions de dollars en 2003).

Résultat par action

Le résultat par action est calculé comme le bénéfice net de l'exercice, après dividendes sur les actions privilégiées cumulatifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice.

La province, la SFIÉO, la SIERÉ et Ontario Power Generation Inc. («OPG») sont des apparentés de Hydro One. Les opérations entre ces parties et Hydro One ont été les suivantes :

Hydro One a reçu des produits pour les services de transport de la SIERÉ d'après les taux uniformes de transport approuvés par la Commission. Les produits tirés du transport pour 2004 comprennent 1 228 millions de dollars (1 255 millions de dollars en 2003) se rapportant à ces services.

Hydro One a reçu des produits tirés de l'alimentation en électricité de collectivités éloignées du Nord provenant de la SIERÉ. Les produits tirés de la distribution pour 2004 comprennent 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2003) se rapportant à ces services.

Hydro One reçoit des sommes pour la protection des tarifs ruraux provenant de la SIERÉ. Les produits tirés de la distribution pour 2004 comprennent 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2003) se rapportant à ce programme, dont 1 million de dollars (1 million de dollars en 2003) ont été versés à des sociétés de distribution locale relativement aux conventions d'annexion.

Hydro One a acheté en 2004 l'équivalent de 1 987 millions de dollars (1 872 millions de dollars en 2003) en électricité sur le marché au comptant administré par la SIERÉ.

13 >**CAPITAL SOCIAL****14 >****OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

14 > OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(suite)

Hydro One a des conventions de niveau de service avec les autres sociétés remplaçantes. Ces services comprennent des services extérieurs et généraux ainsi que d'ingénierie, de logistique et de télécommunications. Les produits liés à la prestation de services de construction et d'entretien du matériel aux autres sociétés remplaçantes se sont établis à 11 millions de dollars (13 millions de dollars en 2003), surtout pour l'entreprise de transport. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'achat de services auprès des autres sociétés remplaçantes ont été inférieures à 1 million de dollars en 2004 et en 2003.

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés a été payée ou le sera à la SFIÉO, et des dividendes ont été versés ou le seront à la province (voir la note 2).

Les montants à payer à des apparentés ou à recevoir de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées sont comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
Débiteurs	120	112
Créditeurs et charges à payer	(247)	(195)

Les créditeurs et charges à payer représentent les sommes à payer à la SIERÉ relativement à des achats d'électricité de 200 millions de dollars (149 millions de dollars en 2003).

15 > ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, le poste «espèces et quasi-espèces» fait référence au poste «dette bancaire» du bilan.

Les variations des soldes hors caisse liées à l'exploitation comprennent ce qui suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003
(Augmentation) diminution des débiteurs	(91)	30
(Augmentation) diminution des matières et des fournitures	(2)	10
Augmentation des créditeurs et charges à payer	10	44
Augmentation (diminution) des intérêts courus	6	(15)
Augmentation (diminution) des créditeurs à long terme et des charges à payer	(9)	5
Augmentation des avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	57	57
Divers	(4)	7
	(33)	138

Autres renseignements :

Intérêts payés	285	333
Paiements en remplacement des impôts des sociétés	207	199

Poursuites

Hydro One est impliquée dans diverses poursuites, réclamations et instances réglementaires dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction, l'issue de ces affaires, sauf comme indiqué ci-dessous, n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Par suite de l'acquisition par Hydro One de certains actifs, passifs, droits et obligations liés aux services de transport et de distribution et aux services énergétiques d'Ontario Hydro, Hydro One a remplacé Ontario Hydro comme partie dans un certain nombre de poursuites. Le 1^{er} septembre 1995, Torcom Communications Inc. (Torcom) a désigné Ontario Hydro comme l'un de plusieurs défendeurs dans une poursuite en dommages-intérêts de 150 millions de dollars, ciblant en outre l'exécution précise de certains contrats et un redressement par voie d'injonction interlocutoire. Torcom voulait acheter certains appareils de télécommunications appartenant à une société en faillite auprès du séquestre judiciaire. Les appareils avaient été installés sur une propriété d'Ontario Hydro en vertu d'un permis octroyé au propriétaire original. Torcom allègue qu'elle a conclu un accord avec Ontario Hydro pour l'installation permanente des appareils sur la propriété d'Ontario Hydro et qu'Ontario Hydro a rompu cet accord et a contrecarré ses efforts pour acheter les appareils auprès du séquestre. Le dossier n'a pas beaucoup avancé depuis 1995, année où Ontario Hydro a déposé une demande de précisions à l'égard des allégations à son endroit. Ontario Hydro n'a pas reçu de réponse à sa demande et n'a pas encore produit de défense. Hydro One estime qu'il y a des arguments de défense solides quant à la plainte contre Ontario Hydro et qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait un effet important sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou son avenir.

Le 29 mars 1999, la bande des Premières nations de Whitesand a intenté une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale), dont les défendeurs sont la province, le Procureur général du Canada, Ontario Hydro, la SFIÉO, OPG et la société. Le 24 mai 2001, la bande des Premières nations de Whitesand a déposé une autre poursuite pratiquement identique à la première contre les mêmes parties. Cette deuxième poursuite est motivée par le moyen de procédure utilisé par la province dans sa défense alléguant que l'avis de la première poursuite ne respectait pas la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* (Ontario). Ces poursuites réclament un jugement déclaratoire, une mesure injonctive et des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. La bande de Whitesand allègue que, depuis au moins la première moitié du XX^e siècle, Ontario Hydro érige des barrages et des centrales ainsi que d'autres installations sur les terres traditionnelles de la bande ou touchant celles-ci, et que ces installations ont causé des dommages aux membres de la bande et aux terres, y compris d'importantes inondations et de l'érosion. La bande de Whitesand réclame également, en vertu des droits issus de traités, une part des profits provenant des activités de ces installations d'Ontario Hydro, un droit à une hausse des rentes établies par traité et des dédommagements pour les coûts engagés dans le cadre de négociations antérieures portant sur les griefs de la bande à l'égard d'Ontario Hydro. La bande de Whitesand a invoqué plusieurs causes d'action, dont la violation de propriété, la violation d'une obligation fiduciaire, la nuisance et la négligence. La société a déposé une demande de précisions et de renseignements complémentaires, comme les autres défendeurs. En conséquence, le Procureur général du Canada, par voie de motion appuyée par la société, a proposé le rejet de diverses réclamations et la présentation de meilleures réponses aux demandes de précisions. En septembre 2003, le tribunal a rejeté les réclamations avec autorisation de modifier. De plus, le dossier a été regroupé avec une réclamation semblable de la bande des Premières nations de Red Rock qui a été intentée le 7 septembre 2001, vu que toutes les questions de procédure dans les deux litiges étaient les mêmes. Ces deux causes sont maintenant fondées en un seul recours où les réclamations de Whitesand et de Red Rock sont présentées. Les réclamations relatives aux activités d'Ontario Hydro (c'est-à-dire, l'inondation) ont trait à des litiges pour lesquels OPG aurait une responsabilité compte tenu des décrets de transfert en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Dans la réclamation regroupée, Whitesand et Red Rock essaient

16 >**ÉVENTUALITÉS**

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

16 > ÉVENTUALITÉS (suite)

de rattacher Hydro One aux allégations d'inondation d'après le principe présumé que le réseau de transport fait partie intégrante du réseau entier d'électricité, ce qui inclut la méthode de production de l'électricité. Plusieurs défendeurs ont présenté une requête pour obtenir des précisions relativement aux allégations aux termes de l'action regroupée en septembre 2004, et elle a été satisfaite en partie. À ce jour, Hydro One n'a pas produit de défense. Hydro One croit qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou son avenir.

Transfert d'actifs

Le 1^{er} avril 1999, dans le cadre de l'acquisition de ses activités, Hydro One a acquis et pris en charge les actifs et les passifs, les droits et les obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité ainsi que de services énergétiques d'Ontario Hydro, à l'exception de certains actifs de transport et de distribution et d'autres actifs situés sur des terres gardées pour des bandes ou des groupes d'Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada). Le transfert du titre de ces actifs ne s'est pas produit car, à l'origine, les autorisations accordées par le ministère canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour la construction et l'exploitation de ces actifs, ne pouvaient être cédées sans le consentement du ministre et des bandes ou groupes d'Indiens visés ou, dans plusieurs cas, parce que les autorisations étaient périmées ou n'avaient pas été correctement délivrées. Hydro One gère ces actifs, qui sont détenus pour l'instant par la SFIÉO.

Hydro One a amorcé des négociations avec les bandes et les groupes d'Indiens visés, afin d'obtenir les autorisations et les consentements nécessaires pour effectuer le transfert de ces actifs de transport, de distribution et autres. Hydro One ne peut prédire le montant total qu'elle pourrait devoir payer pour obtenir les autorisations et les consentements nécessaires. Hydro One s'attend à payer plus de 850 000 \$ par année, ce qui correspond au montant versé auparavant à ces bandes et groupes d'Indiens par Ontario Hydro et au montant total des coûts permis en vertu des ordonnances tarifaires transitoires. Si, après avoir pris toutes les mesures raisonnables, Hydro One ne peut autrement obtenir les autorisations et les consentements des bandes et groupes d'Indiens, la SFIÉO gardera ces actifs pour une période indéterminée. Par contre, Hydro One pourrait devoir déplacer ces actifs des terres indiennes à d'autres endroits à un coût qui serait élevé ou, dans un petit nombre de cas, abandonner une ligne et la remplacer par des groupes générateurs diesel. Dans de tels cas, Hydro One ferait une demande pour recouvrer ces coûts dans des ordonnances tarifaires futures.

17 > ENGAGEMENTS

Entente avec Inergi

Depuis le 1^{er} mars 2002, Cap Gemini Canada Inc. fournit des services à Hydro One par l'intermédiaire d'Inergi. Selon l'entente, Inergi procure à Hydro One notamment des services relatifs aux technologies de l'information, aux relations avec la clientèle et à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que certains services financiers et certains services liés aux ressources humaines en vertu d'une entente de dix ans. Les frais initiaux sont d'environ 90 millions de dollars à 130 millions de dollars par année, sous réserve de l'étude comparative externe effectuée tous les trois ans pour assurer que Hydro One paie un coût fixe concurrentiel et constamment amélioré. Dans le cadre de cette entente, environ 900 salariés de la société, y compris environ 130 salariés non permanents, ont été mutés à Inergi le 1^{er} mars 2002.

Les engagements annuels en vertu de l'entente pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2004 et le montant total par la suite se présentent comme suit: 107 millions de dollars en 2005; 105 millions de dollars en 2006; 103 millions de dollars en 2007; 100 millions de dollars en 2008; 96 millions de dollars en 2009 et 199 millions de dollars par la suite.

En outre, l'entente d'impartition avec Inergi comprend une convention de partage des risques, selon laquelle Hydro One ou Inergi effectue un paiement lié à un déséquilibre futur entre la caisse de retraite et le passif au titre du régime de retraite à l'égard du personnel muté couvert par le régime de retraite d'Inergi. La convention de partage des risques sera établie d'après les données disponibles au 31 décembre 2004 reflétant les facteurs économiques et les taux de rendement de la caisse de retraite. Hydro One est tenue de verser à Inergi environ 24 millions de dollars répartis en versements égaux sur les trois prochaines années.

Soutien prudent

Les acheteurs d'électricité en Ontario, par l'entremise de la SIERÉ, sont tenus de fournir une garantie pour réduire le risque de manquement d'après leur activité prévue sur le marché. La SIERÉ pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si Hydro One Networks ou Hydro One Brampton ne parvenait pas à effectuer un paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERÉ. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaires majorée du montant nominal de la garantie de la société mère. Au 31 décembre 2004, le soutien prudent fourni par la société consistait en des lettres de crédit bancaires de 33 millions de dollars (35 millions de dollars en 2003) et des garanties de la société mère de 275 millions de dollars (275 millions de dollars en 2003).

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaires ont été émises comme garantie pour le passif de la société aux termes d'un fonds de fiducie, établi en vertu du régime supplémentaire de retraite à l'intention des employés de Hydro One et de ses filiales. Le fiduciaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur les lettres de crédit si Hydro One manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel, ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société dans le cadre du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaires. Au 31 décembre 2004, Hydro One avait des lettres de crédit bancaires de 80 millions de dollars (69 millions de dollars en 2003) impayées relativement aux conventions de retraite.

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2004 et le montant total par la suite sont comme suit : 6 millions de dollars en 2005; 5 millions de dollars en 2006; 4 millions de dollars en 2007; 3 millions de dollars en 2008; 3 millions de dollars en 2009 et néant par la suite.

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport et de raccordement, et qui est responsable du transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique d'Ontario;
- l'entreprise de distribution, dont l'activité principale consiste à livrer et à vendre de l'électricité aux abonnés;
- un secteur «divers» qui comprend principalement l'entreprise de télécommunications.

Hydro One
Rapport annuel 2004

Notes afférentes aux états financiers consolidés

18 >
INFORMATIONS
SECTORIELLES
(suite)

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des produits et des services offerts. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2). Les informations sectorielles se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Transport	Distribution	Divers	Consolidé
2004				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 262	2 874	17	4 153
Achats d'électricité	—	1 987	—	1 987
Exploitation, entretien et administration	356	392	23	771
Amortissement	241	234	5	480
Bénéfice (perte) avant recouvrement réglementaire, charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	665	261	(11)	915
Recouvrement réglementaire				91
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés				1 006
Charges de financement				331
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés				675
Dépenses en capital	432	288	7	727
2003				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 298	2 734	26	4 058
Achats d'électricité	—	1 872	—	1 872
Exploitation, entretien et administration	382	387	26	795
Amortissement	228	223	3	454
Bénéfice (perte) avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	688	252	(3)	937
Charges de financement				348
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés				589
Dépenses en capital	289	292	16	597
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004			2003
Total de l'actif				
Transport		6 785		6 589
Distribution		4 845		4 623
Divers		95		94
		11 725		11 306

Tous les produits, les coûts et les actifs sont, selon le cas, gagnés, engagés ou détenus au Canada.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Hydro One
Rapport annuel 2004

Les états financiers consolidés comparatifs des exercices antérieurs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

19 >
CHIFFRES
CORRESPONDANTS

Hydro One
Rapport annuel 2004

SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003	2002	2001	2000
Données tirées de l'état des résultats					
Produits					
Transport	1 262	1 298	1 317	1 259	1 260
Distribution	2 874	2 734	2 682	2 158	1 703
Divers	17	26	32	49	32
	4 153	4 058	4 031	3 466	2 995
Coûts					
Achats d'électricité	1 987	1 872	1 858	1 267	859
Exploitation, entretien et administration ¹	771	795	832	824	863
Amortissement	480	454	411	384	348
	3 238	3 121	3 101	2 475	2 070
Recouvrement réglementaire ²	91	—	—	—	—
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	1 006	937	930	991	925
Charges de financement	331	348	353	350	340
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	675	589	577	641	585
Provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	177	193	233	267	207
Bénéfice net	498	396	344	374	378
Résultat de base et dilué par action ordinaire³ (en dollars canadiens)	4 798	3 779	3 258	3 562	3 182
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)					
Données tirées du bilan					
Actif					
Transport	6 785	6 589	6 638	6 693	6 477
Distribution	4 845	4 623	4 694	4 416	3 434
Divers	95	94	90	122	86
Total de l'actif	11 725	11 306	11 422	11 231	9 997
Passif					
Passif à court terme (y compris la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an)	1 262	1 192	1 894	1 625	1 049
Dette à long terme	4 613	4 539	3 938	4 079	3 972
Autres passifs à long terme	1 326	1 284	1 451	1 533	976
Capitaux propres					
Capital social ⁴	3 637	3 637	3 637	3 637	3 759
Bénéfices non répartis	887	654	502	357	241
Total du passif et des capitaux propres	11 725	11 306	11 422	11 231	9 997

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2004	2003	2002	2001	2000
Autres données financières					
Dépenses en capital					
Transport	432	289	260	274	280
Distribution ⁵	288	292	286	247	152
Divers	7	16	24	45	14
Total des dépenses en capital	727	597	570	566	446
Ratios					
Couverture de la dette à long terme par l'actif net ⁶	1,88	1,86	1,90	1,88	1,90
Ratio de couverture par le bénéfice ⁷	2,70	2,43	2,35	2,53	2,37
Statistiques d'exploitation					
Transport					
Unités transportées (TWh) ⁸	153,4	151,7	153,2	146,9	146,9
Demande de pointe sur 20 minutes du réseau ontarien (MW) ⁸	25 204	24 849	25 629	25 269	23 428
Demande de pointe sur 60 minutes du réseau ontarien (MW) ⁸	24 979	24 753	25 414	25 239	23 301
Total des lignes de transport (en kilomètres)	28 643	28 621	28 492	28 387	28 490
Distribution					
Unités distribuées aux abonnés de Hydro One (TWh) ⁸	28,5	27,9	27,1	21,3	17,6
Unités distribuées par les lignes de Hydro One (TWh) ^{8, 9}	44,8	44,7	45,1	41,3	40,2
Total des lignes de distribution ¹⁰	123 781	123 297	122 830	122 399	113 880
Abonnés	1 258 925	1 238 748	1 219 614	1 193 089	957 474
Total de l'effectif permanent ¹¹	4 118	3 967	3 933	4 815	4 468

¹ Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration pour 2002 incluaient une charge de 25 millions de dollars pour un programme de réduction de l'effectif.

² À la suite des preuves verbales et écrites présentées par Hydro One, la Commission a rendu une décision, le 9 décembre 2004, évoquant la prudence et approuvant le recouvrement des montants précédemment retardés par la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité*, relativement aux soldes des comptes de report réglementaire visés par Hydro One dans sa demande du 31 mai 2004.

³ Le 31 mars 2000, Hydro One a émis à la province 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif à 5,5 % et 99 990 actions ordinaires.

⁴ En décembre 2001, Hydro One et la province ont réglé pour 122 millions de dollars, un ajustement après la clôture lié aux actifs nets réels acquis auprès d'Ontario Hydro, au moyen des capitaux propres.

⁵ Les dépenses en capital excluent 468 millions de dollars en 2001 et 23 millions de dollars en 2000 associés à l'acquisition de sociétés de distribution locale.

⁶ Le ratio de couverture de la dette à long terme par l'actif net est calculé comme le total de l'actif moins le total du passif, exclusion faite de la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an), divisé par la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an).

⁷ Le ratio de couverture par le bénéfice a été calculé comme la somme du bénéfice net, des charges de financement et de la provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés, divisée par la somme des charges de financement, des intérêts capitalisés et des dividendes sur actions privilégiées cumulatifs. Relativement à 2004, le ratio de couverture par le bénéfice, compte tenu du recouvrement réglementaire, est de 2,46.

⁸ Les statistiques relatives au réseau comprennent des chiffres provisoires pour décembre.

⁹ Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux abonnés qui achètent leur électricité directement de la SIERÉ. Avant le libre accès en 2002, ces abonnés achetaient leur électricité directement de la société préexistante à Ontario Power Generation.

¹⁰ Les distances des lignes de distribution sont calculées en kilomètres pour Hydro One Networks et en longueur totale de câbles en kilomètres pour Hydro One Brampton.

¹¹ Le 1^{er} mars 2002, environ 770 salariés permanents ont été montés à Inergi (voir la note 17).

Rapport de gestion

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints d'Ontario Power Generation Inc. («OPG» ou la «Société») sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il existe d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances. La préparation des états financiers consolidés comprend nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations visant l'exercice courant ne peuvent se terminer avec certitude qu'au cours de futurs exercices. Les états financiers consolidés ont été préparés correctement compte tenu de limites raisonnables de l'importance relative.

La direction maintient un système de contrôles internes en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, que les actifs d'OPG sont protégés et que les opérations sont effectuées conformément à l'autorisation de la direction. Ce système est surveillé et évalué par la direction, le service de vérification interne et le groupe de gestion des risques.

Le comité de vérification et de gestion des risques rencontre périodiquement les membres de la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes afin de s'assurer que chaque groupe s'acquitte de ses responsabilités respectives, d'examiner les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes, et de discuter des questions importantes liées à la présentation de l'information financière et à la vérification, avant de recommander l'approbation des états financiers consolidés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. Le rapport des vérificateurs précise les responsabilités des vérificateurs et l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers consolidés d'OPG. Les vérificateurs externes ont eu un accès direct et sans restriction au comité de vérification et de gestion des risques, avec et sans la présence des membres de la direction, pour discuter de la vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière par OPG et de l'efficacité du système de contrôles internes.

**Richard Dicerni***Le président et chef de la direction par intérim,***Donn W.J. Hanbidge***Le chef des finances par intérim,*

Le 23 mars 2005

ONTARIO
POWER
GENERATION

Ontario Power Generation Inc.

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire d'Ontario Power Generation Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2004 et 2003, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction d'Ontario Power Generation Inc. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2004 et 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 23 mars 2005

États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2004	2003
Produits		
Produits avant le rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	6 072	6 688
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	(1 154)	(1 510)
	4 918	5 178
Combustible	1 153	1 678
Marge brute	3 765	3 500
Charges		
Exploitation, maintenance et administration	2 594	2 393
Amortissement (note 5)	765	603
Augmentation du passif pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation	453	430
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(313)	(238)
Impôt foncier et impôt sur le capital	103	114
Perte sur les contrats d'option à taux intermédiaires (note 15)	–	30
	3 602	3 332
Bénéfice avant ce qui suit :	163	168
Restructuration (note 14)	20	–
Dépréciation des actifs à long terme (note 5)	–	576
Autres produits (note 20)	(8)	(58)
Intérêts débiteurs nets	189	144
(Perte) avant impôts sur les bénéfices	(38)	(494)
Impôts sur les bénéfices (recouvrements) (note 11)		
Exigibles	21	80
Futurs	(101)	(83)
	(80)	(3)
Bénéfice net (perte nette)	42	(491)
Résultat par action ordinaire de base et dilué (dollars)	0,16	(1,92)
Actions ordinaires en circulation (millions)	256,3	256,3

États des bénéfices non répartis consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2004	2003
(Déficit) bénéfices non répartis au début de l'exercice	(147)	361
Bénéfice net (perte nette)	42	(491)
Dividendes	–	(17)
(Déficit) à la fin de l'exercice	(105)	(147)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2004	2003
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	42	(491)
Rajustements pour les éléments hors caisse :		
Amortissement	765	603
Augmentation du passif pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation	453	430
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(313)	(238)
Coût (revenu) des régimes de retraite	92	(6)
Autres avantages postérieurs à l'emploi et régime de retraite complémentaire	157	118
Impôts futurs (note 11)	(117)	(100)
Provision pour restructuration	20	–
Contrats d'option à taux intermédiaires	(52)	(43)
Dépréciation d'actifs à long terme	–	576
Gain à la vente d'actifs	(3)	–
Gain à la vente de placements	–	(58)
Valeur marchande des contrats d'électricité (note 10)	5	(5)
Provision pour combustible nucléaire irradié	28	21
Divers	29	8
	1 106	815
Contributions aux fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(454)	(453)
Dépenses d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires	(71)	(72)
Remboursement des dépenses d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires	19	–
Cotisations à la caisse de retraite	(154)	(153)
Dépenses pour les autres avantages postérieurs à l'emploi et le régime de retraite complémentaire	(60)	(56)
Dépenses de restructuration (note 14)	(51)	(68)
Variations nettes des autres actifs et passifs à long terme	(26)	(82)
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 21)	(83)	166
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	226	97
Activités d'investissement		
Vente de créances	–	300
Produit de la vente d'actifs	18	1
Produit de la vente de placements	–	59
Placement dans des immobilisations	(561)	(643)
Flux de trésorerie d'investissement	(543)	(283)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme (note 7)	13	51
Remboursement de la dette à long terme (note 7)	(6)	(4)
Dividendes versés	–	(17)
Augmentation (diminution) nette des effets à court terme (note 6)	26	(182)
Flux de trésorerie de financement	33	(152)
(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(284)	(338)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	286	624
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2	286

Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2004	2003
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	286
Débiteurs (note 4)	346	347
Impôts futurs (note 11)	44	60
Stocks de combustible	569	524
Matières et fournitures	92	73
	1 053	1 290
Immobilisations (note 5)		
Immobilisations corporelles	15 114	14 701
Moins : amortissement cumulé	3 174	2 514
	11 940	12 187
Autres actifs à long terme		
Actif reporté des régimes de retraite (note 9)	524	464
Fonds pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires (note 8)	5 976	5 228
Matières et fournitures à long terme	281	278
Autres actifs et débiteurs à long terme	56	64
	6 837	6 034
	19 830	19 511

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

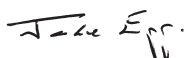
Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2004	2003
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 14 et 15)	949	1 064
Rabais à payer associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché (note 16)	439	409
Effets à court terme à payer (note 6)	26	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	5	4
Produits reportés à moins d'un an	12	12
Impôts sur les bénéfices et impôt sur le capital à payer	12	–
	1 443	1 489
Dette à long terme (note 7)	3 399	3 393
Autres passifs à long terme		
Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires (note 8)	8 339	7 921
Autres avantages postérieurs à l'emploi et régime de retraite complémentaire (note 9)	1 105	1 013
Charges à payer et créditeurs à long terme	212	276
Produits reportés	156	168
Impôts futurs (note 11)	155	272
	9 967	9 650
Avoir de l'actionnaire		
Actions ordinaires (note 12)	5 126	5 126
Déficit	(105)	(147)
	5 021	4 979
	19 830	19 511

Engagements et éventualités (notes 2, 5, 6, 8, 10, 11 et 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



L'honorable Jake Epp
Président du conseil



James Hankinson
Administrateur

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Notes afférentes aux états financiers consolidés des exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

1

Description de l'entreprise

Ontario Power Generation Inc. a été constituée le 1^{er} décembre 1998 selon la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Dans le cadre de la restructuration d'Ontario Hydro, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et du secteur de l'électricité en Ontario, Ontario Power Generation Inc. et ses filiales (collectivement appelées «OPG» ou la «Société») ont acquis et pris en charge certains actifs, passifs, employés, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999, date du début de l'exploitation. Ontario Hydro a continué d'exercer ses activités sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario («SFIÉO»), avec le mandat de gérer et de rembourser la dette impayée et les autres obligations d'Ontario Hydro.

2

Mode de présentation

Les états financiers consolidés d'OPG ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui exigent que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants présentés pour les actifs, les passifs, les produits et les charges et à la présentation d'actifs et de passifs éventuels. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

Les états financiers consolidés incluent les comptes d'Ontario Power Generation Inc. et de ses filiales. OPG comptabilise ses participations dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Toutes les opérations intersociétés importantes ont été éliminées dans la consolidation.

Certains montants comparatifs de 2003 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers consolidés de 2004.

3

Sommaire des principales conventions comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en dépôt et les instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours à la date d'achat. Tous les autres instruments du marché monétaire dont l'échéance dépasse 90 jours, mais de moins d'un an à la date d'achat, sont constatés comme des placements à court terme. Ces instruments sont évalués au coût ou à la valeur marchande, selon le moins élevé des deux montants.

Les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de 5 millions de dollars (21 millions de dollars en 2003) à un taux réel moyen de 2,2 % (3,0 % en 2003) sont contrebalancés par les intérêts débiteurs dans les états des résultats consolidés.

Vente de créances

La titrisation de créances représente la vente d'actifs, tels que des débiteurs, à des entités ou à des fiducies indépendantes, qui achètent des créances puis émettent des droits dans celles-ci aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées comme des ventes étant donné que le contrôle sur ces actifs a été abandonné moyennant une contrepartie au comptant nette. Pour chaque transfert, l'excédent de la valeur comptable des créances cédées sur la juste valeur estimative des produits reçus figure à titre de perte à la date du transfert dans les intérêts débiteurs nets. La valeur comptable des droits cédés est imputée aux créances vendues ou aux droits conservés selon leur juste valeur relative à la date du transfert.

La juste valeur est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les flux de trésorerie sont projetés à partir des meilleures estimations des principales hypothèses d'OPG, comme les taux d'actualisation, la durée de vie moyenne pondérée des créances et les ratios de créances irrécouvrables.

Quand des créances sont vendues, certains actifs financiers, qui consistent en droits dans les créances transférées, sont conservés. Certains droits conservés détenus dans les créances sont comptabilisés au coût. Les créances cédées sont entièrement gérées et ne donnent pas lieu à un actif ni à un passif de gestion.

Stocks

Les stocks de combustible sont évalués au coût moyen pondéré.

Les matières et les fournitures sont évaluées au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants, à l'exception des pièces de rechange essentielles uniques à certaines installations nucléaires ou à combustible fossile. Le coût des pièces de rechange essentielles est imputé aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de ces installations et est classé comme un actif à long terme.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais d'intérêts engagés pendant la construction sont capitalisés dans le coût de l'immobilisation en fonction du taux d'intérêt sur la dette à long terme d'OPG. Les dépenses associées au remplacement des principaux composants sont capitalisées.

Les taux d'amortissement utilisés pour les différentes catégories d'immobilisations sont fondés sur leur durée de vie utile estimative. Les coûts d'enlèvement des immobilisations qui n'apparaissent pas dans la présente période ou dans les périodes antérieures sont également imputés à la dotation aux amortissements. Les frais de réparation et de maintenance sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et l'équipement de transport et de travail, qui le sont selon la méthode de l'amortissement dégressif comme suit :

Centrales nucléaires	25 ans à 40 ans ¹
Centrales à combustible fossile	40 ans à 50 ans ²
Centrales hydroélectriques	100 ans
Installations d'administration et de service	50 ans
Ordinateurs et équipement de transport et de travail – amortissement dégressif	9 % à 40 % par an
Principaux logiciels d'application	7 ans

¹ Les centrales nucléaires sont amorties aux fins comptables sur 25 ans, à l'exception de Pickering A. La centrale Pickering A est amortie sur une durée de vie utile de 40 ans à la suite de l'achèvement, au cours des années 1980, des travaux de retubage.

² Depuis le 1^{er} janvier 2004, les centrales alimentées au charbon sont amorties sur la période comprise entre 2004 et 2007 en raison de la fermeture prévue de ces centrales d'ici la fin de 2007.

Dépréciation des immobilisations

OPG évalue ses immobilisations corporelles chaque fois que les conditions indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable nette des actifs. Si les flux de trésorerie futurs prévus non actualisés sont inférieurs à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée, correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. La juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie futurs actualisés prévus si les cours du marché ne sont pas disponibles.

Placements du portefeuille à long terme

Les placements du portefeuille à long terme sont présentés à la fraction non amortie du coût et englobent les fonds constitués pour l'enlèvement des immobilisations et la gestion des déchets nucléaires. Les gains et les pertes sur les placements à long terme sont constatés dans les autres produits à la vente des placements. Lorsqu'une baisse dans la valeur des placements survient, qui est considérée comme permanente, une provision pour perte est établie.

Passif pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

OPG constate des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles relativement à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires, actualisées à la valeur temporelle de l'argent. Elle a estimé le montant et l'échéancier des charges en trésorerie futures liées à ces activités en fonction des plans actuels d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires. Les passifs sont d'abord constatés à leur juste valeur estimative, fondée sur la valeur actualisée des coûts que l'on prévoit engager.

Le passif est augmenté régulièrement du montant de la valeur actualisée de la tranche variable des coûts relatifs aux déchets nucléaires produits chaque année, les montants correspondants étant imputés aux charges d'exploitation. Les charges relatives aux déchets de faible activité et d'activité moyenne sont imputées à la dotation aux amortissements. Les charges relatives à la mise au rebut du combustible nucléaire irradié sont imputées aux charges relatives au combustible. Le passif peut également être rajusté par suite de modifications des montants ou des échéanciers estimatifs des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Au règlement du passif, un gain ou une perte serait constaté.

L'augmentation découle du fait que les passifs pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires sont comptabilisés à leur valeur actualisée nette. La charge de désactualisation correspond à l'augmentation de la valeur comptable des passifs due à l'écoulement du temps. La charge subséquente est incluse dans les charges d'exploitation.

Le coût de mise hors service d'immobilisations est capitalisé par augmentation de la valeur comptable des immobilisations connexes. Le coût capitalisé est amorti sur la durée de vie utile résiduelle des immobilisations connexes et figure dans la dotation aux amortissements.

Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires

En juillet 2003, OPG et la province d'Ontario (la «Province») ont conclu des accords en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement («ONFA») qui exigeait l'établissement de fonds distincts pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et la gestion des déchets nucléaires. Pour se conformer à l'ONFA, OPG a transféré les actifs de ses fonds existants pour enlèvement des immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires à un Fonds distinct de déclassement et à un Fonds distinct pour combustible irradié (ensemble les «Fonds»). Les Fonds se composent de titres d'emprunt et de capitaux propres qui sont traités comme des placements à long terme et sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Les fonds distincts sont présentés à titre de fonds affectés à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires dans les bilans consolidés. Les gains et les pertes réalisés découlant des fonds distincts sont portés aux résultats dans les états des résultats consolidés.

Par suite de la constitution de comptes de fonds distincts en juillet 2003, les montants à recevoir de la SFIÉO ont été transférés dans le Fonds de déclassement sous forme d'effet portant intérêt, compris dans les placements figurant dans le Fonds de déclassement. Avant, les montants à recevoir de la SFIÉO étaient portés en compensation des passifs pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires.

Constatation des produits

L'ensemble de la production d'électricité d'OPG est vendue sur le marché au comptant en temps réel, qui est administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité («SIÉRE»), anciennement la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité («SIGMÉ»). Les produits sont enregistrés à mesure que l'électricité est produite et mesurée en fonction du prix de vente sur le marché au comptant, déduction faite du rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché et des activités de couverture. À chaque date de bilan, OPG calcule le prix moyen de l'énergie sur le marché au comptant qui a prévalu depuis le début de la période de règlement en cours et constate un rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché si le prix moyen dépasse 3,8 ¢ le kilowattheure («kWh»), en fonction du montant de l'énergie assujéti au mécanisme de rabais. OPG vend et achète aussi de l'électricité sur les marchés interconnectés des autres provinces canadiennes et dans les régions du nord-est et du Midwest des États-Unis. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures figurent aux bilans consolidés à la valeur marchande, les gains ou les pertes étant constatés dans les états des résultats consolidés. Les gains et les pertes sur contrats d'échange d'électricité (y compris ceux dont le sous-jacent est physiquement livré) sont présentés au montant net dans les états des résultats consolidés. Ainsi, les achats d'électricité, de 170 millions de dollars en 2004 et de 189 millions de dollars en 2003, ont été déduits des produits.

OPG tire ses produits autres qu'énergétiques en vertu d'une entente de location-exploitation conclue avec Bruce Power L.P. («Bruce Power»), qui vise ses centrales nucléaires de Bruce. Ils comprennent un revenu locatif, des intérêts créditeurs, les produits tirés de l'analyse et de la conception techniques, et des services connexes et techniques. OPG tire également des produits de sa participation dans la coentreprise de Brighton Beach Power Limited Partnership («Brighton Beach») relativement à une convention de conversion énergétique entre Brighton Beach et Coral Energy Canada Inc. («Coral»). De plus, les produits autres qu'énergétiques englobent les produits tirés de la vente d'isotopes au secteur médical et les locations immobilières. Les produits d'exploitation tirés de ces activités sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les produits sont livrés.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou toute perte en résultant figure dans les autres produits.

Dérivés

OPG est exposée aux fluctuations des prix de l'électricité associées à un marché libre de gros au comptant de l'électricité en Ontario. Elle gère ce risque au moyen de divers contrats sur l'énergie et contrats de ventes connexes. Ces contrats doivent servir de couverture contre le risque sur marchandises dans le portefeuille de production d'OPG. Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits pendant la durée du contrat lorsque l'opération sous-jacente est effectuée. Ces gains ou ces pertes sont comptabilisés dans les produits de production et ne sont pas inscrits dans les bilans consolidés. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont constatés à l'actif ou au passif, à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les produits du secteur Commercialisation de l'énergie.

OPG se sert également de contrats dérivés pour gérer ses risques de change. Les gains et les pertes de change sur ces contrats dérivés libellés en devises sont constatés en tant que rajustement du prix d'achat de la marchandise ou des biens reçus.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsque l'instrument dérivé est désigné en tant que couverture et est censé être efficace tout au long de la durée de vie de l'élément couvert. Lorsqu'un instrument dérivé cesse d'exister ou d'être efficace à titre de couverture ou lorsque la relation de couverture prend fin, tout gain ou toute perte connexe est reporté et comptabilisé dans les produits en même temps que les gains ou les pertes associés à l'élément couvert. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister, tout gain ou toute perte reporté connexe est comptabilisé dans l'état des résultats consolidé de la période en cours.

Crédits de réduction des émissions et quotas

OPG se sert de crédits de réduction des émissions et de quotas pour gérer les émissions dans les limites réglementaires. Les crédits de réduction des émissions sont achetés auprès de partenaires commerciaux au Canada et aux États-Unis. Les quotas d'émissions sont obtenus de la Province et achetés auprès de partenaires commerciaux en Ontario. Le coût des crédits de réduction des émissions et des quotas est comptabilisé dans les stocks et imputé aux résultats d'OPG, au coût moyen, dans les charges liées au combustible selon les besoins. Les options d'achat de crédits de réduction des émissions sont comptabilisées en tant que dérivés et évaluées à la valeur marchande estimative.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges dans l'exercice où ils sont engagés. Les frais de recherche et de développement engagés pour régler des obligations à long terme comme les passifs de gestion des déchets nucléaires, pour lesquels des provisions spécifiques existent déjà, sont imputés au passif correspondant.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent un régime de retraite agréé contributif à prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées, une assurance-vie collective, une assurance de soins de santé et une assurance en cas d'invalidité prolongée. OPG constate ses obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi. Les obligations au titre des coûts des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont établies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. L'obligation au titre des prestations d'invalidité prolongée est calculée au moyen de la méthode de répartition des prestations à la retraite. Les obligations sont touchées par les niveaux de salaire, l'inflation et l'accroissement des coûts. Les coûts et les obligations liés aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés chaque année par des actuaires indépendants, à partir des meilleures estimations de la direction.

Les actifs de la caisse de retraite sont évalués à la valeur liée au marché afin de déterminer les gains ou les pertes actuariels et le rendement prévu des actifs des régimes. La valeur liée au marché prend en compte les gains et les pertes sur les actifs découlant des titres de capitaux propres à un taux de rendement réel de 6 % sur une période de cinq ans.

Les coûts au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes de retraite, les rajustements liés aux modifications des régimes et les rajustements liés aux gains ou aux pertes actuariels, qui découlent de changements d'hypothèses, et les gains et les pertes réels. Les coûts des prestations au titre des services passés résultant des modifications des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime, étant donné que les avantages économiques pour OPG seront réalisés sur cette période. En raison de la nature à long terme des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, l'excédent du gain net cumulatif non amorti (ou de la perte), sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées

Notes afférentes aux états financiers consolidés

ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes de retraite selon le plus élevé des deux montants, est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés.

Lorsque la constatation de la mutation d'employés et du transfert des avantages connexes se traduit par une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement. On désigne par compression la perte du droit par les employés de constituer des prestations futures dans le cadre du régime. On entend par règlement l'annulation d'une obligation dans le cadre du régime.

Impôts

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, OPG est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices et sur le capital à la SFIÉO. Ces paiements sont calculés conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario) et sont modifiés conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité* et aux règlements connexes. OPG verse donc des impôts d'un montant semblable au montant qu'elle devrait verser en vertu des lois de l'impôt fédérale et provinciale.

OPG utilise la méthode du report variable pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les impôts sont constatés par suite d'écarts temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs du bilan, du report prospectif de pertes non utilisées et des réductions d'impôts. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés d'après les taux d'imposition prévus par la loi qui seraient en vigueur au cours des exercices où les écarts temporaires se résorberaient ou seraient réglés. L'incidence d'une modification du taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est imputée aux résultats dans la période où la modification est pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués, et si leur matérialisation n'est pas jugée plus probable qu'improbable, une provision pour moins-value est constituée.

OPG verse à la SFIÉO des paiements en remplacement des impôts fonciers sur ses actifs de production d'énergie nucléaire et d'origine fossile, et paie des impôts fonciers aux municipalités.

OPG se voit imputer un montant sur les produits bruts tirés de la production annuelle d'électricité découlant de ses actifs de production hydroélectrique. Ce montant comprend un pourcentage fixe appliqué à la production hydroélectrique annuelle dérivée des centrales situées sur des terres de la Couronne et un pourcentage progressif applicable à toutes les centrales hydroélectriques. Il est inclus dans les charges liées au combustible.

Secteurs d'activité

OPG mène ses activités dans deux secteurs isolables : Production et Commercialisation de l'énergie. Une catégorie distincte, Secteur non énergétique et autres, englobe les produits d'exploitation et les coûts non affectés aux deux secteurs d'activité. Des modifications futures dans la structure et les activités d'OPG, y compris l'incidence de la réglementation tarifaire, peuvent changer la définition des secteurs d'activité.

Modifications de conventions comptables

Relations de couverture

En juin 2003, le Conseil des normes comptables («CNC») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA») a modifié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13, «Relations de couverture», qui avait été publiée en décembre 2001. Cette note d'orientation, qui doit être appliquée pour les exercices à partir du 1^{er} juillet 2003, définit les normes sur la documentation et l'évaluation de l'efficacité des activités de couverture. Avec l'adoption de la nouvelle norme comptable, en vigueur le 1^{er} janvier 2004, OPG continue d'appliquer le même traitement comptable à ses relations de couverture.

Avantages sociaux futurs – informations additionnelles

En décembre 2003, le CNC a approuvé les révisions au chapitre 3461, «Avantages sociaux futurs». Les révisions obligent la présentation d'informations additionnelles annuelles pour les exercices se terminant à compter du 30 juin 2004, et d'informations additionnelles intermédiaires pour les périodes se terminant à compter du 30 juin 2004. OPG a déjà adopté l'exigence provisoire au cours du premier trimestre de 2004, qui oblige la Société à présenter le montant total des coûts des avantages sociaux. Les informations annuelles de 2004 d'OPG sont conformes aux exigences additionnelles.

Nouvelles recommandations comptables

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En septembre 2004, l'ICCA a modifié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, «Consolidation des entités à détenteurs de droits variables», qui avait été initialement publiée en juin 2003, par souci d'alignement avec la nouvelle Interprétation no 46, «Consolidation of Variable Interest Entities» («FIN 46R») du Financial Accounting Standards Board («FASB»). La nouvelle note exige la consolidation des entités à détenteurs de droits variables («EDDV») par le principal bénéficiaire. Une EDDV est une entité a) dont l'investissement en instruments de capitaux propres à risque ne suffit pas à lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de tiers ou dans laquelle les investisseurs ne répondent pas aux critères de participation majoritaire et b) qui ne répond pas à des critères

d'exemption précis. Le principal bénéficiaire est l'entreprise qui absorbera la majorité des pertes prévues ou recevra la majorité des rendements résiduels prévus, ou les deux, de l'EDDV.

OPG est partie à divers accords de coentreprise et autres ententes et a vendu des créances en vertu d'un accord de titrisation de créances. La Société a évalué ces accords avant l'entrée en vigueur de la note d'orientation le 1^{er} janvier 2005. OPG a conclu que les accords de coentreprise auxquels elle participe ne sont pas des EDDV, et qu'elle n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie à qui elle a vendu des créances, pas plus qu'elle ne détient un droit variable important dans cette dernière. OPG continue d'examiner ses autres accords.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité (projet de loi 100)* a reçu la sanction royale. Un règlement adopté en vertu de cette loi stipule que les centrales nucléaires et hydroélectriques de base d'OPG recevront des prix réglementés pour leur production. Les normes comptables reconnaissent que la réglementation des prix peut créer des avantages économiques et des obligations, qui sont constatés dans les états financiers consolidés comme des actifs et des passifs réglementaires. Si la réglementation fournit l'assurance que les coûts engagés seront recouverts dans l'avenir, alors une entité réglementée peut reporter ces coûts et les constater comme un actif réglementaire. Si un recouvrement pour l'exercice en cours est prévu pour des coûts devant être engagés dans l'avenir, alors l'entité réglementée constate un passif réglementaire. Les actifs et les passifs à tarifs réglementés ne peuvent être établis pour OPG qu'après la date de prise d'effet d'un règlement décrivant les actifs devant être réglementés.

4

Vente de créances

Le 1^{er} octobre 2003, la Société a signé un accord visant la vente d'une participation indivise de copropriétaire dans ses créances actuelles et futures (les «créances») à une fiducie indépendante. La Société conserve également une participation indivise de copropriétaire dans les créances vendues à la fiducie. En vertu de l'accord, la Société continue de gérer les créances. Le transfert cède à la fiducie la propriété d'une partie des paiements découlant des créances, calculés chaque mois. Le recours de la fiducie envers la Société se limite généralement au revenu tiré des créances.

La Société a inscrit le transfert initial de la copropriété à la fiducie et les transferts subséquents requis, étant donné l'option de rechargement de la titrisation à titre de vente, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-12 de l'ICCA, «Cession de créances». Selon cette note d'orientation, le produit de chaque vente à la fiducie est considéré comme la somme reçue de la fiducie, déduction faite de la participation indivise de copropriétaire conservée par la Société. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la Société a constaté des frais avant impôts de 8 millions de dollars relativement à ces ventes (3 millions de dollars en 2003).

Les créances présentées et titrisées par la Société sont comme suit :

	Capital des créances aux 31 décembre		Solde moyen des créances pour les exercices terminés les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2004	2003	2004	2003
Total du portefeuille de créances ¹	490	464	470	443
Créances vendues	300	300	300	300
Créances conservées	190	164	170	143
Coût moyen des fonds			2,6 %	2,8 %

¹⁾ Le montant représente les créances en cours, y compris les créances titrisées depuis le 1^{er} octobre 2003, que la Société continue de gérer.

Une variation défavorable immédiate de 10 % à 20 % du taux d'actualisation n'aurait pas une incidence importante sur la juste valeur du droit conservé. Il n'y a pas eu de créances irrécouvrables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 (néant en 2003).

Les flux de trésorerie liés aux titrisations pour les exercices terminés les 31 décembre sont comme suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Produits des nouvelles ventes	–	300
Recouvrements réinvestis dans les ventes à rechargement ¹	3 600	900
Flux de trésorerie liés aux droits conservés	2 043	415

¹⁾ Étant donné l'option à rechargement de la titrisation, les sommes recouvrées au titre des créances titrisées sont immédiatement réinvesties dans des créances additionnelles, ce qui signifie que le produit de la Société ne dépassera pas le montant initial de 300 millions de dollars. Les montants reflètent le cumul de 12 montants mensuels.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

5

Immobilisations

L'amortissement des immobilisations consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Amortissement	758	600
Frais de gestion des déchets nucléaires	7	3
	765	603

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Immobilisations corporelles		
Centrales nucléaires	4 253	4 087
Centrales à combustible fossile	1 591	1 578
Centrales hydroélectriques	7 767	7 659
Autres immobilisations	938	636
Construction en cours	565	741
	15 114	14 701
Moins : amortissement cumulé		
Centrales	2 890	2 281
Autres immobilisations	284	233
	3 174	2 514
	11 940	12 187

Les immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition de 203 millions de dollars (203 millions de dollars en 2003) sont prises en compte dans les autres immobilisations. Au 31 décembre 2004, l'amortissement cumulé de ces actifs loués s'élevait à 53 millions de dollars (45 millions de dollars en 2003). L'intérêt capitalisé à 6 % (6 % en 2003) dans la construction en cours a totalisé 30 millions de dollars (54 millions de dollars en 2003) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

Dépréciation des actifs à long terme

Les estimations comptables liées à la dépréciation des actifs nécessitent beaucoup de jugement de la part de la direction afin de déterminer les prévisions à court et à long terme sur les prix futurs des ventes, l'approvisionnement en électricité en Ontario, les dates de remise en service des centrales fermées temporairement, l'inflation, les prix du combustible et la durée de vie des centrales. Le montant des flux de trésorerie futurs qui seront finalement réalisés par OPG relativement à ces actifs pourrait être considérablement différent des valeurs comptables inscrites aux états financiers consolidés.

Centrales au charbon

En 2003, le gouvernement s'est engagé à fermer progressivement les centrales au charbon d'ici 2007. Par conséquent, OPG a constaté une perte de valeur de 576 millions de dollars en raison de la perte des flux de trésorerie provenant de ces centrales après 2007, et a réduit la valeur comptable des centrales à combustible fossile de 576 millions de dollars.

La juste valeur des actifs de production alimentés au charbon a été établie au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur a ensuite été comparée à la valeur comptable des actifs de production pour déterminer le montant de la perte de valeur.

Centrale Lennox

Dans le cadre de la demande d'information / de l'appel d'offres relativement à des projets de production de 2 500 MW d'énergie propre et de gestion de la demande lancée en septembre 2004, les nouveaux producteurs d'électricité seraient autorisés à recouvrer les coûts fixes et un taux de rendement convenu de l'investissement au moyen d'ententes contractuelles. Une nouvelle loi a été adoptée en décembre 2004 et prévoit l'achat d'électricité par contrat par l'Office de l'électricité de l'Ontario («OEO»). Par conséquent, les nouveaux producteurs devraient recouvrer les coûts fixes grâce à des ententes contractuelles avec l'OEO, réduisant ainsi les prix anticipés dans le marché de l'électricité de gros, puisque que les nouveaux producteurs n'auront besoin de recouvrer de ce marché que les coûts liés au combustible et autres coûts variables. En tant que centrale à coûts variables relativement élevés, la centrale Lennox ne pourra pas recouvrer ses coûts fixes et variables du marché de gros dans l'avenir. C'est pourquoi OPG a tenu des discussions avec la Province qui devraient, selon elle, donner lieu à une entente prévoyant le recouvrement de ses coûts fixes et variables. Si une décision était prise par la suite de ne pas conclure une telle entente, OPG sera alors tenue de constater une perte de valeur jusqu'à concurrence de la valeur comptable de 205 millions de dollars de la centrale et d'évaluer la possibilité de constituer des provisions pour des pertes additionnelles.

6**Facilités de crédit à court terme**

En mai 2004, OPG a renouvelé sa facilité de crédit bancaire consentie à court terme renouvelable de 1 000 millions de dollars auprès de son groupe prêteur pour un autre terme de 364 jours. Les effets émis en vertu du programme de papier commercial d'OPG sont garantis par la facilité de crédit bancaire. Au cours de 2004, des papiers commerciaux de 1 383 millions de dollars (965 millions de dollars en 2003) ont été émis afin de couvrir des besoins de financement à court terme et 1 357 millions de dollars (1 147 millions de dollars en 2003) ont été remboursés. Au 31 décembre 2004, OPG avait 26 millions de dollars de papier commercial impayé dans le cadre de ce programme (néant en 2003). Aux 31 décembre 2004 et 2003, OPG n'avait aucun autre emprunt impayé en vertu de cette facilité.

OPG a également des facilités de découvert non consenties à court terme de 26 millions de dollars (28 millions de dollars en 2003) ainsi que des facilités de crédit non consenties à court terme de 200 millions de dollars (173 millions de dollars en 2003) soutenant l'émission de lettres de crédit. OPG est tenue de fournir les lettres de crédit comme garantie aux sociétés de distribution locale, comme le stipule le code de règlement au détail de la Commission de l'énergie de l'Ontario («CEO»), et de soutenir le régime de retraite complémentaire. Au 31 décembre 2004, environ 155 millions de dollars (125 millions de dollars en 2003) de lettres de crédit avaient été émises à titre de sûreté auprès des sociétés de distribution locale et de soutien du régime de retraite complémentaire.

7**Dettes à long terme**

La dette à long terme consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Effets à payer à la SFIÉO	3 200	3 200
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	3	8
Part de la dette de la société en commandite sans recours	201	189
	3 404	3 397
Moins : échéant à moins d'un an		
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	3	4
Part de la dette de la société en commandite	2	—
	5	4
Dettes à long terme	3 399	3 393

Les effets de premier rang confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants qui leur sont dus, avant les porteurs des effets subordonnés. La SFIÉO détient actuellement l'ensemble des dettes de premier rang et des effets subordonnés d'OPG.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les dates d'échéance au 31 décembre 2004 des effets à payer à la SFIÉO sont comme suit :

Échéance	Taux d'intérêt (%)	Capital impayé (en millions de dollars)		Total
		Effets de premier rang	Effets subordonnés	
2006	5,44	100	—	100
2006	5,62	300	—	300
2006	5,94	100	—	100
2006	5,78	300	—	300
2007	5,85	400	—	400
2008	5,90	400	—	400
2009	6,01	350	—	350
2010	5,49	200	—	200
2010	5,71	300	—	300
2010	6,60	—	375	375
2011	6,65	—	375	375
		2 450	750	3 200

En décembre 2004, OPG a conclu une entente avec la SFIÉO afin de reporter le paiement sur un montant de capital de 500 millions de dollars sur des effets de premier rang venant à échéance en 2005, en prolongeant le terme de cinq ans. Les taux d'intérêt demeurent inchangés. Cette modification des dates d'échéance est reflétée dans le tableau ci-dessus.

En mars 2005, la Société a conclu une entente avec la SFIÉO en vue d'obtenir un financement additionnel pouvant atteindre 600 millions de dollars.

La Société a également conclu une entente avec la SFIÉO afin de régler, au moyen d'un effet de premier rang additionnel de 95 millions de dollars venant à échéance en 2010, ses intérêts débiteurs de 95 millions de dollars exigibles en mars 2005 liés à la dette de 3,2 milliards de dollars envers la SFIÉO. De plus, la SFIÉO a convenu que le paiement des intérêts de 98 millions de dollars exigibles en septembre 2005 se fera au moyen d'un effet de premier rang additionnel de 98 millions de dollars.

En septembre 2002, Brighton Beach, société en commandite formée par OPG, ATCO Power Canada Ltd., ATCO Resources Ltd. et Brighton Beach Power Ltd., a conclu un financement privé par obligations et emprunts à terme de 403 millions de dollars pour son projet de production électrique de 580 mégawatts en construction à Windsor, en Ontario. Brighton Beach a également signé une convention de conversion énergétique avec Coral, en vertu de laquelle Coral livrera le gaz naturel à la centrale et possèdera, commercialisera et négociera toute la production d'électricité. OPG consolide proportionnellement sa participation de 50 % dans la société en commandite Brighton Beach. Au 31 décembre 2004, l'encours du prêt s'élevait à 403 millions de dollars (378 millions de dollars en 2003), dont 201 millions de dollars (189 millions de dollars en 2003) sont comptabilisés par OPG. Le projet et les tests de rendement ont été achevés en novembre 2004 et, par conséquent, tout recours envers OPG associé au financement de Brighton Beach dont il est question ci-dessus a été éteint.

Les intérêts versés pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2004 se sont élevés à 218 millions de dollars (219 millions de dollars en 2003), dont 213 millions de dollars se rapportent à la dette à long terme (210 millions de dollars en 2003).

8

Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

Le passif pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires fondé sur la valeur actualisée consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Passif pour gestion du combustible nucléaire irradié	4 693	4 451
Passif pour déclassement des centrales nucléaires et gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne	3 457	3 289
Passif pour enlèvement d'immobilisations non nucléaires	189	181
Passif pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	8 339	7 921

La variation du passif net pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003 consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Passif au début de l'exercice	7 921	7 539
Augmentation du passif en raison de la charge de désactualisation	453	430
Augmentation du passif en raison des charges variables liées à la gestion des déchets nucléaires et du combustible nucléaire irradié	35	24
Enlèvement d'immobilisations se rapportant aux participations	1	—
Passif réglé par les dépenses de gestion des déchets	(71)	(72)
Passif à la fin de l'exercice	8 339	7 921

Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations d'OPG se composent des coûts prévus à engager jusqu'à la date de fin des activités et de fermeture des centrales nucléaires et à combustible fossile. Des coûts seront engagés pour le déclassement, la démolition et la cession des installations et du matériel, la décontamination et la remise en état des sites et la gestion poursuivie à long terme du combustible nucléaire irradié et des déchets à faible activité et à activité moyenne.

Les coûts suivants sont constatés à titre de passif :

- la valeur actualisée des coûts de déclassement des installations nucléaires et à combustible fossile à la fin de leur durée de vie utile;
- la valeur actualisée de la partie coût fixe de tout programme de gestion des déchets nucléaires requis, d'après le volume total des déchets attendus sur la durée de vie estimative des centrales;
- la valeur actualisée de la partie coût variable de tout programme de gestion des déchets nucléaires, compte tenu des volumes de déchets réels, engagée à ce jour.

L'établissement du montant à comptabiliser pour les coûts pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires exige des hypothèses importantes, car ces programmes s'échelonnent sur un bon nombre d'années. Des fermetures de centrales sont projetées d'ici les 30 prochaines années, selon la centrale. Les programmes actuels englobent des estimations de flux de trésorerie jusqu'en 2057 pour le déclassement des centrales nucléaires et jusqu'en 2100 environ pour la gestion du combustible nucléaire irradié. Le montant non actualisé des flux de trésorerie estimatifs associés au passif qui devrait être engagé jusqu'à la date de fermeture des centrales inclusivement est d'environ 19 milliards de dollars. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des passifs au 31 décembre 2004 était de 5,75 % (5,75 % en 2003), et les taux d'accroissement des coûts variaient de 1 % à 4 % en 2004 et en 2003. En vertu des conditions du contrat de location avec Bruce Power, OPG a toujours la responsabilité des passifs pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires se rapportant aux centrales nucléaires de Bruce.

Les hypothèses importantes sur plusieurs facteurs techniques et opérationnels utilisées pour le calcul des charges à payer font l'objet d'examen périodiques. Toute modification de ces hypothèses, ainsi que des hypothèses sur le calendrier des programmes, les indicateurs financiers ou les technologies utilisées, pourrait avoir des répercussions importantes sur la valeur totale des charges à payer. Compte tenu de la durée de ces programmes et de l'évolution rapide de la technologie utilisée dans la gestion des déchets nucléaires, il existe beaucoup d'incertitude quant à l'exactitude de la mesure des coûts de ces programmes, qui peuvent augmenter ou diminuer avec le temps.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Passif au titre des coûts de gestion du combustible nucléaire irradié

Le passif pour gestion du combustible nucléaire irradié représente les coûts de gestion des grappes de combustible nucléaire irradié hautement radioactives. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts relatifs au combustible irradié incluent : la gestion à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié par le stockage en couches géologiques profondes; la mise en service prévue en 2035 d'installations de stockage de combustible nucléaire irradié; et une distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage. Des solutions de rechange au procédé d'enfouissement sont examinées par les installations nucléaires canadiennes dans le cadre de l'étude d'options exigée par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (Canada) («LDCN»). L'étude des options doit être terminée d'ici 2005, une décision du gouvernement fédéral n'étant pas attendue avant 2006.

Passif au titre des coûts de déclassement des centrales nucléaires et de gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne

Le passif pour déclassement des centrales nucléaires et gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne représente les coûts estimatifs du déclassement des centrales nucléaires au terme de leur durée de vie utile ainsi que le coût de la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne produits par les centrales nucléaires. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation des coûts futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires incluent le déclassement des centrales nucléaires selon un calendrier échelonné (les réacteurs demeureront à l'arrêt en lieu sûr pendant les 30 ans précédant un déclassement de dix ans). Les déchets de faible activité et d'activité moyenne issus du déclassement seront évacués vers les installations conçues à cette fin.

Les coûts de la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne sur leur cycle de vie comprennent les coûts du traitement et du stockage de ces déchets radioactifs pendant et après l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de leur élimination définitive à long terme. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts relatifs aux déchets nucléaires de faible activité et d'activité moyenne incluent : la mise en service en 2015 d'installations d'élimination des déchets de faible activité; le costockage de déchets d'activité intermédiaire de courte durée et de déchets de faible activité à partir de 2015; et le costockage du reste des déchets d'activité intermédiaire de longue durée et du combustible irradié à partir de 2035.

Passif au titre des coûts pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires

Le passif pour enlèvement d'immobilisations non nucléaires repose sur des estimations de coûts de tiers formulées à la lumière d'un examen approfondi des sites des centrales en exploitation et d'une évaluation des activités de nettoyage et de remise en état requises. Ce passif représente les coûts estimatifs de déclassement des centrales à combustible fossile au terme de leur durée de vie utile. Selon les estimations, ces centrales devraient être démantelées entre 2005 et 2034.

Outre le passif de 154 millions de dollars pour les sites en exploitation, OPG a inscrit un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 35 millions de dollars relativement aux coûts de déclassement et de remise en état des sites des centrales ayant fait l'objet d'un désinvestissement ou qui ne sont plus utilisés.

OPG n'a aucune obligation légale à l'égard du déclassement de ses centrales hydroélectriques. En outre, les coûts pour ce type d'installation ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, étant donné leur longue durée de vie utile. Compte tenu des efforts déployés pour la maintenance ou la reconstruction, les structures de contrôle des eaux devraient être utilisées dans un avenir prévisible. Donc, OPG n'a constaté aucun passif pour déclassement de ses centrales hydroélectriques.

Ontario Nuclear Funds Agreement

OPG met des fonds de côté qui seront utilisés spécifiquement pour le règlement de passifs pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires. En juillet 2003, OPG et la Province ont conclu des accords, en vertu de l'ONFA, qui exigeaient l'établissement de fonds de réserve distincts pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et la gestion des déchets nucléaires. Pour se conformer à l'ONFA, OPG a transféré les actifs de ses fonds existants pour enlèvement des immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires à un Fonds de déclassement et à un Fonds pour combustible irradié, détenus dans des comptes de garde distincts. De plus, un montant à recevoir de la SFIÉO de 3,1 milliards de dollars a été transféré dans les Fonds sous forme d'un paiement au comptant de 1,2 milliard de dollars et d'effets à recevoir portant intérêt de 1,9 milliard de dollars, qui sont classés comme un actif des Fonds et sont censés être financés au cours des trois prochaines années.

Le Fonds de déclassement servira à financer les coûts futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires et de gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne à long terme ainsi qu'une tranche des frais de stockage du combustible irradié après la durée de vie de la centrale. Le financement initial du Fonds de déclassement, qui englobe l'effet à recevoir de la SFIÉO, est censé être suffisant pour régler entièrement l'estimation du passif de 1999. Tout manque à gagner devra être comblé par OPG.

Le Fonds pour combustible irradié servira à financer les coûts futurs de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire irradié. OPG assume le risque et l'obligation relativement à l'accroissement des coûts de gestion des déchets de combustible irradié, sous réserve des seuils de passif progressifs précisés dans l'ONFA, qui limitent son risque financier total à environ 6,0 milliards de dollars, soit la valeur actualisée au 1^{er} avril 1999 (environ 8,3 milliards de dollars en dollars de 2004), compte tenu des projections relatives aux grappes de combustible irradié établies selon la durée de vie de la centrale figurant dans le cadre financier. OPG fait des versements trimestriels au cours de la durée de vie de ses centrales nucléaires, comme il est précisé dans l'ONFA. Le financement requis pour 2004 dans le cadre de l'ONFA a été de 454 millions de dollars, y compris une contribution de 100 millions de dollars à la fiducie en vertu de la LDCN de l'Ontario (la «Fiducie»).

La LDCN est entrée en vigueur en novembre 2002. Conformément à cette dernière, l'Organisation de gestion des déchets nucléaires a été fondée afin de préparer et d'examiner des solutions de rechange et de fournir des recommandations au gouvernement fédéral pour la gestion à long terme des déchets nucléaires d'ici novembre 2005. Le gouvernement fédéral choisira une option de gestion à long terme des déchets nucléaires en fonction de plans déposés. Conformément à la LDCN, OPG a effectué un dépôt initial de 500 millions de dollars dans la Fiducie en novembre 2002 et a versé 100 millions de dollars en 2003 et en 2004. En vertu de la LDCN, OPG doit déposer 100 millions de dollars chaque année dans la Fiducie jusqu'à ce que le gouvernement fédéral approuve un plan à long terme, qui n'est pas attendu avant 2006. Les contributions futures à la Fiducie après 2005 dépendront de l'orientation choisie par le gouvernement fédéral. Étant donné que la Fiducie fait partie du Fonds pour combustible irradié, les contributions à la Fiducie, comme l'exige la LDCN, sont appliquées aux obligations de paiement aux termes de l'ONFA.

Aux 31 décembre 2004 et 2003, les fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires consistaient en ce qui suit :

	Méthode de l'amortissement du coût		Juste valeur	
	2004	2003	2004	2003
(en millions de dollars)				
Fonds de déclassement	3 858	3 641	4 131	3 801
Fonds pour combustible irradié ¹⁾	2 118	1 587	2 118	1 587
	5 976	5 228	6 249	5 388

¹⁾ La Fiducie de la LDCN de l'Ontario représente 794 millions de dollars au 31 décembre 2004 (648 millions de dollars en 2003) du Fonds pour combustible irradié selon la méthode de l'amortissement du coût.

Comme l'exige la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (Canada), et en vertu de l'ONFA, la Province a fourni à la Commission canadienne de sûreté nucléaire («CCSN»), pour le compte d'OPG, une garantie représentant jusqu'à 1 510 millions de dollars. Cette garantie prévoit qu'il y aura suffisamment de fonds disponibles pour s'acquitter des obligations actuelles liées au déclassement des centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. La garantie provinciale s'ajoutera au Fonds pour combustible irradié et au Fonds de déclassement jusqu'au moment où il y aura suffisamment de fonds pour couvrir le passif accumulé aux fins de déclassement et de gestion des déchets nucléaires. La garantie, avec le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement, répondait aux exigences de la CCSN en matière d'octroi de permis pour les centrales nucléaires d'OPG. OPG verse à la Province une commission de garantie annuelle de 0,5 % du montant garanti par la Province. OPG a payé la commission de garantie pour 2004, qui s'établissait à 8 millions de dollars, au premier trimestre de 2004.

En vertu de l'ONFA, la Province garantit à OPG un rendement annuel dans le Fonds pour combustible irradié de 3,25 % plus la variation de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario («rendement garanti»). La différence entre le rendement garanti sur le Fonds pour combustible irradié et le rendement réel du marché, selon la juste valeur des actifs du Fonds, qui comprend les rendements réalisés et latents, est due à ou par la Province. Comme OPG comptabilise les placements dans les fonds distincts selon la méthode de l'amortissement du coût, le montant constaté dans les états financiers consolidés qui est dû à ou par la Province correspond à la différence entre le rendement garanti et le rendement réel d'après les rendements réalisés seulement. Au 31 décembre 2004, les comptes du Fonds pour combustible irradié comprenaient un montant de 4 millions de dollars dû à la Province (montant de 10 millions de dollars dû par la Province en 2003). Si les placements dans le Fonds pour combustible irradié avaient été comptabilisés à la juste valeur marchande dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2004, il y aurait eu un montant dû à la Province de 156 millions de dollars (71 millions de dollars en 2003).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

En vertu de l'ONFA, un taux de rendement cible de 5,75 % par année a été établi pour le Fonds de déclassement. Si le taux de rendement diffère de 5,75 % ou si l'estimation des passifs change dans le cadre approuvé actuellement de l'ONFA, le Fonds de déclassement peut être insuffisant ou excédentaire. Selon l'ONFA, en cas d'un surplus dans le Fonds de déclassement de sorte que les passifs, aux termes du cadre approuvé actuellement de l'ONFA, sont financés au moins à 120 %, OPG peut transférer jusqu'à 50 % de l'excédent sur 120 % à titre de contribution au Fonds pour combustible irradié, et la SFIÉO est en droit de recevoir une distribution d'un montant équivalent. De plus, à l'expiration de l'ONFA, la Province a droit aux fonds excédentaires dans la mesure où la juste valeur marchande du Fonds de déclassement dépasse les coûts d'achèvement estimés autorisés aux termes du cadre approuvé actuellement de l'ONFA. Au 31 décembre 2004, les coûts d'achèvement estimés selon le plan de référence approuvé actuellement de l'ONFA sont entièrement provisionnés. Le Fonds de déclassement ne présente pas de montant excédentaire dû à la Province selon la méthode de l'amortissement du coût. Si les placements dans le Fonds de déclassement avaient été comptabilisés à la juste valeur marchande dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2004, et que l'on avait mis fin au Fonds de déclassement aux termes de l'ONFA, il y aurait eu un montant dû à la Province de 249 millions de dollars (128 millions de dollars en 2003).

Le coût amorti et la juste valeur des titres investis dans les fonds distincts, qui comprennent le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement, étaient comme suit aux 31 décembre 2004 et 2003 :

	Méthode de l'amortissement du coût		Juste valeur	
	2004	2003	2004	2003
(en millions de dollars)				
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	211	139	211	139
Titres négociables	3 056	2 556	3 472	2 795
Obligations et débetures	723	635	732	637
Créance de la SFIÉO	1 993	1 892	1 993	1 892
Frais d'administration à payer	(3)	(4)	(3)	(4)
	5 980	5 218	6 405	5 459
Montant dû (à) par la Province – Fonds pour combustible irradié	(4)	10	(156)	(71)
Total	5 976	5 228	6 249	5 388

Les obligations et les débetures détenues dans le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement aux 31 décembre 2004 et 2003 viennent à échéance comme suit :

	Juste valeur	
	2004	2003
(en millions de dollars)		
Moins d'un an	–	19
De 1 à 5 ans	259	204
De 5 à 10 ans	233	260
Plus de 10 ans	240	154
Total des titres d'emprunt à venir à échéance	732	637
Rendement moyen	4,1 %	4,3 %

Une créance de 1 993 millions de dollars (1 892 millions de dollars en 2003) de la SFIÉO ne porte pas de date d'échéance précise. Le taux d'intérêt réel sur la créance de la SFIÉO était de 5,3 % en 2004 (5,0 % en 2003 à partir de la conclusion de l'ONFA en juillet 2003).

9

Avantages sociaux

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance des soins de santé et l'assurance en cas d'invalidité prolongée. Le régime de retraite enregistré est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés permanents et les retraités. Les actifs de la caisse de retraite se composent essentiellement de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt de gouvernements et de sociétés, de placements immobiliers et d'autres placements gérés par des gestionnaires de portefeuilles professionnels. La caisse n'investit pas dans les actions ou les titres d'emprunt émis par OPG. Le régime de retraite complémentaire est un régime à prestations déterminées couvrant certains employés et retraités.

Les obligations au titre des régimes de retraite et des autres d'avantages postérieurs à l'emploi dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt, les rajustements provenant de modifications des régimes, les modifications des hypothèses et les gains ou les pertes actuariels. Les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi et les actifs de la caisse de retraite sont mesurés au 31 décembre 2004.

	Régime de retraite agréé et régime de retraite complémentaire		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2004	2003	2004	2003
Hypothèses moyennes pondérées – Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation des prestations de retraite futures	6,00 %	6,25 %	5,88 %	6,17 %
Taux d'indexation de la grille salariale	3,25 %	3,25 %	–	–
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations	2,25 %	2,25 %	–	–
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	–	–	7,03 %	6,33 %
Taux tendanciel cible du coût des soins de santé	–	–	4,46 %	4,46 %
Année d'atteinte du taux cible	–	–	2014	2010
Taux d'augmentation des prestations d'invalidité	–	–	2,25 %	2,25 %

	Régime de retraite agréé et régime de retraite complémentaire		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2004	2003	2004	2003
Hypothèses moyennes pondérées – Coût de l'exercice				
Rendement prévu des actifs des régimes, déduction faite des charges	7,00 %	7,00 %		
Taux d'actualisation des prestations de retraite futures	6,25 %	6,75 %	6,17 %	6,60 %
Taux d'indexation de la grille salariale	3,25 %	3,00 %	–	–
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations	2,25 %	2,00 %	–	–
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	–	–	6,33 %	6,42 %
Taux tendanciel cible du coût des soins de santé	–	–	4,46 %	4,13 %
Année d'atteinte du taux cible	–	–	2010	2010
Taux d'augmentation des prestations d'invalidité	–	–	2,25 %	2,00 %
Nombre moyen d'années de service à courir pour les salariés actifs	12	12	12	11

Notes afférentes aux états financiers consolidés

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Variation des actifs des régimes						
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	6 449	5 727	–	–	–	–
Cotisations patronales	154	153	6	5	54	51
Cotisations salariales	52	52	–	–	–	–
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	693	783	–	–	–	–
Règlements	(4)	–	–	–	–	–
Versements de prestations	(288)	(266)	(6)	(5)	(54)	(51)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	7 056	6 449	–	–	–	–
Variation de l'obligation au titre des prestations projetées						
Obligation au titre des prestations projetées au début de l'exercice	7 046	5 965	117	125	1 307	1 079
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice de l'employeur	143	107	8	8	41	29
Cotisations salariales	52	52	–	–	–	–
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	442	402	7	9	82	64
Perte (gain) de compression	2	–	–	–	(1)	–
Gain de règlement	(4)	–	–	–	–	–
Versements de prestations	(288)	(266)	(6)	(5)	(54)	(51)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	270	786	18	(20)	124	186
Obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	7 663	7 046	144	117	1 499	1 307
Situation de capitalisation – surplus (déficit) à la fin de l'exercice	(607)	(597)	(144)	(117)	(1 499)	(1 307)
	2004	2003				
Catégories d'actifs dans la caisse du régime de retraite agréé						
Actions	65 %	65 %				
Placements à revenu fixe	33 %	34 %				
Encaisse et placements à court terme	2 %	1 %				
Total	100 %	100 %				

Les actifs qui constituent la caisse de retraite d'OPG regroupent trois grandes catégories de placements. De plus, les placements en actions comprennent des actions canadiennes, américaines et nord-américaines. La caisse est également constituée d'un petit portefeuille immobilier représentant moins de 1 % des actifs des régimes.

La plus récente évaluation actuarielle produite a été faite au 1^{er} avril 2002. Compte tenu d'une capitalisation régulière, les actifs étant présentés à leur valeur marchande, OPG estime que le déficit de la caisse de retraite s'élevait à 1,5 milliard de dollars au 31 décembre 2004 (1,3 milliard de dollars en 2003). Le déficit présenté dans la prochaine évaluation actuarielle, qui doit être en date du 1^{er} avril 2005 au plus tard, pourrait être considérablement différent.

Le régime complémentaire n'est pas capitalisé, mais il est garanti au moyen de lettres de crédit totalisant 125 millions de dollars.

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions of dollars)	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Rapprochement de la situation de capitalisation et de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées						
Situation de capitalisation – surplus (déficit) à la fin de l'exercice	(607)	(597)	(144)	(117)	(1 499)	(1 307)
Perte actuarielle nette non amortie	1 012	924	28	10	422	313
Coût non amorti au titre des services passés	119	137	5	6	18	21
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	524	464	(111)	(101)	(1 059)	(973)
Tranche à court terme	–	–	(6)	(3)	(59)	(58)
Tranche à long terme	524	464	(105)	(98)	(1 000)	(915)

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Composantes du coût constaté						
Coût pour services rendus au cours de l'exercice	143	107	8	8	41	29
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	442	402	7	9	82	64
Rendement prévu des actifs des régimes, déduction faite des charges	(511)	(502)	–	–	–	–
Perte (gain) de compression	2	–	–	–	(1)	–
Amortissement des coûts pour services passés	18	18	1	1	3	3
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	–	(31)	–	2	15	2
Coût (revenu) constaté	94	(6)	16	20	140	98

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Composantes du coût engagé et constaté						
Coût pour services rendus au cours de l'exercice	143	107	8	8	41	29
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	442	402	7	9	82	64
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	(693)	(783)	–	–	–	–
Perte (gain) de compression	2	–	–	–	(1)	–
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	270	786	18	(20)	124	186
Coût engagé au cours de l'exercice	164	512	33	(3)	246	279
Différences entre les coûts engagés et les coûts constatés relativement à ce qui suit :						
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	182	281	–	–	–	–
Coûts pour services passés	18	18	1	1	3	3
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(270)	(817)	(18)	22	(109)	(184)
Coût (revenu) constaté	94	(6)	16	20	140	98

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Une augmentation ou une diminution de 1,0 % du taux tendanciel du coût des soins de santé entraînerait respectivement une augmentation des composantes services et intérêts du coût constaté de 21 millions de dollars (14 millions de dollars en 2003) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi pour 2004 ou une diminution des composantes services et intérêts du coût constaté de 19 millions de dollars (11 millions de dollars en 2003) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi pour 2004. Une augmentation ou une diminution de 1,0 % du taux tendanciel du coût de soins de santé entraînerait respectivement une augmentation de 221 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2004 (169 millions de dollars en 2003) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi ou une diminution de 175 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2004 (152 millions de dollars en 2003).

10

Instruments financiers

Les justes valeurs des instruments dérivés ont été estimées en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, OPG tient compte de divers facteurs pour estimer les prix à terme, y compris les prix du marché et la volatilité des prix des marchés de l'électricité avoisinants, les prix du combustible et d'autres facteurs.

Les activités d'échange et la liquidité sur le marché de l'électricité de l'Ontario ont été limitées, étant donné que les sociétés ne concluent généralement que des contrats à court terme. Par conséquent, les informations sur les prix à terme pour les contrats peuvent ne pas être entièrement représentatives du coût de ces contrats. Pour les contrats conclus en Ontario qui ne sont pas conclus à des fins de couverture, OPG a établi des réserves de liquidité à la juste valeur marchande des actifs et des passifs équivalant au gain ou à la perte sur ces contrats. Ces réserves ont fait diminuer les produits tirés du secteur Commercialisation de l'énergie de 2 millions de dollars au cours de 2004 (augmentation de 2 millions de dollars en 2003). Les contrats conclus pour des opérations à l'extérieur de l'Ontario continuent d'être constatés aux bilans consolidés en tant qu'actif ou passif à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées à titre de gain ou de perte dans les produits du secteur Commercialisation de l'énergie.

Instruments dérivés utilisés aux fins de couverture

Au tableau suivant figure la juste valeur estimative des instruments dérivés désignés en tant que couvertures. La majorité des instruments dérivés d'OPG sont traités en tant que couvertures, les gains ou les pertes étant constatés au moment du règlement, quand les opérations sous-jacentes sont effectuées. OPG détient des dérivés financiers de marchandises principalement pour couvrir le risque de variation des prix des marchandises associé aux fluctuations du prix de l'électricité.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Quantité nominale	Durée 2004	Juste valeur	Quantité nominale	Durée 2003	Juste valeur
(Perte)/gain						
Instruments dérivés sur l'électricité	10,4 TWh	1 à 3 ans	(71)	23,9 TWh	1 à 3 ans	(13)
Instruments dérivés sur les taux de change	10 \$ US	janv. 2005	–	40 \$ US	janv. 2004	(3)
Option d'achat de crédits de réduction des émissions	–	–	–	3,000,000 de tonnes	2004	–

Les instruments dérivés sur les taux de change servent à couvrir le risque lié aux achats prévus libellés en dollars américains. Le taux de change fixe moyen pondéré des contrats en cours au 31 décembre 2004 s'élevait à 0,81 \$ US (0,72 \$ US en 2003) contre un dollar canadien.

Instruments dérivés non utilisés aux fins de couverture

La valeur comptable (juste valeur) des instruments dérivés non désignés comme couverture est comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Quantité nominale	Juste valeur	Quantité nominale	Juste valeur
	2004		2003	
Instruments dérivés sur marchandises				
Actifs	7,9 TWh	12	7,9 TWh	8
Passifs	1,3 TWh	(12)	1,6 TWh	(8)
Réserves de liquidité de l'Ontario		– (7)		– (5)
Total		(7)		(5)

Juste valeur des autres instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, du rabais à payer associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, des effets à court terme à payer et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers a été estimée en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant.

La valeur comptable et la juste valeur de ces autres instruments financiers sont comme suit :

	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(en millions de dollars)	2004		2003	
Actifs financiers				
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	5 976	6 249	5 228	5 388
Débiteurs à long terme et autres actifs	56	56	64	64
Passifs financiers				
Dette à long terme	3 399	3 577	3 393	3 516
Créditeurs et charges à payer à long terme	212	212	276	276

Risque de crédit

La majorité des produits d'exploitation d'OPG provient de la vente d'électricité sur le marché au comptant administré par la SIERÉ. Les autres produits d'exploitation d'OPG proviennent de diverses sources, dont la vente à des tiers de produits de gestion des risques financiers. OPG gère le risque de crédit de contrepartie en surveillant les contreparties dont la notation est plus faible et en limitant son exposition à celles-ci, en évaluant de manière intégrée le risque de crédit de ces contreparties, en effectuant des examens périodiques de leur solvabilité et en obtenant entre autres une garantie de crédit pour toutes les opérations au-delà des limites approuvées.

11**Impôts sur les bénéfices**

Le rapprochement du taux d'imposition réel et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
(Perte) avant impôts sur les bénéfices	(38)	(494)
Taux d'imposition fédéral et provincial combiné prévu par la loi, y compris la surtaxe	36,1 %	36,6 %
Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable	(14)	(181)
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Impôt des grandes sociétés en sus de la surtaxe	30	37
Taux d'imposition futur sur les écarts temporaires	(3)	4
Éléments de bénéfice non imposables	(4)	(3)
Rajustement relatif aux fluctuations des taux d'imposition futurs	–	30
Provision pour moins-value	(93)	93
Divers	4	17
	(66)	178
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	(80)	(3)
Taux d'imposition réel	210,5 %	0,6 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les composantes importantes de la charge d'impôts (du recouvrement d'impôts) sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2004	2003
Charge d'impôts de l'exercice	21	80
Charge d'impôts futurs (économie) :		
Variation des écarts temporaires	50	(64)
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	(67)	(101)
Impôt minimum futur de l'Ontario à recouvrer	–	(41)
Provision pour (reprise sur) moins-value	(93)	93
Rajustement relatif aux fluctuations des taux d'imposition futurs	–	30
Divers	9	–
Recouvrements d'impôts sur les bénéfices	(80)	(3)

Au 31 décembre 2004, OPG comptait environ 493 millions de dollars (296 millions de dollars en 2003) de pertes autres qu'en capital reportées de façon prospective, pour lesquelles elle a comptabilisé des actifs d'impôts futurs de 67 millions de dollars en 2004 (101 millions de dollars en 2003) aux fins de présentation de l'information financière. La perte de 2003 prendra fin en 2010, et celle de 2004, en 2014.

Les impôts sur les bénéfices payés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 se sont établis à 17 millions de dollars (28 millions de dollars en 2003). OPG n'a constaté aucun montant dans les autres impôts sur les bénéfices à recouvrer pour l'exercice en cours (16 millions de dollars en 2003).

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2004	2003
Actifs d'impôts futurs :		
Passif pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	2 806	2 664
Autres passifs et actifs	446	443
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	168	101
Impôt minimum futur de l'Ontario à recouvrer	42	41
	3 462	3 249
Passifs d'impôts futurs :		
Immobilisations	1 211	1 422
Fonds pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	2 039	1 784
Autres passifs et actifs	323	255
	3 573	3 461
Passifs d'impôts futurs nets	111	212
Représentés par :		
Tranche à court terme	(44)	(60)
Tranche à long terme	155	272
	111	212

OPG a pris certaines positions en matière de déclaration de l'impôt des sociétés et des impôts et taxes sur le capital qui pourraient être contestées au moment de la vérification et possiblement refusées et donner lieu à une augmentation importante de l'obligation fiscale au moment du redressement. Par conséquent, il subsiste une certaine incertitude sur le montant de la charge d'impôts, et la direction n'est pas en mesure d'en établir l'incidence sur les états financiers consolidés.

Aux 31 décembre 2004 et 2003, OPG avait 256 300 010 actions ordinaires émises et en circulation d'une valeur déclarée de 5 126 millions de dollars. OPG est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Les dividendes sont déclarés et versés de façon à obtenir un taux de distribution de 35 % du bénéfice net annuel.

Litiges

OPG ou ses filiales font face à différentes actions en justice couvrant un large ensemble de questions soulevées dans le cours normal de leurs affaires. Chacun de ces litiges s'accompagne d'incertitudes. Certains d'entre eux pourraient être réglés au désavantage d'OPG. Ces éventualités sont constatées au moment où elles sont susceptibles de se produire et lorsqu'elles peuvent être estimées de manière raisonnable. La direction estime que la résolution finale de ces litiges n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière d'OPG.

En juillet 2004, OPG a été accusée de négligence criminelle causant la mort et de négligence criminelle causant un préjudice corporel en rapport avec l'accident survenu en 2002 à Barrett Chute. Ces accusations sont toujours en instance et OPG a une défense raisonnable. Cependant, qu'elle soit ou non reconnue coupable de ces accusations, OPG ne prévoit pas que cela aura des effets néfastes importants sur sa situation financière.

Réclamations et litiges touchant les nations autochtones

La réclamation de la Première nation de Slate Falls porte sur 40 millions de dollars. La Première nation a lancé une action en justice auprès de la Cour de l'Ontario pour une mesure de redressement déclaratoire et des dommages non précisés en raison d'une atteinte aux droits fonciers ancestraux et à la réserve due aux crues et à d'autres actes de violation de la propriété. Le gouvernement du Canada est également défendeur dans cette réclamation. La Première nation est composée d'anciens membres d'un certain nombre de différentes bandes, dont celle d'Osnaburgh. Ontario Hydro avait conclu précédemment une entente de règlement avec la Première nation de Mishkeegogamang, connue auparavant sous le nom de Première nation d'Osnaburgh. Le gouvernement du Canada et OPG évaluent le chevauchement possible des bénéficiaires entre le litige actuel et le règlement précédent. Les parties sont au stade préliminaire de la collecte des documents qui serviront à l'évaluation de la responsabilité et des dommages éventuels; elles sont par conséquent dans l'impossibilité d'évaluer la réclamation pour l'instant.

Les requêtes préliminaires ont été réglées en faveur de la Première nation de Slate Falls. En conséquence, un membre de la Première nation de Slate Falls a été autorisé à représenter quelque 200 autochtones vivants et décédés qui sont ou étaient membres de la Première nation de Slate Falls. La requête d'OPG et du Canada visant à obtenir un jugement sommaire rejetant l'action du plaignant a été rejetée. Tous les appels sont maintenant complets et le Canada cherche à ajouter la province d'Ontario et Mishkeegogamang en tant que parties. Le Canada est poursuivi séparément par Mishkeegogamang et demande qu'OPG et l'Ontario soient ajoutées en tant que parties à cette instance. Toute somme qu'OPG pourrait avoir à payer au Canada à titre de dommages-intérêts dans cette poursuite serait, en vertu des conditions du règlement conclu avec Mishkeegogamang, créditée au solde des sommes qu'OPG doit en vertu du règlement.

Les Premières nations de Whitesand et de Red Rock ont intenté une action en dommages-intérêts d'un montant non précisé en raison d'une atteinte aux droits fonciers ancestraux et à la réserve dans le bassin de la rivière Nipigon, au nord de Thunder Bay, due aux crues et à d'autres actes de violation de la propriété. Les Couronnes fédérale et provinciale et Hydro One sont aussi défendeurs.

Environnement

OPG était tenue d'assumer certaines obligations environnementales d'Ontario Hydro. Conséquemment, une provision de 76 millions de dollars a été établie à cet égard au 1^{er} avril 1999. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, des dépenses de 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2003) ont été déduites de cette provision.

Les activités courantes sont également soumises à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de qualité de l'air, des sols et des eaux et d'autres questions environnementales. Le coût des obligations correspondantes est assumé de façon continue. La direction estime avoir établi une provision suffisante dans les états financiers consolidés pour respecter les obligations environnementales liées aux activités actuelles d'OPG.

Garanties

Dans le cours normal des affaires, OPG et certaines de ses filiales concluent différentes ententes en vue de fournir des garanties financières ou de bonne exécution à des tiers au nom de certaines filiales. Ces ententes prévoient des garanties, des lettres de crédit de soutien et des cautionnements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

OPG a fourni des garanties limitées relativement à sa part du financement de Brighton Beach, selon lesquelles elle est responsable de fournir sa part de capitaux propres liée aux dépassements de coûts de construction de la centrale. Au 31 décembre 2004, OPG demeure responsable de fournir sa part de capitaux propres liée aux dépassements de coûts, jusqu'à concurrence de 6 millions de dollars. Comme Brighton Beach est entrée en activité en juillet 2004, tous les dépassements de coûts sont maintenant surtout limités au règlement des privilèges de construction enregistrés par certains entrepreneurs associés au projet de construction. Les paiements futurs éventuels maximaux ne sont pas connus puisque Brighton Beach doit finir de revoir et de résoudre les privilèges existants. Brighton Beach négocie actuellement le règlement de ces privilèges.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de la Société et les autres engagements commerciaux sont comme suit au 31 décembre 2004 :

(en millions de dollars)	2005	2006	2007	2008	2009	Par la suite	Total
Ententes d'approvisionnement en combustible	526	386	203	120	36	34	1 305
Contributions effectuées dans le cadre de l'ONFA	454	454	454	679	350	1 753	4 144
Remboursement de la dette à long terme	–	800	400	400	350	1 345	3 295
Intérêt sur la dette à long terme	99	191	145	122	99	86	742
Obligations d'achat non conditionnelles	39	27	16	12	14	50	158
Créditeurs à long terme	28	28	28	10	–	–	94
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	7	5	4	4	–	19	39
Divers	76	35	36	37	37	25	246
Total	1 229	1 926	1 286	1 384	886	3 312	10 023

14

Restructuration

La variation du passif de restructuration au titre des prestations de cessation d'emploi pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003 est comme suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Passif au début de l'exercice	52	120
Charges de restructuration	19	–
Versements	(51)	(68)
Passif à la fin de l'exercice	20	52

OPG a comptabilisé des charges de restructuration de 16 millions de dollars constituées de 15 millions de dollars de prestations de cessation d'emploi et de 1 million de dollars de charges de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi associés à sa centrale Lakeview durant le deuxième trimestre de 2004. En vertu de la réglementation, OPG est tenue de cesser de faire brûler du charbon à sa centrale Lakeview d'ici la fin d'avril 2005. OPG a communiqué son plan visant à fermer la centrale Lakeview à tous les employés. Au 31 décembre 2004, 81 employés avaient accepté l'offre de départ de la Société. OPG a également constaté des charges de restructuration de 4 millions de dollars liées à son secteur Commercialisation de l'énergie.

15

Contrats d'option à taux intermédiaires

Dans le cadre du règlement ontarien intitulé Transition – Generation Corporation Designated Rate Options («TRO»), OPG est tenue d'accorder, à l'ouverture du marché, un allègement de tarifs transitoire à certaines sociétés d'énergie pour une période allant jusqu'à quatre ans, selon la consommation et le prix moyen payé par chaque client pendant une période de référence s'échelonnant du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000. Les contrats TRO sont considérés comme une couverture des produits tirés des activités de production. Le volume prévu maximal assujéti à l'allègement est d'environ 5,4 TWh pendant la première année suivant l'ouverture du marché, 3,6 TWh au cours de la deuxième année et 1,8 TWh pendant la troisième et la quatrième année. La durée maximale du programme est de quatre ans.

Une provision de 210 millions de dollars pour les contrats TRO a été constatée au cours du premier trimestre de 2002 en fonction de la perte future estimative sur ces contrats. La provision a été déterminée à cette date selon les meilleures estimations de la direction concernant la courbe des prix à terme, les commissions du marché de l'électricité de gros, l'incidence de la cession de contrôle sur les contrats, les interruptions de production et le recouvrement des rabais relatifs à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché. La provision pour les contrats TRO a été constituée en fonction de l'atteinte des objectifs de cession de contrôle dans les trois années suivant l'ouverture du marché. OPG ne s'attend plus à atteindre les objectifs de cession de contrôle nécessaires pour que les contrats TRO échoient après trois ans. Donc, un montant additionnel de 30 millions de dollars relatif à la quatrième année des contrats TRO a été comptabilisé en 2003.

En 2004, un montant de 52 millions de dollars (73 millions de dollars en 2003) a été déduit de la provision et inclus dans le calcul du produit tiré de la production.

16**Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché**

Jusqu'au 1^{er} avril 2005, OPG doit, en vertu de sa licence de production, respecter des mesures d'atténuation de l'emprise sur le marché, notamment par un mécanisme de rabais et par une exigence de cession du contrôle de la capacité de production, afin de traiter la possibilité pour OPG d'exercer une emprise sur le marché de l'Ontario. Dans le cadre du mécanisme de rabais, une majorité importante des ventes d'électricité prévues d'OPG est assujettie à un plafond de produits annuels moyens de 3,8 ¢ le kWh. Pendant la durée de l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, OPG est tenue de verser à la SIERÉ un rabais annuel équivalant à l'excédent, le cas échéant, du prix moyen horaire sur le marché au comptant sur 3,8 ¢ le kWh sur une période de règlement de 12 mois, multiplié par le montant d'énergie assujetti au mécanisme de rabais. L'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché sera remplacée le 1^{er} avril 2005 par un prix réglementé pour les centrales hydroélectriques et nucléaires à capacité de charge de base. De plus, 85 % de la production d'électricité d'OPG non réglementée, excluant la production de la centrale Lennox et les volumes liés aux contrats existants, feront l'objet d'une limite de revenus fondée sur un prix moyen de 4,7 ¢ le kWh. Cette limite de revenus sera en place pendant une période de 13 mois.

Conformément à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, le rabais est calculé selon le volume des ventes d'électricité assujetti au mécanisme de rabais s'appliquant uniquement aux centrales de production qu'OPG continue de contrôler. Comme le prix moyen horaire sur le marché au comptant en 2004 a dépassé le plafond des produits de 3,8 ¢ le kWh, OPG a constaté un montant de 1 154 millions de dollars (1 510 millions de dollars en 2003) à titre de rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché.

La variation du passif au titre du rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché des exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003 a été comme suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Passif au début de l'exercice	409	572
Augmentation de la provision pendant la période	1 154	1 510
Paiements	(1 124)	(1 673)
Passif à la fin de l'exercice	439	409

17**Recherche et développement**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, des frais de recherche et de développement de 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2003) ont été imputés aux résultats.

18**Secteurs d'activité****Description des secteurs isolables**

Depuis l'ouverture à la libre concurrence du marché de l'électricité en Ontario, le 1^{er} mai 2002, OPG a commencé à répartir ses activités entre deux secteurs isolables : Production et Commercialisation de l'énergie. Une catégorie distincte, Secteur non énergétique et autres, englobe les produits d'exploitation et certains coûts qui ne sont pas affectés aux deux secteurs d'activité.

Secteur Production

OPG exerce son activité principale, la production et la vente d'électricité, en Ontario. Depuis l'ouverture du marché de l'électricité en Ontario, le 1^{er} mai 2002, l'ensemble de la production d'électricité d'OPG est vendue sur le marché au comptant en temps réel qui est administré par la SIERÉ. Ainsi, la plupart des produits d'OPG proviennent des ventes sur le marché au comptant. OPG tire également des produits de l'approvisionnement des réserves pour l'exploitation et des contrats de prestation de services connexes (réglage de la tension / soutien de la puissance réactive, installations certifiées de redémarrage à froid et réglage de production automatique).

Secteur Commercialisation de l'énergie

Le secteur Commercialisation de l'énergie tire ses produits de différentes opérations financières et opérations physiques sur le marché de l'énergie avec les gros consommateurs et les consommateurs moyens de même que les consommateurs intermédiaires comme des sociétés de service public, des courtiers, des courtiers-fournisseurs, des négociateurs et autres négociants et vendeurs au détail. La commercialisation de l'énergie sur les marchés déréglementés comprend la négociation, la vente de produits de gestion des risques financiers et la vente de produits et de services énergétiques destinés à répondre aux besoins des clients en matière de solutions énergétiques. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les produits tirés du secteur Commercialisation de l'énergie à titre de gains ou de pertes. OPG achète et vend de l'électricité par l'entremise du marché de la SIERÉ et des marchés interconnectés des autres provinces canadiennes et dans les régions du nord-est et du Midwest des États-Unis.

Secteur non énergétique et autres

OPG tire ses produits autres qu'énergétiques en vertu d'une entente de location-exploitation à long terme conclue avec Bruce Power qui vise les centrales nucléaires de Bruce. Ils comprennent les produits de location, les intérêts créditeurs et les produits tirés de l'analyse et de la conception techniques, des services connexes et techniques. Les produits autres qu'énergétiques englobent aussi les produits tirés de la vente d'isotopes au secteur médical et les locations immobilières.

Centrales nucléaires Bruce

En mai 2001, OPG a loué ses centrales nucléaires Bruce A et Bruce B à Bruce Power jusqu'en 2018, avec une option de renouvellement maximale de 25 ans. Dans le cadre du paiement initial, OPG a reçu 370 millions de dollars au comptant et un effet à recevoir de 225 millions de dollars, qui a été remboursé en 2003.

En vertu du contrat de location, OPG a accepté de transférer certains stocks de matières et de combustible à Bruce Power en plus de certaines immobilisations. Les actifs et les passifs de régimes de retraite liés à environ 3 000 employés ont été transférés à Bruce Power. Bruce Power a pris en charge le passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi de ces employés. OPG verse à Bruce Power, à l'égard d'autres avantages postérieurs à l'emploi, environ 2,3 millions de dollars par mois sur une période de 72 mois qui prendra fin en 2008.

Dans le cadre du contrat, OPG a comptabilisé des produits reportés de façon à refléter le paiement initial, déduction faite des actifs nets transférés à Bruce Power. Les produits reportés sont amortis sur la durée initiale du contrat d'environ 18 ans et constatés à titre de produits autres qu'énergétiques.

En décembre 2002, British Energy plc. a conclu une entente visant à céder l'intégralité de sa participation de 82,4 % dans Bruce Power. L'opération a été réalisée en février 2003, et un consortium de sociétés canadiennes a pris en charge la location des centrales nucléaires Bruce A et Bruce B détenues auparavant par British Energy plc.. Les installations de Bruce continueront d'être exploitées par Bruce Power. À la clôture de l'opération, l'effet de 225 millions de dollars a été payé à OPG, et les paiements de location ont commencé à être effectués tous les mois. Le produit découlant de l'effet doit être appliqué au plus tard en mars 2008 aux exigences de financement d'OPG relativement aux passifs pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires. De plus, de 2004 à 2008, sous réserve de certaines exceptions, les versements minimaux prévus dans le cadre du contrat de location s'élèvent à 190 millions de dollars par année. Les produits de location de 236 millions de dollars (189 millions de dollars en 2003) ont été constatés à titre de produits autres qu'énergétiques. Pour l'essentiel, les autres modalités du contrat de location-exploitation demeurent inchangées.

La valeur comptable nette des immobilisations louées à Bruce Power s'établissait à 590 millions de dollars au 31 décembre 2004 (680 millions de dollars en 2003).

Bénéfice par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004	Production	Commercia- lisation de l'énergie	Secteur non énergétique et autres	Total
(en millions de dollars)				
Produits				
Produits avant le rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	5 637	47	388	6 072
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	(1 154)	–	–	(1 154)
	4 483	47	388	4 918
Combustible	1 153	–	–	1 153
Marge brute	3 330	47	388	3 765
Exploitation, maintenance et administration excluant la remise en service de Pickering A	2 259	6	58	2 323
Remise en service de Pickering A	271	–	–	271
Amortissement	669	–	96	765
Augmentation du passif pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation	453	–	–	453
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(313)	–	–	(313)
Impôt foncier et impôt sur le capital	88	–	15	103
(Perte) bénéfice avant ce qui suit :	(97)	41	219	163
Restructuration	20	–	–	20
Autres produits	–	–	(8)	(8)
Intérêts débiteurs nets	–	–	189	189
(Perte) bénéfice avant impôts sur les bénéfices	(117)	41	38	(38)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Bénéfice par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003	Production	Commercia- lisation de l'énergie	Secteur non énergétique et autres	Total
(en millions de dollars)				
Produits				
Produits avant le rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	6 300	68	320	6 688
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	(1 510)	–	–	(1 510)
	4 790	68	320	5 178
Combustible	1 678	–	–	1 678
Marge brute	3 112	68	320	3 500
Exploitation, maintenance et administration excluant la remise en service de Pickering A	2 072	8	55	2 135
Remise en service de Pickering A	258	–	–	258
Amortissement	496	–	107	603
Augmentation du passif pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation	430	–	–	430
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(238)	–	–	(238)
Impôt foncier et impôt sur le capital	98	–	16	114
Perte sur les contrats d'option à taux intermédiaires	–	–	30	30
(Perte) bénéfice avant ce qui suit :	(4)	60	112	168
Dépréciation d'actifs à long terme	576	–	–	576
Autres produits	–	–	(58)	(58)
Intérêts débiteurs nets	–	–	144	144
(Perte) bénéfice avant impôts sur les bénéfices	(580)	60	26	(494)

	Production	Commercia- lisation de l'énergie	Secteur non énergétique et autres	Total
Principales données du bilan				
(en millions de dollars)				
31 décembre 2004				
Immobilisations corporelles du secteur, montant net	11 065	–	875	11 940
31 décembre 2003				
Immobilisations corporelles du secteur, montant net	11 252	–	935	12 187
Principales données des flux de trésorerie				
(en millions de dollars)				
Exercice terminé le 31 décembre 2004				
Dépenses en capital	513	–	48	561
Exercice terminé le 31 décembre 2003				
Dépenses en capital	546	–	97	643

La grande majorité des ventes a été effectuée au Canada. L'ensemble de la production d'électricité d'OPG est vendue sur le marché au comptant en temps réel qui est administré par la SIERÉ. Ainsi, la majorité des produits d'OPG provenait des ventes sur le marché au comptant. Les ventes à la SIERÉ ont représenté 91 % du total des produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 (93 % en 2003) et 47 % des débiteurs au 31 décembre 2004 (40 % en 2003).

Étant donné que la Province détient l'ensemble des actions d'OPG, les parties liées comprennent la Province, les autres sociétés ayant succédé à Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. («Hydro One»), la SIERÉ et la SFIÉO. OPG conclut aussi des opérations entre parties liées avec ses contreparties. Les opérations entre OPG et les parties liées sont mesurées à la valeur d'échange, soit la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Les opérations se résument comme suit :

Ontario Power Generation Inc.

(en millions de dollars)	Produits 2004	Charges 2004	Produits 2003	Charges 2003
Hydro One				
Ventes d'électricité	40	–	36	–
Services	–	12	14	16
Opérations de règlement	–	33	–	36
Province d'Ontario				
Frais sur les revenus bruts, redevances d'utilisation d'énergie hydraulique et impôt foncier	–	152	–	132
Garanties	–	8	–	3
Garantie du taux de rendement du Fonds pour combustible irradié	–	14	–	(10)
Divers	–	2	–	–
SFIÉO				
Frais sur les revenus bruts et impôt foncier	–	214	–	205
Intérêts créditeurs sur les montants à recevoir	–	(101)	–	(155)
Intérêts débiteurs sur les effets à long terme	–	191	–	191
Impôt sur le capital	–	49	–	51
Impôts sur les bénéfices	–	(80)	–	(3)
Frais de compensation	–	5	–	5
SIERÉ				
Ventes d'électricité	5 465	304	6 212	331
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	(1 154)	–	(1 510)	–
Services connexes	90	–	77	–
Divers	1	1	1	1
	4 442	804	4 830	803

Au 31 décembre 2004, les débiteurs comptaient 14 millions de dollars (14 millions de dollars en 2003) à recevoir de Hydro One et 158 millions de dollars (134 millions de dollars en 2003) à recevoir de la SIERÉ. Les créditeurs et les charges à payer au 31 décembre 2004 incluaient un montant de 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2003) à payer à Hydro One.

20

Autres produits

Les autres produits de 8 millions de dollars en 2004 étaient constitués de 3 millions de dollars provenant de la vente d'actifs et de 5 millions de dollars provenant d'un règlement favorable des obligations découlant des régimes de retraite. En 2003, les autres produits de 58 millions de dollars provenaient du gain à la vente de placements à long terme.

21

Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement

(en millions de dollars)	2004	2003
Débiteurs	(15)	105
Effets à recevoir	–	225
Impôts sur les bénéfices recouvrables	16	64
Actif d'impôts futurs	16	17
Stocks de combustible	(45)	(10)
Matières et fournitures	(19)	–
Rabais à payer associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	30	(163)
Créditeurs et charges à payer	(78)	(72)
Impôts sur les bénéfices et sur le capital à payer	12	–
	(83)	166

Régie des alcools de l'Ontario

Responsabilité quant à l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Régie des alcools de l'Ontario ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les états financiers de la LCBO ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles en date du 24 juin 2005.

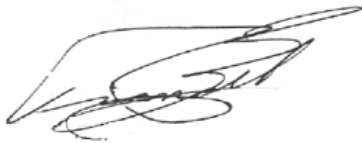
La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes visant à assurer, d'une part, la protection, avec une certitude raisonnable, des éléments d'actif et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble de politiques et de procédures et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communique ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Le comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, qui comprend trois membres qui ne sont ni des employés ni des dirigeants de la LCBO, rencontre à intervalles réguliers les cadres, les vérificateurs internes et le vérificateur général de l'Ontario pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

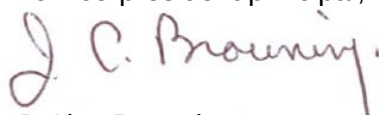
Au nom de la direction,

Le président-directeur général,



A. S. Brandt

Le vice-président principal, Finances et Administration, et chef des Services financiers,



J. Alex Browning
Le 24 juin 2005

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Régie des alcools de l'Ontario
et au ministre du Développement économique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 2005, ainsi que l'état des recettes et des recettes non réparties et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mes vérifications.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 2005 et les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

Toronto (Ontario)
le 24 juin 2005

Le vérificateur provincial

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. R. McCarter'.

J. R. McCarter, CA

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
<u>ACTIF</u>		
Éléments d'actif à court terme		
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces	106 273	60 724
Comptes clients, clientèle commerciale et autres	23 700	28 436
Stocks	278 267	270 246
Frais payés d'avance	11 371	5 812
	<u>419 611</u>	<u>365 218</u>
Éléments d'actif à long terme		
Actif fixe (Note 5)	<u>223 709</u>	<u>227 504</u>
	<u>643 320</u>	<u>592 722</u>
<u>PASSIF ET RECETTES NON RÉPARTIES</u>		
Éléments de passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	315 241	298 755
Tranche actuelle des engagements du régime de retraite (Note 3)	<u>4 981</u>	<u>4 924</u>
	320 222	303 679
Éléments de passif à long terme		
Engagements du régime de retraite (Note 3)	37 462	35 217
Recettes non réparties	<u>285 636</u>	<u>253 826</u>
	<u>643 320</u>	<u>592 722</u>

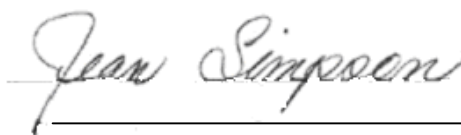
Engagements et faux frais (Notes 6 et 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Le président-directeur général


Membre du conseil d'administration;
présidente du comité de vérification des
comptes et d'examen de la gestion

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des recettes et des recettes non réparties
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Ventes et autres recettes	3 532 171	3 320 681
Frais et dépenses		
Coût des produits vendus	1 810 025	1 726 475
Succursales de vente au détail et commercialisation	387 410	373 978
Entreposage et distribution	71 131	67 470
Administration	66 092	57 413
Amortissement	50 703	49 917
	<u>2 385 361</u>	<u>2 275 253</u>
Recettes nettes de l'exercice	1 146 810	1 045 428
Recettes non réparties en début d'exercice	<u>253 826</u>	<u>248 398</u>
	<u>1 400 636</u>	<u>1 293 826</u>
Déductions		
Dividendes versés au Trésor de l'Ontario	1 110 000	1 035 000
Paievements aux municipalités pour le compte du Trésor de l'Ontario (Note 9)	5 000	5 000
	<u>1 115 000</u>	<u>1 040 000</u>
Recettes non réparties en fin d'exercice	<u>285 636</u>	<u>253 826</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Encaisse d'exploitation		
Recettes nettes	1 146 810	1 045 428
Amortissement	50 703	49 917
Perte (gain) sur vente d'immobilisations	(2 114)	(234)
	<u>1 195 399</u>	<u>1 095 111</u>
Postes hors-caisse		
Fonds de roulement	7 642	8 628
Engagements du régime de retraite	2 302	2 742
	<u>1 205 343</u>	<u>1 106 481</u>
Encaisse pour investissements		
Acquisition d'immobilisations	(47 465)	(53 434)
Produits de la vente d'immobilisations	2 671	1 292
	<u>(44 794)</u>	<u>(52 142)</u>
Encaisse pour activités de financement		
Dividendes au Trésor de l'Ontario	(1 110 000)	(1 035 000)
Paiements aux municipalités pour le compte du Trésor de l'Ontario	(5 000)	(5 000)
	<u>(1 115 000)</u>	<u>(1 040 000)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse en cours d'exercice	45 549	14 339
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces en début d'exercice	<u>60 724</u>	<u>46 385</u>
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces en fin d'exercice	<u><u>106 273</u></u>	<u><u>60 724</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005**

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des alcools de l'Ontario (Régie) est une société sans capital action constituée en vertu de la *Loi sur les alcools*, qui constitue le chapitre L.18 des Lois refondues de l'Ontario de 1990. La société est une entreprise du gouvernement chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. Une société d'État, la Régie est exempte d'impôts aux termes de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Régie verse la plupart de ses profits sous forme de dividendes au Trésor de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Comptabilité de base**

Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

b) Encaisse et valeurs assimilables à des espèces

L'encaisse et les valeurs assimilables à des espèces comprennent les espèces et les placements facilement négociables venant initialement à échéance dans moins de 90 jours.

La politique de placement de la Régie limite les investissements à court terme aux titres de placements liquides facilement négociables tels que les bons du Trésor fédéral/provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

c) Inventaire

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus bas et à la valeur de réalisation nette, établie selon la méthode de la moyenne mobile.

d) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations dont la durée d'utilisation excède l'exercice en cours sont capitalisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire de durée d'utilisation prévue, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et agencement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les dépenses mineures en immobilisations et les frais de réparation et d'entretien sont portés au compte des bénéfices.

e) Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés au moment de la vente des produits aux consommateurs.

f) Constatation des charges

Les charges sont comptabilisées, au fur et à mesure, selon la comptabilité d'exercice, dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005**

g) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers exige l'utilisation, par la direction, de données estimatives et d'hypothèses qui influent sur le montant déclaré des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pendant la période comptable visée. Les données réelles pourraient différer de ces données estimatives.

3. ENGAGEMENTS CONTRACTÉS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX

Les engagements contractés au titre des avantages sociaux comprennent les charges des indemnités de cessation d'emploi à payer et les engagements d'indemnité d'accident du travail non capitalisés.

Au cours de l'exercice 2005, le coût des engagements contractés au titre des avantages sociaux futurs a été de 7,7 millions de dollars (7,5 millions de dollars en 2004). Il est inscrit au poste des Frais et dépenses de l'État des recettes et des recettes non réparties. Les engagements contractés au titre des avantages sociaux représentaient, au 31 mars 2005, la somme de 42,4 millions de dollars (40,1 millions de dollars en 2004), dont 5,0 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2004) sont inscrits au poste du passif à court terme.

Le coût des avantages sociaux hors régime de retraite dont jouit le personnel retraité est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion. Il n'est pas inscrit au poste de l'État des recettes et des recettes non réparties.

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui désirent cotiser) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées, car la Régie n'a pas suffisamment d'information permettant de les comptabiliser comme régimes à prestations déterminées. Les dépenses représentent le montant que la Régie a cotisé aux régimes de retraite au cours de l'année.

En 2005, la cotisation a été de 14,7 millions de dollars (13,8 millions de dollars en 2004). Elle est inscrite au poste des Frais et dépenses de l'État des recettes et des recettes non réparties.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

5. IMMOBILISATIONS

	2005		2004	
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	13 223	—	13 223	13 473
Bâtiments	318 104	215 520	102 584	94 199
Mobilier et agencement	67 218	42 229	24 989	28 457
Améliorations locatives	194 137	132 660	61 477	64 148
Matériel informatique	92 818	71 382	21 436	27 227
	685 500	461 791	223 709	227 504

6. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de dollars)
2006	37 791
2007	36 040
2008	33 560
2009	30 359
2010	25 882
Par la suite	199 561
	363 193

7. COUVERTURE

La Régie a conclu des contrats de change à terme pour gérer les risques de cours de change liés à ses achats auprès de fournisseurs étrangers. Un contrat de change à terme est un contrat entre deux parties dans lequel le cours du change à terme est stipulé d'avance.

Au 31 mars 2005, la Régie avait 2,5 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2004) en contrats de change à terme.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat de change à terme ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. La Régie minimise ses risques de crédit en ne faisant affaire qu'avec les principales banques canadiennes à charte et les filiales canadiennes des principales banques étrangères.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005**

8. PROVISIONS

La Régie est touchée par diverses actions en justice rattachées à l'exercice normal des activités d'une entreprise. Il est impossible de prédire à l'heure actuelle l'issue et le règlement définitifs de ces actions. Voilà pourquoi les états financiers ne comprennent aucune provision à l'égard de ces actions. S'il y a lieu, les règlements concernant ces provisions seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils auront lieu.

9. PAIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

Le Conseil des ministres a demandé à la Régie, aux termes de l'alinéa 5 (2) de la *Loi sur les alcools* de 1990, de verser aux municipalités une contribution de 5 millions de dollars en 2005 (5 millions de dollars en 2004), pour aider à financer leurs coûts de recyclage du verre. Le Conseil des ministres a de plus précisé qu'une somme de 5 millions de dollars devra être versée au cours de l'exercice 2006. Lors des exercices ultérieurs, le montant de la contribution de la Régie sera déterminé au moyen de méthodes qui seront établies conformément à l'alinéa 30 (1) de la *Loi sur le réacheminement des déchets*.

Ontario Lottery and
Gaming Corporation



Société des loteries et
des jeux de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et tous les renseignements contenus dans le présent *Rapport annuel* sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, la direction a produit des estimations et des jugements éclairés, conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités de gestion à l'égard des états financiers par l'entremise de son comité de vérification et de gestion des risques, entièrement composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société. Ce comité examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité se réunit de temps en temps avec la direction et les vérificateurs internes et externes.

Afin d'assumer ses responsabilités, la direction maintient un système approprié de contrôle interne qui lui permet de s'estimer fondée à croire que les états financiers consolidés qu'elle produit sont pertinents et fiables et que la protection des actifs de la Société est suffisante. La Société est dotée d'une équipe de vérificateurs internes chargés d'examiner continuellement les mesures de contrôle internes et de veiller à leur application. Les rapports préparés par les vérificateurs internes sont examinés par le comité. Les vérificateurs internes jouissent d'un accès direct aux membres du comité.

Grant Thornton LLP et KPMG LLP, vérificateurs indépendants nommés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification et de gestion des risques, ont examiné les états financiers consolidés. Leur rapport précise la portée de leur examen ainsi que leur avis concernant les états financiers consolidés. Les vérificateurs indépendants jouissent d'un accès direct aux membres du comité.

Duncan Brown
Président-directeur général

E.T. Dalton, CA
Vice-président principal
Optimisation commerciale

Le 18 mai 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
et au ministère du Développement économique et du Commerce

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario au 31 mars 2005 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la somme à payer à la province de l'Ontario et de l'avoir en immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés



Toronto, Canada

Le 18 mai 2005

Comptables agréés



Sault Ste. Marie, Canada

Le 18 mai 2005

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**Bilan consolidé**

Au 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

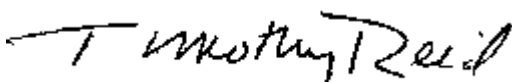
	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 2)	603,300 \$	560,193 \$
Débiteurs	42,150	49,641
Somme à recevoir de Falls Management Company (note 8)	3,665	4,334
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	-	1,432
Charges payées d'avance et autres	61,897	50,529
Tranche des prêts échéant à moins d'un an (note 4)	8,135	10,006
	719,147	676,135
Frais de démarrage et charges reportées (note 3)	16,834	21,218
Prêts (note 4)	37,144	41,884
Immobilisations (note 5)	2,235,431	1,548,157
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning (note 6)	17,221	18,303
Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 7)	116,776	88,603
	3,142,553 \$	2,394,300 \$
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	278,593 \$	256,323 \$
Somme à payer aux exploitants (note 8)	45,624	32,298
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 8)	1,398	1,205
Somme à payer au gouvernement du Canada	9,655	-
Produits reportés	18,040	15,410
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	168,898	33,271
	522,208	338,507
Somme à payer aux Premières nations (note 7)	116,776	88,603
Dette à long terme (note 9)	642,462	125,871
Avoir		
Somme à payer à la province de l'Ontario	218,203	252,827
Réserves (note 2)	218,834	199,478
Avoir en immobilisations	1,424,070	1,389,014
	1,861,107	1,841,319
	3,142,553 \$	2,394,300 \$

Engagements (notes 4, 8 et 10)

Éventualités (note 11)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Timothy Reid, président du conseil



Louis E. Panontin, administrateur

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**Résultats consolidés**

Exercice terminé le 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Produits		
Loteries et bingos	2,333,934 \$	2,276,530 \$
Casinos commerciaux	1,572,901	1,497,482
Casinos de bienfaisance et salles de machine à sous dans les hippodromes	1,947,220	1,956,058
	5,854,055	5,730,070
Frais d'exploitation		
Loteries et bingos	1,652,525	1,630,341
Casinos commerciaux	1,446,188	1,252,213
Casinos de bienfaisance et salles de machine à sous dans les hippodromes	1,028,740	1,020,474
	4,127,453	3,903,028
Produits avant les éléments suivants	1,726,602	1,827,042
Intérêts et autres produits	25,214	25,778
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	-31,472	-11,577
Gain de change	19,623	16,409
Bénéfice net	1,739,967 \$	1,857,652 \$

Information sectorielle (note 12)

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**État consolidé de l'évolution de la somme à payer à la province de l'Ontario**

Exercice terminé le 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Bénéfice net	1,739,967 \$	1,857,652 \$
Ajouter (déduire)		
Dépenses en immobilisations, montant net	(890,730)	(262,202)
Amortissement des immobilisations	203,455	148,274
Remboursements de la dette à long terme	(141,781)	(23,377)
Augmentation de la dette à long terme	794,000	7,757
Distributions aux Premières nations	(91,434)	(78,720)
Virements aux réserves, montant net		
Remplacement des immobilisations	(8,388)	(22,719)
Exploitation	(8,419)	(4,530)
Primes de départ	(2,548)	(2,608)
	(145,845)	(238,125)
Montant à payer pour l'exercice considéré	1,594,122	1,619,527
Versements à la province d'Ontario	(1,628,746)	(1,553,486)
Montant à payer moins les versements	(34,624)	66,041
Somme à payer à la province de l'Ontario, au début	252,827	186,786
Somme à payer à la province de l'Ontario, à la fin	218,203 \$	252,827 \$

Voir les notes complémentaires.

Avoir consolidé en immobilisations

Exercice terminé le 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Solde, au début	1,389,014 \$	1,259,466 \$
Dépenses en immobilisations, montant net	890,730	262,202
Amortissement des immobilisations	(203,455)	(148,274)
Remboursements de la dette à long terme	141,781	23,377
Augmentation de la dette à long terme	(794,000)	(7,757)
Solde, à la fin	1,424,070 \$	1,389,014 \$

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**Flux de trésorerie consolidés**

Exercice terminé le 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Provenance (utilisation) des espèces :		
Exploitation		
Bénéfice net	1,739,967 \$	1,857,652 \$
Amortissement des immobilisations	203,455	148,274
Amortissement des éléments autres que les immobilisations	16,339	13,934
Perte sur la cession d'immobilisations	148	1,128
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	7,491	(2,810)
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	1,432	(264)
Charges payées d'avance et autres	(11,368)	2,529
Créditeurs et charges à payer	22,270	(7,816)
Somme à payer aux exploitants	13,326	(5,728)
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning	193	(3,679)
Somme à payer au gouvernement du Canada	9,655	-
Produits reportés	2,630	830
	2,005,538	2,004,050
Financement		
Augmentation de la dette à long terme	794,000	7,757
Remboursements de la dette à long terme	(141,781)	(23,377)
	652,219	(15,620)
Investissement		
Somme à recevoir de Falls Management Company	669	(4,334)
Frais de démarrage et charges reportées	(10,873)	(5,695)
Émission de prêts	(3,088)	(30,513)
Remboursement de prêts	9,699	8,896
Dépenses en immobilisations	(894,035)	(265,153)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	3,158	1,822
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning	-	(69)
	(894,470)	(295,046)
Autres		
Versements à la province d'Ontario	(1,628,746)	(1,553,486)
Distributions aux Premières nations	(101,089)	(71,820)
Augmentation de la somme à payer aux Premières nations	9,655	(6,900)
	(1,720,180)	(1,632,206)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	43,107	61,178
Espèces et quasi-espèces, au début	560,193	499,015
Espèces et quasi-espèces, à la fin	603,300 \$	560,193 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts encaissés au comptant	10,142 \$	10,780 \$
Intérêts versés au comptant	33,648	10,344

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loteries, de cinq casinos de bienfaisance, des installations de machine à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, de seize salles de machines à sous dans les hippodromes et de quatre casinos commerciaux dans la province d'Ontario.

La Société a conclu des contrats d'exploitation avec Windsor Casino Limited, CHC Casinos Canada Limited, Falls Management Company et Great Blue Heron Gaming Company pour l'exploitation respectivement du Casino Windsor, du Casino Rama, du Casino Niagara, du Niagara Fallsview Casino Resort et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

Casino Rama est situé sur les terres de la réserve de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning. En vertu de la convention de revenu de Casino Rama en date du 9 juin 2000, les Premières nations de l'Ontario ont droit aux produits nets continus, conformément à la définition de la convention, du Casino Rama. À la liquidation des activités, les Premières nations de l'Ontario auront droit aux produits nets provenant de la cession des biens meubles, conformément à la définition de la convention, ainsi qu'aux bénéfices non distribués restants. De plus, en vertu des dispositions d'un bail de 25 ans (échéant en mars 2021) conclu entre la Société et Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, la Société devra, à la liquidation des activités du casino, céder au bailleur, Casino Rama Inc., les terrains et toutes les améliorations, sauf les produits provenant de la cession du mobilier, des agencements et du matériel pour les jeux de casinos, auxquels les Premières nations de l'Ontario ont droit. Ces produits seront versés aux Premières nations de l'Ontario conformément à la convention de revenu de Casino Rama.

Les actifs, les passifs et les activités des installations des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron sont compris dans les présents états financiers. Les résultats d'exploitation sont intégrés aux résultats des casinos de bienfaisance et des salles de machines à sous dans les hippodromes. Les présents états financiers ne présentent pas les résultats des autres activités menées au casino de bienfaisance Great Blue Heron.

1. Principales conventions comptables

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Ontario Gaming Assets Corporation et OLC Services Limited. Ces filiales ont été créées pour faire l'acquisition des immobilisations, lesquelles sont louées à la société mère, au coût.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation des casinos commerciaux, Casino Windsor, Casino Rama, Casino Niagara et Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview »), et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits

Les produits provenant des loteries, dont les résultats sont déterminés par un tirage, sont constatés au moment du tirage. Les produits des tirages ultérieurs sont reportés et sont constatés au moment du tirage. Les produits provenant des jeux instantanés sont constatés lorsque le détaillant active les billets pour le jeu. Les produits provenant des jeux de loteries sportives et de bingos sont constatés lorsque le billet est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme des produits.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent le montant gagné net des activités de jeux, lequel correspond à l'écart entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs.

Les produits ne provenant pas des jeux, qui comprennent les produits tirés de l'hôtellerie, de la nourriture et des boissons, du centre de divertissement ainsi que d'autres services, sont constatés au moment où les services sont rendus aux clients. La valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres services offerts gratuitement aux clients est également comprise dans les produits.

c) Ristournes promotionnelles

Les ristournes promotionnelles comprennent la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services offerts gratuitement aux clients. Les clubs de joueurs des casinos et des installations de machines à sous permettent aux clients de gagner des points en fonction du volume de jeu. Ces points sont comptabilisés à titre de passif en fonction des échanges prévus, et sont échangeables contre des biens et services gratuits ou des rabais en espèces. La valeur des points est ajoutée aux ristournes promotionnelles à mesure qu'ils sont gagnés.

Les ristournes promotionnelles comprennent également la valeur de détail des coupons (hôtel, nourriture et boissons et autres biens et services) et des autres incitatifs remis aux clients en échange de ces coupons. La valeur de détail de ces coupons est comprise dans les produits.

Les coûts estimatifs associés à ces ristournes promotionnelles ont été passés en charges dans les états des résultats consolidés.

d) Espèces et quasi-espèces

Les quasi-espèces sont définies comme des placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Frais de démarrage et charges reportées

Certaines dépenses, comprenant les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour l'aménagement et l'ouverture d'établissements de jeux sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture de l'établissement.

Les dépenses, qui comprennent les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour l'élaboration d'un système informatique de gestion sont reportées et amorties sur une période ne dépassant pas cinq ans. Les autres charges reportées, engagées à la suite du financement de la construction des installations pour les Chippewas de Mnjikaning, sont amorties sur la durée de la dette en question.

f) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice considéré sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	2 à 10 ans
Améliorations locatives	4 à 14 ans
Matériel pour les loteries et jeux	3 à 7 ans
Actifs des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes	2 à 10 ans

Les immobilisations sont amorties une fois qu'elles sont mises en exploitation.

Les constructions en cours et les actifs inutilisés sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé. L'intérêt sur la dette contractée pour financer les acquisitions importantes d'immobilisations est capitalisé pendant la phase de construction. L'intérêt est calculé au taux applicable à la dette supplémentaire que la Société engage pour financer ces immobilisations. L'intérêt capitalisé est amorti sur la même période que celle du bien auquel il se rapporte.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les frais de démarrage et les charges reportées, les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et les immobilisations, qui sont amortissables, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être détenus et utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation de l'actif, y compris les flux de trésorerie qui reviennent à la province d'Ontario. Si la valeur comptable d'un actif excède ses flux de trésorerie futurs prévus, une charge de dépréciation est constatée équivalant au montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa juste valeur. Un actif à long terme destiné à être vendu serait présenté de façon distincte au bilan et constaté à sa valeur comptable, ou à sa juste valeur moins les frais de vente si cette dernière valeur est inférieure, et il ne serait plus amorti. Les actifs et les passifs d'un groupe cédé classés comme destinés à la vente seraient présentés de façon distincte dans les sections appropriées de l'actif et du passif du bilan consolidé.

Au 31 mars 2005 et au 31 mars 2004, il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable de ces actifs.

h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comme passif dans l'exercice au cours duquel est engagée l'obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à long terme qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. La société constate également un actif correspondant, lequel est amorti sur la durée de vie de l'actif. Suite à l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, l'obligation est rajustée à la fin de chaque période afin de refléter l'écoulement du temps et les modifications aux flux de trésorerie futurs prévus sous-jacents à l'obligation.

Au 31 mars 2005, la société a des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'égard de certains établissements. Toutefois, la juste valeur de ces montants ne peut être établie à l'heure actuelle en raison du manque d'informations disponibles au sujet des dates de règlement de ces obligations. Par conséquent, aucun montant n'a été constaté aux présents états financiers consolidés.

i) Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée du bail foncier de Casino Rama.

j) Conversion des comptes établis en devises

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les postes des résultats consolidés sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change sont indiqués dans les résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils se produisent.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

k) Instruments financiers dérivés

Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, est une des parties à certains instruments financiers dérivés, surtout des contrats de swap de taux d'intérêt, servant à gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur l'emprunt à terme non renouvelable (note 9). Casino Rama Inc. n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation. Selon la politique de la Société, elle désigne en bonne et due forme chaque instrument financier comme couverture d'un instrument d'emprunt bien identifié. Les instruments financiers dérivés sont efficaces comme couvertures, tant lors de leur mise en place que pendant la durée de l'instrument, puisque la durée jusqu'à l'échéance, le montant de capital (notionnel) et le taux d'intérêt de référence des instruments concordent tous avec les conditions de l'instrument d'emprunt couvert.

Ces instruments ne sont pas constatés dans les états financiers de la Société à la date de leur prise d'effet. Les paiements et encaissements en vertu des contrats de swap de taux d'intérêt sont constatés comme des rajustements à la dépense d'intérêts. Si la dette devait être éteinte avant l'échéance, tout gain ou toute perte réalisé ou non réalisé sur le swap serait constaté dans les résultats consolidés au moment de l'extinction de la dette.

La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été calculée en fonction de la conjoncture du marché à la fin de l'exercice, et appuyée par une cote d'une institution financière. La juste valeur représente le montant qui serait payé pour résilier ou remplacer les contrats. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de résilier ni de remplacer des parties importantes de ces contrats.

l) Concentration du risque de crédit

La Société utilise des instruments financiers qui l'exposent à une concentration du risque de crédit. Ces instruments comprennent les quasi-espèces, les débiteurs et les prêts. Les quasi-espèces consistent en des dépôts auprès de grandes banques commerciales. Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et aux clients des casinos commerciaux. Les prêts comprennent les prêts accordés aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités. La Société effectue régulièrement des évaluations de crédit des détaillants, des clients, des exploitants d'hippodromes et des municipalités, et elle prévoit des provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

m) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, la somme à recevoir de Falls Management Company, la somme à recevoir du gouvernement du Canada ou à lui verser, les prêts, les espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, les créiteurs et charges à payer, la somme à payer aux exploitants, la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning, la somme à payer aux Premières nations et les éléments du passif à long terme. La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exclusion des prêts et des éléments du passif à long terme, se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable avant la provision pour pertes sur créances et elle est calculée en utilisant les flux monétaires futurs actualisés aux taux d'intérêt en vigueur pour des prêts similaires, en supposant que les emprunteurs aient la même solvabilité et que la période jusqu'à l'échéance soit la même. La juste valeur des éléments du passif à long terme se rapproche de la valeur comptable et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs selon les taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

n) Garanties

La Société a adopté les dispositions de présentation d'information contenues dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'Institut Canadien des Comptables agréés « Informations à fournir sur les garanties ». La société n'a pas de garanties nécessitant la présentation d'informations dans les présents états financiers.

o) Estimations

Pour la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses quant aux montants déclarés d'actifs et de passifs et aux montants d'actifs et de passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi qu'aux montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes servent notamment à déterminer la valeur des reconnaissances de dettes, la valeur des stocks, la valeur des prêts en cours, la durée de vie de tous les biens amortissables, la possibilité de recouvrement des immobilisations, du passif au titre des prix non réclamés, de la provision pour les points gagnés dans le cadre de clubs de joueurs et de la dette non réglée sur les jetons. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

2. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les montants ci-dessous, qui sont détenus dans des comptes distincts :

	2005	2004
Réserves		
Remplacement des immobilisations	117 792 \$	109 404 \$
Exploitation	74 109	65 689
Primes de départ	26 933	24 385
	218 834	199 478
Fonds déposés aux fins des prix	29 685	34 675
Prêt à terme	24 352	1 660
	272 871 \$	235 813 \$

La Société a créé des réserves liquides aux casinos commerciaux conformément à leurs contrats d'exploitation respectifs, pour les besoins suivants :

- i) Réserve de remplacement des immobilisations, pour des acquisitions d'immobilisations autres que les réparations courantes ou les améliorations importantes;
- ii) Réserve d'exploitation, pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les produits seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;
- iii) Réserve de primes de départ, pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où la Société mettrait fin aux activités de celui-ci.

Les fonds déposés aux fins des prix sont des fonds réservés qui représentent le montant estimatif brut des prix non réclamés, déduction faite des prix, qui selon l'avis de la direction, ne devraient pas être réclamés.

Les prêts à terme représentent les fonds affectés qui devaient être utilisés à des fins de construction au Niagara Fallsview Casino Resort et au Casino Rama.

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts bancaires à terme s'élevant à 69 876 000 \$ (72 800 000 \$ en 2004), portant intérêt à des taux variant de 2,35 à 2,45 pour cent (2,1 à 2,15 pour cent en 2004).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

3. Frais de démarrage et charges reportées

			2005	2004
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Frais de démarrage				
Casinos commerciaux	18 143 \$	10 372 \$	7 771 \$	4 581 \$
Casinos de bienfaisance et salles de machines à sous dans les hippodromes	22 236	19 475	2 761	5 186
	40 379	29 847	10 532	9 767
Charges reportées	25 691	19 389	6 302	11 451
	66 070 \$	49 236 \$	16 834 \$	21 218 \$

4. Prêts

La Société a prêté et s'est engagée à prêter des fonds à des exploitants d'hippodromes pour leur permettre de rénover ou de construire des bâtiments afin d'accueillir les installations de machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques et des ententes de garantie générale qui couvrent les actifs des exploitants des hippodromes. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux fondés sur le taux préférentiel bancaire, sont remboursables sur des périodes de un à dix ans. Les remboursements, qui sont basés sur une formule convenue, consistent en retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux exploitants des hippodromes. La Société a également prêté des fonds à des municipalités aux fins de l'amélioration des infrastructures. Les sommes seront récupérées à partir des commissions municipales qui seraient autrement versées.

Au 31 mars 2005, la Société doit remplir des engagements correspondant à un maximum de 10 400 000 \$ envers l'exploitant d'un hippodrome et de 4 300 000 \$ envers deux municipalités.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

5. Immobilisations

	2005		2004	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	133 752 \$	— \$	133 752 \$	133 161 \$
Bâtiments	1 378 916	95 066	1 283 850	571 966
Mobilier et agencements	536 401	325 643	210 758	164 866
Améliorations locatives	535 544	222 514	313 030	329 376
Matériel pour les jeux de loterie	161 868	63 278	98 590	88 939
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	479 120	285 962	193 158	176 733
Construction en cours et actifs inutilisés	2 293	—	2 293	83 116
	3 227 894 \$	992 463 \$	2 235 431 \$	1 548 157 \$

Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé des intérêts de 2 337 183 \$ (9 496 631 \$ en 2004).

6. Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

	2005		2004	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning	32 337 \$	15 116 \$	17 221 \$	18 303 \$

7. Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations

	2005	2004
Compte en banque distinct, au début	73 518 \$	46 753 \$
Distributions conservées dans un compte en banque distinct au cours de l'exercice	35 238	25 087
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	2 065	1 678
Compte en banque distinct, à la fin	110 821	73 518
Distributions courantes à payer aux Premières nations	5 955	15 085
	116 776 \$	88 603 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

7. Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (suite)

Le 9 juin 2000, la Société, les Premières nations de l'Ontario et la province d'Ontario ont conclu une convention de revenu qui donne aux Premières nations de l'Ontario des droits sur les produits nets d'exploitation du Casino Rama, conformément à la définition de la convention. En vertu de cette entente, la Société est tenue de distribuer mensuellement les produits nets d'exploitation.

La Convention de revenu du Casino Rama stipule qu'à partir du 31 juillet 2001, la Société conservera 35 pour cent des distributions nettes de Casino Rama dans un compte en banque distinct si la Société n'a pas reçu une directive conjointe des Chefs de l'Ontario et des Chippewas de Mnjikaning à l'égard d'une nouvelle formule de distribution des revenus. Au 31 mars 2005, la Société n'a pas reçu cette directive et conserve 35 pour cent des distributions nettes dans un compte en banque distinct portant intérêt. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une poursuite entreprise par les Chippewas de Mnjikaning contre la province d'Ontario et la Société. Jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu un jugement, ou encore jusqu'à ce que les Chippewas de Mnjikaning et les Chefs de l'Ontario s'entendent sur une nouvelle formule de distribution des revenus, la Société est tenue de conserver ces fonds.

Le paiement lié aux distributions mensuelles de revenu net pour le mois de mars 2005 est compris dans les distributions aux Premières nations mentionnées ci-dessus.

8. Opérations entre apparentés

- a) En vertu des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos commerciaux et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, chaque exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions chacune des conventions d'aménagement et d'exploitation.
- b) En vertu d'une convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 \$, rajustés en fonction de l'inflation, au titre des services d'exploitation continus. Au cours de l'exercice, la somme de 5 269 000 \$ (5 170 000 \$ en 2004) a été passée en charges. Des sommes supplémentaires de 6 506 000 \$ (5 954 000 \$) ont été versées aux Chippewas de Mnjikaning au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, en vertu d'un bail de dix ans expirant en juillet 2006, un loyer annuel de 530 000 \$ (626 000 \$ en 2004) pour la location de bureaux à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning, a été passé en charges au cours de l'exercice. Par ailleurs, en vertu d'un bail de huit ans expirant en juillet 2011, un loyer annuel de 313 000 \$, rajusté en fonction de l'inflation, est payé pour la location d'entrepôts à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning. Au cours de l'exercice, la somme de 320 000 \$ a été passée en charge (268 000 \$ en 2004).

Le 30 avril 2002, une convention a été signée avec les Chippewas de Mnjikaning, selon laquelle la Société remboursera aux Chippewas de Mnjikaning 75 pour cent du budget d'exploitation annuel du service d'incendies, en contrepartie de services de protection contre les incendies pour le complexe du casino. Ce montant est inclus dans les sommes supplémentaires versées aux Chippewas de Mnjikaning ci-dessus et il est défini dans la convention pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 juillet 2011.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

8. Opérations entre apparentés (suite)

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe Casino Rama sont loués par Casino Rama Inc. à Sa Majesté du chef du Canada, en vertu d'un bail de 25 ans, qui expire en mars 2021. Ce bail prévoit un loyer annuel de 3 500 000 \$ rajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation et payé aux Chippewas de Mnjikaning à même les produits de Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien agissant à titre de représentant de Sa Majesté la Reine. Au cours de l'exercice, la somme de 4 109 000 \$ (4 081 000 \$ en 2004) a été passée en charges. Dans le cadre d'une convention d'expansion, un loyer annuel supplémentaire de 1 700 000 \$, rajusté annuellement pour tenir compte de l'inflation, doit être versé, et au cours de l'exercice, la somme de 1 845 000 \$ (1 836 000 \$ en 2004) a été passée en charges.

- c) En vertu d'une convention d'aménagement et d'exploitation, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island reçoit un montant équivalant à 5 pour cent des produits bruts des installations des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron en contrepartie des terrains fournis pour les installations de machines à sous. Au cours de l'exercice, la somme de 5 835 000 \$ (5 173 000 \$ en 2004) a été versée à la Première nation des Mississaugas de Scugog Island.
- d) Falls Management Company (FMC) est le promoteur du Niagara Fallsview Casino Resort (Fallsview). Au 31 mars 2005, certains frais liés à l'aménagement de Fallsview ont été engagés par Casino Niagara. Ces frais ont été facturés à FMC et sont comptabilisés dans les états financiers comme étant exigibles auprès de Falls Management Company. Au cours de l'exercice, la somme de 25 076 000 \$ (7 655 000 \$ en 2004) a été versée à FMC au titre d'honoraires d'aménagement liés à la construction de Fallsview.

9. Passif à long terme

	2005	2004
Emprunt à terme non renouvelable de Casino Rama	125 870 \$	144 527 \$
Emprunt de Niagara Fallsview Casino Resort	685 490	—
Passif lié à la construction de Niagara Fallsview	—	14 615
	811 360	159 142
Déduction faite de la tranche échéant à moins d'un an	168 898	33 271
	642 462 \$	125 871 \$

a) Casino Rama

En juin 2000, la Société a signé une convention d'agrandissement et de rénovation de Casino Rama. En vertu de cette convention, la responsabilité de l'aménagement, de la construction et du financement du projet d'agrandissement de Casino Rama incombe aux Chippewas de Mnjikaning. De plus, Casino Rama Inc., une filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, a signé une convention de prêt accordant une facilité de crédit à terme non renouvelable de 186 560 000 \$ pour le projet. Dans le cadre de la convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, il faut notamment que le paiement de capital et des intérêts proviennent des produits bruts du Casino Rama et qu'il soit effectué en dix-neuf versements de capital de 4 664 000 \$ à partir du 28 juin 2002, et en un versement final de 97 644 000 \$.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

9. Passif à long terme (suite)

La facilité de crédit porte intérêt à des taux variant du taux préférentiel au taux préférentiel majoré de 1,5 pour cent, selon les modalités de la facilité de crédit. Le taux préférentiel au 31 mars 2005 était de 4,25 pour cent (4 pour cent en 2004). Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 8 854 000 \$ (10 324 000 \$ en 2004). Un contrat de swap de taux d'intérêt, qui échoit le 30 juin 2007, a été conclu le 6 juillet 2000, sur un capital nominal original de référence de 125 100 000 \$. Le solde en vertu de ce contrat s'élevait à 88 887 000 \$ (102 055 000 \$ en 2004) au 31 mars 2005. Ce contrat donne lieu à un taux fixe de 6,68 pour cent sur le montant nominal de référence en cours. L'exposition au risque de taux d'intérêt se limite à l'écart net entre le taux d'emprunt variable et le taux fixe en vertu du contrat de swap, qui est d'environ 4 pour cent au 31 mars 2005. Le taux des intérêts nets à recevoir ou à verser en vertu du contrat est établi chaque trimestre avec la contrepartie, laquelle est une banque à charte canadienne. La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt, qui représente le montant à verser pour résilier ou remplacer le contrat au 31 mars 2005, est de 5 386 000 \$ (9 780 000 \$ en 2004). Les estimations de la juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt sont faites à un moment précis, selon les renseignements pertinents disponibles sur le marché et les renseignements sur les instruments financiers. De par leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des questions de jugement importantes. Ces estimations ne peuvent donc pas être établies avec précision. Des modifications aux hypothèses pourraient avoir des incidences importantes sur les estimations.

Les fonds avancés en vertu de la facilité de crédit ont été garantis par certains actifs du Casino Rama.

b) Niagara Fallsview Casino Resort

En juin 2004, la société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (province d'Ontario) pour l'acquisition du Niagara Fallsview Casino Resort auprès de Falls Management Corporation. Le solde de l'emprunt initial de 794 000 000 \$ plus les intérêts, est remboursable sur une période de cinq ans. L'emprunt porte intérêt au taux annuel de 4,4 pour cent et n'est pas garanti.

La société a acquis Fallsview de Falls Management Company (FMC), le promoteur, en juin 2004 et elle a versé 769 745 000 \$ à FMC. Ce nouvel établissement a ouvert ses portes au public le 10 juin 2004.

Les remboursements de capital au titre de l'emprunt devant être effectués au cours des cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

2006	168 898 \$
2007	263 952
2008	163 764
2009	170 867
2010	43 879

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

10. Engagements

a) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

La Société a conclu plusieurs contrats de location pour des propriétés et du matériel. Les paiements minimaux exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2006	16 942 \$
2007	13 649
2008	10 328
2009	9 777
2010	9 136
	59 832
Par la suite	22 423
	82 255 \$

b) Fournisseurs

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de matériel informatique et d'entretien, à effectuer les versements annuels approximatifs suivants :

2006	5 950 \$
2007	5 385
2008	4 311
2009	47
	15 693 \$

c) Casino Windsor

En ce qui a trait au Casino Windsor, de Windsor (Ontario), et en vertu d'une convention, la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1^{er} mai 1998, des paiements à rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 \$ par année au cours des dix dernières années.

d) Niagara Fallsview Casino Resort

En ce qui a trait au Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview ») de Niagara Falls (Ontario), et en vertu d'une convention, la Société a convenu d'offrir à la Ville de Niagara Falls (la « Ville »), à partir du 7 décembre 2000, des paiements d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années, de 3 000 000 \$ par année au cours des dix prochaines années et, par la suite, de 3 000 000 \$ par année, rajusté selon l'indice des prix à la consommation, conformément à la définition de la convention. En outre, la Société est tenue de rembourser à la Ville la part de certains coûts d'infrastructure qui revient à la Société et qui s'élève à 3 770 000 \$.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

11. Éventualités

- a) En novembre 2003, l'Ontario First Nations Limited Partnership (le demandeur) a déposé une déclaration contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Première nation des Chippewas de Mnjikaning, à titre de parties défenderesses. Selon la déclaration, la province de l'Ontario aurait retenu illégalement 20 pour cent des produits bruts du Casino Rama. Le demandeur réclame des dommages-intérêts correspondant à 20 pour cent des produits bruts du Casino Rama depuis son entrée en exploitation jusqu'à la date du jugement, en plus des dommages-intérêts de 300 000 000 \$. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers.
- b) En novembre 2003, la Première nation des Chippewas de Mnjikaning (le demandeur/bénéficiaire) a déposé un avis de demande contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et CHC Casinos Canada Limited, à titre de parties défenderesses. Le demandeur prétend être le propriétaire en common law et le propriétaire bénéficiaire de toutes les immobilisations achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama et exige que tous les montants de taxe de vente au détail payés ou accumulés relativement aux achats d'immobilisations soient remboursés. Le demandeur réclame des dommages-intérêts de 21 000 000 \$ contre les parties défenderesses, à l'exclusion de CHC Casinos Canada Limited, et réclame que la propriété de toutes les immobilisations achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama soit cédée au demandeur. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers.
- c) À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers. Les estimations, le cas échéant, sont comprises aux présents états financiers et s'il y a lieu, les montants des règlements supplémentaires ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans les résultats consolidés de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

12. Information sectorielle

2005	Loteries et bingos	Casinos commer- ciaux	Casinos de bienfaisance et salles de machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits				
Loteries et bingos	2 333 934 \$	— \$	— \$	2 333 934 \$
Machines à sous	—	1 176 316	1 927 407	3 103 723
Tables de jeu	—	423 837	62 914	486 751
Activités non liées aux jeux	—	215 625	33 267	248 892
	2 333 934	1 815 778	2 023 588	6 173 300
Déduction faite des ristournes promotionnelles	—	242 877	76 368	319 245
	2 333 934	1 572 901	1 947 220	5 854 055
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	—	197 303	33 710	231 013
Activités liées au jeu et à la loterie	96 031	331 148	268 878	696 057
Prix des loteries	1 225 196	—	—	1 225 196
Commissions	164 219	—	376 669	540 888
Commercialisation et promotion	49 257	123 999	70 811	244 067
Honoraires des exploitants (note 8a)	—	76 678	6 847	83 525
Amortissement	23 705	116 634	79 455	219 794
Frais généraux et d'administration	36 570	101 372	72 319	210 261
Installations	—	136 983	60 424	197 407
Cotisation sur les gains (note 14)	—	319 958	23 281	343 239
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	57 547	42 113	36 346	136 006
	1 652 525	1 446 188	1 028 740	4 127 453
Produits avant les éléments suivants	681 409	126 713	918 480	1 726 602
Intérêts et autres produits	3 989	13 059	8 166	25 214
Intérêts sur la dette à long terme	—	(31 472)	—	(31 472)
Gain (perte) de change	(3)	15 411	4 215	19 623
	3 986	(3 002)	12 381	13 365
Bénéfice net	685 395 \$	123 711 \$	930 861 \$	1 739 967 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

12. Information sectorielle (suite)

2004	Loteries et bingos	Casinos commerciaux	Casinos de bienfaisance et salles de machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits				
Loteries et bingos	2 276 530 \$	– \$	– \$	2 276 530 \$
Machines à sous	–	1 125 333	1 942 085	3 067 418
Tables de jeu	–	408 162	59 210	467 372
Activités non liées aux jeux	–	172 358	29 617	201 975
	2 276 530	1 705 853	2 030 912	6 013 295
Déduction faite des ristournes promotionnelles	–	208 371	74 854	283 225
	2 276 530	1 497 482	1 956 058	5 730 070
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	–	152 528	29 988	182 516
Activités liées au jeu et à la loterie	100 641	306 373	259 873	666 887
Prix des loteries	1 220 881	–	–	1 220 881
Commissions	161 474	–	383 079	544 553
Commercialisation et promotion	43 248	125 048	79 519	247 815
Honoraires des exploitants (note 8a)	–	61 466	6 063	67 529
Amortissement	12 109	71 106	78 993	162 208
Frais généraux et d'administration	34 808	85 937	66 224	186 969
Installations	–	110 616	55 529	166 145
Cotisation sur les gains (note 14)	–	306 638	20 648	327 286
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	57 180	32 501	40 558	130 239
	1 630 341	1 252 213	1 020 474	3 903 028
Produits avant les éléments suivants	646 189	245 269	935 584	1 827 042
Intérêts et autres produits	3 822	13 865	8 091	25 778
Intérêts sur la dette à long terme	–	(11 577)	–	(11 577)
Gain de change	9	13 890	2 510	16 409
	3 831	16 178	10 601	30 610
Bénéfice net	650 020 \$	261 447 \$	946 185 \$	1 857 652 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

13. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents et aux employés non permanents admissibles par l'intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP) et du fonds de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (le fonds de retraite du SEFPO) qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées établis par la province de l'Ontario. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les cotisations de retraite effectuées par la Société à la CRFP et au fonds de retraite du SEFPO. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas de passif supplémentaire pour ces coûts futurs. La cotisation de la Société au cours de l'exercice s'est chiffrée à 16 529 000 \$ (15 298 000 \$ en 2004).

Les exploitants des casinos commerciaux ont établi des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs employés. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 18 934 000 \$ (15 306 000 \$ en 2004).

14. Cotisation sur les gains

La Société remet à la province de l'Ontario une cotisation équivalent à 20 pour cent des produits du jeu tirés des casinos commerciaux et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

15. Versements au gouvernement du Canada

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2005	2004
Versements au nom de la province d'Ontario	23 717 \$	23 212 \$
Taxes sur les produits et services	112 289	107 027
	136 006 \$	130 239 \$

a) Versements au nom de la province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

15. Versements au gouvernement du Canada (suite)

b) Taxes sur les produits et les services

La Société, qui est inscrite à la taxe sur les produits et services (TPS), effectue des versements de TPS au gouvernement fédéral en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'un exercice est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu. La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 14 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société. La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS au Canada.

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Organismes de services du gouvernement

ACTION CANCER ONTARIO

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de toutes les informations présentées dans ces états financiers incombe à la direction et au conseil d'administration. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en incluant, le cas échéant, des montants calculés d'après ses estimations et son jugement.

Action Cancer Ontario respecte les normes d'intégrité et de soins aux patients les plus strictes. Pour préserver son actif, Action Cancer Ontario s'est dotée d'un ensemble solide et dynamique de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a établi et maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité des finances et de la vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de la vérification, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Il contrôle les activités financières de Action Cancer Ontario et passe en revue les états financiers et le rapport des vérificateurs externes sur ces derniers.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers. Sa responsabilité consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario, selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur définit l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, le conseil d'administration de Action Cancer Ontario, par l'entremise de son comité des finances et de la vérification, était chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles financiers. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque groupe a rempli correctement ses fonctions respectives, et pour passer en revue les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a eu directement et pleinement accès au comité des finances et de la vérification, en présence et en l'absence de la direction, pour discuter de sa vérification et de ses constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière de Action Cancer Ontario et à l'efficacité de son système de contrôles internes.

Au nom de la direction de Action Cancer Ontario,



Terry Sullivan, Ph. D.
Président et chef de la direction



Elham Roushani
Vice-président provincial et chef des finances

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 17 mai 2005

Le sous-vérificateur général,
Gary R. Peall, CA

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2005, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2004

	2005	2004
Actif		
Actif à court terme :		
Liquidités	63 445 \$	63 279 \$
Débiteurs (note 2)	8 918	15 760
	<u>72 363</u>	<u>79 039</u>
À recevoir d'une fondation communautaire (note 2)	3 481	–
Placements à long terme (note 3)	49 636	62 209
Immobilisations (note 4)	62 068	57 055
Autres	–	247
	<u>187 548 \$</u>	<u>198 550 \$</u>
Passif, apports reportés et solde des fonds		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	61 668 \$	37 151 \$
Apports reportés :		
Subventions de fonctionnement reportées (note 5a))	3 943	38 897
Apports reportés pour immobilisations (note 5b))	72 013	73 952
	<u>75 956</u>	<u>112 849</u>
Charges complémentaires de retraite (note 6b))	5 813	5 471
Solde des fonds :		
Fonds de dotation	2 613	2 613
Fonds grevés d'affectations internes et externes	30 204	28 813
Investissement en immobilisations (note 7)	–	6
Fonds non affectés	11 294	11 647
	<u>44 111</u>	<u>43 079</u>
Engagements (note 12)		
Éventualité (note 13)		
Garanties (note 15)		
	<u>187 548 \$</u>	<u>198 550 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur

Administrateur

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2004

	Fonds affecté		Fonds d'administration générale		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Recettes :						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– \$	– \$	409 952 \$	333 766 \$	409 952 \$	333 766 \$
Revenus de placements (note 8)	3 447	175	585	4 580	4 032	4 755
Dons, legs et subventions	10 967	20 294	168	2 305	11 135	22 599
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 5b))	1 207	1 882	14 625	15 210	15 832	17 092
Autres (note 9)	–	–	3 729	15 185	3 729	15 185
	15 621	22 351	429 059	371 046	444 680	393 397
Dépenses						
Salaires	1 504	5 545	14 647	92 706	16 151	98 251
Charges sociales	470	1 338	3 793	24 189	4 263	25 527
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de lutte contre le cancer	4 698	–	220 547	55 243	225 245	55 243
Restructuration des programmes intégrés de lutte contre le cancer	–	–	24 074	12 956	24 074	12 956
Médicaments (note 16)	–	9	82 439	72 159	82 439	72 168
Autres dépenses de fonctionnement (note 10)	5 572	15 674	25 968	62 776	31 540	78 450
Fournitures et services médicaux et chirurgicaux	1 025	2 613	41 392	26 767	42 417	29 380
Amortissement des immobilisations	1 207	1 882	14 629	16 950	15 836	18 832
Perte (gain) découlant de la cession d'immobilisations	–	–	(249)	2 684	(249)	2 684
Charges de retraite (note 6a))	–	–	1 462	12 506	1 462	12 506
Charges complémentaires de retraite (note 6b))	–	–	470	(1 202)	470	(1 202)
	14 476	27 061	429 172	377 734	443 648	404 795
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	1 145 \$	(4 710)\$	(113)\$	(6 688)\$	1 032 \$	(11 398)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2004

	2005		2004			
					Fonds d'administration générale	
	Fonds affecté				Investis- sment en immobili- sations (note 7)	Fonds non affectés
	Fonds de dotation	Autres				
					Total	Total
Solde des fonds au début de l'exercice	2 613 \$	28 813 \$	6 \$	11 647 \$	43 079 \$	54 477 \$
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	—	1 145	245	(358)	1 032	(11 398)
Virements interfonds (note 11)	—	246	—	(246)	—	—
Investissement en immobilisations (note 7)	—	—	(251)	251	—	—
Solde des fonds à la fin de l'exercice	2 613 \$	30 204 \$	— \$	11 294 \$	44 111 \$	43 079 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2004

	2005	2004
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation :		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	1 032 \$	(11 398)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	15 836	18 832
Perte (gain) découlant de la cession d'immobilisations	(249)	2 684
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(15 832)	(17 092)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	(3 595)	29 507
	(2 808)	22 533
Activités d'investissement :		
Placements à court terme, net	–	4 010
Placements à long terme, net	12 573	(3 775)
Ajouts (achats) d'immobilisations :		
Financés par les apports pour immobilisations	(20 851)	(41 886)
Financés à l'interne	2	419
Produit de la cession d'immobilisations	249	–
Autres éléments d'actif	247	90
À recevoir d'une fondation communautaire	(3 481)	–
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite constituées	–	7 879
Variation des charges complémentaires de retraite	342	(1 330)
Réduction des apports reportés liés à des immobilisations cédées	–	20 320
Apports reportés pour immobilisations	13 893	19 262
	2 974	4 989
Augmentation des liquidités	166	27 522
Liquidités au début de l'exercice	63 279	35 757
Liquidités à la fin de l'exercice	63 445 \$	63 279

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création de Action Cancer Ontario (l'«organisme») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services offerts aux patients atteints d'un cancer et améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en vertu d'une loi de la province d'Ontario en 1943 et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. C'est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 31 décembre 2003, l'organisme a intégré les activités de ses centres régionaux de cancérologie aux hôpitaux d'accueil respectifs de ces derniers, ce qui a entraîné le transfert du personnel, des activités et de nombreux actifs de chacun des centres régionaux de cancérologie vers l'hôpital d'accueil correspondant.

En date du 1^{er} janvier 2004, les hôpitaux d'accueil sont devenus responsables de la gestion des centres de cancérologie en vertu de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer. Selon cette entente, l'organisme finance des programmes intégrés de lutte contre le cancer dans les hôpitaux d'accueil en échange de certains services convenus de traitement du cancer.

L'organisme a pour mission d'améliorer le fonctionnement du système de traitement du cancer en Ontario en assurant la qualité, la reddition de comptes et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. La nouvelle mission de l'organisme met fortement l'accent sur la gestion de la performance.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la présentation de l'actif et du passif éventuel, sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif, des apports reportés et du solde des fonds à la date des états financiers, et sur les montants présentés dans les états des résultats et de l'évolution du solde des fonds pour l'exercice. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ces estimations.

a) Comptabilité par fonds

L'organisme comptabilise les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds affecté présente toutes les ressources grevées d'affectations externes et internes. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre et réservés pour un usage particulier par celui-ci.

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe en vertu desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence.

b) Constatation des recettes

Les apports affectés reliés aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sont constatés à titre de recettes du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de recettes du fonds affecté approprié dans l'exercice où ils sont reçus.

Les apports pour dotation sont constatés à titre de recettes du fonds de dotation approprié dans l'exercice où ils sont reçus.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus de placement affectés provenant des ressources du fonds de dotation sont constatés à titre de recettes du fonds affecté.

Les apports non affectés sont constatés à titre de recettes du fonds d'administration générale dans l'exercice où ils sont reçus.

c) Stocks

Les stocks de médicaments sont indiqués selon la méthode de la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette) et sont inclus dans les autres éléments d'actif à court terme.

d) Placements

Les placements à court terme sont indiqués au coût, qui se rapproche de la valeur de marché. Les placements à court terme sont ceux échéant à plus de trois mois mais à moins d'un an. Les placements à court terme échéant à moins de trois mois sont comptabilisés à titre de liquidités.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Si la valeur de marché des placements devient inférieure à leur coût et si cette baisse de valeur n'est pas considérée comme temporaire, les placements sont ramenés à leur valeur de marché.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de subventions pour immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an.

Les terrains et bâtiments pour quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

1. Principales conventions comptables (suite)**f) Avantages postérieurs au départ à la retraite****i) Charges de retraite**

L'organisme comptabilise sa participation au Hospitals of Ontario Pension Plan (HOOPP), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, à titre de régime à cotisations déterminées, car l'organisme ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire découlant de l'adoption de cette convention comptable est amortie sur la durée moyenne des années de service restantes des employés actifs censés toucher les prestations prévues par les régimes d'avantages sociaux.

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à la fois à une compression et à un règlement, l'organisme comptabilise la compression avant le règlement.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

2. Débiteurs

	2005	2004
À court terme		
Débiteurs	891 \$	1 609 \$
À recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	3 204	4 791
À recevoir de fondations communautaires	4 820	8 387
Autres	3	973
	8 918	15 760
À long terme		
À recevoir d'une fondation communautaire	3 481	–
	12 399 \$	15 760 \$

Le montant à long terme est un montant à recevoir de la Ville du Grand Sudbury à titre d'apport à la Northern Cancer Research Foundation de Sudbury relativement à l'agrandissement du centre régional de cancérologie du nord-est de l'Ontario. Ce montant ne porte pas intérêt et ne comporte pas d'échéance de remboursement particulière.

3. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur de marché des placements à long terme de l'organisme sont indiquées ci-dessous :

2005	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et liquidités	2 844 \$	2 844 \$	2,4 % - 2,50 %	Moins d'un an
Obligations	23 397	23 641	3,0 % - 13,90 %	0 à 45 ans
Actions	23 395	23 666	s. o.	s. o.
	49 636 \$	50 151 \$		

2004	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et liquidités	4 065 \$	4 065 \$	2,00 %	Moins d'un an
Obligations	35 302	35 940	3,0 % - 20,50 %	0 à 46 ans
Actions	22 842	22 860	s. o.	s. o.
	62 209 \$	62 865 \$		

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

4. Immobilisations

			2005	2004
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	14 285 \$	13 110 \$	1 175 \$	1 167 \$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	178 635	117 742	60 893	55 888
	192 920 \$	130 852 \$	62 068 \$	57 055 \$

5. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent des ressources non dépensées reliées aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les sommes non dépensées sont conservées pour utilisation au cours des périodes subséquentes ou règlement par le ministère. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	38 897 \$	23 657 \$
Sommes reçues au titre des périodes subséquentes	3 950	19 963
Sommes constatées à titre de recettes	(38 519)	(3 818)
Sommes rendues au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(385)	(905)
Solde à la fin de l'exercice	3 943 \$	38 897 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

5. Apports reportés (suite)

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats. Les apports sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	73 952 \$	71 782 \$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	13 893	19 262
Sommes constatées à titre de recettes	(15 832)	(17 092)
Solde à la fin de l'exercice	72 013 \$	73 952 \$

Le solde des apports pour immobilisations non amortis est constitué des éléments ci-dessous :

	2005	2004
Apports non amortis affectés à l'achat d'immobilisations	62 068 \$	57 049 \$
Apports inutilisés	9 945	16 903
Solde à la fin de l'exercice	72 013 \$	73 952 \$

6. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

a) Charges de retraite

Les employés de l'organisme participent au HOOPP, régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants au HOOPP reçoivent des prestations en fonction du nombre d'années de service et des gains annuels moyens des cinq années consécutives qui produisent les gains les plus élevés avant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès.

Les cotisations au HOOPP faites au cours de l'exercice par l'organisme au nom de ses employés se sont montées à 1 462 \$ (397 \$ en 2004) et sont incluses dans les charges de retraite figurant dans l'état des résultats.

L'organisme offrait un régime de retraite à cotisations déterminées assorti de prestations déterminées minimales garanties jusqu'au 31 décembre 2003. La liquidation de ce régime a débuté au cours de l'exercice 2004, ce qui a donné lieu à la fois à une compression et à un règlement. Les cotisations faites par l'organisme au cours de l'exercice 2004 ont atteint 4 230 \$. Les cotisations faites par les employés au cours de l'exercice 2004 se sont établies à 4 230 \$. La charge nette de 12 109 \$ constatée relativement à ce régime de retraite en 2004 comprenait une perte de 5 226 \$ pour compression et une perte de 3 777 \$ pour règlement.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

6. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

a) Charges de retraite (suite)

La liquidation du régime sera conclue dès que le rapport de liquidation sera approuvé par la Commission des services financiers de l'Ontario.

b) Charges complémentaires de retraite

L'organisme offre un régime d'avantages complémentaires de retraite à ses employés, notamment une garantie d'assurance maladie complémentaire et une garantie d'assurance médicaments. Les prestations versées au cours de l'exercice en vertu de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 127 \$ (129 \$ en 2004).

Au cours de l'exercice 2004, l'organisme a réduit son obligation au titre des prestations constituées de 13 410 \$ au moyen d'une compression.

La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite a eu lieu le 15 avril 2005 et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 15 avril 2006.

L'information concernant le régime d'avantages complémentaires de retraite est présentée ci-dessous :

	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées	(4 248)\$	(3 654)\$
Gain actuariel non amorti	(4 104)	(4 522)
Obligation transitoire nette non amortie	2 539	2 705
Passif net au titre des prestations constituées	(5 813)\$	(5 471)\$

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables :

	2005	2004
Taux d'actualisation	6 %	6,25 %
Taux tendanciel du coût des soins hospitaliers et des médicaments	10 % en 2005 à 5 % en 2010 et par la suite	11 % en 2004 à 5 % sur les six années suivantes
Taux tendanciel des autres frais médicaux	4 % par an	4 % par an
Âge normal de la retraite	65 ans	65 ans

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

7. Investissement en immobilisations

	2005	2004
Immobilisations	62 068 \$	57 055 \$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(62 068)	(57 049)
	– \$	6 \$

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous :

	2005	2004
Excédent (déficit) des dépenses par rapport aux recettes		
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	15 832 \$	17 092 \$
Amortissement des immobilisations	(15 836)	(18 832)
Gain (perte) découlant de la cession d'immobilisations	249	(2 684)
	245 \$	(4 424) \$
Variation nette des investissements en immobilisations		
Achats d'immobilisations	20 849 \$	41 467 \$
Apports reportés pour immobilisations	(20 851)	(41 886)
Produit de la cession	(249)	–
	(251) \$	(419) \$

8. Revenus de placement

Des revenus nets de placement de 22 \$ (40 \$ en 2004) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

9. Autres recettes

	2005	2004
Fonds d'administration générale		
Divers	2 998 \$	5 912 \$
Recouvrement de salaires	731	3 131
Vente au détail de médicaments	—	4 317
Sommes provenant des patients	—	694
Sommes provenant des hôpitaux d'accueil	—	639
Association des oncologues	—	383
Hébergement et restauration	—	109
	3 729 \$	15 185 \$

10. Autres dépenses de fonctionnement

	2005	2004
Fonds affecté		
Services acquis	3 512 \$	5 036 \$
Autres	879	8 431
Consultation	826	724
Bâtiments	182	412
Matériel	88	639
Déplacements	85	432
	5 572 \$	15 674 \$
Fonds d'administration générale		
Services acquis	9 894 \$	23 066 \$
Consultation	5 338	8 487
Matériel	3 998	12 122
Bâtiments	2 554	8 371
Autres	2 079	7 342
Déplacements	838	1 541
Services aux patients	800	800
Programmes et publications de formation et de recherche	467	1 047
	25 968 \$	62 776 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

11. Virements interfonds

	2005	2004
Virement du (au) fonds affecté au (du) fonds d'administration générale	(246)\$	1 069 \$

Les virements du fonds affecté au fonds d'administration générale résultent du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origine interne.

Les virements du fonds d'administration générale au fonds affecté représentent des réserves grevées d'affectations d'origine interne.

12. Engagements

L'organisme loue du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles en vertu des baux sont estimés comme suit :

2006	568 \$
2007	324
2008	62
2009	11
	965 \$

13. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada («HIROC»), régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des revenus de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des dépenses et des dépenses de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont les primes majorées des revenus de placement dépassent l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des dépenses et des dépenses de fonctionnement peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2005.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

14. Instruments financiers

La valeur comptable des liquidités, des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme. La valeur comptable des montants à recevoir des fondations communautaires se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur des placements à long terme est indiquée à la note 3.

15. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs/dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs/dirigeants, des anciens administrateurs/dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des poursuites découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient subir ou engager dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas si les frais résultent d'une malhonnêteté, négligence volontaire ou faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de façon raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour faire face à des versements potentiels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants.

Aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

15. Garanties (suite)**b) Autres conventions d'indemnisation**

Dans le cadre normal de ses activités, l'organisme signe des conventions prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restrictions : indemnisation du propriétaire des locaux au titre du bail; indemnisation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée en cas de poursuites fondées sur les actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes et gynécologues/oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des 11 hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de lutte contre le cancer, en cas de poursuites, dommages-intérêts et frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations en vertu de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les conditions de ces indemnisations varient selon le contrat correspondant, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque potentiel maximal. Pour autant que la direction le sache, l'organisme n'a pas versé de sommes importantes en vertu de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

16. Médicaments

Les dépenses de médicaments ont trait au Programme de médicaments nouvellement admissibles de la province, qui rembourse aux hôpitaux le coût des médicaments nouveaux et coûteux en fonction de certains critères d'admissibilité cliniques. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, le programme a reçu du ministère de la Santé et des Soins de longue durée un financement de base de 75 700 \$ et un financement ponctuel sous forme de recettes reportées de 6 739 \$.

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

**Smart Systems
for Health Agency**415 Yonge Street, 19th Floor
Toronto ON M5B 2E7Telephone: 416 586-6500
Facsimile: 416 327-9705**Agence des systèmes
intelligents pour la santé**415, rue Yonge, 19^e étage
Toronto ON M5B 2E7Téléphone : 416 586-6500
Télécopieur : 416 327-9705**Ontario****Smart Systems
for Health Agency****Agence des systèmes
intelligents pour la santé**

Le 06 juin 2005

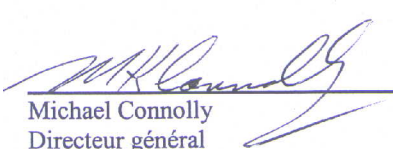
Responsabilités de la direction concernant l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables de l'information présentée dans le rapport annuel, y compris les états financiers. La direction a produit les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, en y incorporant, lorsqu'il y avait lieu, des montants basés sur ses meilleures estimations et opinions. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme avec celle présentée dans les états financiers à tous égards.

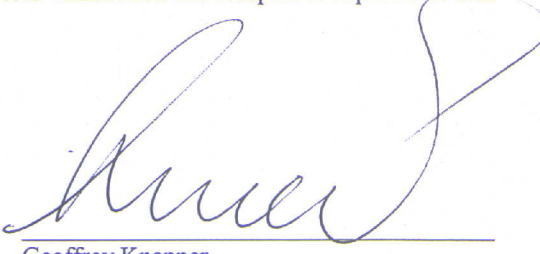
L'Agence des systèmes intelligents pour la santé s'oblige au respect de la plus grande intégrité dans la conduite de ses activités. Soucieuse de préserver son actif et de garantir la fiabilité de son information financière, l'Agence a adopté de saines pratiques de gestion et maintient des systèmes d'information et des contrôles financiers internes de qualité.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il a approuvé les états financiers après que son comité de vérification les ait passés en revue.

Les états financiers ont été soumis à PricewaterhouseCoopers LLP, les vérificateurs externes indépendants engagés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à donner leur opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs énonce l'étendue de leur vérification des comptes et la portée de leur opinion.


Michael Connolly
Directeur général

Agence des systèmes intelligents pour la santé


Geoffrey Knapper

Directeur général de l'administration

Agence des systèmes intelligents pour la santé



Le 29 avril 2005

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés
North American Centre
5700 Yonge Street, Suite 1900
North York, Ontario
Canada M2M 4K7
Téléphone +1 416 218 1500
Télécopieur +1 416 218 1499

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de l'Agence des systèmes intelligents pour la santé

Nous avons vérifié le bilan de l'**Agence des systèmes intelligents pour la santé** (« l'Agence ») au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats et du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

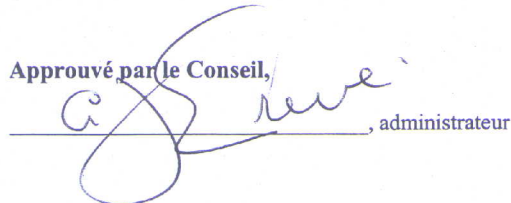
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Bilan

31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	5 070 474	6 205 076
Charges payées d'avance	646 476	370 557
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	6 743 000	8 702 688
	12 459 950	15 278 321
Immobilisations (note 4)	17 582 802	21 430 495
	30 042 752	36 708 816
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs, y compris les chèques retenus de néant (5 187 395 \$ en 2004)	2 217 761	11 009 242
Charges à payer		
Frais de fonctionnement	7 433 221	2 883 492
Dépenses en immobilisations	2 803 947	958 466
	12 454 929	14 851 200
Apports de capital reportés (note 5)	17 582 802	21 430 495
	30 037 731	36 281 695
Solde du fonds	5 021	427 121
	30 042 752	36 708 816

Approuvé par le Conseil,



 _____, administrateur



 _____, administrateur

Agence des systèmes intelligents pour la santé

État des résultats et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
Produits		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	78 104 325	72 443 411
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	11 840 747	10 796 976
Récupération de frais (note 3)	-	2 551 470
	<u>89 945 072</u>	<u>85 791 857</u>
Charges		
Activités liées aux technologies de l'information		
Production	42 741 566	33 396 321
Développement	16 130 010	19 030 787
Soutien à la clientèle	6 251 405	9 551 054
	<u>65 122 981</u>	<u>61 978 162</u>
Protection de la vie privée, sécurité et normes	5 965 700	5 650 748
Frais généraux et frais d'administration	7 437 744	6 563 422
	<u>78 526 425</u>	<u>74 192 332</u>
Total des frais de fonctionnement	78 526 425	74 192 332
Amortissement	11 840 747	8 914 877
Gain à la cession d'immobilisations	-	(403 053)
	<u>90 367 172</u>	<u>82 704 156</u>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(422 100)	3 087 701
Solde du fonds au début de l'exercice	427 121	(2 660 580)
Solde du fonds à la fin de l'exercice	<u>5 021</u>	<u>427 121</u>

Agence des systèmes intelligents pour la santé

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(422 100)	3 087 701
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(11 840 747)	(10 796 976)
Amortissement des immobilisations	11 840 747	8 914 877
Gain à la cession d'immobilisations	-	(403 053)
	<u>(422 100)</u>	<u>802 549</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province de l'Ontario	1 959 688	(8 702 688)
Charges payées d'avance	(275 919)	(341 220)
Comptes créditeurs	(8 791 481)	10 442 129
Charges à payer, fonctionnement	4 549 729	697 220
	<u>(2 557 983)</u>	<u>2 095 441</u>
	(2 980 083)	2 897 990
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(6 147 573)	(10 530 100)
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus	7 993 054	13 753 489
(Diminution) augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	<u>(1 134 602)</u>	<u>6 121 379</u>
Encaisse au début de l'exercice	<u>6 205 076</u>	<u>83 697</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>5 070 474</u>	<u>6 205 076</u>

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

1 Nature des activités

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé (l'« Agence ») est une personne morale sans capital-actions établie le 11 février 2002 en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 pris en application de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de développement*. L'Agence est un organisme de services opérationnels, tel qu'il est défini dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. Aux termes du paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, l'Agence est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit par ailleurs que le conseil d'administration de l'Agence est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Enfin, selon le paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve de toute directive donnée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») en vertu de l'article 8, le conseil d'administration de l'Agence en assure la gestion et la direction. Le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé onze personnes au conseil d'administration de l'Agence.

Le conseil d'administration de l'Agence a adopté son premier règlement administratif le 16 janvier 2003. Conformément à ce règlement, l'Agence a cessé de fonctionner comme partie intégrante du ministère et commencé à fonctionner comme organisme sans lien de dépendance avec le ministère le 17 janvier 2003.

L'Agence établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, et non plus suivant la méthode de la comptabilité de caisse qui était la méthode suivie par l'Agence lorsqu'elle faisait partie intégrante du ministère.

Le gouvernement de l'Ontario assume la totalité du financement de l'Agence par l'intermédiaire du ministère. En tant qu'organisme de ce ministère, l'Agence est exemptée de l'impôt sur le revenu. L'Agence est en attente de son exemption de la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale; dans l'intervalle, elle a reçu la permission du ministère d'utiliser son numéro d'exemption de la TPS.

L'Agence fournit, à l'échelle de l'Ontario, l'infrastructure sécuritaire et intégrée nécessaire à la communication électronique entre les fournisseurs de soins de santé de la province, appuyant ainsi les initiatives de cybersanté du gouvernement provincial. L'Agence attache la plus haute importance à la protection des renseignements personnels sur la santé des Ontariennes et des Ontariens. Les services de protection de la vie privée et autres services de sécurité fournis par l'Agence renforcent les services d'infrastructure de réseau prévus pour préserver la confidentialité des renseignements personnels dont elle est dépositaire. Enfin, l'Agence s'efforce de forger un consensus au sein du milieu ontarien des soins de santé quant aux normes applicables en matière de technologie et de gestion des données.

2 Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les paragraphes ci-après résument les conventions comptables considérées d'une importance particulière.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

Constatation des produits

L'Agence applique la méthode du report des apports. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'actifs sont reportés, puis constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement est pris en compte. Les paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario qui sont affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés à l'exercice où ils sont reçus et constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement de l'immobilisation en cause est pris en compte. Le solde est constaté dans les produits soit au moment où les apports sont reçus, soit au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

Constatation des charges

Les charges sont constatées au moment où elles sont engagées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Catégories de charges

Les charges liées à la technologie de l'information se rapportent aux activités suivantes :

- la production, qui inclut principalement des activités liées au réseau, au centre de données, au centre d'information et au bureau du directeur des technologies;
- le développement, qui inclut surtout l'information et les technologies de l'information pour la santé publique et le portail destiné aux médecins ePhysician, le système de gestion des inscriptions ainsi que les travaux de création de dossiers médicaux électroniques facultatifs;
- le soutien à la clientèle, qui inclut les services à la clientèle, le bureau de la direction de projet, ainsi que la planification de projets et la gestion de produits.

Les charges liées à la protection de la vie privée, à la sécurité et aux normes comprennent des coûts liés à la mise en place et au maintien d'un niveau élevé de sécurité de l'information et de protection de la vie privée, de même qu'à l'établissement d'un consensus au sein de la communauté ontarienne des soins de santé sur les normes en matière de techniques de gestion des données.

Les frais généraux et frais d'administration comprennent les frais liés au conseil d'administration, au bureau du directeur général, aux services généraux, aux ressources humaines, exception faite des frais juridiques, des frais de location, des frais de recrutement et des frais liés aux technologies de l'information internes, qui ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction de la superficie occupée ou des services utilisés.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée dans l'exercice au cours duquel un bien a été acheté, sur la durée utile d'utilisation estimative du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Licences	1 an
Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3 Fonds reçus du gouvernement

Conformément aux exigences énoncées dans la directive applicable du Conseil de gestion du gouvernement, l'Agence et le ministère ont signé un protocole d'entente. Ce protocole décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres entre le ministère et l'Agence. L'exercice de l'Agence coïncide avec celui du gouvernement de l'Ontario.

En 2005, le ministère s'est engagé à fournir un financement de 86 524 500 \$ à l'Agence (86 196 900 \$ en 2004). De ce montant, 6 743 000 \$ ont été recouvrés après la fin de l'exercice (8 702 688 \$ en 2004). Ce financement est constaté selon les conventions comptables suivies par l'Agence comme suit :

	2005 \$	2004 \$
Financement promis	86 524 500	86 196 900
Disposition de récupération du financement promis de l'exercice précédent i)	(427 121)	-
Montants reçus et désignés comme apports de capital reportés (note 5)	(7 993 054)	(13 753 489)
Financement constaté dans l'état des résultats	78 104 325	72 443 411
Récupération de frais d'autres programmes du ministère ii)	-	2 551 470

- i) Au cours de l'exercice, le ministère a exigé le remboursement de l'excédent de l'exercice précédent. Ce montant a été constaté en diminution du financement inscrit dans l'état des résultats.
- ii) Représente des frais facturés au ministère pour des coûts convenus qui ont été engagés par l'Agence au titre de la prestation de services à divers programmes du ministère, dont l'*Integrated Services for Children Division*, le projet pilote *Public Health*, le projet *Emergency Department Access to Drug History*, le *Health Network System*, le projet *Community Care Connects* et le projet *ePhysician*.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

4 Immobilisations

	2005		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	24 848 419	12 751 411	12 097 008
Logiciel	8 920 502	5 659 409	3 261 093
Licences	1 819 308	1 295 227	524 081
Mobilier et matériel de bureau	1 651 172	528 556	1 122 616
Améliorations locatives	769 511	191 507	578 004
	<u>38 008 912</u>	<u>20 426 110</u>	<u>17 582 802</u>
	2004		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	19 951 082	5 415 951	14 535 131
Logiciel	8 289 119	2 791 426	5 497 693
Licences	771 147	385 573	385 574
Mobilier et matériel de bureau	1 250 488	238 391	1 012 097
	<u>30 261 836</u>	<u>8 831 341</u>	<u>21 430 495</u>

Au cours de l'exercice, du matériel informatique, qui n'était plus utilisé et dont le coût d'origine s'établissait à 245 978 \$ et la valeur comptable nette, à 109 412 \$, a été radié et passé en charges.

En 2004, l'Agence a remplacé du matériel informatique. Voici les détails de l'opération :

	\$
Juste valeur du matériel acheté	3 601 964
Versement en espèces	<u>(1 337 041)</u>
Valeur de reprise attribuée	2 264 923
Valeur comptable nette du matériel repris	<u>(1 861 870)</u>
Gain net	<u>403 053</u>

En outre, par suite de ce remplacement, l'Agence a constaté à titre de produit un montant de 1 861 870 \$ comme produits reportés non amortis, qui correspond aux actifs repris. Ce montant est inclus dans le montant de l'amortissement des apports de capital reportés de l'exercice précédent.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

5 Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent les biens transférés à l'Agence par le ministère le 17 janvier 2003, de même que les apports ultérieurs reçus pour l'achat d'immobilisations. Ces apports sont comptabilisés dans les résultats selon les mêmes méthodes que l'amortissement du bien correspondant.

	2005 \$	2004 \$
Solde au début de l'exercice	21 430 495	18 473 982
Apports reçus	7 993 054	13 753 489
Amortissement	(11 840 747)	(10 796 976)
Solde à la fin de l'exercice	17 582 802	21 430 495

Les apports reçus au cours de l'exercice se composent des éléments suivants :

	2005 \$	2004 \$
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice	7 993 054	13 037 270
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations devant être achetées à l'exercice précédent	-	716 219
	7 993 054	13 753 489

L'amortissement des apports de capital reportés comprend les éléments suivants :

	2005 \$	2004 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	11 731 335	8 914 877
Amortissement lié au matériel radié (note 4)	109 412	1 861 870
Amortissement lié aux immobilisations devant être achetées à l'exercice précédent	-	20 229
	11 840 747	10 796 976

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

6 Engagements contractuels

L'Agence a des engagements contractuels jusqu'en 2007 visant la mise sur pied et le déploiement de services d'infrastructure à l'appui de la vision et de la stratégie du gouvernement de l'Ontario concernant ses initiatives de cybersanté. Ces engagements portent la mise sur pied de centres de données protégées pour l'hébergement d'applications clients, de même que la création et la gestion des principales infrastructures publiques. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2006	8 677 199
2007	8 457 432
2008	4 462 482

7 Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

a) Bureaux

La Société immobilière de l'Ontario détient à l'heure actuelle quatre baux sur les bureaux qu'occupe l'Agence. L'Agence est entièrement responsable des paiements en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2006	1 184 529
2007	254 406

b) Bureautique

L'Agence loue ses ordinateurs de bureau par l'intermédiaire d'un fournisseur attitré du gouvernement de l'Ontario. Ses obligations de paiement en vertu du contrat de location existant se chiffrent comme suit :

	\$
2006	37 269

Depuis janvier 2004, l'Agence a décidé d'acheter les technologies bureautiques nécessaires à ses activités. Les engagements contractuels existants portent sur des baux cédés par le ministère. Ces engagements prennent fin en 2006.

8 Avantages sociaux

En 2004, l'Agence a constitué un régime à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 616 934 \$ (67 750 \$ en 2004).

AGRICORP

Responsabilité de communiquer l'information financière

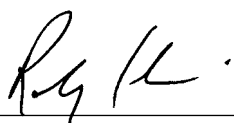
Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés dans les états financiers. Les renseignements financiers donnés ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, tels que des provisions pour indemnités non payées, qui sont nécessairement établis à partir des meilleures estimations des gestionnaires relativement aux sommes à verser.

En s'acquittant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que la tenue de livres est adéquate. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement aux rapports financiers et au contrôle interne. Le conseil, qui se réunit régulièrement pour superviser les activités financières d'Agricorp, en examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur général pour le compte du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de l'organisme.



Randy Jackiw – Chef de la direction générale



Rolly Stroeter – Directeur, Finances

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15^e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2005, l'état des résultats de fonctionnement et le solde des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 3 juin 2005

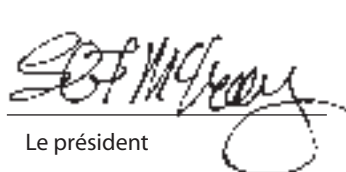
Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Bilan au 31 mars 2005

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance- production	Programme d'assurance du revenu de marché	Programme de stabilisation du revenu	Autres programmes	Total 2005	Total 2004
(000 \$)							
ACTIF							
Encaisse	1 057	643	—	—	—	1 700	—
Comptes débiteurs (Note 4)	4 297	13 604	37	271 950	36 577	326 465	16 953
Fonds administrés (Note 5)	9 595	—	—	—	—	9 595	2 592
Investissement (Note 6)	4 480	213 572	—	7 493	12 683	238 228	133 435
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 7)	—	—	79 947	—	—	79 947	93 858
Immobilisations (Note 8)	1 352	—	—	—	—	1 352	1 266
	20 781	227 819	79 984	279 443	49 260	657 287	248 104
PASSIF ET SOLDES DES FONDS							
Passif							
Dettes bancaires	—	—	—	4 297	1 256	5 553	75
Comptes créditeurs et charges à payer	1 994	119	1 377	60 627	24 004	88 121	1 675
Primes et revenu non acquis (Note 9)	1 575	13 690	—	2 521	—	17 786	15 250
Provision pour indemnités non payées (Note 12)	—	3 665	78 607	211 998	24 000	318 270	5 133
Fonds administrés créditeurs (Note 5)	9 595	—	—	—	—	9 595	2 592
	13 164	17 474	79 984	279 443	49 260	439 325	24 725
Soldes des fonds (Note 1)	7 617	210 345	—	—	—	217 962	223 379
	20 781	227 819	79 984	279 443	49 260	657 287	248 104

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil
d'administration :


Le président


L'agent en chef des finances

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance- production	Programme d'assurance du revenu de marché	Programme de stabilisation du revenu	Autres programmes	Total 2005	Total 2004
(000 \$)							
Recettes							
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (Note 10)	15 720	–	–	–	–	15 720	11 650
Primes/contributions des producteurs	–	54 320	–	–	12 000	66 320	57 337
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	–	79 506	78 477	250 000	14 688	422 671	57 353
Ventes, conseils et autres services	5 470	–	–	–	–	5 470	7 194
Intérêts créditeurs	174	8 398	2 136	–	–	10 708	11 429
	21 364	142 224	80 613	250 000	26 688	520 889	144 963
Dépenses							
Indemnités (Note 12)	–	39 088	174 485	250 000	26 688	490 261	127 373
Réassurance (Note 11)	–	13 623	–	–	–	13 623	15 981
Frais de commercialisation, frais généraux et charges administratives	20 739	–	–	–	–	20 739	16 353
Dépréciation	918	–	–	–	–	918	821
Créances irrécouvrables	–	573	192	–	–	765	9
	21 657	53 284	174 677	250 000	26 688	526 306	160 537
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(293)	88 940	(94 064)	–	–	(5 417)	(15 574)
Solde des fonds, début de l'exercice	7 910	121 405	94 064	–	–	223 379	238 953
Solde des fonds, fin de l'exercice	7 617	210 345	–	–	–	217 962	223 379

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance- production	Programme d'assurance du revenu de marché	Programme de stabilisation du revenu	Autres programmes	Total 2005	Total 2004
	(000 \$)						
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation							
Excédent (déficit) des revenus par apport aux charges	(293)	88 940	(94 064)	—	—	(5 417)	(15 574)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds fournis par les activités d'exploitation							
Dépréciation	918	—	—	—	—	918	821
Variation nette du fonds de roulement	(1 938)	(232)	94 064	3 196	11 428	106 518	(2 932)
Flux de trésorerie (provenant de) affecté à l'exploitation	(1 313)	88 708	—	3 196	11 428	102 019	(17 685)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement							
Achats d'immobilisations	(1 004)	—	—	—	—	(1 004)	(985)
(Augmentation) diminution des placements	3 452	(88 068)	—	(7 493)	(12 684)	(104 793)	16 872
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	2 448	(88 068)	—	(7 493)	(12 684)	(105 797)	15 887
Augmentation (réduction) nette de l'encaisse	1 135	640	—	(4 297)	(1 256)	(3 778)	(1 798)
Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice	(78)	3	—	—	—	(75)	1 723
Encaisse (dette bancaire) à la fin de l'exercice	1 057	643	—	(4 297)	(1 256)	(3 853)	(75)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 2005

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Loi de 1996 sur AgriCorp a permis de créer officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne le 1^{er} janvier 1997. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent l'assurance-production, le Programme d'assurance du revenu de marché, le Programme de stabilisation du revenu et le Programme d'auto-gestion du risque.

Le Fonds d'assurance-production de l'Ontario (Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario) a été créé en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario). Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les baisses de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures principales produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre d'une entente provisoire relative au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces et est entré en vigueur le 1^{er} avril 1991. Ce programme protège les exploitants agricoles contre les baisses de revenu causées par la chute des prix de certaines cultures agricoles.

Le Programme de stabilisation du revenu (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole) a été créé en vertu de l'accord sur l'assurance Canada-Ontario entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. Le programme fournit aux exploitants agricoles une protection contre la baisse des revenus agricoles. En décembre 2004, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario demandait à AgriCorp de prendre en charge la prestation de ce programme, y compris la responsabilité de tous les paiements pour l'année du programme 2004.

AgriCorp gère également d'autres programmes agricoles, y compris le Programme d'auto-gestion du risque. Ce dernier a été créé dans le sil-

lon de l'accord sur l'assurance Canada-Ontario conclu pour les années du programme 2003, 2004 et 2005 en vue de fournir une stabilisation du revenu aux producteurs horticoles. En novembre 2004, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario confiait à AgriCorp la prestation du programme, y compris la responsabilité de tous les paiements pour l'année du programme 2004.

Depuis le mois de janvier 2001, AgriCorp est aussi responsable de l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles aux termes de la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations d'AgriCorp à cet égard consistent principalement à gérer l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et, déduction faite d'une redevance administrative, le transfert des droits nets aux organismes agricoles généraux accrédités de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

La société a recours à la comptabilité par fonds, ce qui permet de comptabiliser chaque activité liée à un programme de sécurité agricole à partir de fonds distincts. On a recours au Fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est déterminée selon la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 2005

Mobilier et agencements	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	reste de la durée de location

(c) Régime de retraite

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations des gestionnaires. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

(d) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont déclarés en revenus de placement. Les placements du Fonds d'administration générale, de l'assurance-production, du Programme d'assurance du revenu de marché, du Programme de stabilisation du revenu et du Programme d'auto-gestion du risque sont séparés pour éviter la nécessité de répartir les revenus de placement. Les placements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée de placement jusqu'à la date d'échéance.

(e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées concerne certaines demandes d'indemnités inhérentes à l'assurance-production, au Programme d'assurance du revenu de marché, au Programme de stabilisation du revenu et au Programme d'auto-gestion du

risque qui sont demeurées non réglées à la fin de l'exercice et sont calculées à partir des montants des règlements à la fin de l'exercice ou à partir des meilleures estimations des gestionnaires pour les sommes à verser.

(f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues sont reconnues au cours de l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO**(a) Assurance-production**

L'accord sur l'assurance Canada-Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 et arrivera à échéance le 31 mars 2008 ou à la date convenue mutuellement par les parties. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient 40 % du coût des primes d'assurance. Le coût restant est pris en charge par les gouvernements fédéral et provincial, à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Revenu de marché

En février 2005, le gouvernement de l'Ontario a élargi le Programme d'assurance du revenu de marché pour inclure les campagnes agricoles de 2003 et 2004 et compte mettre fin au programme quand les fonds seront épuisés. Les fonds restants alloués au programme comprendront le solde de 94 064 000 \$ qu'affichera le programme au 31 mars 2004, plus les intérêts accumulés et crédités au programme et tout financement additionnel que l'Ontario jugera nécessaire d'accorder. Aucune autre contribution du gouvernement du Canada n'est prévue en vertu de l'ancien accord sur le revenu du marché entre le Canada et l'Ontario.

(c) Stabilisation du revenu

Dans le cadre du Programme de stabilisation du revenu, les producteurs déposent dans un compte bancaire du programme une somme n'excédant pas deux ans de stabilisation et de plans de secours, tel qu'établi en déterminant l'écart moyen entre le revenu de l'exploitation agricole et les coûts de production admissibles sur une période de cinq ans. En plus du retrait du compte bancaire du programme en cas de baisse du revenu agricole, le Canada et l'Ontario doivent verser une indemnité du programme fondée sur

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 2005

une couverture étagée particulière. Le coût du programme est pris en charge par les gouvernements fédéral et provincial, à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(d) Autres programmes—Auto-gestion du risque

Entre autres programmes gérés par la société, on note le Programme d'auto-gestion du risque créé en vertu de l'accord sur l'assurance Canada-Ontario et qui restera en vigueur pendant les 3 années du programme (2003-2005). Aux termes de cet accord, un producteur peut déposer dans le compte du programme jusqu'à 4 % de ses ventes nettes admissibles. Selon les disponibilités des fonds fédéraux et provinciaux, les gouvernements fédéral et provincial conviennent de verser au compte du programme des sommes correspondantes. Les réclamations des participants sont payées à même le compte du programme, mais le montant total du paiement accordé pour une année du programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds disponibles dans le compte. Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'acquitter à parts égales le coût du programmes pendant les 3 années qu'il durera.

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Financement du gouvernement - Canada	194 750	15 990
Financement du gouvernement - Ontario	107 407	(280)
Débiteurs des producteurs	22 757	570
Commerce	1 042	663
Intérêts courus	509	10
	<u>326 465</u>	<u>16 953</u>

5. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie à l'égard de programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada.

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Fonds administrés		
Placements à court terme	10 489	—
Encaisse (paiements en souffrance)	(894)	2 592
Autres	—	—
	<u>9 595</u>	<u>2 592</u>
Fonds administrés créditeurs		
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	7 383	—
Programme Canada-Ontario de repositionnement	1 513	—
Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB (découvert bancaire)	372	(1 121)
Programme des animaux de réforme du gouvernement du Canada	93	—
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	91	99
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	41	1 159
Programme Canada-Ontario de relance suite à l'ESB	7	2 007
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales du Canada	—	3
Autres	95	445
	<u>9 595</u>	<u>2 592</u>

6. INVESTISSEMENT

Les lois limitent les placements de la société à des instruments de haute qualité pouvant être encaissés très facilement, tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres titres approuvés par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	2005 (000 \$)		2004 (000 \$)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Court terme	85 980	85 871	13 013	12 984
Long terme				
Gouvernement du Canada	37 588	37 719	20 060	20 938
Gouvernement de l'Ontario	37 739	37 956	25 545	27 357
Autres gouvernements provinciaux	37 789	37 943	28 496	30 233
Services publics provinciaux	32 395	34 428	46 321	49 614
Autres institutions financières	6 737	7 035	—	—
Total des placements à long terme	152 248	155 081	120 422	128 142
Total des placements	<u>238 228</u>	<u>240 952</u>	<u>133 435</u>	<u>141 126</u>

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 2005

(b) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 4,75 % à 10,25 %, avec un rendement moyen pondéré de 4,784 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de prestations différaient de façon significative par rapport aux niveaux attendus et qu'une liquidation de l'actif s'avérerait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2005, une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence d'environ 5,6 millions de dollars sur la valeur marchande.

(c) Échéances du portefeuille

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
< 1 an	85 980	13 013
1-3 ans	56 813	47 301
3-5 ans	58 558	59 250
> 5 ans	36 877	13 871
Total	<u>238 228</u>	<u>133 435</u>

7. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Les intérêts sont versés sur une base trimestrielle sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte déterminée d'après le taux moyen d'escompte des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2005 (000 \$)		2004 (000 \$)	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	4 020	3 040	980	1 012
Logiciels informatiques	1 839	1 532	307	218
Améliorations locatives	202	139	63	27
Machines et équipement	122	120	2	9
Véhicules	36	36	—	—
Mobilier et agencements	18	18	—	—
	<u>6 237</u>	<u>4 885</u>	<u>1 352</u>	<u>1 266</u>

9. PRIMES ET REVENUS NON ACQUIS

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance au Fonds de l'assurance-production de l'Ontario pour le blé d'automne (9,88 millions de dollars) et d'autres cultures (3,81 millions de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les revenus non acquis comprennent le Fonds de fonctionnement lié à la valeur non amortie des immobilisations (1,575 million de dollars) et les frais administratifs à recouvrer auprès des participants au Programme de stabilisation (2,521 millions de dollars) une fois les futurs paiements versés aux programmes.

10. FONDS DE FONCTIONNEMENT – ONTARIO ET CANADA

Le Canada et l'Ontario se sont entendus pour partager de façon égale les coûts d'administration du Fonds de l'assurance-production de l'Ontario et du Programme de stabilisation du revenu, à raison de 60 % et 40 % respectivement, en plus d'accepter de partager les coûts d'administration du Programme d'auto-gestion du risque. Dans le passé, les coûts d'administration du Programme d'assurance du revenu de marché faisaient également l'objet d'un partage mais puisque l'accord sur le revenu de marché Canada-Ontario est maintenant périmé, c'est l'Ontario qui a accordé les fonds de fonctionnement au programme pour l'exercice 2004-2005.

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 2005

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-production selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts d'expertise engagés par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation du Fonds de l'assurance-production de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sous-provision de 0,75 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2004 (pour 2003, il y avait une sous-provision de 0,2 million de dollars pour les indemnités). En outre, ces résultats comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2004 s'élevant à 3,665 millions de dollars (5,13 millions de dollars pour 2003).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice en cours comprennent une provision de 78,6 millions de dollars pour des indemnités non payées liées à la campagne agricole 2004. Il n'existait aucune provision, au 31 mars 2004, pour la campagne agricole 2003, étant donné qu'il n'y avait pas d'accord Canada-Ontario sur l'assurance du revenu de marché cette année-là.

Les résultats d'exploitation du Programme de stabilisation du revenu pour la période en cours comprennent une provision de 212 millions de dollars pour des indemnités non payées applicables à l'année du programme 2004.

Les résultats d'exploitation du Programme d'auto-gestion du risque pour la période en cours comprennent une provision de 24 millions de dollars pour des indemnités non payées applicables à l'année du programme 2004.

13. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions mondiales. Les variations dans la juste valeur de l'actif du régime au cours de l'année sont les suivantes :

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	3 681	2 463
Cotisations de la société	517	376
Cotisations des employés	429	303
Paiement des prestations de retraite	(139)	(80)
Rendement de l'actif du régime	339	619
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	<u>4 827</u>	<u>3 681</u>

D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur de l'actif net disponible pour verser les prestations de retraite se répartissent comme suit :

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Engagements au titre du régime de retraite	5 487	4 524
Juste valeur de l'actif du régime	4 827	3 681
Excédent (déficit) du régime de retraite	<u>(660)</u>	<u>(843)</u>

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré en déficit en raison du rendement des placements plus faible que prévu. Certaines hypothèses ont été émises en vue de déterminer les engagements au titre du régime de retraite. On a estimé que l'actif du régime rapporterait 7 % par an et que les augmentations de salaire s'élèveraient à 4 % par an et on a choisi une valeur de 5,75 % comme taux d'escompte.

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 2005

Les variations dans le passif du régime de retraite de la société (actif) sont les suivantes :

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Passif du régime de retraite – début de l'exercice	68	85
Charges du régime de retraite – pour l'exercice	408	359
Cotisations de la société	(517)	(376)
Passif du régime de retraite (actif) – fin de l'exercice	(41)	68

14. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. En vertu des conditions de ces accords, la société a versé la somme de 574 063 \$ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. En outre, la société a versé la somme de 479 422 \$ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

15. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 25 031 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 (29 783 \$ pour 2004).

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public oblige la société à divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2004, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Traitement (\$)	Avantages sociaux imposables (\$)
Brown, Greg	Directeur général, Développement des entreprises	111 946	9 621
Ip, Stephen	Directeur, Technologie de l'information	104 163	6 242
Jackiw, Randy	Chef de la direction générale	157 244	10 956
Stroeter, Reinhold	Directeur, Services généraux et et agent en chef des finances	117 034	6 273
Vleck, Michael	Directeur, Recherche et développement	102 411	468

16. ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION

Le contrat de location des espaces à bureaux de 21 283 pieds carrés occupés par la société arrive à échéance le 31 mars 2006. Pendant la dernière portion de cette période de location, la société s'est engagée à verser un loyer minimal de 357 000 \$. La société est à négocier la location de 11 500 pieds carrés en locaux à bureaux additionnels dont le coût du loyer sera établi en fonction du taux du marché actuel.

17. PASSIF ÉVENTUEL

Le solde du fonds d'administration générale comprend une accumulation de 0,8 million de dollars liée au remboursement, par les compagnies de réassurance en 2001 des coûts engagés par la société. La province de l'Ontario a également remboursé ces coûts à la société. En conséquence, il est incertain si ce solde revient de droit à la province ou à la société. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation portera cette question à l'attention du ministère des Finances pour qu'il tranche.

18. CHIFFRES AUX FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres utilisés aux fins de comparaison ont été redressés pour se conformer à la présentation sur l'année en cours.



375 University Avenue, Suite 404, Toronto ON M5G 2G1
375, avenue University, bureau 404, Toronto ON M5G 2G1
Toll free / Sans frais 1-800-668-8258
Phone / Téléphone : 416-979-2352
Fax / Télécopieur : 416-979-2948
www.legalaid.on.ca

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Il revient à la direction ainsi qu'au conseil d'administration de voir à la présentation des états financiers et de toute autre information contenue dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, exception faite de la politique de comptabilisation des revenus. Au besoin, les états financiers contiennent des montants calculés à partir des évaluations faites par les membres de la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes les plus élevées qui soient dans la prestation de ses services. La direction a établi et continue de maintenir des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la protection des éléments d'actif.

Le conseil s'assure que la direction s'acquitte de sa responsabilité relative à l'information financière et au contrôle interne en mettant sur pied un Comité des finances et de la vérification. Les membres du conseil se réunissent tous les deux mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relativement à la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, exception faite de la politique de comptabilisation des revenus. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé et de son opinion.


Angela Longo
Présidente-directrice générale
Le 30 juin 2005


Michelle-A. Séguin
Vice-présidente aux services généraux
Le 30 juin 2005

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416)327-2381 Fax: (416) 327-9862

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'attention du procureur général de l'Ontario et d'Aide juridique Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2005 et l'état des résultats, de l'excédent accumulé, de même que celui des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le préambule des notes afférentes aux états financiers décrit la convention de la Société à l'égard de la constatation des produits. Il indique que la Société comptabilise des produits provenant des contributions des clients, des jugements, de l'adjudication des dépens et des règlements, qui sont équivalents aux fonds encaissés provenant de ces sources l'année précédente. Conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, les produits provenant des contributions des clients, des jugements, de l'adjudication des dépens et des règlements devraient être comptabilisés lorsque les services correspondants sont fournis, s'il est possible d'en estimer la juste valeur au prix d'un effort raisonnable. Cette dérogation aux principes comptables généralement reconnus au Canada n'a pas été quantifiée par la direction. Si les produits avaient été comptabilisés lorsque les services ont été fournis, il aurait peut-être été nécessaire d'effectuer des rajustements aux montants des produits, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, des débiteurs et des actifs nets.

À mon avis, à l'exception des effets, mentionnés au paragraphe précédent, de la non-comptabilisation des produits (autres que les espèces) provenant des contributions des clients, des jugements, de l'adjudication des dépens et des règlements, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial

Toronto (Ontario)
Le 10 juin 2005

Aide juridique Ontario

Bilan

Au 31 mars

2005 2004
(en milliers de dollars)

ACTIF**Actif à court terme**

Espèces et quasi-espèces (note 2)	2 108 \$	203 \$
Espèces et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses (note 9)	1 136	490
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses) (note 3)	18 463	28 394
Charges payées d'avance	1 042	956
Placements à court terme (note 4)	9 520	2 607
Placements à court terme - réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)	1 679	1 950
	33 948 \$	34 600
Placements à long terme (note 4)	35 598	36 800
Placements à long terme – réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)	6 383	16 857
Immobilisations (note 5)	17 444	14 889
	93 373 \$	103 146 \$

PASSIF ET ACTIFS NETS**Passif à court terme**

Créditeurs et charges à payer (note 6)	60 618 \$	55 156 \$
Prestations constituées (note 12)	360	241
Apports reportés (note 7)	3 289	5 188
	64 267 \$	60 585

Actifs nets

Excédent accumulé (note 1c))	7 211 \$	14 402
Actifs nets investis en immobilisations (note 8)	14 155	9 761
Réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)	7 740	18 398
	29 106 \$	42 561
	93 373 \$	103 146 \$

Au nom du conseil d'administration,

 , présidente

Au nom du Comité des finances et de la vérification,

 , président

Aide juridique Ontario

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2005 2004
(en milliers de dollars)

PRODUITS

Province de l'Ontario (note 1a))	254 757 \$	256 048 \$
Fondation du droit de l'Ontario	18 627	24 205
Contributions des clients	11 411	13 090
Jugements, dépens et règlements	1 515	1 701
Placements et autres revenus	2 975	4 582
	289 285 \$	299 626 \$

CHARGES**Services juridiques**

Certificats d'aide juridique		
Droit criminel	83 592 \$	84 777 \$
Droit de la famille	43 086	42 410
Immigration et réfugiés	20 102	17 804
Autres domaines de droit civil	5 105	5 426
Conférences de règlement	142	178
	152 027	150 595
Bureaux régionaux	22 813	23 176
Bureaux du droit de la famille	2 176	2 016
Bureau du droit des réfugiés	725	749
	177 741	176 536

Avocats de service

Honoraires et débours des avocats de service	32 730	33 135
Services élargis	584	595
	33 314 \$	33 730 \$

Cliniques juridiques et services spéciaux

Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (note 10)	55 014 \$	54 038 \$
Attribution à Nishnawbe-Aski	1 561	1 544
Sociétés étudiantes d'aide juridique	2 808	2 755
	59 383	58 337

Programmes d'innovation dans la prestation des services

Projets-pilotes	71	158
Services d'accès pour la clientèle	1 288	343
Autres	1 162	871
	2 521	1 372

Aide juridique Ontario

État des résultats de fonctionnement et de l'excédent accumulé (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
CHARGES (suite)		
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	2 023	2 020
Administration		
Bureau provincial	23 112	21 285
Mise en œuvre d'un logiciel à l'échelle de la société et autres projets	1 051	3 518
Dotation à l'amortissement	3 595	2 671
	27 758	27 474
	302 740 \$	299 469 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(13 455)	157
Excédent accumulé au début de l'exercice	14 402	10 755
Actifs nets investis en immobilisations	(4 394)	(5 605)
Virement de la réserve pour éventualités diverses (note 9)	10 658	9 095
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	7 211 \$	14 402 \$

Aide juridique Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2005 2004
(en milliers de dollars)

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(13 455) \$	157 \$
Rajustements pour rapprocher l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges et les rentrées nettes liées aux activités de fonctionnement		
Amortissement	3 595	2 671
Amortissement de la prime d'émission d'obligations	426	256
Amortissement des apports reportés	(1 839)	(2 083)
Réalisation des apports reportés	(60)	(3 518)
Réduction de valeur des placements à court terme	21	6
Perte (gain) à la vente de placements	336	(1 161)
Radiation d'immobilisations	-	2
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	9 931	(8 178)
Charges payées d'avance	(86)	205
Créditeurs et charges à payer	5 462	(3 374)
Charges de retraite	1 392	1 515
Intérêts courus sur les placements à long terme	11	97
Apports reçus au cours de l'exercice	-	6 000
	5 734 \$	(7 405) \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations	(6 150) \$	(8 617) \$
Achat de placements	(142 166)	(79 800)
Rachat de placements	146 406	91 140
Cotisations de l'employeur	(1 273)	(1 381)
	(3 183) \$	1 342 \$

Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice

2 551 (6 063)

Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice

693 6 756

Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice

3 244 \$ 693 \$

Représentées par

Espèces et quasi-espèces	2 108 \$	440 \$
Dette bancaire	-	(237)
Espèces et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses	1 136	490
	3 244 \$	693 \$

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2005

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique**, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la **Loi de l'impôt sur le revenu**.

La **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique** donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

RÈGLES COMPTABLES DE BASE

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

L'excédent accumulé correspond à l'excédent des produits par rapport aux charges relatives aux activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada à l'exception de la convention relative à la constatation des produits provenant des contributions des clients, des jugements, de l'adjudication des dépens et des règlements, ces produits n'étant comptabilisés qu'au moment où les fonds sont encaissés.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée à leur perception, les contributions des clients, les montants provenant des jugements, de l'adjudication des dépens et des règlements sont équivalents aux fonds encaissés durant l'année précédente.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des montants pour le travail exécuté par les avocats mais non encore facturé.

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et les quasi-espèces sont constituées des fonds en caisse, des soldes bancaires et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

(suite)

31 mars 2005

PLACEMENTS

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande selon le montant le moins élevé. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et leur valeur est réduite lorsqu'elle affiche une baisse durable. Les primes d'acquisition ou les escomptes sur les obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée des titres concernés. Les obligations d'État et de sociétés sont inscrites à la fraction non amortie du coût. Les réductions de valeur ou les gains et les pertes réalisés à la cession de placements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent à titre d'augmentation ou de diminution du revenu de placement. Les gains et pertes à la cession sont calculés en fonction du coût moyen des titres vendus.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	- 5 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés afférents aux initiatives spéciales représentent des ressources non dépensées relatives aux projets financés par la province de l'Ontario. Les montants non dépensés sont conservés pour des charges d'exercices ultérieurs ou pour un règlement par la province.

Les apports reportés en capital afférents aux immobilisations représentent la fraction non amortie des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de l'apport reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

RÉGIMES DE RETRAITE

La quasi-totalité des salariés de la Société sont inscrits à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Un petit nombre de salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont imputés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés, laquelle est d'environ 11 ans.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales conventions comptables
(suite)

31 mars 2005

INSTRUMENTS FINANCIERS

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que les instruments financiers auxquels la Société a recours ne l'exposent pas à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. Elle est aussi d'avis que la valeur comptable des instruments financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur à moins d'indication contraire.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

1. Financement assuré par la province de l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif du protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente signé le 22 décembre 2000 reste en vigueur jusqu'à la signature d'un nouveau protocole. La Société et le procureur général de l'Ontario discutent actuellement des modalités du prochain protocole d'entente.

- a) Les apports reçus de la province de l'Ontario ont été ventilés comme suit :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Apports	252 858 \$	250 447 \$
Réalisation des apports reportés (note 7)	60	3 518
Amortissement des apports reportés (note 7)	1 839	2 083
	254 757 \$	256 048 \$

- b) Les apports provenant de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 comprennent un montant de 50,6 millions de dollars (50,6 millions de dollars en 2004) représentant une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province, dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des autres dépenses pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.
- c) Le paragraphe 66 (3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69 (2).

2. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'un montant de 1,187 million de dollars (0,386 million de dollars en 2004), venant à échéance au cours de l'exercice 2006 et portant intérêt à des taux variant de 2,01 % à 2,42 % (2,06 % à 2,18 % en 2004).

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeurait inutilisée au 31 mars 2005. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et elle n'est pas garantie.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2005

3. Débiteurs

	2005 (en milliers de dollars)	2004
Débiteurs de clients	12 997 \$	13 400 \$
Montant à recevoir de la Fondation du droit	1 876	1 330
Autres débiteurs	3 590	13 664
	18 463 \$	28 394 \$

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux. Le solde des débiteurs des clients est basé sur les fonds réels encaissés durant l'exercice financier.

4. Placements

	2005 (en milliers de dollars)		2004	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
Obligations du Canada	16 602 \$	16 826 \$	13 802 \$	14 084 \$
Taux d'intérêt variant de 3,25 % à 7,25 % venant à échéance entre septembre 2005 et janvier 2011				
Obligations provinciales	23 799	24 245	26 721	27 630
Taux d'intérêt variant de 4,75 % à 7,75 % venant à échéance entre juin 2005 et décembre 2011				
Obligations de sociétés	12 056	12 282	16 957	17 494
Taux d'intérêt variant de 4,1 % à 7,0 % venant à échéance entre juin 2005 et janvier 2010				
Intérêts courus sur les obligations	723	723	734	734
	53 180 \$	54 076 \$	58 214 \$	59 942 \$
Moins : Réserve pour éventualités diverses				
- à court terme (note 9)	(1 679) \$	(1 693) \$	(1 950) \$	(1 982) \$
- à long terme (note 9)	(6 383)	(6 523)	(16 857)	(17 524)
	(8 062) \$	(8 216) \$	(18 807) \$	(19 506) \$
	45 118 \$	45 860 \$	39 407 \$	40 436 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2005

4. Placements (suite)

Représentés par

Placements à court terme	9 520 \$	9 602 \$	2 607 \$	2 645 \$
Placements à long terme	35 598	36 258	36 800	35 791
	45 118 \$	45 860 \$	39 407 \$	40 436 \$

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7 (1), 7 (2), 7 (3) et 7 (4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique**. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2005 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 3,1 millions de dollars en 2005 (4,5 millions de dollars en 2004).

5. Immobilisations

	2005		2004	
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	3 112 \$	2 442 \$	3 090 \$	2 156 \$
Matériel informatique et logiciels	16 522	15 144	15 788	13 952
Logiciels conçus sur mesure	817	817	817	817
Logiciels pour toute l'entreprise	15 628	1 515	10 623	-
Améliorations locatives	4 931	3 648	4 597	3 101
	41 010	23 566	34 915	20 026
Valeur comptable nette		17 444 \$		14 889 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2005

6. Crédoeurs et charges à payer

	2005 (en milliers de dollars)	2004
Comptes juridiques - factures reçues mais non réglées	21 488 \$	21 288 \$
- travail exécuté mais non encore facturé	32 382	25 934
Incitations à la location	77	100
Comptes fournisseurs et autres crédoeurs	5 979	7 101
Indemnités de vacances	692	733
	60 618 \$	55 156 \$

À la fin de l'exercice, la direction estime la valeur du travail que les avocats du secteur privé ont accompli, mais n'ont pas encore facturé, à environ 32,4 millions de dollars (25,9 millions de dollars en 2004). Cette estimation découle d'un calcul fondé sur une moyenne des coûts et des délais pour des cas semblables sur une période de sept ans.

En raison de certains impondérables inhérents au procédé d'estimation, le montant estimatif des comptes juridiques différera probablement des charges réelles. La direction est d'avis que les charges réelles pourront varier de 20 % en plus ou en moins (de 25,9 millions de dollars à 38,9 millions de dollars). Tout rajustement de l'estimation des charges entraînera l'augmentation ou la diminution correspondante des charges afférentes au programme de certificats, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice ainsi que de l'excédent accumulé.

7. Apports reportés

Les variations des apports reportés afférents aux initiatives spéciales et des apports reportés en capital relatifs aux projets financés par la province de l'Ontario sont les suivantes :

	2005 (en milliers de dollars)	2004
Apports reportés afférents aux initiatives spéciales		
Solde au début de l'exercice	60 \$	-
Apports reçus au cours de l'exercice	-	6 000
Virés au moment de l'acquisition d'immobilisations	-	(2 422)
Réalisation des apports reportés (note 1a))	(60)	(3 518)
	- \$	60 \$
Apports reportés en capital		
Solde au début de l'exercice	5 128 \$	4 789 \$
Apports afférents à des immobilisations	-	2 422
Amortissement des apports reportés (note 1a))	(1 839)	(2 083)
	3 289 \$	5 128
	3 289 \$	5 188 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2005

8. Variations des actifs nets investis en immobilisations

	2005 (en milliers de dollars)	2004
Solde au début de l'exercice	9 761 \$	4 156 \$
Amortissement	(3 595)	(2 671)
Amortissement des apports reportés	1 839	2 083
Acquisition d'immobilisations	6 150	8 617
Apports afférents à des immobilisations	-	(2 422)
Cession d'immobilisations	-	(2)
	14 155 \$	9 761 \$
Représentés par		
Immobilisations (note 5)	17 444 \$	14 889 \$
Apports reportés en capital (note 7)	(3 289)	(5 128)
	14 155 \$	9 761 \$

9. Réserve pour éventualités diverses

Le paragraphe 66 (4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne le fonds de réserve pour éventualités qui est prescrit. L'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de cette loi exige que la Société ouvre un compte pour cette réserve et y verse la somme de 20 millions de dollars à titre de capital. La Société a satisfait à cette obligation en 2000-2001. Le règlement exige aussi que la Société obtienne l'approbation préalable du procureur général pour tout retrait portant le total des sommes retirées du fonds à plus de 5 millions de dollars. La Société doit joindre à sa demande d'approbation un exposé des raisons pour lesquelles le retrait est nécessaire, un calendrier de remboursement et un énoncé des dispositions qu'elle a prises pour éviter qu'un tel besoin se présente de nouveau à l'avenir.

Le 19 juin 2003, le gouvernement provincial a ordonné à la Société d'utiliser ce fonds de réserve pour financer les coûts encourus à la suite de l'augmentation des tarifs entrée en vigueur le 1^{er} août 2002. Le montant prélevé dans la réserve pour financer les coûts résultant de l'augmentation des tarifs d'août 2002 et encourus en 2004-2005 s'élevait à 10,658 millions de dollars (9,095 millions de dollars en 2004).

En raison de contraintes financières, la Société ne prévoit pas actuellement renflouer le fonds de réserve pour le rétablir au niveau où il se trouvait avant les retraits effectués pour financer les coûts résultant de l'augmentation des tarifs d'août 2002.

	2005 (en milliers de dollars)	2004
Solde au début de l'exercice	18 398 \$	27 493 \$
Virement de la réserve pour éventualités diverses à l'excédent accumulé	(10 658)	(9 095)
Solde à la fin de l'exercice	7 740 \$	18 398 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2005

9. Réserve pour éventualités diverses (suite)

Représenté par	2005 (en milliers de dollars)	2004
Espèces et quasi-espèces	1 136 \$	490 \$
Montant provenant de (versé à) l'excédent accumulé	(1 458)	(899)
Placements – court terme (note 4)	1 679	1 950
Placements – long terme (note 4)	6 383	16 857
	7 740 \$	18 398 \$

Les espèces et quasi-espèces de la réserve pour éventualités diverses comprennent des bons du Trésor d'un montant de 1,136 million de dollars au 31 mars 2005 (0,490 million de dollars en 2004), qui viendront à échéance entre avril et mai 2006 et dont le taux d'intérêt varie de 2,01 % à 2,42 % (1,99 % à 2,13 % en 2004).

10. Domaines de pratique des cliniques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organismes constitués en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais lui sont redevables en vertu des articles 33 à 39 de la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique**. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total des subventions aux cliniques se répartit comme suit :

	2005 (en milliers de dollars)	2004
Sommes versées aux cliniques ou pour le compte de celles-ci	53 349 \$	52 311 \$
Frais d'administration	1 665	1 727
	55 014 \$	54 038 \$

11. Engagements et éventualités

- a) La Société délivre des certificats aux particuliers nécessitant une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2005, selon les estimations de la direction, la Société pourrait encore être responsable de certificats émis le 31 mars 2005 ou avant cette date, pour un montant total de 56 millions de dollars qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non encore facturé.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2005

11. Engagements et éventualités (suite)

- b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges d'exploitation estimatives pour les cinq prochains exercices, en se basant sur les renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base	Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	Total
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
2006	3 806 \$	2 924 \$	6 730 \$
2007	3 418	2 703	6 121
2008	3 183	2 559	5 742
2009	1 745	1 210	2 955
2010	743	409	1 152
Par la suite	<u>801</u>	<u>525</u>	<u>1 326</u>
	<u>13 696 \$</u>	<u>10 330 \$</u>	<u>24 026 \$</u>

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel interviendra un règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars, selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

12. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime comporte deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 566 salariés (566 salariés en 2004), soit la majorité du personnel. La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 1,274 million de dollars pour l'exercice à l'étude (1,381 million de dollars en 2004).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2005

12. Régimes de retraite (suite)

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre 15 participants (16 participants en 2004). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2006, selon la valeur en janvier 2005. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

La Société n'a versé aucune cotisation à ce volet du régime pendant l'exercice à l'étude en raison de la situation d'excédent actuariel de celui-ci.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	6,5 %
Taux de croissance de la rémunération	4,5 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,0 %

L'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 indique un excédent actuariel de 0,023 million de dollars (0,184 million de dollars en 2004), résultant d'une obligation au titre des prestations constituées d'environ 2,311 millions de dollars (2,046 millions de dollars en 2004) et d'une valeur marchande des actifs du régime disponibles pour fournir ces prestations d'environ 2,334 millions de dollars (2,230 millions de dollars en 2004). La charge de retraite pour l'exercice était de 0,030 million de dollars (revenu de retraite de 0,048 million de dollars en 2004) et le passif (l'actif) au titre des prestations constituées était de 0,024 million de dollars au 31 mars 2005 ((0,006) million de dollars en 2004). Au cours de l'exercice, les cotisations des salariés ont totalisé 0,037 million de dollars (0,035 million de dollars en 2004) et la Société a versé des prestations totalisant 0,046 million de dollars (0,008 million de dollars en 2004).

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Au terme du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée au 31 mars 2005.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, une évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2005

12. Régimes de retraite (suite)

Selon l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la charge de retraite de la Société pour ce régime s'élevait à 0,088 million de dollars pour l'exercice (0,085 million de dollars en 2004), l'obligation au titre des prestations constituées était de 0,568 million de dollars au 31 mars 2005 (0,516 million de dollars en 2004) et le passif au titre des prestations constituées était de 0,335 million de dollars au 31 mars 2005 (0,247 million de dollars en 2004). Au cours de l'exercice, la Société et les salariés n'ont versé aucune cotisation à ce régime (aucune en 2004).

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Centre des sciences de l'Ontario

Les états financiers de le Centre Centennial des sciences et de la technologie n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

**Ontario
Racing
Commission**

9th floor
20 Dundas Street West
Toronto ON M5G 2C2
Tel (416) 327-0520
Fax (416) 325-3478

**Commission
des courses
de l'Ontario**

9e étage
20 rue Dundas ouest
Toronto ON M5G 2C2
Tél (416) 327-0520
Téléc (416) 325-3478



Responsabilité quant à l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été compilés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les présents états financiers ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles le 10 juin 2005.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes visant à assurer, d'une part, la protection, avec une certitude raisonnable, des éléments d'actif et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et est responsable en dernier ressort de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission rencontre à intervalles réguliers la direction et le Bureau du vérificateur général pour discuter des contrôles internes, des questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général, qui a vérifié les présents états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction :

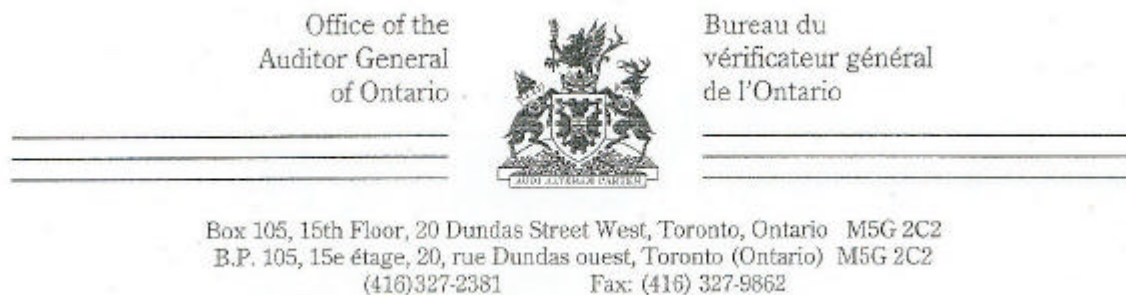
A blue ink signature of John L. Blakney, written in a cursive style.

John L. Blakney
Directeur général

A blue ink signature of Gregory A. Fernandes, written in a cursive style.

Gregory A. Fernandes
Directeur, Finances et administration

Le 10 juin 2005



Rapport du vérificateur

À la Commission des courses de l'Ontario
et au Ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises

J'ai vérifié le bilan de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2005 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Ontario
Le 10 juin 2005

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur généra

COMMISSION DES COURSES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2005

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 036	1 054
Débiteurs	101	107
Charges payées d'avance	48	53
	<u>2 185</u>	<u>1 214</u>
Immobilisations (Note 7)	<u>200</u>	<u>300</u>
	<u><u>2 385</u></u>	<u><u>1 514</u></u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 000	854
Part à moins d'un an de l'obligation au titre des prestations constituées [Note 5 (c)]	28	40
	<u>1 028</u>	<u>894</u>
Passif à long terme		
Obligation au titre des prestations constituées [Note 5 (c)]	<u>608</u>	<u>566</u>
Actif net		
Excédent accumulé (Note 10)	<u>749</u>	<u>54</u>
	<u><u>2 385</u></u>	<u><u>1 514</u></u>

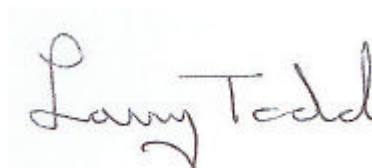
Engagements (Note 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Commission :



Président



Membre

COMMISSION DES COURSES DE L'ONTARIO**État des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005**

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Revenus		
Prélèvement de piste (Note 3)	6 027	6 219
Prélèvement réglementaire (Note 3)	3 005	1 591
Droits de licence et d'inscription	1 864	1 285
Amendes et pénalités	523	408
Intérêts créditeurs	24	23
Revenus totaux	11 443	9 526
Charges		
Traitements et salaires	5 130	5 023
Avantages sociaux (Note 5)	895	872
Services (Note 9)	3 281	2 763
Transports et communications	1 115	985
Fournitures	196	209
Amortissement	131	90
Charges totales	10 748	9 942
Excédent (déficit) des revenus sur les charges (Note 4)	695	(416)
Excédent accumulé au début de l'exercice	54	470
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	749	54

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES COURSES DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des revenus sur les charges	695	(417)
Amortissement	131	90
	<u>826</u>	<u>(327)</u>
 Variation des éléments sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement hors trésorerie	145	(123)
Obligation au titre des prestations constituées	42	110
	<u>187</u>	<u>(13)</u>
	<u>1 013</u>	<u>(340)</u>
 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	<u>(31)</u>	<u>(100)</u>
 Variation nette de la trésorerie	982	(440)
 Trésorerie au début de l'exercice	<u>1 054</u>	<u>1 494</u>
 Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 036</u>	<u>1 054</u>
 Trésorerie composée de :		
Fonds d'administration générale	1 036	354
Réserve (Note 10)	1 000	700
	<u>2 036</u>	<u>1 054</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES COURSES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2005**

1. MISSION DE LA COMMISSION

Depuis le 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* prorogeait la Commission des courses de l'Ontario (la « Commission ») sous forme d'organisme de réglementation indépendant et autofinancé de la Couronne. La Commission est chargée d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux dans la province.

En tant qu'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée de l'impôt fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici le résumé des principales conventions comptables utilisées dans leur préparation.

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée probable d'utilisation de l'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement de bureau et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail à couvrir

(b) Constatation des revenus

Les revenus tirés du prélèvement de piste et du prélèvement réglementaire sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus tirés des droits de licence et d'inscription sont constatés au moment de la délivrance.

Les revenus tirés des amendes et des pénalités, déduction faite d'une provision pour les sommes irrécouvrables, sont constatés au moment de l'imposition des amendes et des pénalités.

(c) Constatation des charges

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées, dans l'exercice auquel elles se rapportent.

(d) Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les revenus et les charges déclarés pour la période. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

COMMISSION DES COURSES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2005

3. PRÉLÈVEMENT DE PISTE ET PRÉLÈVEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le prélèvement de piste est calculé en pourcentage du total des enjeux de chaque association de course de l'année précédente. Le 1^{er} juillet 2003, la Commission adoptait un nouveau prélèvement réglementaire calculé selon un pourcentage des bourses payées à chaque hippodrome pendant l'année précédente. Ces prélèvements sont fixés de façon à ce que la somme totale et les autres revenus de la Commission lui permettent de couvrir tous les frais associés à son exploitation.

4. EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES CHARGES

L'écart important de l'excédent (déficit) des revenus sur les charges provient surtout de ce que la Commission a préparé son budget selon la comptabilité de caisse, mais les présents états financiers, selon la comptabilité d'exercice. Le paiement de certaines dépenses comptabilisées pendant l'exercice 2004 a été budgété pour l'exercice 2005. L'excédent (déficit) déclaré est par conséquent moindre que prévu pour l'exercice 2004 et supérieur pour 2005. Depuis, la Commission a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour la préparation de son budget.

5. AVANTAGES SOCIAUX**(a) Prestations de retraite**

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents en vertu de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises créé par la province de l'Ontario. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de renseignements suffisants pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. La contribution de l'année de la Commission au titre de la CRF est de 308 669 \$ (2004 — 298 210 \$) et est incorporée aux avantages sociaux.

(b) Avantages non liés à la retraite

Les charges des autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figurent pas dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé.

(c) Obligation au titre des prestations constituées

L'obligation au titre des prestations constituées comporte une charge au titre des primes de départ des employés. Pour l'exercice 2005, le coût de ces avantages sociaux futurs était de 30 314 \$ (2004 — 110 065 \$) et est incorporé aux avantages sociaux.

6. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

La rémunération totale pour l'année du président et des membres de la Commission était de 125 851 \$ (2004 — 104 365 \$).

COMMISSION DES COURSES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

7. IMMOBILISATIONS

	2005 (000 \$)			2004 (000 \$)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	251	156	95	156
Matériel et ameublement de bureau	104	35	69	73
Améliorations locatives	71	35	36	71
	426	226	200	300

8. ENGAGEMENTS

La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation des locaux et véhicules du siège social, assortis de paiements de location minimums, comme suit :

	(000 \$)
2006	439
2007	152
2008	29
	620

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission a versé les montants suivants à la province de l'Ontario : pour les services d'enquête et les services connexes de la Police provinciale de l'Ontario, la somme de 815 507 \$ (2004 — 568 020 \$); pour les services administratifs et de technologie de l'information, de même que pour l'utilisation de matériel informatique, la somme de 238 708 \$ (2004 — 179 574 \$).

10. RÉSERVE

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* permet à la Commission de conserver ses fonds excédentaires sauf si, en vertu du paragraphe 13(2), le ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario la partie de ses excédents que fixe le ministre. Pendant l'exercice 2002, la Commission a obtenu l'autorisation du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises de constituer une réserve ne dépassant pas 25 % du budget annuel de fonctionnement de la Commission. Ce fonds de prévoyance servira à combler les manques à gagner imprévus.

COMMISSION DES COURSES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

11. DIVULGATION DES TRAITEMENTS

Le paragraphe 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige de divulguer le nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 \$ pour l'année civile 2004. Voici le nom des employés de la Commission des courses de l'Ontario :

Nom	Fonction	Rémunération versée (\$)	Avantages imposables(\$)
Bourgeois, Donald	Avocat	151 414	5 127
Fernandes, Gregory	Directeur, Finances et administration	135 031	2 219
Fines, William	Superviseur des courses de Standardbred	111 240	170
Hall, Edwin	Superviseur des courses de Thoroughbred	102 261	—
Milanovich, Jasmina	Gérant, Affaires internes	102 004	156
Stone, Brent	Superviseur adjoint des courses de Standardbred	102 004	156
Stone, Terry	Directeur des courses	145 898	207

Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Catherine Barker-Hoyes

Directrice générale des services opérationnels
Le 28 juin 2005

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15^e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
Tel: (416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2005, l'état des résultats de fonctionnement, de l'actif net ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à assurer un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Une vérification comprend l'examen par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables, des estimations importantes faites par la direction et de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les Principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Peall'.

Toronto, Ontario
Le 28 juin 2005

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2005

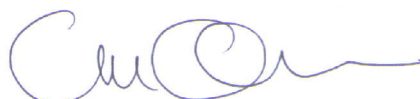
	2005 \$	2,004 \$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces	12,381,544	9,371,846
Comptes débiteurs	8,100,336	69,213
Frais d'audience devant être évalués	289,675	182,029
Dépôts et charges payées d'avance	100,700	94,774
Total de l'actif à court terme	20,872,255	9,717,862
Immobilisations (note 4)	3,433,610	734,562
TOTAL DE L'ACTIF	24,305,865	10,452,424
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés à recouvrer (note 5)	12,695,954	1,611,694
Comptes créditeurs et charges à payer	6,639,286	1,095,344
Sommes payables à la province de l'Ontario (note 7)	126,390	6,306,584
Total du passif à court terme	19,461,630	9,013,622
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 9)	3,285,310	734,562
Incitatif de location reporté (note 8)	854,685	0
Total du passif à long terme	4,139,995	734,562
TOTAL DU PASSIF	23,601,625	9,748,184
ACTIF NET (note 7)	704,240	704,240
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	24,305,865	10,452,424

Voir les notes complémentaires des états financiers

Au nom du Comité de gestion



Howard Wetston
Président



Gordon Kaiser
Vice-président

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 mars

	Exercice clos en 2005 \$	8 mois précédents en 2004 \$
REVENUS		
Revenus d'intérêt	300,081	84,724
Droits liés aux permis	24,500	11,500
Autres revenus	0	704,240
	324,581	800,464
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 5)	23,761,007	12,562,447
Coûts liés aux audiences	218,960	214,651
Amort. des revenus reportés liés aux immobilisations	240,204	0
	24,220,171	12,777,098
TOTAL DES REVENUS	24,544,752	13,577,562
CHARGES		
Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	14,960,222	7,781,726
Consultants et professionnels	4,518,271	2,229,628
Bien-fonds	1,649,958	1,221,903
Coûts liés au programme général	1,082,485	761,579
Financement des intervenants	882,202	0
Bureaux et administration	726,794	649,281
Technologies de l'information	484,616	229,205
Amortissement	240,204	0
TOTAL DES CHARGES	24,544,752	12,873,322
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	0	704,240
Actif net, au début de la période	704,240	0
ACTIF NET, à la fin de la période	704,240	704,240

Voir les notes complémentaires des états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 mars

	Exercice clos en 2005 \$	8 mois précédents en 2004 \$
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
RECOUVREMENT DES COÛTS :		
Évaluations des coûts généraux	29,545,565	18,404,398
Frais d'audience devant être évalués	111,316	32,622
Moins les montants liés aux activités avant le 1er août 2003	0	(3,495,695)
	29,656,881	14,941,325
FONCTIONNEMENT		
Revenus autres que le recouvrement des coûts	324,581	800,464
Charges	(24,544,752)	(12,873,322)
Rajustements pour :		
Amortissement	240,204	0
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	(8,031,123)	(69,213)
Dépôts et charges payées d'avance	(5,926)	(94,774)
Revenus reportés à recouvrer	8,090,652	0
Comptes créditeurs et charges à payer	5,543,942	1,095,344
Incitatif de location reporté	854,685	0
	(17,527,737)	(11,141,501)
FINANCEMENT		
Sommes payables à la province de l'Ontario	(6,180,194)	6,306,584
	(6,180,194)	6,306,584
INVESTISSEMENT		
Achats de biens immobilisés	(2,939,252)	(734,562)
	(2,939,252)	(734,562)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	3,009,698	9,371,846
Encaisse, au début de la période	9,371,846	0
Encaisse, à la fin de la période	12,381,544	9,371,846

Voir les notes complémentaires des états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mars 2005

1. NATURE DE LA COMMISSION

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'organisme responsable de la réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission de l'énergie de l'Ontario est, depuis le 1^{er} août 2003, une société de la Couronne sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

Le 9 décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* a été adoptée. Cette *Loi* a modifié la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* afin, entre autres choses, de modifier les objectifs de la Commission et de transférer le Comité de surveillance du marché (qui relevait auparavant de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité) à la Commission à compter du 1^{er} janvier 2005.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada ainsi que des taxes sur les biens et les services aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*.

2. PORTÉE DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers établissent les résultats de fonctionnement de la Commission, de la date de constitution de la Commission à titre de société sans capital-actions le 1^{er} août 2003 pour les 8 mois précédant le 31 mars 2004, jusqu'à la fin du second exercice clos le 31 mars 2005.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

La Commission suit la méthode comptable du report pour le recouvrement des coûts. La constatation des revenus de recouvrement est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts liés aux audiences, évalués aux termes de l'article 30 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, est constaté lorsque les charges afférentes sont engagées.

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mars 2005

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- Le recouvrement des coûts généraux, évalués aux termes de l'article 26 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, est constaté à titre de portion des charges de la Commission qui n'est pas recouverte par d'autres moyens et qui excèdent les droits de permis et les revenus de placements. Le recouvrement des coûts généraux liés aux dépenses d'immobilisation est reporté. Les revenus reportés liés aux immobilisations sont amortis et constatés à titre de revenus sur la même base que celle l'amortissement des immobilisations sous-jacentes.

Les droits de permis sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont encaissés et les revenus de placements le sont dès qu'ils sont à recevoir.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audio-visuel	3 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

c) Instruments financiers

La Commission n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. La valeur comptable des espèces, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer équivaut approximativement à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les sommes réelles peuvent être différentes des prévisions.

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mars 2005

e) Régime d'avantages sociaux des employés

La Commission offre un régime de retraite à ses employés à temps plein par l'entremise d'une participation au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite à prestations déterminées financé par de nombreux employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, puisque la Commission ne dispose pas de renseignements suffisants pour utiliser une comptabilité de régime à prestations déterminées.

La Commission a également constitué un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour certains membres à plein temps. La Commission constate son obligation relativement au régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire et des coûts reliés. Aux fins d'évaluation, la provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province de l'Ontario.

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2005	Valeur comptable nette 2004
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	1 484 348	6 984	1 477 364	34 902
Équipement informatique et logiciels afférents	1 733 415	233 220	1 500 195	699 660
Équipement audio- visuel	224 576	0	224 576	0
Améliorations locatives	231 475	0	231 475	0
	3 673 814	240 204	3 433 610	734 562

5. ÉVALUATIONS DE L'INDUSTRIE POUR 2004-2005

Durant l'exercice 2004-2005, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz et de l'électricité pour l'ensemble de l'exercice en se fondant sur des prévisions. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels seront déduites de l'évaluation de 2005-2006 et comptabilisées à titre de Revenus reportés à recouvrer dans l'État de la situation financière. Les coûts réels et le calcul des Revenus reportés à recouvrer sont détaillés dans les tableaux suivants.

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mars 2005

a) Coûts réels pour l'exercice clos le 31 mars 2005

	<i>État des résultats de fonctionnement \$</i>
Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	14 960 222
Consultants et professionnels	4 518 271
Bien-fonds	1 649 958
Coûts liés au programme général	1 082 485
Financement des intervenants	882 202
Bureaux et administration	726 794
Technologies de l'information	484 616
Total des charges, à l'exception de l'amortissement	24 304 548
Recouvrement des coûts liés aux audiences, droits de permis et revenus d'intérêts	(543 541)
Recouvrement des coûts généraux	23 761 007

b) Revenus reportés à recouvrer au 31 mars 2005

	2005 \$
Évaluations	29 545 565
Moins : revenus provenant du recouvrement des coûts généraux	23 761 007
Revenus reportés à recouvrer liés aux activités de l'exercice 2004-2005	5 784 558
Rapprochement 2003-2004	1 611 694
Solde des revenus reportés à recouvrer liés aux immobilisations en 2003-2004	494 360
Facturation du 1 ^{er} trimestre de 2005-2006	8 090 652
Revenus reportés à recouvrer au 31 mars 2005	15 981 264

Présentation des états financiers :

Revenus reportés à recouvrer liés aux immobilisations	3 285 310
Rapprochement 2004-2005	4 605 302
Rajustement pour la facturation du 1 ^{er} trimestre de 2005-2006	8 090 652
Revenus reportés à recouvrer	12 695 954
Total des Revenus reportés à recouvrer au 31 mars 2005	15 981 264

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mars 2005

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2004-2005 était de 733 303 \$ (500 123 \$ en 2004) et est comprise dans les Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cadre de ses activités habituelles, la Commission a effectué les transactions suivantes avec la province de l'Ontario :

- a) le ministère de l'Énergie a fourni des services opérationnels à hauteur de 62 546 \$ durant le transfert des activités à la Commission;
- b) le ministère des Finances a fourni des services de soutien aux communications et partagé des installations de conférence téléphonique à hauteur de 63 844 \$ avec la Commission;
- c) financement de transition ponctuel.

Le ministère de l'Énergie a offert une subvention de 704 240 \$ pour l'important transfert des employés du ministère à la Commission qui a eu lieu le 29 mars 2004.

8. INCITATIF DE LOCATION REPORTÉ ET ENGAGEMENTS DANS UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Durant l'exercice, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation pour les 15 prochaines années et totaux sont les suivants :

2006	2 013 621 \$
2007	2 040 407
2008	2 067 756
2009	2 095 679
2010	2 159 593
2011 et par la suite	<u>24 491 128</u>
	34 868 184 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mars 2005

9. REVENUS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 148 300 \$ en améliorations locatives au nom de la Commission durant l'exercice 2004-2005. Par conséquent, ces améliorations locatives qui sont incluses dans les immobilisations n'ont pas été comptabilisées dans les revenus reportés liés aux immobilisations.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2004-2005	3 433 610 \$
Moins : améliorations locatives payées par le propriétaire	<u>148 300 \$</u>
Revenus reportés liés aux immobilisations	3 285 310 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'engage à fournir un exposé complet, clair et véridique de ses activités. Elle maintient un système interne de vérification pour assurer avec une certitude raisonnable l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction quant à des opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur général, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.



David A. Brown, c.r.
Président-directeur général
Le 13 mai 2005



Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2005 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du

Canada.

Toronto, Ontario
Le 13 mai 2005

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. R. McCarter".

J. R. McCarter, C.A.
Vérificateur général

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Bilan**

au 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	36 588 846 \$	30 652 492 \$
Débiteurs	1 486 721	1 427 708
Charges payées d'avance	361 776	465 923
	38 437 343	32 546 123
 RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 3)	 2 501 008	 2 000 711
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	5 998 785	-
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 5)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS (Note 6)	4 022 511	5 237 023
	82 959 647 \$	71 783 857 \$
 PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	8 441 504 \$	8 077 550 \$
	8 441 504	8 077 550
 À LONG TERME		
Autres éléments de passif à long terme (Note 7(b))	1 114 747	928 060
	9 556 251	9 005 610
 RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 3)	 2 501 008	 2 000 711
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	5 998 785	-
 EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 8)	32 805 359	28 679 292
Réserve (Note 5)	32 000 000	32 000 000
	64 805 359	60 679 292
 SURPLUS D'APPORT	 98 244	 98 244
	64 903 603	60 777 536
	82 959 647 \$	71 783 857 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 9)

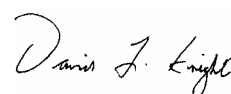
Engagements et éventualités (Notes 10, 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION



David A. Brown, c.r.
Président



David L. Knight, FCA
Commissaire

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
RECETTES		
Droits (Note 8)	78 444 824 \$	74 854 942 \$
Remboursement des droits (Note 8)	(14 935 360)	-
Revenu de placements	1 534 933	1 672 727
Divers	710 907	84 973
	<u>65 755 304</u>	<u>76 612 642</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 11)	44 286 613	40 147 154
Administration	5 461 581	4 561 661
Charges locatives (Note 12)	4 036 881	3 972 891
Services professionnels (Note 11)	3 419 175	1 957 490
Amortissement	3 266 928	3 233 401
Autres charges	1 158 059	1 098 577
	<u>61 629 237</u>	<u>54 971 174</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	4 126 067	21 641 468
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	60 679 292	39 037 824
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>64 805 359 \$</u>	<u>60 679 292 \$</u>
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	32 805 359 \$	28 679 292 \$
Réserve	32 000 000	32 000 000
	<u>64 805 359 \$</u>	<u>60 679 292 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	4 126 067 \$	21 641 468 \$
Redressements aux fins d'amortissement	3 266 928	3 233 401
	<u>7 392 995</u>	<u>24 874 869</u>
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(59 013)	711 897
Charges payées d'avance	104 147	(64 502)
Montant dû à la province de l'Ontario	-	(14 480 975)
Créditeurs et charges à payer	363 954	(1 777 214)
Autres obligations à long terme	186 687	114 929
	<u>595 775</u>	<u>(15 495 865)</u>
	<u>7 988 770</u>	<u>9 379 004</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(2 052 416)	(1 430 854)
	<u>(2 052 416)</u>	<u>(1 430 854)</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	<u>5 936 354</u>	<u>7 948 150</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	<u>30 652 492</u>	<u>22 704 342</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>36 588 846 \$</u>	<u>30 652 492 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation et de tribunal administratif indépendants, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, c'est-à-dire :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Le recouvrement des frais des enquêtes est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date de la décision, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, dans quel cas le recouvrement est constaté à la réception du comptant.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exigent que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

d) Régime de prestations aux employés

La Commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La Commission maintient également pour certains employés à plein temps (note 7(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 13(c).

3. RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi ; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix, sous réserve de l'approbation du ministre idoine, le cas échéant. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2005, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2005	2004
Solde à l'ouverture	2 000 711 \$	474 \$
Règlements	787 105	1 999 400
Intérêts	46 751	1 311
Versements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs – période précédente	-	(474)
Fonds pour l'éducation des investisseurs — période actuelle	(333 559)	-
Solde à la clôture	2 501 008 \$	2 000 711 \$
Représenté par :		
Encaisse	2 406 850 \$	1 628 195 \$
Débiteurs	94 158	372 516
	2 501 008 \$	2 000 711 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

4. FONDS EN FIDUCIE

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) a versé à la Commission 5 943 687 \$, ce qui représente le surplus cumulé lié aux opérations de SEDAR depuis sa création. Au 31 mars 2005, les intérêts créditeurs de ces fonds se montaient à 55 098 \$. La Commission doit retenir ces fonds, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers, et serviront à une ou plusieurs des opérations suivantes :

- i) Expansion ou amélioration de SEDAR ;
- ii) Expansion ou amélioration du Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ;
- iii) Accord d'une réduction des droits de SEDAR ;
- iv) Affectation pour combler un manque à gagner d'une année précédente tel que décrit à la note 10.

5. RÉSERVE

- a) Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2005 ont été investis en bons du Trésor de six mois et un an auprès de l'Office ontarien de financement.
- b) Dans son budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers.

Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. En avril 2001, un projet de loi à l'appui de cette initiative a été publié et soumis au ministère des Finances. Au 31 mars 2005, la loi n'avait toujours pas été déposée.

Le ministère des Finances a autorisé la Commission à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujetti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

- i) Les fonds sont versés au Trésor en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion ;
- ii) Les fonds conservés par la Commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.

Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à peu près à la valeur marchande. Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la Commission.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2005 Valeur comptable nette	2004 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	3 022 971 \$	2 401 460 \$	621 511 \$	974 063 \$
Matériel de bureau	282 727	236 638	46 089	102 371
Matériel informatique et matériel connexe	11 960 201	9 627 749	2 332 452	2 273 178
Améliorations locatives	6 302 503	5 280 044	1 022 459	1 887 411
	21 568 402 \$	17 545 891 \$	4 022 511 \$	5 237 023 \$

7. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) La Commission a versé un montant de 2 294 755 \$ (2 104 631 \$ en 2004) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2005. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- b) Au 31 mars 2005, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour le président et les vice-présidents actuels et précédents avait une obligation au titre des prestations constituées de 966 712 \$ (735 476 \$ en 2004). La charge afférente de la Commission pour l'exercice était de 186 687 \$ (114 929 \$ en 2004); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Aucune prestation n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2004). La durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 1,85 à 4,88 ans (0,25 to 5,04 ans en 2003) ; les chiffres de 2004 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2005. Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2005 comprennent un taux d'actualisation de 5,5 % (5,5 % en 2004) et un taux de progression des salaires de 2,1 %, s'il y a lieu (2,5 % en 2004).

8. RATIONALISATION DES DROITS EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Le 31 mars 2003, la Commission a instauré un nouveau barème de tarification en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le nouveau barème de tarification répond à trois objectifs principaux : réduire l'ensemble des droits imposés aux participants des marchés par rapport à ce qui existait précédemment en Ontario, créer une structure de tarification transparente et rationalisée et appliquer des droits qui témoignent des coûts de fonctionnement véritables de la Commission.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la Commission engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants des marchés.

Conformément au nouveau barème de tarification, la Commission établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. Le plan de départ prévoyait que tout surplus réalisé ou déficit subi au cours d'une période de trois ans serait pris en compte au moment de réviser les droits. Or, comme les droits perçus ont dépassé les prévisions, la Commission a donc émis un remboursement exceptionnel des droits d'un montant de 14 935 360 \$ afin d'accélérer le reversement de l'excédent aux participants du marché qui l'avaient déboursé. L'Excédent général de fonctionnement de 32 805 359 \$ au 31 mars 2005, ajustés selon les excédents ou les déficits en 2006, se reflétera dans les droits établis pour les trois années suivantes commençant en 2007.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2005 sont les suivants :

	2005	2004
Droits de participation et droits transitoires	64 008 748 \$	60 706 698 \$
Droits d'activités	12 436 046	11 765 826
Droits perçus tardivement	2 000 030	2 382 418
Total	78 444 824 \$	74 854 942 \$

9. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le Fonds) a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le Fonds qui est géré par un conseil d'administration indépendant a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels et d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La Commission supervise le fonctionnement du Fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

Le Fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la Commission car la Commission ne tirera pas d'avantage financier du Fonds et ne sera pas exposée aux risques y afférents. Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2005 et pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 :

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

	2005	2004
Situation financière		
Actif total	5 790 235 \$	7 037 458 \$
Passif total	258 235 \$	235 808 \$
Investi dans les immobilisations	843 804	753 806
Disponible pour les besoins du Fonds	4 688 196	6 047 844
Actif net total	5 532 000	6 801 650
	5 790 235 \$	7 037 458 \$

Résultats de fonctionnement

Contributions et revenu d'intérêts	454 897 \$	700 852 \$
Dépenses totales	1 724 547	1 331 577
Déficit des recettes sur les dépenses	(1 269 650) \$	(630 725) \$

Flux de trésorerie

Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Recettes provenant de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	333 559 \$	474 \$
Recettes provenant de tiers	59 625	500 000
Revenu de placement	123 827	207 033
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 411 793)	(1 180 041)
Sommes versées au titre des achats d'immobilisations	(441 100)	(671 792)
Baisse nette de la position de trésorerie	(1 335 882)	(1 144 326)
Position de la trésorerie au début de la période	6 271 144	7 415 470
Position de la trésorerie à la fin de la période	4 935 262 \$	6 271 144 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

- b) La Commission a conclu certaines opérations avec le Fonds dans le cours normal de ses activités :
- i) Le conseil d'administration de la Commission a autorisé des transferts d'un montant total de 333 559 \$ dans le Fonds d'argent reçu au titre des règlements affectés (0 \$ en 2004), conformément à l'approbation du ministre et au pouvoir qu'il détient en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*.
 - ii) La Commission a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant.

Pour la période terminée le 31 mars 2005, la Commission a engagé des frais de 480 417 \$ (386 735 \$ en 2004) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds ; sur ce montant, une somme de 120 333 \$ est due à la Commission en date du 31 mars 2005 (105 980 \$ en 2004).

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La Commission s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) lorsque les frais d'exploitation de SEDAR dépassent les recettes. SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1^{er} août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel de SEDAR. SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice.
- b) La Commission est engagé dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites.

11. RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENQUÊTES

En 2005, la Commission a affecté 482 790 \$ (541 585 \$ en 2004) au recouvrement du coût des enquêtes contre les salaires et les avantages sociaux et 260 710 \$ (1 013 344 \$ en 2004) contre les services professionnels.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

La Commission s'est engagée à verser des loyers, comme suit :

2006	4 301 412 \$
2007	4 565 792 \$
2008	4 534 493 \$
2009	4 552 472 \$
2010	4 581 978 \$
Par la suite	11 285 790 \$

13. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario comme suit :

- a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 6, et de l'intention de la Commission d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la Commission n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires tous les trimestres au Trésor. Les fonds excédentaires que la Commission gardent sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b) La Commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés en conformité à la présentation actuelle.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et le Conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG LLP
Chartered Accountants
Yonge Corporate Centre
4100 Yonge Street Suite 200
Toronto ON M2P 2H3
Canada

Telephone (416) 228-7000
Fax (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 22 avril 2005

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Bilan

31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

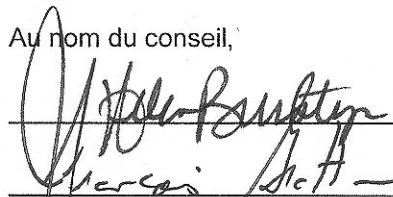
	2005	2004
Actif		
Encaisse	793 175 \$	653 556 \$
Intérêts courus et autres	1 231 667	1 916 758
Placements (note 2)	104 711 621	112 309 047
Immobilisations, montant net (note 3)	673 092	834 958
	107 409 555 \$	115 714 319 \$

Passif et actifs nets

Passif		
Créditeurs et charges à payer	785 713 \$	951 993 \$
Apports reportés (note 4 a))	3 768 133	3 392 068
Subventions à payer (note 4 b))	100 283 667	103 080 117
	104 837 513	107 424 178
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	673 092	834 958
Non affectés	1 898 950	7 455 183
	2 572 042	8 290 141
	107 409 555 \$	115 714 319 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , Helen Burstyn, présidente

 , Jean-François Gratton, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario (note 4 a))	94 123 935 \$	99 990 932 \$
Subventions annulées ou recouvrées	1 960 946	1 552 919
Revenus de placement	3 518 049	5 199 994
	<u>99 602 930</u>	<u>106 743 845</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises (note 4)	94 346 800	96 685 700
Charges découlant de l'octroi de subventions	9 351 148	9 168 821
Sommes versées, autres que des subventions, à la collectivité (note 5)	218 099	210 003
	<u>103 916 047</u>	<u>106 064 524</u>
Services de soutien	1 043 846	1 042 723
Amortissement	361 136	352 343
	<u>105 321 029</u>	<u>107 459 590</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(5 718 099)\$	(715 745)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005		2004	
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actifs nets au début de l'exercice	834 958 \$	7 455 183 \$	8 290 141 \$	9 005 886 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(361 136)	(5 356 963)	(5 718 099)	(715 745)
Achat d'immobilisations	199 270	(199 270)	—	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	673 092 \$	1 898 950 \$	2 572 042 \$	8 290 141 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(5 718 099)\$	(715 745)\$
Amortissement d'immobilisations hors caisse	361 136	352 343
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation	(1 901 574)	(9 060 055)
	(7 258 537)	(9 423 457)
Activités d'investissement		
Diminution nette des placements	7 597 426	9 162 109
Achat d'immobilisations	(199 270)	(227 471)
	7 398 156	8 934 638
Augmentation (diminution) des liquidités	139 619	(488 819)
Liquidités au début de l'exercice	653 556	1 142 375
Liquidités à la fin de l'exercice	793 175 \$	653 556 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « FTO »), organisme du ministère de la Culture (le « ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance du gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente avec le ministère qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou comme montants à recevoir, si le montant devant être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

b) Placements

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût. Les obligations sont constatées au coût non amorti.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel le conseil d'administration les approuve.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Charges

Les charges ministérielles sont réparties entre l'octroi de subventions et les services de soutien selon le pourcentage des activités de chaque ministère qui est consacré à ces activités.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

f) Utilisation d'estimations

Afin de dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour l'exercice. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

Les placements, présentés au coût, sont les suivants :

	2005	2004
Bons du Trésor	103 266 560 \$	99 736 707 \$
Acceptations bancaires	1 445 061	12 572 340
	104 711 621 \$	112 309 047 \$

La valeur marchande des placements se rapproche de leur coût.

Les bons du Trésor et les acceptations bancaires viennent à échéance au cours des onze prochains mois et portent intérêt à un taux variant de 2,03 % à 3,03 % (2,0 % à 4,4 % en 2004).

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Immobilisations

			2005	2004
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable nette	comptable nette
Mobilier et agencements	752 915 \$	647 579 \$	105 336 \$	126 014 \$
Matériel informatique	856 147	648 022	208 125	211 262
Logiciels	575 691	563 686	12 005	18 800
Améliorations locatives	1 204 554	856 928	347 626	478 882
	3 389 307 \$	2 716 215 \$	673 092 \$	834 958 \$

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. L'historique des apports reportés est comme suit :

	2005	2004
Apports reportés au début de l'exercice	3 392 068 \$	3 383 000 \$
Activités au cours de l'exercice		
Financement reçu	94 500 000	100 000 000
Revenus de placement comptabilisés à titre de produits	3 518 049	5 199 994
Subventions promises	(94 346 800)	(96 685 700)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(9 351 148)	(9 168 821)
Services de soutien et amortissement	(1 404 982)	(1 395 066)
Financement d'origine interne	5 500 000	513 214
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	1 960 946	1 545 447
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(94 123 935)	(99 990 932)
Apports reportés à la fin de l'exercice	3 768 133 \$	3 392 068 \$

Le financement d'origine interne reflète une réduction prévue des actifs nets non affectés afin de maintenir les niveaux de subvention.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises et qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer est comme suit :

	2005	2004
Subventions promises – Subventions à la collectivité et subventions à l'échelle de la province	94 346 800 \$	96 685 700 \$
Subventions annulées	(1 449 515)	(1 242 420)
Subventions payées	(95 693 735)	(104 104 280)
	(2 796 450)	(8 661 000)
Subventions à payer au début de l'exercice	103 080 117	111 741 117
Subventions à payer à la fin de l'exercice	100 283 667 \$	103 080 117 \$

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

2006	67 440 867 \$
2007	23 791 800
2008	7 349 700
2009	1 337 700
2010	363 600
	100 283 667 \$

5. Sommes versées, autres que des subventions, à la collectivité

Les sommes versées, autres que des subventions, à la collectivité constituent des activités de bienfaisance autres que des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par la FTO et une aide technique aux organismes communautaires. Le poste comprend les frais faisant partie des activités courantes.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

6. Engagements

Les loyers annuels minimums futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux sont comme suit :

2006	382 000 \$
2007	316 000
2008	247 000
	945 000 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui ont eu lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

7. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

8. Actifs et passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des intérêts courus et autres, des créiteurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces éléments ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue.

La valeur marchande des placements est présentée à la note 2.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

Membres du personnel de La Fondation Trillium de l'Ontario dont le salaire s'est élevé à plus de 100 000 \$ au cours de l'année civile 2004 (non vérifié):

<u>Nom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u> \$	<u>Avantages imposables</u> \$
Robin Cardozo	Chef de la direction	204 847	11 725
Anne Pashley	Vice-présidente des finances et de l'administration	130 303	9 605
Diane Labelle-Davey	Directrice des ressources humaines et des relations avec les bénévoles	124 684	9 280
Patricia Else	Directrice des programmes de subvention	120 851	7 077
John Ecker	Directeur des communications et affaires publiques	112 942	6 571

Liste établie en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

RAPPORT DE LA DIRECTION

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (le « GIRÉ »), qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par la GIRÉ sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers. Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 3 février 2005.

La direction maintient un système de contrôle interne visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des actifs et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et des méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

Le vice-président, Finances, chef des finances et trésorier,



Dave Goulding



Gary Sherkey

Toronto, Canada
Le 3 février 2005

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le 3 février 2005

Au conseil d'administration de la Gestionnaire indépendant du réseau électrique (la « GIRÉ »)

Nous avons vérifié le bilan de la GIRÉ au 31 décembre 2004 ainsi que les états des résultats et du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la GIRÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la GIRÉ au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2004 \$	Exercice terminé le 31 décembre 2003 \$
PRODUITS		
Produits liés aux réseaux	152 438	148 895
Autres produits	3 590	7 303
TOTAL DES PRODUITS	156 028	156 198
CHARGES		
Main-d'œuvre	63 303	56 630
Services, soutien et matériel informatiques	10 816	10 984
Consultants, contrats et services juridiques	7 447	6 146
Télécommunications	2 395	2 938
Autres charges	4 915	5 604
Amortissement	52 001	51 160
TOTAL DES CHARGES	140 877	133 462
Bénéfice net avant intérêts et revenu de placement	15 151	22 736
Intérêts créditeurs et revenu de placement	1 131	3 722
Intérêts débiteurs et frais de financement	(10 613)	(21 535)
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	5 669	4 923
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15 638	10 715
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 10)	21 307	15 638

VOIR LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

BILAN

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2004	31 décembre 2003
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	7 302	36 939
Placements à court terme	45 841	12 442
Charges payées d'avance et comptes débiteurs	20 188	19 344
	73 331	68 725
Immobilisations (note 3)		
Immobilisations en service	167 194	211 462
Travaux en cours	2 038	1 664
	169 232	213 126
Autres actifs		
Placements à long terme (note 4)	8 016	6 464
Charges de retraite payées d'avance (note 7)	22 097	24 566
	30 113	31 030
TOTAL DE L'ACTIF	272 676	312 881
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	17 921	16 431
Intérêts courus	1 677	1 952
	19 598	18 383
Dette à long terme (note 6)	203 200	253 200
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs (note 7)	28 571	25 660
TOTAL DU PASSIF	251 369	297 243
SURPLUS ACCUMULÉ (note 10)	21 307	15 638
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS ACCUMULÉ	272 676	312 881

Au nom du conseil,



James C. Baillie



Carol S. Perry

VOIR LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2004	Exercice terminé le 31 décembre 2003
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	5 669	4 923
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	52 001	51 160
Diminution des charges de retraite payées d'avance	7 495	4 276
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs	4 054	3 298
	69 219	63 657
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	1 803	(1 832)
Augmentation des charges payées d'avance et comptes débiteurs	(843)	(1 170)
	960	(3 002)
Autres :		
Cotisations au régime de retraite	(5 027)	(4 395)
Paiement des avantages sociaux futurs	(1 143)	(1 040)
	(6 170)	(5 435)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	64 009	55 220
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente (achat) de placements à court terme, montant net	(33 399)	52 716
Achat de placements à long terme	(1 552)	(6 464)
Investissements dans des immobilisations	(8 695)	(12 351)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(43 646)	33 901
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(50 000)	(100 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(50 000)	(100 000)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(29 637)	(10 879)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	36 939	47 818
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	7 302	36 939
Information supplémentaire (en milliers de dollars canadiens)		
Intérêts payés	10 321	23 291

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2003 figurant dans l'état des flux de trésorerie ont été reclassés selon la présentation adoptée pour 2004.

VOIR LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (la « GIRÉ »), anciennement la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la « SIGMÉ ») est un organisme sans but lucratif et non assujéti à l'impôt sur le revenu qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la GIRÉ exerce ses activités aux termes d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Les objectifs de la GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés dans la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et remplir les fonctions attribués à la GIRÉ en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords lui donnant le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario;
- créer et faire fonctionner les marchés administrés par la GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*.

Le secteur des services publics d'électricité en Amérique du Nord a entamé un processus visant à remplacer le cadre monopolistique en termes de production d'énergie par un marché concurrentiel. Le 30 octobre 1998, le gouvernement de l'Ontario a promulgué la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* dans le but de restructurer les activités exercées par Ontario Hydro et d'ouvrir la voie à la concurrence. Le 1^{er} mai 2002, le gouvernement de l'Ontario a ouvert le marché concurrentiel de l'électricité.

Le 9 décembre 2002, le gouvernement a adopté le projet de loi 210, la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité*, visant, entre autres, à geler le prix de l'électricité à 4,3 cents le kilowattheure jusqu'au 1^{er} mai 2006 pour une tranche du marché concurrentiel, plus particulièrement la clientèle désignée et la clientèle dont la consommation est moins élevée. Le 15 décembre 2003, le gouvernement de l'Ontario nouvellement élu a adopté le projet de loi 4, la *Loi de 2003 modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (établissement du coût de l'électricité)*. En vertu du projet de loi 4, à partir du 1^{er} avril 2004, les petits consommateurs et les consommateurs désignés paieront 4,7 cents le kilowattheure pour les premiers 750 kilowattheures consommés dans le mois et 5,5 cents le kilowattheure pour toute consommation au-dessus de ce seuil.

Le 9 décembre 2004, le gouvernement a adopté le projet de loi 100, la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*. Les faits saillants du projet de loi 100 sont les suivants :

- le changement de nom de la SIGMÉ pour la GIRÉ, la société continuant néanmoins d'assumer ses principales responsabilités en ce qui concerne les activités de gestion du marché de l'électricité et d'exploitation du réseau d'électricité;
- le transfert du comité de surveillance du marché qui relève dorénavant de la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») au lieu de la GIRÉ;
- le pouvoir pour la CEO d'examiner et d'approuver les modifications apportées aux règles du marché à l'égard des marchés administrés par la GIRÉ;

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

- la création de l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO »), dont la principale responsabilité est d'assurer un approvisionnement en électricité à long terme adéquat;
- la création d'un nouveau Bureau des économies d'énergie;
- des dispositions prévoyant que le ministère de l'Énergie continuera de fixer des objectifs pour la conservation des ressources énergétiques, la production d'énergie à partir de sources renouvelables et la variété des sources d'approvisionnement en électricité au sein du secteur de l'électricité;
- une tarification réglementée des prix de l'électricité, assujettie à l'approbation de la CEO, pour les consommateurs résidentiels et les petits consommateurs, qui tient compte des prix réglementés, des prix convenus et des prix du marché;
- des prix de l'électricité pour les moyennes et grandes entreprises qui correspondent à une combinaison des prix réglementés, des prix convenus et des prix concurrentiels du marché pour l'électricité.

Les signaux pour le prix de gros de l'électricité continuent à être fixés sur le marché et les méthodes et systèmes sont les mêmes que ceux utilisés avant les projets de loi 210, 4 ou 100.

La *Loi sur l'électricité*, plus particulièrement l'article 19, exige que la GIRÉ soumette annuellement à la CEO pour fins d'examen ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle envisage imputer pour l'exercice à venir. Le projet de loi 210 a amendé l'article 19 afin que la présentation soit uniquement faite à la suite de l'approbation du ministre de l'Énergie (le « ministre »), exigence qui demeure inchangée dans les projets de loi 4 et 100. La GIRÉ a obtenu la permission du ministre de soumettre ses prévisions budgétaires et les droits envisagés pour 2005 à la CEO le 3 novembre 2004. La CEO n'a pas encore terminé l'examen des demandes de la GIRÉ pour ses prévisions budgétaires et les droits envisagés pour 2005. Comme le stipule la *Loi sur l'électricité*, la GIRÉ appliquera tous les surplus à la réalisation de ses objectifs. La GIRÉ s'attend à recouvrer tout déficit au moyen des droits futurs liés aux réseaux, sous réserve de l'approbation de la CEO.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la GIRÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant à la GIRÉ relativement aux intérêts sur les fonds passant par les comptes de règlement, ainsi que les amendes et pénalités passant par le compte d'ajustement. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance à l'acquisition est de moins de 90 jours.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme en titres du marché monétaire dont l'échéance à l'acquisition est de 90 jours ou plus sont classés à titre de placements à court terme et évalués au coût non amorti. Les primes et escomptes sont portés aux résultats selon la méthode du rendement constant sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

e) Travaux en cours

Les travaux en cours ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels nécessaires et ils comprennent les sommes payées aux fournisseurs, les coûts liés à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais liés aux travaux en cours sont virés au compte des immobilisations en service lorsque le bien est jugé prêt à être mis en service.

f) Immobilisations en service

Les immobilisations sont capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe, les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

g) Amortissement

Le coût des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue des actifs, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été transférés d'Ontario Hydro ou ont été acquis, s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue
Installations	40
Systèmes de marché et applications	4 à 7
Infrastructures et autres actifs	3 à 10

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations et les pertes découlant des mises hors service anticipées sont portés aux résultats à titre d'ajustements de la charge d'amortissement. Les frais d'enlèvement sont imputés à la charge d'amortissement à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement d'immobilisations font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2004.

h) Placements à long terme

Les placements de portefeuille sont inscrits au coût, déduction faite de la provision pour pertes durables.

i) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite de la GIRÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie collective, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail.

La GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents, déduction faite de l'actif des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif est fonction des taux du marché à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu de l'actif des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction calculées au moyen de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes est établie au moyen de la valeur axée sur la valeur marchande pour les actions (l'actif du fonds est calculé d'après la valeur lissée de l'actif sur cinq ans) et de la valeur marchande pour les titres à revenu fixe à la date d'évaluation du 30 septembre.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se composent du coût des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts débiteurs sur le passif, du rendement prévu de l'actif des régimes et de l'amortissement des modifications apportées aux régimes calculé selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les gains actuariels (les pertes) découlent, entre autres, de la différence entre le rendement réel de l'actif des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme de l'actif des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent, le cas échéant, du gain ou de la perte net actuariel non amorti cumulatif sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite est de 12 ans (12 ans en 2003).

j) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers figurant au bilan, lesquels se composent des actifs à court terme et des passifs à court terme, se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des placements à long terme est présentée à la note 4. La juste valeur de la dette à long terme n'est pas disponible.

k) Instruments financiers dérivés

La GIRÉ conclut des contrats de change à terme aux fins de gestion des risques. Les contrats de change à terme consistent en des obligations d'acheter des devises à une date ultérieure prédéterminée et à un cours stipulé d'avance. La GIRÉ conclut ce type de contrats seulement dans le cas d'opérations connues ou prévues qui nécessiteront un règlement en devises et elle n'utilise aucun autre instrument financier dérivé.

La GIRÉ est exposée aux variations de la valeur de ce type de contrats qui peuvent survenir avant leur conclusion en raison des fluctuations des cours du change sous-jacents. Les cadres dirigeants responsables de la gestion de la trésorerie gèrent ce risque.

Lorsque les contrats de change à terme répondent au critère de la comptabilité de couverture, la variation de leur valeur découlant des fluctuations des cours du change n'est pas inscrite dans les états financiers. Lorsque ces contrats ne répondent pas au critère de la comptabilité de couverture, ils sont inscrits à leur juste valeur à la date du bilan et la variation de leur valeur est inscrite dans l'état des résultats.

l) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises inscrits à la date du bilan sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

m) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

3. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2004		31 décembre 2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations en service				
Installations	48 348	6 668	41 680	42 769
Système de marché et applications	208 100	99 927	108 173	137 477
Infrastructure et autres actifs	70 835	53 494	17 341	31 216
	327 283	160 089	167 194	211 462
Travaux en cours	2 038	-	2 038	1 664
	329 321	160 089	169 232	213 126

En 2004 et en 2003, des ajustements ont été effectués afin de tenir compte des estimations de la direction quant à la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations. Ces changements aux estimations se sont traduits par une augmentation de l'amortissement de 2 390 495 \$ pour l'exercice (7 361 243 \$ en 2003).

Des frais d'enlèvement de 1 920 219 \$ liés au système informatique et au système d'acquisition de données ont été engagés en 2003. Ces frais ont été imputés à l'amortissement de l'exercice.

Les intérêts capitalisés sur les travaux en cours en 2004 se sont établis à 24 047 \$ (356 110 \$ en 2003).

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme représentent un placement effectué dans un fonds commun équilibré. Au 31 décembre 2004, la valeur marchande de ces placements s'établissait à 8 916 508 \$ (6 938 338 \$ en 2003).

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2004	31 décembre 2003
	\$	\$
Immobilisations	2 281	2 869
Exploitation	15 640	13 562
	17 921	16 431

6. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2004	31 décembre 2003
	\$	\$
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)	78 200	78 200
Province d'Ontario	125 000	175 000
	203 200	253 200

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1^{er} mai 2009. L'intérêt couru est calculé quotidiennement et est remboursable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Effet à payer à la province d'Ontario

L'effet à long terme à payer à la province d'Ontario n'est pas garanti.

Le 3 novembre 2004, la GIRÉ et la province d'Ontario ont conclu une entente de prêt modifiée et mise à jour d'un montant de 125,0 M\$ pour reporter la date de remboursement du 31 mars 2005 à la première des dates suivantes à survenir, soit le 30 mars 2007 ou six mois après l'obtention d'une cote de crédit ou d'une révision de celle-ci l'élevant au niveau requis.

Aux termes de l'entente révisée, l'emprunt portera intérêt quotidiennement à un taux égal au taux variable à trois mois des acceptations bancaires majoré de 50 points de base durant cette période. Au 31 décembre 2004, le taux d'intérêt s'élevait à 3,20 %. Aux termes de l'entente de prêt révisée, la GIRÉ a le droit de rembourser par anticipation l'encours du capital tous les trois mois par multiple de 5,0 M\$, soit en même temps qu'elle effectue le paiement des intérêts. Le 3 février 2004 et le 3 mai 2004, la GIRÉ a remboursé 25,0 M\$, soit un remboursement par anticipation total de 50,0 M\$ pour 2004. Au 31 décembre 2004, l'encours du capital se chiffrait à 125,0 M\$. Le 3 février 2005, la GIRÉ a remboursé une tranche additionnelle de 25,0 M\$.

Facilités de crédit

La GIRÉ a conclu avec une banque à charte canadienne une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours aux termes de laquelle la banque prêtera à la GIRÉ un montant maximal de 20,0 M\$. Aux 31 décembre 2004 et 2003, aucun montant n'avait été tiré de cette facilité de crédit. Les avances aux termes de cette facilité sont offertes en dollars canadiens sous forme de prêts portant intérêt au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires applicables. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base ainsi que d'une commission d'acceptation annuelle de 30 points de base pour chaque acceptation bancaire acceptée par la banque.

De plus, la GIRÉ a conclu avec un consortium bancaire une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours aux termes de laquelle le consortium prêtera à la GIRÉ un montant maximal de 100,0 M\$. Aux 31 décembre 2004 et 2003, aucun montant n'avait été prélevé de cette facilité de crédit. Les avances aux termes de cette facilité sont offertes en dollars canadiens sous forme de prêts portant intérêt au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires applicables. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base ainsi que d'une commission d'acceptation annuelle de 30 points de base pour chaque acceptation bancaire acceptée par la banque. Cette facilité de crédit servira principalement à financer le manque à gagner découlant de montants à percevoir d'intervenants du marché relativement à des paiements à d'autres intervenants avant leur recouvrement en vertu des règles du marché.

7. RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La GIRÉ offre à ses employés actuels et employés à la retraite des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, y compris une assurance vie collective, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collective.

Régimes de retraite

Le régime de retraite de la GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de pension agréé par capitalisation, la GIRÉ verse des prestations de retraite déterminées.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie collective, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collective sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Condensé de l'actif des régimes et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2004 \$	Prestations de retraite 2003 \$	Autres avantages 2004 \$	Autres avantages 2003 \$
Obligations au titre des prestations constituées	284 265	272 317	38 104	34 694
Juste valeur de l'actif des régimes	242 065	215 412	-	-
Situation de capitalisation	(42 200)	(56 905)	(38 104)	(34 694)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	7	4 373	283	274
Coût non amorti des services passés	5 813	6 511	628	708
Perte actuarielle nette non amortie	58 477	70 587	8 622	8 052
Coût des prestations (constituées) payées d'avance constaté	22 097	24 566	(28 571)	(25 660)

Le coût des prestations payées d'avance est présenté déduction faite de la provision pour moins-value de néant (néant en 2003).

Actif du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, l'actif du régime de retraite agréé a été réparti selon sa valeur marchande dans les catégories suivantes :

	2004	2003
Titres de participation	57,8 %	58,4 %
Titres de créance	40,0 %	39,4 %
Quasi-espèces	2,2 %	2,2 %
	100,0 %	100,0 %

Condensé des principales hypothèses utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2004	Prestations de retraite 2003	Autres avantages 2004	Autres avantages 2003
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	6,25 %	6,10 %	6,25 %	6,10 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments pour le prochain exercice est de 9,0 %. Le taux devrait diminuer graduellement pour se chiffrer à 5,0 % en 2010 et rester à ce niveau par la suite. Les frais des soins dentaires devraient augmenter de 5,0 % par année.

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

Condensé du coût des prestations et des cotisations au régime

	Prestations de retraite 2004	Prestations de retraite 2003	Autres avantages 2004	Autres avantages 2003
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Coût des prestations	7 495	4 276	4 054	3 298
Cotisations de l'employeur	9 392	123	1 134	1 008
Cotisations des participants au régime	1 901	1 803	-	-
Prestations versées	8 298	9 228	1 134	1 008

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2002 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1^{er} janvier 2005.

Condensé des principales hypothèses utilisées dans le calcul des coûts des prestations

	Prestations de retraite 2004	Prestations de retraite 2003	Autres avantages 2004	Autres avantages 2003
(en milliers de dollars canadiens)				
Taux d'actualisation au début de l'exercice	6,1 %	6,6 %	6,1 %	6,6 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,25 %	7,25 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'indexation des prestations de retraite	2,5 %	2,5 %	-	-

8. INFORMATIONS SECTORIELLES

La GIRÉ est une société unique engagée dans l'exploitation du marché de gros du réseau ontarien de l'électricité.

9. ENGAGEMENTS**Engagements en vertu de contrats de location-exploitation**

Les obligations de la GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	\$
2005	2 049
2006	1 598
2007	1 242
2008	1 060
2009	610

ÉTATS FINANCIERS 2004 - GIRÉ

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Dans le cadre de sa politique de l'énergie, le gouvernement de l'Ontario a créé l'Office de l'électricité de l'Ontario en vertu du projet de loi 100 afin qu'elle exerce un éventail d'activités, telles qu'elles sont énoncées dans ce projet de loi. L'assemblée législative a approuvé cette politique en adoptant le projet de loi 100. Les récentes modifications à la *Loi sur l'électricité* stipulent que la GIRÉ peut être appelée à assister ou à appuyer l'OEO.

Ultérieurement aux modifications mentionnées ci-dessus, par suite de discussions récentes entre le ministère de l'Énergie et la GIRÉ, les deux parties ont conclu, le 4 janvier 2005, un protocole d'entente (« PE ») aux termes duquel un montant de 15,0 M\$ du surplus accumulé de la GIRÉ sera mis à la disposition de l'OEO afin de l'aider à assumer ses responsabilités prévues par la loi. En vertu du PE, l'OEO pourra utiliser ces fonds pour financer ses coûts de démarrage. Outre l'appui financier susmentionné, le PE oblige aussi la GIRÉ à travailler de concert avec la direction de l'OEO afin de déterminer d'un commun accord les services ou toute autre forme de soutien que devrait assurer la GIRÉ pour mener à bien l'application et l'exécution des obligations statutaires de l'OEO sans compromettre la capacité de la GIRÉ à assumer ses propres responsabilités en vertu de la loi. À ce jour, les services ou autres formes de soutien que la GIRÉ fournirait à l'OEO n'ont pas été établis.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO**Responsabilité de la direction en matière d'information financière**

La responsabilité des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, incombe à la direction. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 3 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 16 août 2004.

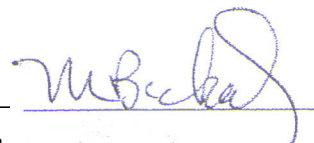
La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par Ernst & Young LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,



W.T. Graesser,
Directeur général, Finances



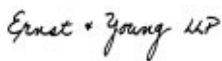
Meg Beckel,
Administratrice en chef des opérations

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Musée royal de l'Ontario au 30 juin 2004 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 30 juin 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 16 août 2004.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

[Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario]

BILANS AUX 30 JUIN

	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]	
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces [note 4]	4 745	797
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 13]	—	1 049
Autres débiteurs	1 988	1 688
Stocks	108	112
Frais d'expositions reportés et autres actifs	1 064	1 838
Total de l'actif à court terme	7 905	5 484
Placements [note 4]	222	44
Charge de retraite comptabilisée d'avance [note 14]	944	3 035
Immobilisations, montant net [note 5]	90 328	57 527
Autres actifs	829	286
	100 228	66 376
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Dette bancaire [note 15]	842	2 213
Créditeurs et charges à payer	10 054	7 861
Montant à verser à la Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 15]	1 358	—
Apports comptabilisés d'avance [note 7]	6 195	5 261
Total du passif à court terme	18 449	15 335
Dette à long terme [note 15]	13 278	—
Apports de capital reportés [note 8]	66 611	48 233
Charges à payer autres que les prestations de retraite [note 14]	1 674	1 229
Total du passif	100 012	64 797
Actif net [note 9]	216	1 579
	100 228	66 376

Voir les notes ci-jointes

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN

	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]	
PRODUITS		
Subventions <i>[note 10]</i>	26 256	24 632
Droits d'entrée	5 144	4 610
Programmes du Musée	2 156	2 003
Services complémentaires	5 228	8 076
Revenus de placements	75	58
Dons en nature	1 687	60 614
Amortissement des apports de capital reportés <i>[note 2]</i>	2 666	11 774
Divers	1 166	1 403
	44 378	113 170
CHARGES <i>[note 11]</i>		
Conservation et gestion des collections	10 686	10 624
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	6 596	7 192
Services complémentaires	3 803	6 250
Charges générales et administratives	2 867	3 293
Programmes éducatifs et grand public	2 555	2 224
Bibliothèque et services d'information	1 963	2 030
Aménagement des expositions et galeries	1 476	1 631
Commercialisation et relations publiques	1 662	1 580
Expositions temporaires	6 324	4 409
Artefacts et spécimens		
Dons en nature	1 687	60 614
Acquisitions	3 112	868
Amortissement des immobilisations <i>[note 2]</i>	2 930	12 189
Divers	80	24
	45 741	112 928
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(1 363)	242
Actif net au début de l'exercice	1 579	1 337
Actif net à la fin de l'exercice <i>[note 9]</i>	216	1 579

Voir les notes ci-jointes

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN

	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(1 363)	242
Ajouter (soustraire) les éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	2 930	12 189
Amortissement des apports de capital reportés	(2 666)	(11 774)
	(1 099)	657
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de / à verser à la Fondation du Musée royal de l'Ontario	2 407	2 366
Autres débiteurs	(300)	(464)
Stocks	4	343
Frais d'expositions reportés et autres actifs	774	(391)
Créditeurs et charges à payer	629	(1 186)
Apports comptabilisés d'avance	934	(508)
Variation nette de la charge de retraite comptabilisée d'avance	2 091	120
Variation nette des charges à payer autres que les prestations de retraite	445	371
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	5 885	1 308
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(35 731)	(24 569)
Avances sur la dette à long terme	13 278	—
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(1 371)	2 213
Variation nette de la vente de placements	(178)	437
Augmentation (diminution) des autres actifs	(543)	17
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	21 044	15 242
Augmentation des créditeurs et des charges à payer liée aux immobilisations	1 564	4 936
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement	(1 937)	(1 724)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	3 948	(416)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	797	1 213
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	4 745	797

Voir les notes ci-jointes

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. GÉNÉRALITÉS

Le Musée royal de l'Ontario [le «Musée»] est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'étonnement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada [la «Loi»] et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2. PROJET RENAISSANCE DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Le Conseil d'administration a approuvé la phase I d'un vaste projet de réaménagement du Musée [«Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario»]. Le projet sera réalisé en deux phases, et les coûts prévisionnels globaux s'élèvent à 200 millions de dollars, avant les frais de financement et de collecte de fonds. La phase I, totalisant des frais de 150 millions de dollars, devrait être pratiquement terminée en décembre 2005. La phase II coûtera 50 millions de dollars supplémentaires et devrait se terminer un an plus tard. Le projet total comprend la construction et la restauration des édifices originaux de même que de nouvelles salles d'une superficie de 40 000 pieds carrés. Le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario modifiera de façon permanente le fondement économique du Musée, permettant d'aller chercher des revenus annuels supplémentaires afin de soutenir l'excellence dans son ensemble.

Le financement pour ce projet proviendra des secteurs public et privé. À ce jour, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à octroyer 60 millions de dollars à ce projet. La campagne de financement présentement en cours permettra de financer le solde. Au 30 juin 2004, le Musée a investi 58,5 millions de dollars [22,9 millions de dollars en 2003] dans ce projet, lequel est constaté au bilan à titre d'immobilisations. Au cours de l'exerci-

ce 2004, des intérêts de 174 000 \$ [52 000 \$ en 2003] ont été capitalisés et inclus dans les dépenses du projet.

Au 30 juin 2004, le Musée avait conclu des contrats pour une valeur totale impayée d'environ 47,6 millions de dollars pour les nouvelles immobilisations. En prévision de ce projet, la durée non écoulée de certaines immobilisations a été réduite et, de ce fait, à partir de l'exercice 2002, la période d'amortissement de ces actifs a été révisée en conséquence. De plus, l'amortissement des apports de capital reportés connexes a été révisé.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions de l'État. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit des « actifs investis en immobilisations ». Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces, les acceptations bancaires et les certificats de placement garantis ayant une échéance initiale inférieure à 90 jours.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande. Les revenus de placements comprennent les intérêts, les dividendes, les gains (pertes) matérialisé(s), et la variation nette des gains et pertes non matérialisés.

Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles vendus dans les boutiques, de publications et de fournitures, sont comptabilisés au moindre des montants suivants : coût moyen ou valeur de réalisation nette.

Frais d'expositions et autres frais reportés

Les frais d'expositions sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et ils sont alors passés en charges au cours de la période des expositions auxquelles ils se rapportent.

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt actuels sur les obligations à long terme.

L'actif (obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain ou de la perte actuariel net cumulé sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 12 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 17 ans.

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Mise en valeur des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts connexes au projet, y compris l'intérêt capitalisé. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction n'aient pris fin et que les actifs ne soient prêts à être utilisés.

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts-estimateurs indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charges.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

4. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces comprennent ce qui suit :

	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]	
Encaisse	2 813	295
Fonds du marché monétaire	55	448
Certificat de placement garanti échéant le 6 juillet 2004	2 099	98
	4 967	841
Moins les montants comptabilisés à titre de placements à long terme	222	44
	4 745	797

Les montants des placements classés dans la catégorie à long terme représentent les espèces et quasi-espèces détenues pour les apports de capital reportés non dépensés [note 8].

5. IMMOBILISATIONS

[a] Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	Coût \$	2004 Amortis- sement cumulé \$	Coût \$	2003 Amortis- sement cumulé \$
[en milliers de dollars]				
Terrain et bâtiments	55 843	37 231	55 843	36 191
Galeries	37 746	29 443	37 744	28 176
Mise en valeur des bâtiments	14 158	10 276	14 104	9 917
Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario [note 2]	58 476	—	22 867	—
Mobilier et matériel	2 332	1 277	2 266	1 013
	168 555	78 227	132 824	75 297
Moins l'amortissement cumulé	78 227		75 297	
Valeur comptable nette	90 328		57 527	

[b] La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à ce qui suit :

	2004 \$	2003 \$
[en milliers de dollars]		
Solde au début de l'exercice	57 527	45 147
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital affectés	20 865	17 299
Acquisitions d'immobilisations financées par la dette bancaire, la dette à long terme ou les crédateurs et les charges à payer	13 471	7 154
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	1 395	116
Amortissement des immobilisations	(2 930)	(12 189)
Solde à la fin de l'exercice	90 328	57 527

6. ARTEFACTS ET SPÉCIMENS

Au 30 juin 2003, la collection comptait environ 6 000 000 d'artefacts et de spécimens. Au cours de l'exercice, le Musée a ajouté environ 5 000 objets à ses collections par le biais de dons et d'acquisition d'artefacts.

7. APPORTS COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les apports comptabilisés d'avance représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la «Fondation») ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

8. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital est constaté à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2004 \$	2003 \$
[en milliers de dollars]		
Solde au début de l'exercice	48 233	44 765
Amortissement des apports de capital reportés	(2 666)	(11 774)
Apports affectés reçus ou à recevoir pour les acquisitions d'immobilisations [note 13]	21 044	15 242
Solde à la fin de l'exercice	66 611	48 233

Au 30 juin 2004, des apports de capital reportés de 222 000 \$ [44 000 \$ en 2003] avaient été reçus mais non dépensés.

9. ACTIF NET

Les variations des composantes de l'actif net au 30 juin s'établissent comme suit :

		2004	2003		
	Déficit de fonction- nement \$	Affectés par le Conseil \$	Investis en immobi- lisations \$	Total \$	Total \$
		[en milliers de dollars]			
Solde au début de l'exercice	(1, 984)	1 379	2 184	1 579	1 337
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(883)	(480)	—	(1 363)	242
Variation nette des actifs investis en immobilisations	(1 140)	6	1 134	—	—
Solde à la fin de l'exercice	(4 007)	905	3 318	216	1 579

10. SUBVENTIONS

Les subventions se présentent comme suit :

	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]	
Province d'Ontario		
Exploitation	18 518	18 518
Divers	1 499	1 465
Gouvernement du Canada	255	92
Fondation du Musée royal de l'Ontario <i>[note 13]</i>	5 984	4 557
	26 256	24 632

11. CHARGES

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution de l'actif net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2004	2003
	\$	\$
	[en milliers de dollars]	
Salaires et charges sociales <i>[note 14]</i>	22 273	22 783
Biens et services acquis	18 851	17 342
Amortissement des immobilisations	2 930	12 189
Dons en nature	1 687	60 614
	45 741	112 928

12. BÉNÉVOLAT AU MUSÉE

Au cours de l'exercice, les bénévoles du Musée ont fourni un apport d'environ 86 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée ainsi que des voyages locaux visant à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 2,0 millions de dollars annuellement.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario, organisme de bénévolat indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2004, les bénévoles du Musée ont versé un apport de 60 000 \$ [60 000 \$ en 2003] à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée. L'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario a fourni un apport de 200 000 \$ [75 000 \$ en 2002] pour l'achat d'artefacts et de spécimens.

13. FONDATION DU MUSEE ROYAL DE L'ONTARIO

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et des sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets en immobilisations.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Au 30 juin 2004, les soldes des fonds de la Fondation s'établissent comme suit :

	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]	
Fonds non affectés	462	335
Fonds affectés		
Disponibles actuellement	7 432	7 447
Disponibles à une date ultérieure	5 578	5 264
	13 010	12 711
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	7 128	6 339
Grevés d'affectations d'origine interne	6 157	5 528
	13 285	11 867
	26 757	24 913

Au cours de l'exercice, la Fondation a octroyé 16 431 000 \$ [10 780 000 \$ en 2003] au Musée. De cette somme, 5 984 000 \$ [4 557 000 \$ en 2003] ont été constatés à titre de subventions [note 10] et 10 374 000 \$ [5 876 000 \$ en 2003] ont été comptabilisés comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario. Le solde a été comptabilisé dans les apports comptabilisés d'avance

14. AVANTAGES SOCIAUX

Le Musée offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages sociaux qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les prestations de retraite sont fondées sur la durée du service des membres et le salaire moyen de fin de carrière pour les trois dernières années. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations pour soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces régimes. La charge découlant des régimes d'avantages sociaux du Musée se présente comme suit :

	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]	
Régime de retraite à prestations déterminées	2 072	479
Autres avantages postérieurs à l'emploi	548	480
	2 620	959

Les actifs et les passifs des régimes sont mesurés chaque année au 30 juin. Le bilan présente séparément les sommes constatées à l'égard du régime de retraite et des autres régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives à ces régimes du Musée au 30 juin s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2004 \$	2003 \$	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]			
Charges à payer	48 682	51 906	3 939	3 828
Valeur marchande des actifs des régimes	42 248	39 801	—	—
Déficit	(6 434)	(12 105)	(3 939)	(3 828)
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	(5 527)	(6 104)	2 216	2 401
Coûts non constatés des services passés	(4 050)	(4 483)	—	—
Perte actuarielle nette non constatée	16 955	25 727	49	198
Actifs (passifs) au bilan	944	3 035	(1 674)	(1 229)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour les régimes de retraite et d'avantages sociaux du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2004 %	2003 %	2004 %	2003 %
Taux d'actualisation	6,25	7,25	6,25	7,25
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,00	7,25	—	—
Taux de croissance de la rémunération	4,25	4,25	—	—
Taux de croissance des prestations de retraite	—	—	—	—

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour mesurer les passifs des régimes au 30 juin sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2004 %	2003 %	2004 %	2003 %
Taux d'actualisation	6,50	6,25	6,50	6,25
Taux de croissance de la rémunération	3,00	4,25	—	—
Taux de croissance des prestations de retraite	—	—	—	—

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance moyen pondéré initial présumé du coût des avantages au titre des soins médicaux et dentaires a été établi à 7,2 % en 2004 et le taux de croissance annuel ultime, à 4,5 % après 2010. Le montant investi dans les actifs du régime de retraite du Musée est placé dans des fonds communs qui offrent la proportion suivante des actifs au 30 juin :

	2004 %	2003 %
Espèces et quasi-espèces	6	7
Obligations	37	39
Titres canadiens	32	30
Titres américains	14	14
Autres titres étrangers	11	10
	100	100

Les autres informations sur le régime de retraite et les autres régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2004 \$	2003 \$	2004 \$	2003 \$
	[en milliers de dollars]			
Cotisations des employés	608	645	—	—
Cotisations de l'employeur	—	359	103	109
Prestations versées	3 628*	2 231	103	109

*Inclut le transfert d'actifs de 988 258 \$ au Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario

Les apports de 2003 et 2004 du Musée ont été effectués conformément au rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2001 aux fins de financement.

Les apports de 2005 du Musée seront effectués conformément au rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2004 aux fins de financement qui doivent être déposés auprès des organismes de réglementation avant le 30 septembre 2004. La date d'entrée en vigueur du prochain rapport d'évaluation actuarielle requis aux fins de financement sera le 1^{er} janvier 2005.

15. FACILITÉS DE CRÉDIT

- a) Le Musée a une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 30 juin 2004, un montant de 842 000 \$ était impayé sur cette facilité.
- b) Le Musée a une facilité d'emprunt à terme remboursable par versements dégressifs renouvelable de 55 000 000 \$ pour l'aider à financer la phase I du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario. L'intérêt est payable au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Les remboursements du capital commencent à la date la plus rapprochée : soit le 30 juin 2006, soit 90 jours après l'achèvement de la presque totalité de la phase I. Les remboursements mensuels minimums sont égaux au montant exigé pour rembourser entièrement le solde impayé au plus tard le 27 février 2011. Les autres versements sont exigés dans certaines circonstances.

Au 30 juin 2004, l'encours sur cette facilité de crédit s'élevait à 13 278 000 \$.

- c) Le Musée a une facilité de lettre de crédit de 5 000 000 \$ au 30 juin 2004. Au 30 juin 2004, l'encours sur la lettre de crédit totalisait 402 000 \$.
- d) Le Musée a donné en garantie de ses facilités de crédit pratiquement tous ses actifs. En outre, il a affectés au financement du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario tous les paiements provenant de la Fondation et du gouvernement de l'Ontario grevés d'affectations.

La Fondation s'est engagée à transférer tous ses dons non grevés d'affectations au prêteur dans certaines circonstances.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des instruments financiers se rapproche de leur juste valeur, à moins d'indication contraire.

17. ÉTATS FINANCIERS CORRESPONDANTS

Les états financiers correspondants ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2004.

Membres du personnel du Musée royal de l'Ontario dont le salaire s'est élevé à plus de 100 000 \$

Nom		Titre	Salaire	Avantages imposables
Baker	Allan	Chef, CBCB	111 323,88 \$	312,20 \$
Barnett	Robert	Vice-président, Développement des galeries	129 000,49 \$	67,46 \$
Beckel	Margaret	Administratrice en chef des opérations/Secrétaire du Conseil d'administration	195 816,89 \$	8 021,58 \$
Calder	Dale	Conservateur principal	100 277,36 \$	281,24 \$
Collins	Desmond	Chef du Département de paléobiologie	106 064,43 \$	297,74 \$
Darling	Chris	Conservateur principal	105 690,42 \$	283,32 \$
Engstrom	Mark	Vice-président, Collections et Recherche	123 766,14 \$	347,48 \$
Golombek	Lisa	Conservateur principal	100 064,43 \$	280,72 \$
Graesser	William	Directeur général, Finances	107 144,97 \$	305,50 \$
Grzynski	Krzysztof	Conservateur principal	101 012,38 \$	283,32 \$
Hushion	Anthony	Vice-président, Expositions, Gestion de projet et Nouvelles ressources médiatiques	144 841,65 \$	398,08 \$
Keall	Edward	Chef, NEAC	104 627,56 \$	293,98 \$
Koester	Christopher	Directeur général, Ressources humaines et Développement organisationnelle	110 744,91 \$	305,50 \$
Murphy	Robert	Conservateur principal	100 425,45 \$	282,38 \$
Peters	Joel	Vice-président, Promotion et Développement commercial	129 828,47 \$	369,56 \$
Rahimi	Dan	Directeur, Gestion des collections	107 144,97 \$	305,50 \$
Shaikoli	Al	Directeur général, Installations	107 144,97 \$	305,50 \$
Shoreman	Michael	Vice-président principal, Affaires et Travaux de développement	163 648,82 \$	466,29 \$
Thorsell	William	Directeur et chef de la direction générale	207 882,40 \$	1 693,57 \$
Von Bitter	Peter	Conservateur principal	100 309,44 \$	281,38 \$

Rapport du vérificateur

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15^e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario et à la ministre de la Formation et des Collèges et Universités

J'ai vérifié l'État de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2005, l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir, l'État des changements intervenus dans l'avoir et l'État des encaisses pour l'exercice terminé. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et des changements dans sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Toronto, Ontario
Le 6 juin 2005

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et elle en accepte l'entière responsabilité. Pour préparer des états financiers, il faut se servir d'estimations établies par la direction selon son bon jugement, particulièrement lorsqu'il est impossible de finaliser avec certitude les transactions relevant de la période comptable en cours. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, eu égard à l'importance relative, et en fonction des données disponibles au 6 juin 2005.

La direction dispose d'un système de contrôle interne pour garantir avec une certitude raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière est prête en temps opportun. Le système s'appuie sur des politiques et des méthodes établies ainsi que sur une structure organisationnelle qui permette une délégation des pouvoirs et une répartition des responsabilités. Le Service de la vérification interne de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTEO) évalue indépendamment et régulièrement l'efficacité de ces contrôles internes et fait rapport à ce propos à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de TVOntario de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Le conseil d'administration a nommé un certain nombre de ses membres à un comité de vérification. Ce comité rencontre périodiquement les membres de la direction, le comité de vérification interne et le vérificateur provincial pour discuter de divers sujets, dont vérification, contrôle interne, conventions comptables et information financière. Le comité de la vérification et le comité des finances ont conjointement étudié les états financiers avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

Le bureau du vérificateur provincial a effectué une vérification annuelle conformément à l'article II de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Le rapport du vérificateur provincial décrit la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Isabel Bassett
Présidente-directrice générale
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
Le 6 juin 2005

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

État de la situation financière au 31 mars 2005

États financiers

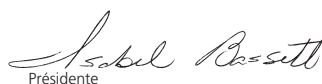
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	12 637	8 436
Débiteurs (note 4)	2 640	4 698
Frais payés d'avance	1 074	758
Stocks	476	467
	16 827	14 359
Charges de retraite reportées (note 5)	2 751	3 410
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 6)	3 293	4 046
Immobilisations nettes (note 7)	19 389	21 431
Total de l'actif	42 260	43 246
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	7 532	7 599
Recettes reportées (note 8)	8 673	5 248
Obligations locatives (note 9)	21	38
	16 226	12 885
Dettes à long terme		
Obligations locatives (note 9)	52	0
Futurs avantages sociaux des employés (note 5)	3 420	2 495
Apport reporté (note 10)	16 214	18 170
	19 686	20 665
Avoir		
Avoir placé dans des immobilisations	6 395	7 269
Charges de retraite reportées et affectées (note 5)	2 751	3 410
Avoir non affecté	(2 798)	(983)
	6 348	9 696
Total du passif et de l'avoir	42 260	43 246

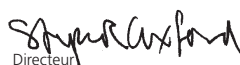
Engagements et éléments de passif éventuels (notes 14 et 17)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Isabel Beckett
Présidente



Stephen Crawford
Directeur

État des résultats d'exploitation et de l'avoir

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Recettes		
Subventions de fonctionnement du gouvernement provincial (note 11)	53 476	55 026
Financement de projets par le gouvernement et le secteur privé (note 12)	5 998	5 663
Autres recettes gagnées (note 13)	13 733	14 306
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	2 988	2 361
	76 195	77 356
Dépenses		
Services de programmation de TVO	23 405	22 997
Services de programmation de TFO	15 537	14 633
Centre d'études indépendantes (note 16)	8 966	9 015
Services techniques et de soutien de la production	15 613	16 421
Frais de gestion et dépenses générales	4 882	4 942
Coût d'autres recettes gagnées (note 13)	4 729	4 981
Amortissement des immobilisations	4 319	3 537
Futurs avantages sociaux des employés	2 092	1 941
	79 543	78 467
Excédent des dépenses sur les recettes	(3 348)	(1 111)
Avoir, début de l'exercice	9 696	10 807
Avoir, fin de l'exercice	6 348	9 696

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États des changements de l'avoir

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
	Charges de retraite reportées et non affectées	Avoir non affecté
Placements dans les immobilisations		Total
Solde, début de l'exercice	7 269	3 410 (983) 9 696
Excédent des dépenses sur les recettes	(1 584)	(1 109) (655) (3 348)
Cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	-	450 (450) - -
Placements en immobilisations	710	- (710) - -
Solde, fin de l'exercice	6 395	2 751 (2 798) 6 348 9 696

État des encaisses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Excédent des dépenses sur les recettes	(3 348)	(1 111)
Ajouter/(déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	4 319	3 537
Amortissement des apports reportés	(2 706)	(2 361)
Charges de retraite	659	1 169
Prestations après-retraite	925	725
Gains provenant de l'aliénation des immobilisations	(29)	(4)
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	2 058	(1 349)
Stocks	(9)	(16)
Frais payés d'avance	(316)	(237)
Recettes reportées	3 425	2 025
Créditeurs et charges à payer	(67)	(2 349)
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	4 911	29
Activités de placement et de financement		
Ajout d'immobilisations	(2 361)	(4 043)
Apports reportés de l'exercice actuel	1 503	955
Produits provenant de l'aliénation des immobilisations	113	34
Obligations locatives	35	(64)
Encaisse utilisée pour des activités de placement et de financement	(710)	(3 118)
Augmentation/(baisse) nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	4 201	(3 089)
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	8 436	11 525
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	12 637	8 436

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2005

1. Autorité et mandat

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée en juin 1970 en vertu de la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario. Conformément à cette loi, la principale mission de l'Office est de créer, d'acquiescer, de produire, de distribuer, d'exposer ou de s'occuper des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré, autorisé à émettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus.

(b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou à la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les magasins et les fournitures sont évalués au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins réserve pour obsolescence. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou de la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

(d) Constatation des recettes

1. Les recettes provenant de l'octroi des droits afférents à des émissions sont inscrites dans l'état des résultats au moment de la vente de ces droits.

2. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les recettes provenant de sociétés commanditaires sont inscrites une fois le contrat signé, à l'exception des contributions pluriannuelles qui sont inscrites à la réception des sommes en espèces.

3. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.

4. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.

5. Les droits d'inscription aux cours et aux tests d'évaluation en éducation générale (GED) sont inscrits dans l'état des résultats au moment des inscriptions.

(e) Futurs avantages sociaux des employés

L'Office calcule ses obligations conformément aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, moins réserve des actifs de régime. Les politiques suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaire indépendants déterminent sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et d'autres avantages après-retraite, à l'aide de la méthode de la répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction.

2. Le coût des prestations au titre des services passés et l'actif ou les obligations temporaires sont amortis au cours de la période de service moyenne qui reste aux employés en activité qui cotisent aux régimes.

3. Les gains (pertes) actuariels sont reconnus dans la mesure où ils dépassent de 10 % des charges de retraite reportées ou la valeur commerciale de l'actif des régimes, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. Les sommes reconnues sont amorties sur la période de service moyenne qui reste aux employés en activité cotisant aux régimes.

4. L'actif du régime de retraite est estimé à la valeur du marché.

(f) Utilisation des estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada exige que la direction procède à des estimations et fasse des hypothèses. Ces dernières affectent l'actif et le passif ainsi que les renseignements sur les éventualités à la date des états financiers et le montant des recettes et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

3. Encaisse et placements à court terme

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties – capital et intérêts – par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la Loi sur les banques (Canada).

L'encaisse et les placements à court terme de 12 637 000 \$ (8 436 000 \$ en 2004) incluent des placements de 11 593 000 \$ (7 137 000 \$ en 2004) arrivant à échéance en 90 jours, ayant un taux de rendement moyen de 2,2 % (2,5 % en 2004) dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

4. Débiteurs

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Financement de projets	1 200	2 934
Clientèle commerciale	855	1 015
Autres	585	749
	2 640	4 698

5. Futurs avantages sociaux des employés

Les régimes de retraite et autres régimes de prestations après-retraite sont dotés des composantes suivantes :

Régimes de retraite agréés : L'Office maintient à l'intention de la plupart de ses employés un régime de retraite cadre non contributif à prestations déterminées. Ce régime comporte divers éléments, dont un régime non contributif à prestations déterminées, un régime salaire meilleures années et salaire maximal moyen, et un régime à cotisations déterminées. Les employés à contrat peuvent adhérer uniquement au régime non contributif à cotisations déterminées faisant partie du régime cadre de l'Office. Certains membres de la direction sont admissibles au régime de retraite de la direction, qui prévoit uniquement un régime non contributif à prestations déterminées basé sur le salaire maximal moyen.

Régime de retraite par répartition : Ce régime non contributif à prestations déterminées a été adopté dans le but de préserver les prestations de retraite en excès du maximum autorisé par Loi de l'impôt sur le revenu accumulé en vertu des régimes de pension agréés.

Régime d'avantages après-retraite : L'Office offre à ses employés des avantages après-retraite non liés à la pension, dont une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire et une assurance vie, par le biais de régimes à prestations déterminées et selon un système à frais partagés.

L'estimation la plus récente des régimes de pension à prestations déterminées et du régime de prestations après-retraite date du 1^{er} janvier 2004.

Les données sur les régimes de retraite et d'avantages après-retraite de l'Office sont les suivantes :

	Régimes de pension agréés		Régime de retraite par répartition		Régime de prestations après-retraite	
	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Valeur marchande de l'actif des régimes	82 236	76 975	0	0	0	0
Engagements contractés au titre des régimes	82 359	75 162	225	169	7 361	6 440
Excédent/(déficit) du régime	(123)	1 813	(225)	(169)	(7 361)	(6 440)
Solde des sommes non amorties:						
(Actif)/engagements nets de transition	(8 745)	(9 634)	0	0	2 316	2 547
Coût des prestations au titre des services passés	1 099	1 210	15	19	0	0
(Gains)/pertes actuariels	10 548	10 137	2	0	1 601	1 373
	2 902	1 713	17	19	3 917	3 920
Cotisations – exercice précédent	94	0	0	0	24	25
Affectation de l'excédent – exercice précédent	(122)	(116)	0	0	0	0
Actif/(engagements) au titre des régimes	2 751	3 410	(208)	(150)	(3 420)	(2 495)
Divulgués dans l'état de la situation financière comme suit :						
Charges de retraite reportées	2 751	3 410				
Débiteurs et charges à payer			(208)	(150)		
Futurs avantages sociaux des employés					(3 420)	(2 495)
Dépenses de l'exercice :						
Régime à prestations déterminées	623	680	58	46	925	726
Régime à cotisations déterminées	486	489	0	0	0	0
	1 109	1 169	58	46	925	726
Cotisations au régime à prestations déterminées	450	0	0	0	0	0
Prestations versées	2 754	2 520	0	0	184	159

Les principales hypothèses actuarielles pour évaluer les provisions actuarielles et les charges de retraite de l'Office sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite par répartition		Régimes d'avantages après-retraite	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Taux d'actualisation	5.75%	6.00%	5.75%	6.00%	5.75%	6.00%
Rendement du capital investi	8.00%	8.00%	N/A	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	4.50%	4.50%	0.0%-4.5%	0.0%-4.5%	N/A	N/A
Augmentation des dépenses de santé	N/A	N/A	N/A	N/A	8.50%	9.00%
Augmentation des dépenses en soins dentaires	N/A	N/A	N/A	N/A	4.50%	4.50%
Nombre moyen d'années de service restantes	9-12	11-12	2-6	3-7	16	15

Au 31 décembre, l'actif du régime à prestations déterminées consiste en :

	Pourcentage de l'actif du régime	
	2004	2003
Catégories d'actif		
Titres participatifs	67%	67%
Titres de créance	33%	33%

Les membres du personnel et les membres de la direction admissibles aux régimes peuvent tirer parti de la période d'admissibilité à la retraite anticipée et recevoir une rente sans réduction et des prestations de raccordement s'ils prennent leur retraite entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005. Il n'a pas été tenu compte de l'effet de la fenêtre de retraite anticipée dans les résultats actuariels de l'exercice.

6. Placements détenus pour le renouvellement des immobilisations

Depuis l'exercice 1984, une partie des fonds reçus tous les ans est mise de côté afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que celui-ci dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme qui ont rapporté un taux d'intérêt moyen de 2,2 % (2,8 % en 2004) au cours de l'exercice. Les changements dans le fonds ont été les suivants :

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Solde, début de l'exercice	4 046	3 811
Subventions - ministère de la Formation et des Collèges et Universités (note 11)	961	961
- ministère de l'Éducation, (note 11)	0	128
Intérêts créditeurs	71	101
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	(1 785)	(955)
Solde, fin de l'exercice	3 293	4 046

7. Immobilisations nettes

Les immobilisations sont les suivantes :

	2005 (en milliers de dollars)		2004 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	236	0	236	236
Immeubles	4 782	3 201	1 581	1 718
Émetteurs	27 306	23 604	3 702	4 217
Matériel de vérification des émetteurs	1 105	910	195	241
Matériel technique sur place	26 391	20 189	6 202	7 120
Améliorations locatives	7 908	4 609	3 299	3 982
Matériel informatique	6 859	4 497	2 362	2 425
Mobiliers et agencements	2 803	1 868	935	935
Matériel de bureau	1 158	1 031	127	157
Véhicules	536	411	125	106
Construction en cours	625	0	625	294
	79 709	60 320	19 389	21 431

8. Recettes reportées

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Subventions du gouvernement provincial (note 11)	1 194	635
Financement de projets par les gouvernements (note 12)	6 864	4 548
Financement de projets par le secteur privé (note 12)	399	19
Autres	216	46
	8 673	5 248

Les dépenses liées aux recettes reportées figurant ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2006.

9. Obligations locatives

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Obligations locatives, début de l'exercice	38	102
Plus : Ajout de location d'immobilisations	89	0
Moins : Paiement des locations-acquisitions	(54)	(64)
Obligations locatives, fin de l'exercice	73	38
Obligations locatives actuelles	21	38
Obligations locatives à long terme	52	0
	73	38

10. Apports reportés

Les apports reportés représentent les apports reçus pour acheter des immobilisations. L'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations est inscrit dans l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir. Les changements dans la balance des apports reportés sont les suivants ::

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Apports reportés, début de l'exercice	18 170	19 341
Plus : Subventions		
- ministère de la Formation, des Collèges et Universités	961	961
- ministère de l'Éducation	0	128
Intérêts créditeurs	71	101
	19 202	20 531
Moins : Retrait pour l'acquisition d'immobilisations	(282)	-
Amortissement des apports	(2 706)	(2 361)
Apports reportés, fin de l'exercice	16 214	18 170

11. Subventions de fonctionnement du gouvernement provincial

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Gouvernement provincial		
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
- Subvention de base	48 040	48 040
Moins : Montant alloué pour le renouvellement des immobilisations (note 6)	(961)	(961)
	47 079	47 079
Ministère de l'Éducation		
- Subvention pour le Centre d'études indépendantes*	6 956	6,421
Moins : Montant alloué pour le renouvellement des immobilisations (note 6)	0	(128)
Aide financière reportée de l'exercice précédent	635	2 289
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)*	(1 194)	(635)
	6 397	7 947
Total des subventions du gouvernement provincial	53 476	55 026

*La subvention pour le Centre d'études indépendantes inclut le prépaiement du versement d'avril 2005, d'un montant de 535 000 \$, qui a été reçu en mars 2005. Ce montant est reporté à 2006.

12. Financement de projets par les gouvernements et le secteur privé

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
- Subvention pour la Stratégie de lecture et de mathématiques au primaire	4177	5 848
- Autre financement de projets MED	476	473
Autre financement de projets par le gouvernement provincial	115	212
Aide financière reportée de l'exercice précédent (note 8)	4 548	809
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	(6 864)	(4 548)
	2 452	2 794
Financement de projets par le gouvernement fédéral		
Patrimoine Canada	2 160	2 350
Autre	0	6
	2 160	2 356
Financement de projets par le secteur privé		
Aide financière reçue au cours de l'exercice	1 766	461
Aide financière reportée de l'exercice précédent (note 8)	19	71
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	(399)	(19)
	1 386	513
Total du financement de projets par les gouvernements et le secteur privé	5 998	5 663

13. Recettes gagnées et coût des recettes gagnées

	2005 (en milliers de dollars)			2004 (en milliers de dollars)		
	Recettes	Coût	Recettes nettes	Recettes	Coût	Recettes nettes
Développement et marketing						
Vente d'émissions et attribution de droits	931	1 283	(352)	1 369	1 311	58
Souscription publique et dons du secteur privé	7 288	3 407	3 881	7 527	3 629	3 898
Total, Développement et Marketing	8 219	4 690	3 529	8 896	4 940	3 956
Recettes de la câblodistribution	2 142	39	2 103	2 170	41	2 129
Recettes du CEI	1 962	0	1 962	2 003	0	2 003
Autres recettes	1 410	0	1 410	1 237	0	1 237
	13 733	4 729	9 004	14 306	4 981	9 325

14. Engagements

L'Office a signé des contrats de location-acquisition et de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les engagements locatifs futurs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars	(en milliers de dollars)
2006	1 533
2007	1 068
2008	523
2009	93
2010	83
	3 300
2011 and beyond	323
Total des engagements locatifs futurs	3 623

Le bail de l'immeuble expire en août 2007. Le renouvellement du bail fait présentement l'objet de négociations.

15. Matériel et services donnés

L'Office a recours aux services de bénévoles surtout pour l'aider dans ses activités de souscription. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les États financiers.

16. Centre d'études Indépendantes

Un accord daté du 7 mars 2002 visant le transfert du Centre d'études Indépendantes (CEI) à l'Office a été signé par le ministère de l'Éducation, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et l'Office. Le transfert réel de l'exploitation du CEI à l'Office a eu lieu le 1^{er} avril 2002.

Le CEI fournit une vaste gamme de cours d'éducation à distance en anglais et en français qui permettent aux adultes d'obtenir des crédits en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou de se perfectionner personnellement. Il offre également un programme du niveau primaire à l'intention des enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes de l'école de jour. Le programme de tests d'évaluation en éducation générale (GED) est aussi disponible par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et les recettes gagnées par le CEI. Le volet de la subvention réservé à des projets spéciaux (élaboration de cours) est reporté à l'exercice suivant jusqu'à ce que les projets soient terminés.

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Les activités ont été financées par :		
Subvention du ministère de l'Éducation		
pour le CEI (note 11)	6 956	6 421
Aide financière reportée de l'exercice précédent	635	2 289
Aide financière reportée à l'exercice suivant	(1 194)	(635)
Montant alloué au Fonds de renouvellement des immobilisations	0	(128)
Subventions du CEI constatées	6 397	7 947
Recettes gagnées par le CEI (note 13)	1 962	2 003
Total des subventions du CEI et des recettes gagnées par le CEI	8 359	9 950

Les dépenses reliées aux reports ci-dessus ont été prévues au budget de l'exercice 2006.

17. Passifs éventuels

On entend par passifs éventuels des réclamations juridiques ayant pu être faites par l'Office ou contre l'Office, et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. Des dispositions adéquates ont été prises pour répondre de toute responsabilité qui, selon l'opinion de la direction, pourrait entraîner à l'avenir des règlements. On tiendra compte des écarts entre les dispositions et les règlements réels au moment où ces derniers auront lieu. Aucun montant n'a été constaté dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On tiendra compte des règlements au moment où ils auront lieu.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

19. La fondation de TVOntario

La Fondation de TVOntario a reçu la désignation de fondation publique le 1^{er} avril 1998, conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le conseil d'administration de la Fondation, qui est nommé par le conseil d'administration de l'Office, se compose exclusivement de membres du conseil d'administration de l'Office. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* dont l'objectif est de recevoir et de maintenir un fonds ou des fonds et de verser la totalité ou une partie du capital et du revenu à l'Office, tant et aussi longtemps que l'Office aura le statut d'organisme charitable et que son objectif sera de promouvoir la télévision éducative et la programmation pour enfants.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les États financiers de l'Office. La situation financière et les résultats opérationnels de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 sont les suivants :

Situation financière au 31 mars

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds de dons de contrepartie (en milliers de dollars)	2005 Total (en milliers de dollars)	2004 Total (en milliers de dollars)
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse et placements à court terme	637	2 837	3 474	3 524
Total de l'actif	637	2 837	3 474	3 524
Passif et avoir				
Passif				
Charges à payer	-	38	38	128
	-	38	38	128
Avoir	637	2 799	3 436	3 396
Total du passif et de l'avoir	637	2 837	3 474	3 524

Résultats opérationnels pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds affectés Dons de contrepartie (en milliers de dollars)	Autres fonds affectés (en milliers de dollars)	2005 Total (en milliers de dollars)	2004 Total (en milliers de dollars)
Recettes					
Dons	89	-	150	239	101
Intérêts créditeurs	74	-	-	74	93
	163	-	150	313	194
Versement à l'Office (note 5)	-	273	-	273	128
Excédent des recettes sur le versement à l'OTEO	163	(273)	150	40	66
Virement interfonds	150	-	(150)	0	0
Avoir, début de l'exercice	324	3 072	-	3 396	3 330
Avoir, fin de l'exercice	637	2 799	-	3 436	3 396

Changements de l'actif au cours de l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds affectés Dons de contrepartie (en milliers de dollars)	Autres fonds affectés (en milliers de dollars)	2005 Total (en milliers de dollars)	2004 Total (en milliers de dollars)
Solde, début de l'exercice	78	3 318	-	3 396	3 330
Excédent des recettes sur les versements faits à l'Office	163	(273)	150	40	66
Reclassement des intérêts créditeurs de 2003 et 2004	118	(118)	-	0	0
Reclassement du versement à l'Office (2004)	128	(128)	-	0	0
Virement interfonds	150	0	(150)	0	0
Solde, fin de l'exercice	637	2 799	-	3 436	3 396

Le conseil d'administration de l'Office a accepté de financer les dépenses d'exploitation de la Fondation jusqu'au 31 mars 2007. Les dépenses nettes de la Fondation assumées par l'Office au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005 étaient de 42 000 \$ (101 000 \$ en 2004).

Le contrat de donation a été modifié le 2 décembre 2004 afin de préciser que l'obligation d'effectuer un remboursement au fonds de donation de l'Office se limite au montant en capital du fonds, et que le fonds sera réduit par le biais des versements faits à l'Office. Étant donné cette résolution, le revenu en intérêts cumulé du fonds de donation, depuis son établissement, est viré du fonds à l'actif non affecté. Le reclassement des intérêts créditeurs de 2003 et de 2004 a donc accru le solde de l'avoir non affecté de 118 000 \$ et réduit le solde du fonds du même montant.

Conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation a comptabilisé le contingent des versements de 235 000 \$ (128 000 \$ en 2004) comme un versement à l'Office. Un montant supplémentaire de 38 000 \$ a également été constaté pour honorer l'engagement de prélever du fonds de donation la contrepartie de ce montant. À l'origine, le versement effectué à l'Office en 2004 était porté au fonds non affecté. En vertu de la modification apportée au contrat de donation, le conseil d'administration de la Fondation a approuvé, le 2 décembre 2004, le paiement par le fonds de donation du contingent de l'exercice en cours et de l'exercice précédent. Ce reclassement a augmenté le solde de l'actif non affecté de 128 000 \$ et réduit le solde du fonds du même montant.

La Fondation a reçu en décembre 2004 un don non affecté de 150 000 \$ de la fiducie Alan Tanenbaum Family Trust. Le donateur a versé ce don pour financer les droits de diffusion par l'Office d'un documentaire sur Modigliani. Le montant total de ce don a été déboursé par le biais du versement à l'Office en 2005 à partir du fonds de dons de contrepartie.

Les placements à court terme ont rapporté un taux d'intérêt moyen de 2,2 % au cours de l'exercice (2,9 % en 2004).

Office ontarien de financement

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

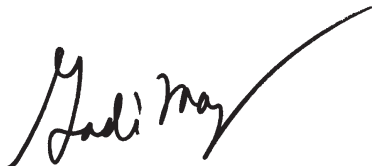
Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 10 juin 2005.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gadi Mayman', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Gadi Mayman
Directeur général et vice-président (par intérim)
Office ontarien de financement
Le 10 juin 2005

Office ontarien de financement

**Office of the
Auditor General
of Ontario**



**Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario**

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2005, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Ontario
10 juin 2005

J.R. McCarter, CA
Vérificateur général

Office ontarien de financement

Bilan

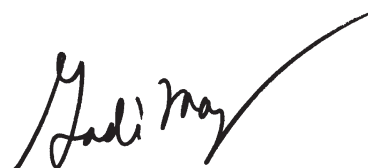
Au 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	146 \$	141 \$
Comptes débiteurs	3 155	2 852
Montant dû par les organismes (note 4 (iii))	805	1 140
Prêts à recevoir (note 2)	6	6
Total de l'actif à court terme	4 112 \$	4 139 \$
Actif à long terme		
Immobilisations (note 3)	2 225	1 866
Prêts à recevoir (note 2)	79 021	79 027
Total de l'actif	85 358 \$	85 032 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 380 \$	4 718 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – Organismes	805	1 140
Somme payable à la province de l'Ontario – Dette de la SOAM (note 2)	6	6
Total du passif	6 191 \$	5 864 \$
Dette à long terme		
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 2)	79 031	79 037
Total du passif	85 222 \$	84 901 \$
Bénéfices non répartis	136	131
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 358 \$	85 032 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Colin Andersen
Président

Gadi Mayman
Vice-président et
directeur général (par intérim)

Office ontarien de financement

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars

(en milliers de dollars)

2005

2004

RECETTES

Intérêts	7 600	\$	7 600	\$
Recouvrement des coûts de la province (Note 4(ii))	14 970		13 423	
Total des recettes	22 570	\$	21 023	\$

DÉPENSES

Intérêts sur la dette à long terme	7 595	\$	7 596	\$
Traitements salaires et avantages sociaux	10 900		10 298	
Frais administratifs et généraux	2 987		2 338	
Amortissement	1 083		787	
Total des dépenses	22 565	\$	21 019	\$

Revenu net provenant des activités de l'exercice	5	\$	4	\$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	131		127	
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	136	\$	131	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2005	2004
Flux de trésorerie liés au fonctionnement		
Recettes des activités continues	5 \$	4 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :		
Amortissement	1 083	787
Variation nette des comptes débiteurs et fournisseurs et des charges à payer	359	892
Flux de trésorerie liés au fonctionnement	1 447 \$	1 683 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursements versés à la province concernant les prêts de la SOAM	(6) \$	(5) \$
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	6	5
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	- \$	- \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(1 442) \$	(1 678) \$
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 442) \$	(1 678) \$
Augmentation nette de l'encaisse	5 \$	5 \$
Encaisse au début de l'exercice	141	136
Encaisse à la fin de l'exercice	146 \$	141 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2005

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
- (ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous, à compter de l'année d'acquisition, c'est-à-dire qu'un amortissement de demi-année est imputé au cours de l'année d'acquisition et au cours de l'année de disposition, quelle que soit l'année d'acquisition ou de disposition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

- (iii) **Incertitude relative à la mesure** : La préparation des états financiers de l'OOF exige que la gestion fasse des estimations et des hypothèses fondées sur les renseignements disponibles lors de l'établissement des états financiers, qui seront rajustées chaque année pour faire état des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2005, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2005-2006 se chiffrait à 6 000 \$ (6 000 \$ arrivant aussi à échéance en 2004-2005); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2007 et après) est constituée de 10 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (16 000 \$ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2006 et après, au 31 mars 2004).

Office ontarien de financement

L'encours de la dette s'établit comme suit :
(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2005		Au 31 mars 2004	
Exercice se terminant le 31 mars	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2005	-		6	11,25
2006	6	11,25	6	11,25
2007-10	-		-	
1 - 5 ans	6 \$		12 \$	
6 - 10 ans	79 031	9,61	79 031	9,61
Total	79 037 \$		79 043 \$	

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :
(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2005	VCN 31 mars 2004
Meubles et matériel	362 \$	261 \$	101 \$	84 \$
Matériel informatique	7 443	5 792	1 651	1 395
Améliorations locatives	1 068	595	473	387
Total	8 873 \$	6 648 \$	2 225 \$	1 866 \$

4. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

- (i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics** : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers. Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2005, un montant de 807 millions de dollars (131 millions de dollars au 31 mars 2004), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le capital impayé. Les billets sont par la suite convertis en emprunt à terme fixe et on met la touche finale aux conditions de remboursement. Au 31 mars 2005, les comptes débiteurs représentent des débentures, à l'exception du billet du Centre Centennial des sciences et

Office ontarien de financement

de la technologie, d'une ligne de crédit de la Commission de transport Ontario Northland et des prêts à court terme de l'Office de l'électricité de l'Ontario.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant le Toronto District School Board, la Corporation de la ville de Windsor et l'Office de l'électricité de l'Ontario.

	(en milliers de dollars)			
	31 mars 2005		31 mars 2004	
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	685 490	\$	-	\$
Toronto District School Board	55 200		55 200	
Commission de transport Ontario Northland	35 440		51 111	
Corporation de la ville de Windsor	23 393		24 221	
Office de l'électricité de l'Ontario	6 782		-	
Centre Centennial des sciences et de la technologie	250		500	
	806 555	\$	131 032	\$

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) est un organisme de la Couronne de la province créé aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les membres de la société sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le prêt de la SLJO s'élève à 794 millions de dollars (solde au 31 mars 2005 – 685 millions de dollars) et a été contracté le 30 juin 2004 pour acheter le complexe du casino à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans à raison de 4,3821 arrivant à échéance en juin 2009.

Le Toronto District School Board a été constitué en personne morale aux termes de la *Loi sur l'éducation* et existe en vertu des lois de la province. Les conseillères et conseillers scolaires sont élus pour représenter les supporters du système d'éducation publique de la ville de Toronto. La débenture de 10 ans de 55,2 millions de dollars a été émise le 31 mars 2004, au taux de 3,999 %. Les remboursements de principal et d'intérêts commenceront en mars 2008.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

- Les débentures en cours de la CTON au 31 mars 2005 se chiffrent à 24,9 millions de dollars; elles ont été émises en trois étapes : 3,9 millions de dollars à raison de 5,64 %, arrivant à échéance en avril 2008; 12,7 millions de dollars à raison de 6,37 %, arrivant à échéance en août 2014; et 19 millions de dollars à raison de 5,6 %, arrivant à échéance en décembre 2014.
- Par ailleurs, le ministre des Finances a demandé à l'OOF, le 31 mars 2004, d'assumer les lignes de crédit de la province consenties à la CTON, d'un montant maximal de 27 millions de dollars, qui ont expiré le 31 mars 2005. Le montant total disponible sur les 27 millions de dollars de lignes de crédit a été retiré au 31 mars 2005. Cependant, par décret daté du 31 mars 2005, la CTON a été libérée de son obligation de rembourser le montant de 20,3 millions de dollars en vertu des facilités de crédit actuelles et on a reçu l'autorisation de prolonger les lignes de crédit opérationnelles de la CTON jusqu'en mars 2008, pour un maximum de 13 millions de dollars. Au 31 mars 2005, le montant retiré sur les lignes de crédit prolongées se chiffrait à 6,7 millions de dollars.

Office ontarien de financement

- Par ailleurs, durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2005, la CTON a reçu des prêts à court terme se chiffrant au total à 3,8 millions de dollars au taux de 3,0 à 3,21 pour cent. Ces prêts ont été regroupés par la suite le 1^{er} janvier 2005 sous forme d'une débenture de 15 ans au taux de 5,22 pour cent, arrivant à échéance en janvier 2020.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale. Il existe une débenture de 20 ans au taux de 6,41 %, arrivant à échéance en mars 2021.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé en décembre 2004, n'est pas un organisme de la Couronne, mais plutôt une société à but non lucratif. L'OEO a reçu des prêts à court terme se chiffrant au total à 76,6 millions de dollars, au taux de 2,63 à 2,65 pour cent. Le montant de 69,8 millions de dollars a été remboursé avant la fin de l'année. Le solde en souffrance au 31 mars 2005 était de 6,8 millions de dollars.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, aux termes de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'un contrat de prêt, le taux d'intérêt payé sur le capital impayé (ne devant pas dépasser 1,0 million de dollars) correspond au taux d'intérêt débiteur de l'OOF, rajusté et payable mensuellement. Le taux d'intérêt au 31 mars 2005 était de 2,72 % (31 mars 2004 – 2,28 %). L'emprunteur accepte de rembourser un quart du montant total en principal à la fin de chaque exercice, le remboursement principal final s'effectuant le 31 mars 2006.

- (ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre des activités normales, l'OOF offre des services de gestion des investissements aux autres organismes mentionnés ci-dessous. Les fonds gérés au nom d'autres organismes publics, au 31 mars 2005 (qui ne sont pas reflétés dans les présents états financiers), consistent en obligations du Trésor à court terme de la province.

	(en milliers de dollars)	
	31 mars 2005	31 mars 2004
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique	1 916 823 \$	1 302 976 \$
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	187 317	183 217
Société immobilière de l'Ontario	132 291	111 498
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	185 895	62 330
Fondation Trillium de l'Ontario	103 267	99 737
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 997	31 996
Agence de foresterie du parc Algonquin	2 560	1 852
	2 560 150 \$	1 793 606 \$

L'OOF gère également la dette et les investissements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds détenus par l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu une entente en mars 2002 visant à éliminer les déchets nucléaires et le combustible irradié, et à désaffecter les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur en 2003-2004.

Office ontarien de financement

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et d'investissement pour la période se terminant le 31 mars 2005 se chiffrait à 15 millions de dollars (31 mars 2004 – 13,4 millions de dollars).

(iii) Montants dus par les organismes

- a) **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** : La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certaines autres obligations de l'ancien Toronto Hydro. L'OOF offre des services et conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de la dette – estimé à 27,6 milliards de dollars, au 31 mars 2005 (31 mars 2004 – 27,6 milliards de dollars), selon le principe de la rémunération des services.
- b) **Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS) – auparavant l'OOFIEM** : L'OOFIS a été créé en tant qu'organisme de la Couronne aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités*. Conformément au budget de 2004, le mandat de l'OOFIS consiste à accorder des prêts de renouvellement de l'infrastructure abordables afin de respecter les priorités au plan de la santé, de l'éducation, des études postsecondaires et du logement. Dans le budget de 2005, le programme de prêts de l'OOFIS a été élargi afin d'offrir des prêts aux municipalités pour des investissements dans des projets d'infrastructure locaux dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs.

L'OOF gère la dette de l'OOFIS qui inclut des prêts de la province de l'Ontario s'élevant à 1 milliard de dollars, des prêts de l'Agence ontarienne des eaux de 120 millions de dollars, des Obligations de financement des projets de l'Ontario de 323 millions de dollars, des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure de 650 millions de dollars et des effets commerciaux de 314 millions de dollars au 31 mars 2005; il offre des services d'investissement, de gestion des liquidités et des services de gestion financière connexes selon le principe du recouvrement des coûts

Le total des coûts au nom de la SFIEO et de l'OOFIS est déduit des coûts de l'OOF et n'est pas reflété dans l'état du revenu net. Voici ces coûts et le total des débiteurs de ces organismes au 31 mars 2005 :

(en milliers de dollars)

	Coûts engagés 31 mars 2005		Solde impayé 31 mars 2005		Solde impayé 31 mars 2004
SFIEO	2 207	\$	558	\$	695 \$
OOFIS	1 078		247		445
Total	3 285	\$	805	\$	1 140 \$

5. AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations déterminées, car l'OOF ne dispose pas de renseignements suffisants lui permettant d'appliquer la comptabilité de régime de retraite à prestations déterminées à ce régime. Le coût du régime de retraite est payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas déclaré dans les états financiers. Par ailleurs, le coût des avantages après retraite et des avantages qui ne sont pas liés au régime de retraite est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion, et n'est pas déclaré dans les états financiers.

Office ontarien de financement

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts non remboursés, des fournisseurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

7. FAUX FRAIS ET ENGAGEMENTS

L'OOF peut faire de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires. Au 31 mars 2005, l'OOF n'était pas au courant de poursuites judiciaires éventuelles ou réelles à son égard, sauf celles provenant de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario jusqu'à la date de sa vente, le 31 mars 2003. Ces faux frais pourraient inclure les procès civils et les procédures de règlement des griefs. Il n'existe pas de demandes de règlement matérielles en souffrance. Les règlements, le cas échéant, liés à la Caisse d'épargne de l'Ontario, concernant ces faux frais, seront comptabilisés par la province au cours de la période durant laquelle le règlement se produit. Les résultats et la disposition finale de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs de 2003-2004 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2004-2005.

Office ontarien de financement

9. DIVULGATION DES SALAIRES

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p.ex., salaire, rémunération au rendement et indemnité de départ) versée durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en 2004 à ces personnes figurent ci-dessous :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur (par intérim), gestion de la dette	178 154 \$	240 \$
Ken Broadbent	Chef, opérations de change	124 813 \$	175 \$
Joseph Campos	Directeur, contrôle des risques	151 573 \$	234 \$
Edmundo Castellanes	Chef, opérations de contrôle des risques	106 412 \$	164 \$
Robert Coke	Directeur, recherche stratégique et sur les opérations	106 317 \$	187 \$
Donna Crux	Chef, gestion des comptes	101 426 \$	173 \$
James Devine	Chef, effets à moyen terme et placements privés	152 752 \$	214 \$
Bryan Everitt	Chef, solutions commerciales de la TI et soutien opérationnel	107 685 \$	188 \$
Susan Guinn	Directrice, marchés de détail	113 432 \$	195 \$
Andrew Hainsworth	Chef, financement	143 805 \$	197 \$
Douglas Harrington	Chef, ingénierie financière et contrôle des risques	131 161 \$	214 \$
Serge Imbrogno	Directeur, financement de l'électricité	108 327 \$	188 \$
John Logie	Chef, ingénierie financière	123 224 \$	173 \$
Michael Manning	Directeur général (par intérim), marchés financiers	224 798 \$	299 \$
Gadi Mayman	Vice-président et directeur général, OOF (par intérim)	294 363 \$	428 \$
John McKendrick	Directeur, financement général	100 538 \$	175 \$
Christine Moszynski	Directrice, marchés financiers et trésorerie	130 495 \$	211 \$
Dermot Muir	Conseiller juridique	157 053 \$	- \$
David Peters	Chef, gestion de la dette	151 247 \$	214 \$
Ken Russell	Conseiller juridique	161 806 \$	276 \$
Karen Sadlier-Brown	SMA, financement général et de l'électricité	142 012 \$	249 \$
Corey Simpson	Directrice, contentieux	180 705 \$	291 \$
Linda Smith	Chef, électricité et fonds nucléaire	113 991 \$	164 \$
Jeffery Telford	Chef, gestion de l'infrastructure informatique	103 864 \$	177 \$



2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-inclus de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2005 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Résumé des principales conventions comptables inclus dans la Note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 17 mai 2005.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée d'autorité et l'attribution des responsabilités.

Les états financiers en question ont été vérifiés par Horwath Orenstein LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendants désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

La directrice générale,

Marguerite Jackson

La directrice des affaires internes et
des relations publiques,

Robin Dafoe

Toronto, Canada

Le 17 mai 2005



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'attention des membres du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office).

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2005 et l'état des revenus, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public.

Horwath Orenstein LLP

Toronto (Ontario)
Le 17 mai 2005

Comptables agréés

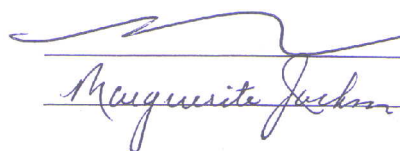
OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse	6 215 330 \$	11 529 602 \$
Comptes débiteurs	351 047	233 386
Immobilisations corporelles (Note 4)	368 394	195 793
	6 934 771 \$	11 958 781 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Comptes créditeurs et frais courus à payer	5 143 202 \$	5 920 824 \$
Excédent	1 791 569	6 037 957
	6 934 771 \$	11 958 781 \$

AU NOM DU CONSEIL



Président

Directrice générale

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des revenus, des dépenses et de l'excédent
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Ministère de l'Éducation		
Versements d'allocation de base	30 802 870 \$	44 071 729 \$
Autres revenus	676 104	499 830
	31 478 974 \$	44 571 559 \$
DÉPENSES		
Services et frais de location	24 326 654	28 468 179
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	8 576 052	8 378 763
Transport et communication	2 408 452	1 913 451
Fournitures et équipements	414 204	354 345
	35 725 362	39 114 738
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS (Note 3)	(4 246 388)	5 456 821
EXCÉDENT – DÉBUT DE L'EXERCICE	6 037 957	581 136
EXCÉDENT – FIN DE L'EXERCICE	1 791 569 \$	6 037 957 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Notes afférentes aux états financiers****pour l'exercice terminé le 31 mars 2005**

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'OFFICE

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif visait à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun au public les renseignements obtenus et les recommandations formulées visant à améliorer le système de l'éducation.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus au Canada, ainsi qu'aux conventions comptables détaillées ci-dessous.

Constatation des produits

- a) Les versements d'allocation de base venant du ministère de l'Éducation sont comptabilisés sur réception.
- b) Les autres revenus sont comptabilisés une fois que le service a été rendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux et selon des méthodes visant l'amortissement sur la durée de vie utile et les immobilisations corporelles sont amorties tout au long de leur durée de vie utile estimée en fonction des méthodes et des taux suivants :

Équipement informatique	3 années	Amortissement linéaire
Mobilier et agencements	5 années	Amortissement linéaire

Dans le cas des immobilisations corporelles acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement, et tout ajustement nécessaire sera constaté dans les résultats des exercices au moment de la révision de ces estimations.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

3. EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS

Durant l'exercice financier 2004/2005, l'Agence a obtenu l'autorisation de recevoir, du ministère de l'Éducation, des versements d'allocation de base totalisant 47,5 \$ millions. Cette allocation de base a été réduite suite à l'utilisation stratégique de l'encaisse reportée du 31 mars 2004 par l'Agence pour répondre aux besoins reliés au flux de trésorerie. Conséquemment, l'Agence constate des dépenses excédant les revenus pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2005 Valeur comptable nette	2004 Valeur comptable nette
Matériel informatique	314 114 \$	47 550 \$	266 564 \$	87 212 \$
Mobilier et agencements	154 112	52 282	101 830	108 581
	468 226 \$	99 832 \$	368 394 \$	195 793 \$

5. ENGAGEMENTS

a) L'Office a conclu une entente de services avec un tiers selon laquelle ce dernier s'engage à fournir divers services de soutien technique informatique pour un coût annuel d'environ de 450 000 \$. Cette entente a été conclue pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2005. L'entente a été prolongée pour une période additionnelle de 3 mois se terminant le 30 juin 2005.

b) L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Aux termes de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel pré-établi en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les frais de fonctionnement et d'entretien.

Les loyers minimaux exigibles relatifs aux baux de location-exploitation pour le matériel de bureau et les locaux pour les cinq prochaines années sont estimés comme suit :

2006	658 000 \$
2007	662 000 \$
2008	637 000 \$
2009	656 000 \$
2010	662 000 \$
	<u>3 275 000 \$</u>

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Notes afférentes aux états financiers****pour l'exercice terminé le 31 mars 2005**

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers se composent des liquidités, des comptes débiteurs et créditeurs, ainsi que des frais courus à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Office ne s'expose à aucun risque de crédit relatif à ces instruments financiers. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de sa juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté étant donné que cette information est déjà disponible dans les états financiers présentés.

OSIFA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'OSIFA, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables recommandés par l'ICCA pour les gouvernements, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Les Services de vérification interne du Secrétariat du Conseil de gestion, qui offrent des services de vérification au ministère des Finances, évaluent en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et font part de leurs conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

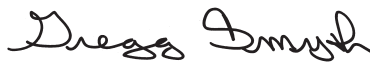
Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables recommandés par l'ICCA pour les gouvernements. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :



Bill Ralph
Directeur général



Gregg Smyth
Vice-président et directeur financier

OSIFA

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique au 31 mars 2005, et l'état des résultats nets et du déficit, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Le sous-vérificateur général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. Peall'.

Gary R. Peall, CA

Toronto (Ontario)
Le 3 juin 2005

OSIFA

BILAN**Au 31 mars 2005***(en milliers de dollars)***31 mars
2005****31 mars
2004****ACTIF****Actif à court terme**

Encaisse	202 \$	290 \$
Intérêts à recevoir	12 254	1 972
Investissements à court terme	1 240 212	1 302 976
Total de l'actif à court terme	1 252 668	1 305 238

Actif à long terme

Prêts aux municipalités (note 2)		
Avances sur prêts à la construction	218 851	133 998
Déventures	239 492	—
Investissements à long terme (note 13)	676 611	—
Coût des émissions obligataires (note 3)	6 855	1 383
Charge reportée (note 13)	1 537	—
Immobilisations (note 4)	219	166
Total de l'actif à long terme	1 143 565	135 547

Total de l'actif

2 396 233 \$	1 440 785 \$
--------------	--------------

PASSIF**Passif à court terme**

Comptes fournisseurs et charges à payer (note 5)	1 907 \$	1 232 \$
Intérêts à payer (note 6)	8 613	5 829
Billets de trésorerie (note 7)	314 187	—
Total du passif à court terme	324 707	7 061

Dettes à long terme

Obligations de financement de projets de l'Ontario (note 8)	323 364	323 404
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (note 9)	650 000	—
Somme due à l'Agence ontarienne des eaux (note 10)	120 000	120 000
Somme due à la province de l'Ontario (note 10)	1 000 000	1 000 000
Total de la dette à long terme	2 093 364	1 443 404

Total du passif

2 418 071	1 450 465
-----------	-----------

Déficit

(21 838)	(9 680)
----------	---------

Total - Passif et déficit

2 396 233 \$	1 440 785 \$
--------------	--------------

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Colin Andersen, président



Bill Ralph, directeur général

OSIFA

ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DU DÉFICIT

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

	31 mars 2005	31 mars 2004
REVENUS		
Intérêts créditeurs		
Investissements	31 650 \$	38 916 \$
Prêts aux municipalités	5 021	407
Total des revenus	36 671	39 323
CHARGES		
Intérêts débiteurs		
Prêts de la province de l'Ontario	22 369	27 575
Obligations de financement de projets de l'Ontario	13 668	12 447
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	2 867	—
Prêt de l'Agence ontarienne des eaux	2 696	3 317
Billets de trésorerie	2 074	—
Total des intérêts débiteurs	43 674	43 339
Traitements, salaires et avantages sociaux	2 527	1 760
Frais administratifs et généraux	1 891	1 570
Ventes et commercialisation	249	1 995
Amortissement du coût des émissions obligataires	385	306
Amortissement des immobilisations	90	33
Amortissement de la charge reportée	13	—
Total des charges	48 829	49 003
Perte résultant de l'exploitation	12 158	9 680
Déficit au début de la période	9 680	—
Déficit à la fin de la période	21 838 \$	9 680 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OSIFA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

	31 mars 2005	31 mars 2004
Fonctionnement		
Perte résultant de l'exploitation	(12 158) \$	(9 680) \$
Postes sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	90	33
Amortissement du coût des émissions obligataires	385	306
Amortissement de la charge reportée	13	-
Prêts consentis aux municipalités moins remboursements	(324 345)	(133 998)
Diminution (Augmentation) nette du fonds de roulement	370 128	(1 297 887)
Rentrées (Sorties) provenant du (utilisées pour le) fonctionnement	34 113	(1 441 226)
Activités de financement		
Produit/(Rachat) des Obligations de financement de projets de l'Ontario	(40)	323 404
Produit des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	650 000	-
Produit du prêt de l'Agence ontarienne des eaux	-	120 000
Produit du prêt de la province de l'Ontario	-	1 000 000
Charge reportée	(1 550)	-
Coût des émissions obligataires	(5 857)	(1 689)
Rentrées provenant des activités de financement	642 553	1 441 715
Activités d'investissement		
Acquisition d'investissements à long terme	(676 611)	-
Acquisition d'immobilisations	(143)	(199)
Sorties utilisées dans les activités de financement	(676 754)	(199)
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	(88)	290
Encaisse, début de la période	290	-
Encaisse, fin de la période	202 \$	290 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OSIFA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005

(les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Historique

Le 18 mai 2004, l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) devenait l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA). Tout l'actif et tout le passif de l'OOFIEM demeurent l'actif et le passif de l'OSIFA, y compris les engagements pris en vertu de prêts aux municipalités assortis de conditions avantageuses en 2003-2004 et les Obligations de financement de projets de l'Ontario de la série 2003-1. L'OSIFA a également établi un programme pour le renouvellement de l'infrastructure qui fonctionne selon le principe du coût imputé.

Conformément à la *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique*, l'OSIFA a pour objets :

- ☐ de fournir un financement aux municipalités ainsi qu'aux autres organismes publics prévus dans la loi;
- ☐ d'obtenir des fonds pour financer ses activités;
- ☐ de se livrer aux autres activités que précise le lieutenant-gouverneur en conseil.

À titre de société de la Couronne, l'OSIFA est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. Principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et recommandés dans le Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, le Manuel de l'ICCA pour les entreprises du secteur privé au Canada.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif et le passif ainsi que sur les revenus et les charges déclarés pendant la période. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

OSIFA

Prêts

La valeur des prêts assortis de conditions avantageuses est actualisée au moyen du coût moyen d'emprunt de l'OSIFA. La différence entre la valeur nominale des prêts et leurs valeur actuelle constitue en substance une subvention.

Les prêts assortis de conditions favorables importantes sont comptabilisés selon leur valeur nominale et actualisés selon la valeur de la partie subvention. La partie subvention est reconnue comme une charge à la date de l'émission du prêt et est amortie dans les revenus pendant la durée du prêt. Les prêts assortis de conditions avantageuses non importantes sont comptabilisés selon leur valeur nominale. L'OSIFA a adopté une politique en vertu de laquelle si la valeur de la condition est supérieure à 25% du prêt total, le prêt sera alors considéré comme un prêt assorti de conditions avantageuses importantes. Les prêts sont déclarés selon leur valeur de réalisation nette estimée.

Comptabilité de couverture

L'OSIFA est exposé aux variations des taux d'intérêt pendant la période qui va de l'émission des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure au lancement des débentures avec les municipalités. Pour gérer ce risque de taux d'intérêt, l'OSIFA utilise des instruments financiers ayant des caractéristiques semblables pour se couvrir contre les dettes. L'OSIFA a officiellement documenté son objectif de gestion du risque et sa stratégie d'utilisation de ces différentes opérations de couverture, dont les liens entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Les instruments de couverture sont classés dans les investissements à long terme. Les gains et les pertes découlant des activités de couverture sont classés dans la charge reportée et sont différés et amortis dans les opérations pendant la durée de la dette sous-jacente.

Investissements à court terme

Les investissements à court terme comprennent les instruments du marché monétaire à court terme ayant une échéance de moins de 12 mois. Au 31 mars 2005, les taux d'intérêt sur ces instruments variaient entre 2,53 % et 3,63 %. Les investissements à court terme sont comptabilisés au coût, qui s'approche de la valeur du marché.

Coût des émissions obligataires

Le coût des émissions obligataires a été engagé à la vente des Obligations de financement de projets de l'Ontario et des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Ce coût est amorti sur la durée de vie des obligations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous, à compter de l'année d'acquisition, c'est-à-dire qu'un amortissement de demi-année est imputé au cours de l'année d'acquisition et au cours de l'année de disposition.

Matériel informatique 3 ans

OSIFA

2. Prêts aux municipalités

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, aucun prêt assorti de conditions avantageuses importantes n'a été consenti. Par conséquent, tous les prêts sont comptabilisés selon leur valeur nominale.

Des prêts à la construction d'une valeur de 219 millions de dollars ont été consentis à 49 municipalités. Pendant la période, les taux d'intérêt sur ces prêts, qui représentent la moitié du taux préférentiel et les acceptations bancaires de 30 jours dans le cas de l'OOFIEM et les acceptations bancaires de 30 jours plus dix points de base dans le cas de l'OSIFA, ont varié de 1,45 % à 1,72 % et de 2,15 % à 2,71 % respectivement. L'OSIFA a également converti les prêts à la construction en débetures d'une valeur de 239 millions de dollars pour 36 municipalités, avec des échéances allant de 5 à 40 ans. Les taux d'intérêt sur ces débetures varient de 2,17 % à 3,05 % dans le cas de l'OOFIEM et de 4,36 % à 4,94 % dans le cas de l'OSIFA.

3. Coût des émissions obligataires

	Coût	Amortissements cumulés	Net 31 mars 2005	Net 31 mars 2004
Obligations de financement de projets de l'Ontario	1 689	643	1 046	1 383
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	5 857	48	5 809	—
Total	7 546 \$	691 \$	6 855 \$	1 383 \$

4. Immobilisations

	Coût	Amortissements cumulés	Net 31 mars 2005	Net 31 mars 2004
Matériel informatique	342	123	219	166
Total	342 \$	123 \$	219 \$	166 \$

5. Comptes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2005	31 mars 2004
Fournisseurs et charges à payer	92	10
Montant dû à l'Office ontarien de financement		
– Services administratifs	247	445
– Coûts de fonctionnement de l'OSIFA	1 568	777
Total	1 907 \$	1 232 \$

OSIFA

6. Intérêts à payer

	31 mars 2005	31 mars 2004
Intérêts courus - Obligations de financement de projets de l'Ontario	5 497	5 574
Intérêts courus - Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	2 867	—
Intérêts courus - Agence ontarienne des eaux	249	255
Total	8 613 \$	5 829 \$

7. Billets de trésorerie

En novembre 2004, l'OSIFA a commencé à émettre des billets de trésorerie. Ce programme est administré par l'OOF et permet une émission d'une valeur maximale de 500 millions de dollars avec échéance d'au plus un an. Pendant la période, les taux d'intérêt sur les billets variaient de 2,44 % à 2,67 %. Au 31 mars 2005, la valeur des billets en circulation s'établissait à 315 millions de dollars, avec un coût d'intérêt différé de 813 000 \$.

8. Obligations de financement de projets de l'Ontario

L'encours des Obligations de financement de projets de l'Ontario, exonérés d'impôt, s'établit à 323 millions de dollars. Le taux d'intérêt sur ces obligations est de 4,25 % par année et ces obligations arrivent à échéance le 6 mai 2008. L'intérêt est versé deux fois par année le 6 mai et le 6 novembre jusqu'à l'échéance. Pendant la période, la valeur des Obligations de financement de projets de l'Ontario rachetées a été de 40 000 \$.

9. Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Le 24 février 2005, l'OSIFA a émis des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 650 millions de dollars. Le taux d'intérêt sur ces obligations est de 4,60 % par année et celles-ci arrivent à échéance le 1^{er} juin 2015. L'intérêt est versé deux fois par année, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre, jusqu'à l'échéance.

10. Montant dû à l'agence ontarienne des eaux et à la province de l'Ontario

L'Agence ontarienne des eaux est une partie liée et a consenti à l'OSIFA un prêt subordonné de 20 ans, d'une valeur de 120 millions de dollars, en échange d'un billet qui arrive à échéance le 1^{er} mars 2023. L'intérêt sur le billet est versé tous les trimestres, le taux d'intérêt étant établi à quatre points de base sous le taux de financement à un jour des certificats de dépôt.

La province de l'Ontario a consenti à l'OSIFA un prêt subordonné de 50 ans, d'une valeur de 1 milliard de dollars en échange d'un billet qui arrive à échéance le 31 mars 2053. L'Intérêt sur le

OSIFA

billet est rétabli tous les trimestres et payable tous les trimestres au taux des bons du Trésor de trois mois de la province.

Le montant de 1,12 milliard de dollars prévoit : (i) la protection du crédit pour les investisseurs qui ont investi dans des obligations de l'OSIFA non subordonnées comme les Obligations de financement de projets de l'Ontario et les Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure; (ii) une garantie de liquidités pour répondre aux besoins financiers de l'OSIFA; (iii) une assise financière à long terme solide qui permet à l'OSIFA d'obtenir une cote de crédit supérieure.

11. Transactions avec des parties liées

Outre les prêts de l'Agence ontarienne des eaux et de la province de l'Ontario, l'OSIFA reçoit des services administratifs de l'Office ontarien de financement (OOF) selon le principe de la rémunération des services. Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, des services d'une valeur de 1 077 680 \$ (1 076 466 \$ - 2004) ont été reçus de l'OOF. L'OSIFA a payé 830 700 \$ pour ces services, le solde étant inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer.

12. Avantages futurs des employés

L'OSIFA offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par l'entremise de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées établi par la province de l'Ontario. Le coût du régime de retraite est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figure pas dans les états financiers. Par ailleurs, le coût des avantages après retraite et des avantages qui ne sont pas liés au régime de retraite est également pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion, et n'est pas non plus déclaré dans les états financiers.

13. Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des intérêts à recevoir, des investissements à court terme et des comptes fournisseurs et charges à payer équivaut à peu près à la juste valeur de ces instruments en raison de leur échéance à court terme.

Les instruments de couverture sont classés dans les investissements à long terme - 677 millions de dollars. Les gains et les pertes découlant d'opérations de couverture sont classés dans la charge reportée - 1,5 million de dollars - et sont différés et amortis dans les opérations sur la durée de la dette sous-jacente.

14. Éventualités

Dans le cours normal de ses affaires, l'OSIFA peut être exposé à différentes poursuites juridiques. Au 31 mars 2005, il n'y avait aucune poursuite en cours.

15. Engagements

Le 18 août 2003, la ministre des Finances annonçait que 88 collectivités seraient admissibles à des prêts à faible taux d'intérêt d'une valeur pouvant atteindre 1 milliard de dollars pour

OSIFA

renforcer les collectivités locales. Au 31 mars 2005, des prêts d'une valeur de 386 millions de dollars avaient été consentis à 64 municipalités dans le cadre du programme de l'OOFIEM 2003-2004.

Le 20 décembre 2004, le ministre des Finances annonçait que 109 collectivités seraient admissibles à des prêts d'une valeur pouvant atteindre 1,2 milliard de dollars dans le cadre du Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure municipale de l'OSIFA. Au 31 mars 2005, des prêts d'une valeur de 72 millions de dollars avaient été consentis à 13 municipalités dans le cadre du programme de l'OSIFA 2004-2005.

16. Dépendance économique

L'OSIFA dépend de la province de l'Ontario pour le versement des fonds nécessaires pour générer des intérêts et des revenus de placement utilisés pour soutenir les concessions faites aux municipalités et pour recouvrer les dépenses de fonctionnement. Compte tenu de l'appui de la province qui lui a consenti un prêt de 50 ans, l'OSIFA est considéré comme une entité en activité.

17. Divulgence des salaires

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p. ex., salaire, rémunération au rendement et indemnité de départ) versée durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en 2004 à ces personnes figurent ci-dessous :

Nom	Poste	Rémunération versée en 2004	Rémunération versée en 2003
Dermot Muir	Conseiller juridique	157 052 \$	144 937 \$
Bill Ralph	Directeur général	131 739 \$	158 670 \$
Gregg Smyth	V.-p., Financement des collectivités et directeur financier	116 852 \$	115 429 \$
Susan McGovern	V.-p., Relations communautaires et communications	108 218 \$	109 819 \$

18. Événements postérieurs

Le 11 mai 2005, dans le budget de l'Ontario de 2005, le ministre des Finances a annoncé que le programme de prêts de l'OSIFA serait élargi afin de verser des prêts pour des projets d'infrastructure municipale dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs. Il a également annoncé que les universités de l'Ontario seraient admissibles à des prêts de l'OSIFA et que les projets d'économie d'énergie seraient une priorité essentielle pour l'OSIFA tant dans le secteur municipal que dans le secteur universitaire.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION (OIIC)

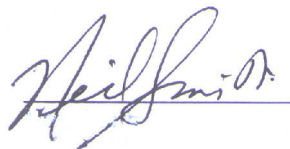
Responsabilité en matière de communication de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement le recours à des estimations fondées sur le jugement de la direction.

La direction possède un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation de tâches adéquates.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. Le vérificateur général a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur général, qui figure à la page suivante, expose la portée de l'examen du vérificateur général et son opinion.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Neil Smith", written over a horizontal line.

Neil Smith
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Diane Frith", written over a horizontal line.

Diane Frith
Directrice des finances

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15^e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
Tel: (416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

A l'Ontario Immigrant Investor Corporation
et au ministre du Développement économique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de l'Ontario Immigrant Investor Corporation au 31 mars 2005 et les états des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Cette vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2005 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Peall'.

A Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2005

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Bilan

Au 31 mars 2005

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
<u>ACTIF</u>		
Encaisse	30	28
Comptes débiteurs	7 897	1 751
Placements (Note 3)	193 935	65 173
Frais de commission reportés (Note 5)	9 073	2 169
	<u>210 935</u>	<u>69 121</u>
<u>PASSIF ET BENEFICES NON REPARTIS</u>		
Passif		
Comptes créditeurs	283	125
Allocations provinciales remboursables (Note 4)	<u>205 359</u>	<u>66 198</u>
	205 642	66 323
Bénéfices non répartis	<u>5 293</u>	<u>2 798</u>
	<u>210 935</u>	<u>69 121</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil :



Président du Conseil



Directeur

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION**Résultats d'exploitation et bénéfices non répartis**
Exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Revenus		
Intérêts	5 353	2 389
Recouvrement des frais de commission reportés passés en charges (Note 5)	6	—
	<u>5 359</u>	<u>2 389</u>
Charges (Note 6)		
Amortissement des frais de commission reportés (Note 5)	2 580	685
Frais de gestion des placements (Note 3)	284	125
	<u>2 864</u>	<u>810</u>
Bénéfice net	2 495	1 579
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	<u>2 798</u>	<u>1 219</u>
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	<u><u>5 293</u></u>	<u><u>2 798</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION**Flux de trésorerie****Exercice terminé le 31 mars 2005**

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	2 495	1 579
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		
Comptes débiteurs	(6 146)	297
Frais de commission reportés	(6 904)	(753)
Comptes créditeurs	158	(105)
	<u>(10 397)</u>	<u>1 018</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de placement et de financement		
Placements	(128 762)	(22 721)
Allocations provinciales remboursables	139 161	21 730
	<u>10 399</u>	<u>(991)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	2	27
Encaisse au début de l'exercice	<u>28</u>	<u>1</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>30</u></u>	<u><u>28</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION**Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2005**

1. NATURE DES ACTIVITES

L'Ontario Immigrant Investor Corporation a été établie à titre de corporation sans capital-actions le 30 avril 1999 conformément au Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Corporation a été établie afin de participer à un programme d'immigration des investisseurs (PII) fédéral modifié. En vertu du nouveau PII, chaque province participante est tenue d'établir un véhicule pour recevoir et investir l'argent d'immigrants investisseurs dans le but de créer ou de maintenir des emplois au Canada, afin de favoriser le développement d'une économie vigoureuse et viable. En retour, chaque province participante garantit aux immigrants investisseurs que leur placement sera remboursé au bout de cinq ans sans intérêt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode comptable**

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût historique. En ce qui concerne les placements acquis avec escompte, les coûts sont redressés en fonction de l'intérêt couru gagné.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers oblige la direction à recourir à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés au titre du revenu et des charges pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourront différer des estimations.

d) Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs est proche de leur juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. La valeur comptable des placements et des allocations provinciales remboursables est également proche de leur juste valeur en raison de la nature de ces instruments. La direction considère que la Corporation n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers.

3. PLACEMENTS

Les placements se composent de titres à revenu fixe émis par la Province de l'Ontario, arrivant à échéance entre un et cinq ans, avec des rendements variant jusqu'à 5.42%.

Le portefeuille de placements est géré par l'Office ontarien de financement (OOF) conformément aux modalités établies dans une entente signée entre l'OOF, la Corporation et la Province. L'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements en contrepartie de ces services.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION**Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2005****4. ALLOCATIONS PROVINCIALES REMBOURSABLES**

La Corporation contracte des obligations à long terme relativement aux fonds reçus en vertu du programme d'immigration des investisseurs fédéral, conformément aux modalités établies dans l'entente signée en juin 1999 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Corporation. L'entente stipule que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la Corporation, reçoit des fonds de la part d'immigrants investisseurs et transfère la part de l'Ontario de ces fonds (allocation provinciale) à la Corporation. Celle-ci remboursera sans intérêt les allocations provinciales reçues à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans après la date à laquelle l'allocation provinciale a été reçue. La demande de résidence permanente peut être retirée par l'investisseur ou rejetée par le gouvernement fédéral. Si tel est le cas, l'allocation provinciale se rapportant à l'investisseur doit être remboursée par la Corporation dans les 90 jours suivant l'avis écrit de demande de remboursement de la part de l'investisseur. Les fonds reçus concernant les demandes en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également considérés comme remboursables dans une période de 90 jours.

Conformément au décret 1243/99, la Province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles arrivent à échéance. Le calendrier de remboursement de ces allocations se présente comme suit :

	(000 \$)
Échéant à 90 jours sur demande	2 237
Échéant pendant l'exercice 2006	6 612
Échéant pendant l'exercice 2007	18 903
Échéant pendant l'exercice 2008	16 943
Échéant pendant l'exercice 2009	21 342
Échéant pendant l'exercice 2010	139 322
	<u>205 359</u>

5. FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Depuis l'exercice 2002, la Corporation a versé une commission aux intermédiaires pour avoir présenté de nouveaux immigrants investisseurs dont la demande de résidence permanente en Ontario a été acceptée en vertu du programme fédéral d'immigration des investisseurs. La commission est amortie pour être passée en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la même période que les allocations provinciales remboursables s'y rapportant, qui est normalement de cinq ans. L'amortissement commence pendant l'exercice au cours duquel l'allocation se rapportant à la commission est reçue. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'immigrant investisseur ou rejetée par le gouvernement fédéral, la Corporation récupère la commission pendant l'année où cela se produit.

	(000 \$)
Solde au début de l'exercice	2 169
Commissions versées	9 493
Commissions récupérées	(9)
Amortissement	<u>(2 580)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>9 073</u>

Durant l'exercice, il a été récupéré un total de 15 396 \$ de commissions, dont 6 158 \$ avaient été auparavant amortis pour être passés en charges, laissant un solde non amorti de 9 238 \$ en commissions reportées récupérées.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2005

6. CHARGES

Le soutien administratif, de même que les locaux, les services financiers et juridiques ainsi que les ressources humaines sont fournis gracieusement par le ministère du Développement économique et du Commerce.



KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 3300 Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Toronto ON M5L 1B2
Canada

Telephone (416) 777-8500
Fax (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du
Tourisme et des Loisirs

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 21 juin 2005

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 342 069 \$	2 255 896 \$
Encaisse destinée à des projets d'immobilisations	564 000	269 757
Acomptes des clients	6 797 773	5 187 510
Débiteurs	2 109 947	2 100 183
Stocks	318 133	333 949
Charges payées d'avance	555 639	431 707
	12 687 561	10 579 002
Immobilisations (note 2)	129 227 009	131 166 909
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 140 600	546 600
	143 055 170 \$	142 292 511 \$

Passif et insuffisance

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 413 390 \$	5 164 664 \$
Produits reportés	6 797 773	5 187 510
	11 211 163	10 352 174
Insuffisance	(11 006 698)	(10 910 368)
Surplus d'apport (note 3)	142 850 705	142 850 705
Engagements (note 4)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 3)		
	143 055 170 \$	142 292 511 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Produits		
Aliments et boissons	19 339 201 \$	15 300 437 \$
Location d'installations	11 471 067	9 875 249
Stationnement	5 439 900	5 590 053
Autres	6 935 216	6 038 068
	43 185 384 \$	36 803 807 \$
Bénéfice d'exploitation brut	25 078 049 \$	20 481 057 \$
Charges d'exploitation	17 146 751	15 210 934
Bénéfice d'exploitation net	7 931 298	5 270 123
Amortissement, déduction faite de la réaffectation aux charges d'exploitation de 117 204 \$ (99 696 \$ en 2004) à l'égard du parc de stationnement	4 503 028	4 739 558
Gain net sur les avantages sociaux futurs (note 5)	725 400	—
Bénéfice net	4 153 670 \$	530 565 \$

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Insuffisance au début de l'exercice	(10 910 368) \$	(7 940 933) \$
Bénéfice net	4 153 670	530 565
Distribution à l'Office ontarien de financement	(4 250 000)	(3 500 000)
Insuffisance à la fin de l'exercice	(11 006 698) \$	(10 910 368) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	4 153 670 \$	530 565 \$
Amortissement, sans effet sur l'encaisse	4 620 232	4 839 254
	8 773 902	5 369 819
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation :		
Débiteurs	(9 764)	507 610
Stocks	15 816	48 992
Charges payées d'avance	(123 932)	(152 358)
Avantages sociaux futurs	(594 000)	333 800
Créditeurs et charges à payer	(751 274)	(346 999)
	7 310 748	5 760 864
Financement		
Distribution à l'Office ontarien de financement	(4 250 000)	(3 500 000)
Remboursement du surplus d'apport	—	(2 501 083)
	(4 250 000)	(6 001 083)
Investissement		
Recouvrement du coût d'éléments d'actif	—	2 501 083
Acquisition d'immobilisations	(2 680 332)	(1 830 332)
	(2 680 332)	670 751
Augmentation de l'encaisse	380 416	430 532
Encaisse au début de l'exercice	2 525 653	2 095 121
Encaisse à la fin de l'exercice	2 906 069 \$	2 525 653 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») est une entreprise d'État sous l'autorité du ministre du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto de 1988*. La Société est également considérée comme un organisme de la Couronne en vertu de cette loi et elle est exonérée de l'impôt sur le revenu.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons du consommateur ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les frais d'annulation sont constatés lorsque l'événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

c) Immobilisations

Les immobilisations financées par des subventions gouvernementales sont inscrites déduction faite de telles subventions.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque la survenance d'événements ou de changements de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La possibilité de recouvrement des immobilisations destinées à être détenues et utilisées est évaluée en comparant leur valeur comptable aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qu'elles devraient générer. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure aux flux de trésorerie futurs estimatifs, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'immobilisation est alors constatée.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

1. Principales conventions comptables (suite)

L'amortissement des immobilisations est imputé linéairement sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans

d) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

e) Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, de l'encaisse destinée à des projets d'immobilisations, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse un certain nombre d'estimations et qu'elle pose diverses hypothèses qui auront une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que de l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

2. Immobilisations

			2005	2004
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments	217 255 750 \$	31 814 779 \$	185 440 971 \$	189 727 146 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	16 090 963	12 339 322	3 751 641	3 538 497
Améliorations locatives	28 552 680	28 265 198	287 482	803 734
	261 899 393	72 419 299	189 480 094	194 069 377
Soustraire les subventions gouvernementales	85 914 604	25 661 519	60 253 085	62 902 468
	175 984 789 \$	46 757 780 \$	129 227 009 \$	131 166 909 \$

3. Surplus d'apport

	2005	2004
Surplus d'apport, solde d'ouverture	142 850 705 \$	145 351 788 \$
Païement provenant du produit du règlement	—	(2 501 083)
Surplus d'apport, solde de clôture	142 850 705 \$	142 850 705 \$

Conformément à un décret, l'Office ontarien du financement (« OOF ») a libéré la Société, en date du 30 mars 2003, de toutes ses obligations aux termes de la facilité de financement provisoire destinée aux travaux d'agrandissement.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Surplus d'apport (suite)

En outre, en 2003, la Société a réglé un litige ayant trait à la construction de la South Facility, ce qui a donné lieu à un règlement de 9 500 000 \$, plus les intérêts, à payer à la Société. De ce montant, une tranche de 7 446 127 \$ a été reçue au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003. Le solde de 2 501 083 \$, y compris les intérêts, a été reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004. La Société a comptabilisé les montants reçus en diminution des immobilisations.

En vertu du décret mentionné précédemment, la Société a remis tous les produits reçus dans le cadre du règlement à la province d'Ontario au cours de l'exercice où ces montants ont été reçus. La tranche restante de la facilité de financement temporaire au 31 mars 2003 a été virée au surplus d'apport. Par conséquent, la Société a inscrit le montant remis au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 à titre de réduction du surplus d'apport.

La Société a convenu d'effectuer un paiement de distribution minimal annuel à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF. Le conseil d'administration a adopté une résolution demandant de faire une distribution supplémentaire de 1 750 000 \$ (1 000 000 \$ en 2004) à l'OOF, pour un montant total de 4 250 000 \$ (3 500 000 \$ en 2004). La Société a remis cette distribution le 31 mars 2005.

Postérieurement à la fin de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une distribution de 400 000 \$ à l'OOF. Ce montant a été versé le 5 mai 2005 et il sera constaté dans les états financiers du prochain exercice.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

4. Engagements

La Société s'est engagée à faire des distributions annuelles minimales à l'OOF, tel qu'il est indiqué à la note 3, de même qu'à verser des loyers annuels minimums (y compris diverses estimations relatives aux frais accessoires) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des espaces de stationnement, des bureaux, des véhicules, du matériel électronique et du matériel comme suit :

2006	5 524 931 \$
2007	5 559 635
2008	5 626 252
2009	5 708 323
2010	5 794 497
Par la suite	357 783 292
	385 996 930 \$

5. Avantages sociaux futurs

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées. Les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

5. Avantages sociaux futurs (suite)

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite s'effectue selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui intègre les hypothèses les plus probables de la direction quant aux niveaux des salaires futurs, aux variations des autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des salariés et à d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées correspond à la date de fin d'exercice de la Société, sauf en ce qui a trait au régime de retraite à prestations déterminées, dont la mesure se fait le 31 décembre. La date des plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à des fins de financement (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- i) régime enregistré de retraite à prestations déterminées – 31 décembre 2004 (31 décembre 2007);
- ii) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2004 (31 mars 2007);
- iii) convention de retraite – 31 mars 2005 (31 mars 2006).

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs du régime découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs du régime sur une période donnée et le taux de rendement prévu des actifs du régime pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs qui excèdent 10 % du plus élevé des deux montants suivants, soit le solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 125 000 \$ (644 900 \$ en 2004) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de financement est compensé par des pertes actuarielles nettes non amorties de 1 265 600 \$ (1 191 500 \$ en 2004); il en résulte un actif des avantages sociaux futurs de 1 140 600 \$ (546 600 \$ en 2004) inscrits dans les états financiers. Au cours de l'exercice, la Société a procédé à une analyse pour déterminer lesquels des salariés étaient admissibles aux autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Cette analyse a mené à une modification des estimations faites par la direction et à une réduction de l'obligation au titre des prestations constituées. Un gain de 854 300 \$ a donc été constaté au cours de l'exercice, montant représentant la différence entre le gain brut de 1 008 900 \$ et la perte actuarielle non amortie de l'exercice de 154 600 \$.

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a également mis sur pied un régime enregistré de retraite à cotisations déterminées pour ses nouveaux travailleurs horaires et salariés admissibles. Elle a offert à ses salariés actuels la possibilité de demeurer membres du régime à prestations déterminées ou de devenir membres du régime à cotisations déterminées. Parmi les 259 salariés participant au régime enregistré de retraite à prestations déterminées, 63 ont accepté l'offre de la Société et ont changé de régime pour passer au régime enregistré de retraite à cotisations déterminées. Les changements ont entraîné le règlement de l'obligation au titre des prestations constituées et une réduction équivalente des actifs du régime enregistré de retraite à prestations déterminées. De plus, la Société a comptabilisé la perte actuarielle nette non amortie de 128 900 \$, qui a donné lieu, en tenant compte du gain découlant du changement dans les estimations mentionné précédemment, à un gain net de 725 480 \$. La conversion des salariés au nouveau régime doit être approuvée par la Commission des services financiers de l'Ontario, mais la direction ne s'attend pas à se heurter à des problèmes à ce sujet.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur le régime de retraite et sur les régimes d'avantages des salariés de la Société :

	2005		2004	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régime de retraite	Autres régimes
Actifs des régimes				
Valeur marchande au début de l'exercice	9 499 400 \$	655 100 \$	7 666 200 \$	649 500 \$
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	834 000	(17 800)	1 280 100	22 400
Cotisations de l'employeur	830 400	10 400	465 200	46 200
Cotisations des salariés	302 700	—	298 400	—
Prestations versées	(200 600)	(67 000)	(210 500)	(63 000)
Règlement	(1 106 900)	—	—	—
Valeur marchande à la fin de l'exercice	10 159 000 \$	580 700 \$	9 499 400 \$	655 100 \$
Obligations découlant des régimes				
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	9 036 600 \$	1 762 800 \$	7 817 800 \$	1 652 700 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 092 700	42 700	871 300	63 600
Intérêts débiteurs	651 900	53 500	558 000	109 500
Prestations versées	(200 600)	(67 000)	(210 500)	(63 000)
Règlement	(1 101 900)	—	—	—
Pertes actuarielles	489 500	38 400	—	—
Compressions	—	(1 008 900)	—	—
Coût des services passés	—	75 000	—	—
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 968 200 \$	896 500 \$	9 036 600 \$	1 762 800 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

5. Avantages sociaux futurs (suite)

	2005		2004	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régime de retraite	Autres régimes
Excédent (déficit) des régimes				
Valeur marchande, moins les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	190 800 \$	(315 800) \$	462 800 \$	(1 107 700) \$
Perte actuarielle nette non amortie	1 120 800	144 800	960 700	230 800
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 311 600 \$	(171 000) \$	1 423 500 \$	(876 900) \$
Charges au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, moins les cotisations des salariés	790 000 \$	42 700 \$	572 900 \$	63 600 \$
Intérêts débiteurs	651 900	53 500	558 000	109 500
Perte réelle (rendement réel) des actifs des régimes	(834 000)	17 800	(556 000)	(22 400)
Pertes actuarielles	489 500	69 900	—	—
Amortissement net	(284 000)	(25 100)	105 300	9 800
Perte (gain) sur règlement/ compression	128 900	(854 300)	—	—
Charges nettes au titre du régime à prestations déterminées (recouvrement)	942 300	(695 500)	680 200	160 500
Coût du régime à cotisations déterminées	54 500	—	—	—
Charges nettes au titre du régime d'avantages sociaux (recouvrement)	996 800 \$	(695 500) \$	680 200 \$	160 500 \$

L'actif net au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus dans le bilan de la Société.

Le tableau qui suit présente la répartition, en pourcentage, de la juste valeur des actifs du régime entre les importantes catégories de placements :

	2005	2004
Titres de capitaux propres canadiens	21,8 %	25,7 %
Titres de capitaux propres mondiaux	29,4 %	28,8 %
Titres à taux fixe	48,8 %	45,5 %

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses utilisées pour comptabiliser les données sur les régimes sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2005		2004	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régime de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,25 %	6,50 %	6,25 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	—	—
Coûts des prestations pour les exercices terminés le 31 décembre				
Taux d'actualisation	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime, à long terme	7,00 %	7,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	—	—

Le tableau qui suit présente les coûts tendanciels des soins de santé au 31 décembre :

	2005	2004
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	11,0 %	6,0 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,0 %	6,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2011	—



Transit

20 Bay Street • Suite 600
Toronto, Ontario, Canada M5J 2W3
Phone: (416) 869-3600 • www.gotransit.com

Le 8 juillet 2005

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de toute autre information financière contenus dans ces états financiers incombe à la direction et au conseil d'administration de GO Transit. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus et expriment les hypothèses les plus probables et le meilleur jugement de la direction.

La direction a conçu et maintient des contrôles financiers et de gestion, des systèmes informatiques et des pratiques de gestion visant à fournir l'assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière. Les systèmes et pratiques de gestion font l'objet d'évaluations au moyen de vérifications internes et des rapports sont émis à l'attention du comité de vérification.

Le conseil d'administration de GO Transit, par l'entremise du comité de vérification, s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité examine les états financiers et le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, le vérificateur externe nommé par GO Transit. La responsabilité du vérificateur externe consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de son travail et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, le conseil d'administration de GO Transit, par l'entremise de son comité de vérification, était responsable de s'assurer que la direction a assumé ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et Grant Thornton LLP pour s'assurer que chaque groupe remplit correctement ses fonctions respectives. Le comité examine les états financiers avant d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Grant Thornton LLP a eu librement et pleinement accès au comité de vérification, avec ou sans la présence de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations relatives à l'intégrité des informations financières de GO Transit et de l'efficacité du système de contrôles internes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. McNeil'.

Gary McNeil
Directeur général et chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frances Chung'.

Frances Chung
Directrice, Services financiers

Grant Thornton LLP
Comptables agréés
Conseillers en administration



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Greater Toronto Transit Authority

Nous avons vérifié le bilan de la Société **Greater Toronto Transit Authority** au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'exercice de 2004 ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables agréés.

A handwritten signature in blue ink that reads "Grant Thornton LLP".

Toronto, Canada
Le 10 juin 2005

Comptables agréés

Royal Bank Plaza
19th Floor, South Tower
200 Bay Street, Box 55
Toronto (Ontario)
M5J 2P9
Téléphone : (416) 366-0100
Télécopieur : (416) 360-4949
Courriel : Toronto@GrantThornton.ca
Site Web : www.GrantThornton.ca

Membre de Grant Thornton International

Greater Toronto Transit Authority

Résultats

(En milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Produits		
Produits d'exploitation	204 888 \$	188 190 \$
Revenu de placement	541	562
Subventions de la province d'Ontario	204 000	210 872
Subventions des municipalités	32 626	14 682
Subventions du gouvernement du Canada	5 893	1 911
Remboursement des subventions de la province d'Ontario	(10 479)	(8 158)
	<u>437 469</u>	<u>408 059</u>
Charges		
Services administratifs	8 865	6 800
Entretien de l'équipement	36 142	35 114
Installations et rails	37 732	35 533
Main-d'œuvre et avantages sociaux	94 184	69 794
Fonctionnement	80 357	77 979
Amortissement des immobilisations	73 474	68 554
Amortissement des actifs incorporels	327	327
	<u>331 081</u>	<u>294 101</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant les acquisitions d'immobilisations	<u>106 388 \$</u>	<u>113 958 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Greater Toronto Transit Authority

Évolution des actifs nets

(En milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Investis en immobili- -sations	Investis en bail à long terme	Actifs nets détenus en réserve (Note 9)	Déficit	Total 2005	Total 2004
Solde, au début	952 490	\$ 31 477	\$ 26 332	\$ (6 371)	\$ 1 003 928	\$ 889 970
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les acquisitions d'immobilisations	(73 474)	(327)	—	180 189	106 388	113 958
Actifs investis en immobilisations	197 119	—	—	(197 119)	—	—
Cession d'immobilisations	(996)	—	—	996	—	—
Solde, à la fin	1 075 139	\$ 31 150	\$ 26 332	\$ (22 305)	\$ 1 110 316	\$ 1 003 928

Voir les notes complémentaires.

Greater Toronto Transit Authority

Bilan

(En milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars

2005

2004

Actif

Actif à court terme

Espèces et quasi-espèces	64 019 \$	78 979 \$
Placement à court terme	14 898	—
Débiteurs	6 129	5 112
Subvention de la Province à recevoir	8 500	13 284
Subventions des municipalités à recevoir	9 694	6 807
Subventions du gouvernement du Canada à recevoir	7 804	1 911
Pièces de rechange et stocks de fournitures	2 274	2 181
Charges payées d'avance	1 191	804

114 509	109 078
---------	---------

Immobilisations (Note 3)

1 075 139	952 490
-----------	---------

Bail à long terme (Note 4)

31 150	31 477
--------	--------

1 220 798 \$	1 093 045 \$
--------------	--------------

Passif

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer	56 639 \$	54 105 \$
Produits non gagnés à l'égard des billets vendus et non utilisés	6 194	5 618
Somme à verser à la province d'Ontario (note 5)	10 479	8 158

73 312	67 881
--------	--------

Prestations de retraite complémentaires à verser (note 7)

14 086	—
--------	---

Autres avantages sociaux futurs à verser (note 8)

23 084	21 236
--------	--------

110 482	89 117
---------	--------

Actifs nets

Actifs nets investis en immobilisations
Actifs nets investis en actifs incorporels
Actifs nets détenus en réserves (note 9)
Déficit

1 075 139	952 490
-----------	---------

31 150	31 477
--------	--------

26 332	26 332
--------	--------

(22 305)	(6 371)
----------	---------

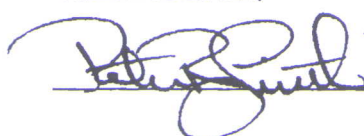
1 110 316	1 003 928
-----------	-----------

1 220 798 \$	1 093 045 \$
--------------	--------------

Engagements (note 10)

Éventualités (note 11)

Au nom du conseil,

 , administrateur

 , administrateur

Voir les notes complémentaires.

Grant Thornton 

Greater Toronto Transit Authority

Flux de trésorerie

(En milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars

2005

2004

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Activités de fonctionnement

Excédent des produits par rapport aux charges	106 388 \$	113 958 \$
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	73 801	68 881
Perte sur la cession d'immobilisations	220	2 662
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12)	15 872	25 048
	<u>196 281</u>	<u>210 549</u>

Activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations	(197 119)	(192 703)
Produits sur la vente d'immobilisations	776	7 202
Produits (acquisition) – placements à court terme	(14 898)	10 901
	<u>(211 241)</u>	<u>(174 600)</u>

Augmentation nette (diminution nette) des espèces et quasi-espèces

(14 960) 35 949

Espèces et quasi-espèces, au début

78 979 43 030

Espèces et quasi-espèces, à la fin

64 019 \$ 78 979 \$

Voir les notes complémentaires.

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

31 mars 2005

1. Nature des activités

Greater Toronto Transit Authority (la « société ») est un organisme mandataire de l'État qui exerce ses activités sous l'appellation de « Réseau GO ». À titre de société sans capital social, Réseau GO relève du ministre des Transports. Réseau GO exploite un système de transport en commun interrégional constitué de couloirs ferroviaires et de lignes d'autobus intégrés. Les réseaux de services ferroviaires et par autobus dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto (RGT) y compris les villes de Toronto et de Hamilton, et les régions de Halton, de Peel, York, Durham ainsi que les comtés de Simcoe, de Dufferin, de Wellington de même que les villes de Barrie, Guelph et Bradford-West Gwillimbury.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers sont préparés par la direction selon les principes généralement reconnus du Canada concernant les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif qui sont présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes des comptes bancaires, déduction faite des découverts bancaires, ainsi que les placements à court terme dont la durée est de trois mois ou moins.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au moindre du coût et de la valeur de marché et comprennent les montants dont les échéances originales sont supérieures à trois mois et inférieures à un an.

Pièces de rechange et stocks de fournitures

Les pièces de rechange et les stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement.

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

31 mars 2005

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Amortissement

La société calcule l'amortissement des différentes catégories d'actifs en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Immeubles et équipement	
Atribus et stands de billets	– 5 ans
Autres immeubles	– 20 ans
Améliorations locatives	– 20 ans
Locomotives	– 20 ans
Autre matériel ferroviaire	– 25 ans
Améliorations à l'emprise du chemin de fer	
et aux installations	– 20 ans
Travaux et installation de voies	– 20 ans
Autobus	– 12 ans
Stationnements	– 20 ans
Divers	
Ameublement	– 12 ans
Autres	– 3-5 ans

Les études de viabilité relatives à l'expansion future représentent les coûts reportés par projet jusqu'à ce que la viabilité du projet en question soit établie. Lorsque le projet est finalisé, les coûts sont amortis selon la catégorie de l'actif. Si le projet est abandonné ou que les coûts sont jugés irrécouvrables, les coûts reportés sont imputés aux activités au cours de l'exercice où serait prise une telle décision.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le remboursement dans le cadre du bail relatif à la Union Station. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 100 ans, soit la durée du bail plus une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

La société offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges de l'exercice correspondent à la cotisation requise de l'exercice.

La société offre des prestations de retraite complémentaires selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant des modifications au régime d'avantages sociaux, les résultats entre les résultats et les prévisions et les modifications aux hypothèses sont amortis dans les produits sur les années de service restantes moyennes prévues des membres.

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2005

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

La société prévoit également d'autres avantages sociaux futurs selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant des modifications au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications aux hypothèses sont amortis dans les produits sur les années de service restantes moyennes prévues des membres.

Produits provenant des services de transport en commun

Les produits sont reconnus lorsque le service de transport est fourni. Les montants non gagnés sont présentés au bilan dans le passif à court terme.

Contributions

La société comptabilise les contributions selon la méthode de report. Les contributions sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées.

Actifs nets détenus en réserve

Les actifs nets détenus en réserve sont affectés à l'interne afin de fournir une source de financement en vue des obligations futures prévues et de permettre une flexibilité pour faire face aux incertitudes qui pourraient survenir. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration de la Société et sont présentées au bilan à titre d'actifs nets.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (*MCOR*) est d'aider à financer les dépenses importantes en immobilisations.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi est d'aider à financer les obligations connexes de l'emploi en général.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance est d'aider à financer toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de la Société.

L'objectif visé par la réserve de stabilisation est d'aider à financer les variations des budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société d'un exercice à l'autre.

Toutes les opérations touchant les réserves doivent être approuvées par le conseil d'administration du GTTA. Ils sont présentés dans les états de l'évolution des actifs nets.

Les produits d'intérêt font partie des produits généraux à titre de revenu de placement.

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

31 mars 2005

3. Immobilisations

			2005	2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	190 611 \$	— \$	190 611 \$	181 138 \$
Immeubles	274 428	153 940	120 488	126 227
Améliorations locatives	25 204	14 776	10 428	11 335
Locomotives et autre matériel ferroviaire roulant	359 982	99 411	260 571	218 725
Améliorations à l'installation de l'emprise du chemin de fer	456 468	309 125	147 343	144 189
Travaux et installation de voies	93 782	49 612	44 170	42 169
Construction en cours	95 894	—	95 894	65 441
Autobus	151 239	42 535	108 704	87 851
Stationnements	123 361	45 912	77 449	63 309
Divers	75 610	56 129	19 481	12 106
	<u>1 846 579 \$</u>	<u>771 440 \$</u>	<u>1 075 139 \$</u>	<u>952 490 \$</u>

La société capitalise les salaires relatifs à l'ingénierie lorsque des heures sont attribuées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 s'élevait à 3 911 \$ (2 944 \$ en 2004).

4. Bail à long terme

		2005	2004
	Coût	Amortissement cumulé	Solde
Bail, Union Station	<u>32 703</u>	<u>1 553</u>	<u>31 150</u>
			<u>31 477</u>

5. Montant à verser à la Province

Les montants à verser à la province d'Ontario représentent les contributions reçues au cours de l'exercice 2004-2005 dépassant les fonds requis.

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2005

6. Cotisations au régime de retraite

La société offre des prestations de retraite pour la presque totalité de ses employés permanents par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 était de 3 836 \$ (1 543 \$ en 2004).

7. Prestations complémentaires à verser

Avec le rapatriement de GTAA à la Province en 2002, les employés participant aux négociations ainsi que les employés exclus des négociations ont demandé à la Province de corriger les écarts des prestations à verser aux employés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la Province au conseil de Greater Toronto Services, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a vu le jour dans le cadre de OMERS. Au cours de l'exercice, il a été convenu que la Société est responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et par conséquent, la Société a procédé à une évaluation actuarielle qui s'est traduite par une obligation au titre des prestations constituées au 31 mars 2005 de 14 086 \$.

Les données au sujet des prestations complémentaires du régime de retraite de la Société au 31 mars se détaillent comme suit :

Obligation au titre des prestations constituées

Solde, au début	– \$
Charges à payer pour le coût des services passés	12 673
Charges à payer pour le coût des services rendus au cours de l'exercice	647
Intérêts débiteurs sur les prestations constituées	<u>766</u>

Solde, à la fin	<u>14 086 \$</u>
-----------------	------------------

Situation de capitalisation

Déficit du régime	<u>14 086 \$</u>
-------------------	------------------

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées se détaillent comme suit :

Taux d'actualisation	– 5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	– 3 % par année jusqu'au 30 juin 2007 et 2 % par la suite
Inflation	– 2,5 % par année jusqu'au 30 juin 2007 et 2 % par la suite

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

31 mars 2005

8. Autres avantages sociaux futurs

La société offre des régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie après la retraite, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et des indemnités de départ de retraité. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des employés actifs à temps plein sont admissibles aux régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie. Un nombre limité d'employés est admissible aux indemnités de départ.

En 2005, la direction de la Société a demandé une évaluation actuarielle aux fins comptables. Cette évaluation s'est traduite par une obligation au titre des prestations constituées au 31 mars 2005 de 33 999 \$ (26 864 \$ en 2004) et une perte actuarielle non amortie restante de 10 915 \$ (5 628 \$ en 2004).

Afin de comptabiliser les avantages sociaux autres que de retraite après la retraite, la Société a adopté une politique de constatation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par les années de service restantes moyennes prévues).

Hypothèses

Taux d'actualisation relatif aux avantages sociaux autres que de retraite après la retraite – 5,75 % (6,25 % en 2004)

Taux d'actualisation des prestations de CSPAAT et des indemnités de départ de retraité – 5,5 % (6,25 % en 2004)

Années de service restantes moyennes prévues – 13 ans (13,8 ans en 2004)

Taux de croissance de la rémunération – 2 % par année (3,5 % en 2004)

Augmentation des avantages liés aux soins de santé – 10,5 % en 2006 baissant de 1 % pour atteindre un taux final de 4,5 % par année

Augmentation des avantages liés aux soins dentaires – 4,5 % par année

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 443 \$	1 263 \$
Intérêts débiteurs	1 858	1 431
Perte actuarielle	<u>236</u>	<u>–</u>
Charge des avantages sociaux futurs	<u>3 537</u>	<u>2 694</u>
Versements de prestations	<u>1 689 \$</u>	<u>729 \$</u>

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

31 mars 2005

9. Actifs nets détenus en réserve

	MCOR	Obligation au titre de l'emploi	Maintien d'une auto- assurance	Stabilisation	Réserves totales
Solde, au début	21 051 \$	889 \$	2 013 \$	\$2 379 \$	26 332 \$
Charges	-	-	-	-	-
Solde, à la fin	21 051 \$	889 \$	2 013 \$	2 379 \$	26 332 \$

10. Engagements

- a) Les paiements minimaux de loyer des locaux au cours des cinq prochains exercices et par la suite se détaillent comme suit :

2006	2 079 \$
2007	1 965
2008	1 846
2009	1 827
2010	1 602
Par la suite	717
	<u>10 036 \$</u>

- b) La société s'est également engagée dans le cadre d'acquisition de différentes immobilisations pour un montant approximatif de 175 961 \$ au cours des cinq prochains exercices.
- c) La société a signé un bail avec TATO A pour la location de 243 wagons et de 42 locomotives pour des versements de location totaux de un dollar par année se terminant le 1^{er} juillet 2006.
- d) Un pourcentage important des services offerts par la Société sont rendus ou maintenus par des parties externes qui utilisent le matériel roulant appartenant à la Société ou loué par celle-ci auprès de *Toronto Area Transit Operating Authority Act* (« TATO A »). Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), le Canadien Pacifique Limitée (« CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par quelques ententes de services mineures. La société a conclu les ententes importantes suivantes d'un montant approximatif de 84 600 \$ par année :
- i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN se terminant le 31 mai 2008.
 - ii) Convention de navetteur avec le CP se terminant le 31 décembre 2008.
 - iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier se terminant le 31 mai 2007.

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2005

11. Passif éventuel

La Société est partie à diverses poursuites découlant dans le cours normal de ses activités. La Société et ses conseillers juridiques sont d'avis que l'issue de ces poursuites, qui sont en attente, n'aura pas d'incidence importante ou ne peut encore être établie. S'il y a lieu, les montants des règlements ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans les résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

12. Variation du fonds de roulement

	2005	2004
Débiteurs	(1 017) \$	(638) \$
Subventions de la Province à recevoir	4 784	1 149
Subventions des municipalités à recevoir	(2 887)	2 626
Subventions du Gouvernement du Canada à recevoir	(5 893)	(1 911)
Pièces de rechange et fournitures	(93)	(187)
Charges payées d'avance	(387)	366
Créditeurs et charges à payer	2 534	17 681
Produits constatés d'avance	576	359
Somme à verser à la province d'Ontario	2 321	3 778
Avantages sociaux futurs à verser	15 934	1 825
	15 872 \$	25 048 \$

13. Instruments financiers

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société, lesquels se composent des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, des subventions de la Province à recevoir, des subventions des municipalités à recevoir, des subventions du gouvernement du Canada à recevoir, des créditeurs et des charges à payer et des sommes à verser à la province d'Ontario, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance approchée.

La société n'a pas de concentration importante de risque de crédit.

La Société n'a pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée aux variations des prix du pétrole brut en raison de sa consommation de carburant diesel. Les variations éventuelles des prix du pétrole brut pourraient avoir une incidence importante sur le coût des services de transport. Ce risque est atténué à l'occasion par l'utilisation de contrats d'achat à terme de carburant diesel afin de geler de façon ferme les coûts d'exploitation futurs engagés. Au 31 mars 2005, la Société n'avait pas conclu de conventions à prix fixe pour l'achat de carburant. Au 31 mars 2004, la Société avait conclu des ententes pour l'achat de 24 874 000 litres de carburant diesel au prix 0,3062 \$ le litre. Les achats excédentaires de carburant s'effectuaient aux prix du marché.

Greater Toronto Transit Authority

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

31 mars 2005

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

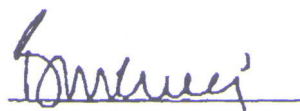
Régie des transports en commun de la région de Toronto (RTCRT)**Objet : Responsabilité de la direction pour le rapport annuel**

Les états financiers ci-joints de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (RTCRT) et tous les renseignements contenus dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

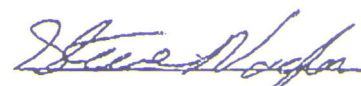
Ces états financiers ont été préparés par Deloitte & Touche LLP en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, la direction a fait des jugements et des estimations informés conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction en matière de rapports financiers, révisé les états financiers et les recommande au conseil pour approbation.

Le Bureau du vérificateur général, les vérificateurs indépendants nommés par le conseil d'administration, a examiné ces états financiers. Son rapport souligne la portée de son examen et son opinion de ces états financiers. Les vérificateurs indépendants ont un accès complet et sans restriction au conseil d'administration.



Bruce McCuaig
Président du conseil, RTCRT



Steve Naylor
Trésorier, RTCRT

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 2005 et l'état des résultats d'exploitation et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2005 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Peall'.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Toronto, Ontario
Le 8 juin 2005

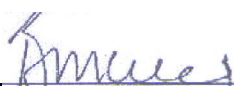
RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Bilan
31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
<u>ACTIES</u>		
À court terme		
Montant provenant de la province de l'Ontario	8 248	8 540
Immobilisations affectées en garantie (note 3)	153 926	174 002
	162 174	182 542
<u>PASSIF ET INSUFFISANCE DE L'ACTIF</u>		
Passif à court terme		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	10 780	10 581
Intérêts sur la dette à long terme	8 248	8 540
	19 028	19 121
Dette à long terme (note 4)	411 005	448 341
Insuffisance de l'actif	(267 859)	(284 920)
	162 174	182 542

Voir notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Président



Membre du Conseil

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État des résultats et insuffisance de l'actif

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 (en milliers de dollars)	2004 (en milliers de dollars)
Revenus		
Subventions de fonctionnement de la province	45 144	38 416
Amortissement du gain sur change reporté sur la dette à long terme	<u>25 972</u>	<u>1 572</u>
	71 116	39 988
Charges		
Amortissement des immobilisations	20 076	20 229
Intérêts sur la dette à long terme	<u>33 979</u>	<u>34 607</u>
	<u>54 055</u>	<u>54 836</u>
Excédents des charges sur les revenus	17 061	(14 848)
Insuffisance en début d'exercice	<u>(284 920)</u>	<u>(270 072)</u>
Insuffisance en fin d'exercice	<u><u>(267 859)</u></u>	<u><u>(284 920)</u></u>

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)****1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ**

La Régie des transports en commun de la région de Toronto (la Régie) a été créée en tant que personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto (la Loi)*. Le 7 août 1999, aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto*, abrogée depuis, les activités relatives aux transports en commun de la Régie des transports en commun de la région de Toronto ont été transférées à la Régie des transports en commun du grand Toronto, sans contrepartie monétaire. Ce transfert englobait tous les éléments d'actif et de passif, ainsi que les employés, à l'exception du matériel roulant ferroviaire et de la dette associée qui sont assujettis aux conventions de vente conditionnelle, décrites à la note 4 et que la Régie continue d'administrer.

Aux termes de la Loi, les objets de la Régie sont les suivants :

- (a) exercer ses droits et remplir ses obligations à l'égard du matériel roulant ferroviaire qui fait l'objet des six conventions de vente conditionnelle datées du 30 mars 1994, conclues entre la Régie et Asset Finance (Bermuda) Limited, y compris ses droits et obligations issus de ces conventions;
- (b) exercer les fonctions que lui assigne le ministre des Transports conformément aux droits et obligations qui lui sont conférés.

À titre d'organisme de la Couronne, la Régie est exonérée de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149 1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, car ils sont consolidés dans les états financiers de la province d'Ontario. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actifs, comme suit :

Autre matériel ferroviaire	25 ans
Locomotives	20 ans

(b) Conversion des devises

La dette à long terme en dollars américains est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les gains ou pertes de change non réalisés sont reportés et amortis sur la durée restante de la dette.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)

(c) Charges administratives

Les services administratifs sont fournis sans frais par le ministère des Transports.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations consistent en locomotives et autre matériel ferroviaire affectés en garantie pour la dette à long terme décrite à la note 4. Le 7 août 1999, la Régie a signé une entente de bail de matériel et cédé en location ces locomotives et voitures de train de banlieue à deux niveaux à la Régie des transports en commun du grand Toronto (Réseau GO) pour un prix nominal d'un dollar par année. En vertu de cette entente de bail de matériel, qui se termine le 1^{er} juillet, le Réseau GO est responsable de l'entretien et des autres obligations connexes.

	2005 (\$)			2004 (\$)
	Coûts	Amortisse - ment cumulé	Nets	Nets
Autre matériel ferroviaire	363 308	236 082	127 226	141 758
Locomotives	110 905	84 205	26 700	32 244
	<u>474 213</u>	<u>320 287</u>	<u>153 926</u>	<u>174 002</u>

4. DETTE À LONG TERME

À la demande du ministère des Finances de l'Ontario, la Régie a conclu une entente de financement le 31 mars 1994. Aux termes de l'entente, 42 des locomotives et 243 voitures de train de banlieue à deux niveaux ont été vendues au prix de 311 867 \$ US (431 530 \$ CA) et immédiatement rachetées de la même contrepartie au même prix en vertu de conventions de vente conditionnelle qui prennent fin le 1^{er} juillet 2006. Les produits de la vente ont été versés à la province, après déduction des frais de transaction de 4 271 \$. La Régie, pendant qu'elle était assujettie aux conventions de vente conditionnelle, a convenu de rembourser ses obligations et les intérêts courus sur la période de 12 ans.

La transaction a été comptabilisée en tant que financement garanti. La dette est garantie par les locomotives et les voitures de train de banlieue à deux niveaux, sur lesquels la Régie conserve un droit d'utilisation.

Afin de minimiser le risque de fluctuation du taux de change pour le gouvernement de l'Ontario, la province a conclu un contrat de swap de devises. En fin d'exercice, environ 76 % de la dette était couverte par le contrat de swap de devises. Comme la régie n'est pas une partie au contrat de swap de devises, les présents états financiers ne tiennent pas compte des répercussions de cette entente. À ce titre, la Régie constate l'incidence

des fluctuations des devises et en reporte le montant, déduction faite de l'amortissement cumulé, tandis que la Province constate le gain ou la perte compensatoires sur le swap. En raison du caractère unique de la dette à long terme, il n'est pas utile d'établir la juste valeur de ladite transaction.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)

4. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Conven- tion de vente condi- tionnelle	Emprunt maximal en dollars US	Taux d'intérêt moyen en %	Solde au 31 mars 2005 en dollars US	Garantie
1	14 487	7,27536	13 723	Voitures de train de banlieue et voitures de tête à deux niveaux
2	108 926	7,26143	105 020	Voitures de train de banlieue et voitures de tête à deux niveaux
3	23 794	7,38419	20 594	Locomotives
4	70 319	7,28488	65 570	Voitures de train de banlieue et voitures de tête à deux niveaux
5	60 702	7,36798	57 353	Voitures de train de banlieue et voitures de tête à deux niveaux
6	41 926	7,39563	40 020	Locomotives
	<u>320 154</u>		<u>302 280</u>	
Montants convertis en dollars canadiens au taux de			1,2096	
En dollars canadiens			365 638	
Gain sur change reporté, après déduction de l'amortissement cumulé de 3 520 \$			<u>56 147</u>	
			421 785	
Moins : tranche échéant à moins d'un an			<u>(10 780)</u>	
			<u>411 005</u>	

Pour l'exercice, les montants des remboursements annuels en dollars US que doit effectuer la Régie sont les suivants :

Exercice	Rembourse- ment du principal en dollars US	Intérêts en dollars US	Total en dollars US
2005-2006	8 911	22 073	30 984
2006-2007	293 369	10 727	304 096
	<u>302 280</u>	<u>32 800</u>	<u>335 080</u>

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)**

5. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Conformément à un protocole d'entente en date de décembre 1993, signé avec le ministre des Finances et confirmé par le sous-ministre des Transports dans une lettre datée du 9 juillet 1997, la province fournira au besoin des subventions de fonctionnement à la Régie afin que celle-ci puisse s'acquitter de ses obligations de remboursement de sa dette et des intérêts courus.

6. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La présentation de l'état des flux de trésorerie n'a pas été nécessaire puisque les présents états financiers contiennent déjà toute l'information disponible.

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur



À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2005, et les états des produits et des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 9 juin 2005

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

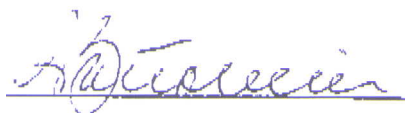
SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2005

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Actif		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	200 048	200 811
Intérêts courus	2 359	2 146
Prêts en cours (note 4)	29 207	26 761
	<u>231 614</u>	<u>229 718</u>
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	6 943	10 960
	<u>238 557</u>	<u>240 678</u>
Passif		
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	6 943	10 960
Engagements (note 8)		
Investissement net de la province de l'Ontario	<u>231 614</u>	<u>229 718</u>
	<u>238 557</u>	<u>240 678</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Président



Administrateur

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des produits et des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario
pour l'exercice clos le 31 mars 2005

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Produits		
Subvention de la province de l'Ontario		
Fonctionnement	60 000	60 000
Administration (note 7)	836	847
Intérêts sur les espèces et quasi-espèces	5 480	7 351
Intérêts sur les prêts en cours	1 070	909
	<u>67 386</u>	<u>69 107</u>
Charges		
Subventions	61 873	79 386
Prêts-subventions	2 152	3 931
Créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements (note 6)	376	(111)
Administration (note 7)	1 089	1 214
	<u>65 490</u>	<u>84 420</u>
Excédent des produits par rapport aux charges (excédent des charges par rapport aux produits)	1 896	(15 313)
Investissement net de la province de l'Ontario, au début de l'exercice	<u>229 718</u>	<u>245 031</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, à la fin de l'exercice	<u>231 614</u>	<u>229 718</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2005

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Prêts	(5 805)	(1 497)
Encaissements et recouvrements de prêts	2 418	6 902
Subventions et prêts-subventions	(62 394)	(83 743)
Intérêts reçus sur prêts en cours	23	48
	<u>(65 758)</u>	<u>(78 290)</u>
Activités de financement		
Apport en espèces de la province :		
Activités de prêt et d'aide financière	60 000	60 000
Administration	836	847
	<u>60 836</u>	<u>60 847</u>
Activités de fonctionnement		
Intérêts reçus sur les espèces et quasi-espèces	5 248	10 534
Frais administratifs	(1 089)	(1 214)
	<u>4 159</u>	<u>9 320</u>
Diminution des espèces et quasi-espèces	(763)	(8 123)
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	<u>200 811</u>	<u>208 934</u>
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	<u>200 048</u>	<u>200 811</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005****1. HISTORIQUE**

La Société a été constituée sans capital-actions, le 1^{er} juin 1988, en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société consiste à financer les projets visant des améliorations infrastructurelles et le développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts du fédéral et de la province en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En décembre 2004, le mandat de la Société a été réorienté dans le cadre du Plan pour la prospérité du Nord pour accroître le nombre d'emplois durables et de possibilités d'emploi dans le secteur privé à l'échelle du Nord de l'Ontario. Le mandat réorienté vise à permettre à la Société de travailler avec les entrepreneurs, les entreprises et les organisations commerciales du Nord de l'Ontario tout en continuant d'appuyer les projets d'infrastructure et de développement communautaire. Pour réaliser ces objectifs, la Société offrira des programmes ciblés axés sur cinq nouveaux thèmes : la création d'emplois, les jeunes, l'efficacité énergétique, les technologies émergentes et le développement communautaire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principes comptables employés pour préparer ces états financiers sont résumés ci-dessous.

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario accorde des fonds en vue de financer les activités de prêt et d'aide financière de la Société et rembourse à celle-ci certains frais administratifs. L'investissement de la province est réduit des frais de fonctionnement nets.

c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement. Les placements sont comptabilisés au coût.

d) Prêts en cours

Les prêts en cours sont indiqués selon leur valeur de réalisation nette estimative. Les prêts sans intérêt sont actualisés en fonction du taux d'emprunt provincial moyen pour déterminer la valeur actualisée du prêt. La différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt constitue en substance une subvention et elle est, par conséquent, reconnue comme charge de subvention pour l'exercice au cours duquel le prêt a été consenti. Le montant de l'écart d'actualisation du prêt est amorti dans les intérêts créditeurs sur la durée du prêt.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2005

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Provision pour créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts en cours consentis par la Société. Outre certaines sommes radiées et dépréciées, on conserve une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions pour certains prêts ainsi qu'une provision générale, et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et dépréciées durant l'exercice, nettes des recouvrements de sommes radiées et dépréciées réalisés au cours des exercices précédents, de même que les modifications aux provisions, figurent au poste «Créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements» dans l'état des produits et des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

f) Constatation des produits

Les subventions du gouvernement sont comptabilisées dès leur réception. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

g) Prêts-subventions

En général, les prêts sont dispensés de remboursement à condition que l'emprunteur satisfasse à certaines exigences une fois que le prêt est déboursé. La Société passe en charges les prêts-subventions lorsqu'ils sont déboursés.

h) But des estimations comptables

Afin de préparer des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs et les produits et les charges présentés au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Société, en vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, investit ses fonds excédentaires dans des titres autorisés par la *Loi*

Les espèces et quasi-espèces comprennent ce qui suit :

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Espèces	18 886	31 355
Placements à court terme	181 162	169 456
	<u>200 048</u>	<u>200 811</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (SUITE)

Les placements à court terme comprennent des bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) affichant un rendement moyen de 2,68 % (le rendement moyen correspondait à 2,58 % en 2004) et dont la valeur marchande se rapproche de la valeur comptable. Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. PRÊTS EN COURS

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Prêts courants	6 031	3 094
Prêts à long terme	35 103	34 648
Provision pour créances irrécouvrables	(10 172)	(9 791)
Escompte sur prêts	<u>(1 755)</u>	<u>(1 190)</u>
	<u>29 207</u>	<u>26 761</u>

Le total des prêts en cours pour lesquels une provision particulière pour créances irrécouvrables de 8 551 914 \$ a été comptabilisée est de 12 551 904 \$. Le solde de la provision est une provision générale.

En général, les prêts portent intérêt à des taux fixes variant de 0 % à 9,25 % et sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Solde au début de l'exercice	1 190	2 470
Ajouter : montant de l'écart d'actualisation du prêt (crédité) inscrit comme charge de subvention	1 631	(425)
Soustraire : montant amorti dans les intérêts sur prêts en cours	(1 066)	(855)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 755</u>	<u>1 190</u>

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société doit gérer un fonds dont les produits proviennent de la société Ontario Power Generation Incorporated et dont l'objectif consiste à venir en aide aux collectivités ayant éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société doit traiter les demandes de financement en fonction de critères de financement établis jusqu'à ce que ces fonds soient épuisés.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION (SUITE)

Voici le bilan des activités du Fonds :

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Revenus de placements	204	402
Sommes versées aux collectivités	<u>(4 221)</u>	<u>(4 444)</u>
Résultats nets pour l'exercice	(4 017)	(4 042)
 Solde du Fonds, au début de l'exercice	 <u>10 960</u>	 <u>15 002</u>
Solde du Fonds, à la fin de l'exercice	<u><u>6 943</u></u>	<u><u>10 960</u></u>

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Le solde du Fonds est constitué de ce qui suit :		
Espèces (chèques émis en excédent des fonds en dépôt)	788	(2 813)
Bons du Trésor arrivant à échéance dans 90 jours ou moins	6 155	13 761
Intérêts courus	-	12
	<u><u>6 943</u></u>	<u><u>10 960</u></u>

6. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PERTES SUR PLACEMENTS, NETTES DES RECOUVREMENTS

Les créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements, figurant à l'état des produits et des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario se détaillent comme suit :

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Recouvrements	(5)	(17)
Augmentation (diminution) de la provision pour prêts douteux	<u>381</u>	<u>(94)</u>
Charges nettes	<u><u>376</u></u>	<u><u>(111)</u></u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

7. ADMINISTRATION

Certains frais administratifs, dont les salaires et avantages sociaux des employés, les déplacements effectués par ces derniers, les autres éléments normalement fournis par le gouvernement et l'hébergement, sont assumés par la province de l'Ontario par l'intermédiaire du ministère du Développement du Nord et des Mines. En voici les détails :

	2005 (milliers \$)	2004 (milliers \$)
Salaires et avantages sociaux	743	773
Transport et communications	185	189
Services	59	98
Marketing	82	139
Fournitures et matériel	20	15
	<u>1 089</u>	<u>1 214</u>
Moins : charges assumées par la province	<u>836</u>	<u>847</u>
Charges assumées par la Société	<u>253</u>	<u>367</u>

En outre, la Société de développement de l'Ontario engage contre rémunération une société privée de gestion des actifs qui gère certains des portefeuilles de prêts de la Société. Les frais de gestion ne sont cependant pas reflétés dans les états financiers.

La Société accorde des prestations de retraite à tous ses employés permanents en cotisant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de pension à prestations déterminées auxquels contribuent des employeurs multiples et qui ont été établis par la province de l'Ontario. La contribution aux caisses de retraite ainsi que les charges complémentaires de retraite liées à des avantages offerts aux salariés admissibles sont versées par le Secrétariat du Conseil de gestion, mais elles ne figurent pas dans les états financiers.

8. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les fonds que la Société s'est engagée à verser mais qui n'ont pas été déboursés s'établissaient à environ 92 311 000 \$ comparativement à 138 047 000 \$ en 2004.

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société consistent en des espèces et des quasi-espèces et des prêts en cours. La juste valeur des espèces et quasi-espèces se rapproche de leur valeur comptable de ces instruments en raison de la courte échéance de ces placements. La juste valeur des prêts en cours se rapproche de la valeur comptable de ces instruments étant donné qu'il existe une provision pour créances irrécouvrables et que les prêts sont actualisés.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

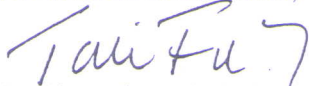
Les états financiers de la Société de logement de l'Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils sont la responsabilité de la direction de la Société. Lors de la préparation d'états financiers, il faut nécessairement utiliser des estimations établies selon le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions affectant l'exercice en cours ne seront finalisées avec certitude qu'à des périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, selon des seuils d'importance relative raisonnables et sur la base de l'information disponible au 7 avril 2005.

La direction tient un système de contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible rapidement. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et communique ses résultats à la direction et au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et des contrôles internes. C'est au conseil qu'il revient d'examiner et d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le sous-vérificateur général, dont la responsabilité est d'évaluer si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, décrit brièvement la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,



La directrice générale de la
Société de logement de l'Ontario,

Toni Farley

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Société de logement de l'Ontario
et au ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 2004, ainsi que l'état des résultats et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 7 avril 2005

Gary R. Peall, CA
Le sous-vérificateur général

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État des résultats et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	98 820	98 795
Investissements immobiliers (note 2)	26 389	31 531
Montant dû de la province de l'Ontario	47	670
	125 256	130 996
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1 360 586	1 360 523
	1 485 842	1 491 519

PASSIF

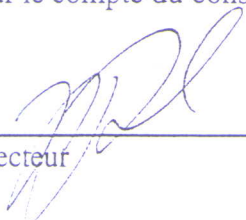
Comptes créditeurs et charges à payer	64 894	67 076
Versement de la dette à long terme exigible à court terme	36 970	34 745
Dette à long terme (note 4)	912 518	952 960
	1 014 382	1 054 781
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1 360 586	1 360 523

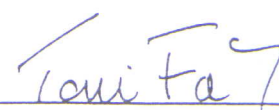
PASSIF ÉVENTUEL (note 5)

DÉFICIT ACCUMULÉ	(889 126)	(923 785)
	1 485 842	1 491 519

Voir les notes accompagnant les états financiers.

Pour le compte du conseil :


 Directeur


 Administrateur

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État des résultats et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Subventions de la province :		
- Service de la dette	97 679	97 824
- Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (nc)	16 888	16 888
- Recettes du programme de bourses du Ministère (note 6)	1 150	1 150
Intérêts reçus des logements pour étudiants	1 963	2 078
Recettes du programme de bourses des gestionnaires de services (note 6)	27	-
Total des recettes	117 707	117 940
Dépenses :		
Intérêt sur les débetures :		
- Biens transférés	62 230	64 462
- Logements pour étudiants	1 963	2 078
Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	16 888	16 888
Programme de bourses (note 6)	1 150	1 325
Programme de bourses - gestionnaires de services (note 6)	27	-
Divers	190	139
Total des dépenses	82 448	84 892
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (note 7)	35 259	33 048
Remboursement de capital à la province	(600)	-
Déficit accumulé, Début de l'exercice	(923 785)	(956 833)
Déficit accumulé, Fin de l'exercice	(899 126)	(923 785)

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2004

NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de logement de l'Ontario est un organisme du ministère des Affaires municipales et du Logement qui continue d'exister aux termes de la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*, L.R.O. de 1990, chap. O.21.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la Société était le plus grand locateur de l'Ontario, détenant environ 84 000 logements sociaux. Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* (LRLS), la propriété des logements sociaux a été transférée à compter du 1^{er} janvier 2001 aux sociétés locales de logement (SLL) qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux. La LRLS exigeait que les biens soient transférés aux SLL sans contrepartie, ce qui a entraîné une perte pour la Société et a créé le déficit accumulé courant.

La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens. Elle a également conservé la responsabilité de l'administration des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif et du passif éventuel. Les paiements du service de la dette et autres dépenses de la Société sont recouvrés auprès du ministère des Affaires municipales et du Logement sous forme de subventions.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

- i. Les subventions de la province sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses sont engagées.
- ii. Le déficit accumulé sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour payer le remboursement du principal de la dette à long terme de la Société.
- iii. Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2004

2. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
(a) Logements pour étudiants	25 277	30 377
(b) Logements provinciaux	1 112	1 154
	26 389	31 531

(a) Logements pour étudiants

Cet investissement représente des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement scolaire verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs. En 2004, une université a remboursé l'avance consentie pour la réalisation d'un projet dont le coût initial était de 5 391 \$.

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	39 486	44 877
Moins : remboursements de capital cumulés	14 209	14 500
	25 277	30 377

(b) Logements provinciaux

Tous les biens immeubles ont été transférés aux SLL municipales, sauf un immeuble d'habitation pour lequel certaines questions juridiques n'ont pas été réglées. L'avance consentie pour payer le coût de cet immeuble est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et celle-ci reçoit de la province une subvention égale au versement sur sa dette à long terme correspondante.

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	1 262	1 262
Moins : remboursements de capital cumulés	150	108
	1 112	1 154

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2004

3. FONDS POUR LES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, puis de prêter ces fonds sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles – le taux moyen pondéré est de 10,3 %.

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, au cours de la période allant de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province.

Au 31 décembre 2004, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	3 963	3 900
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques à des universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts à recevoir	33 283	33 283
	1 360 586	1 360 523
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 323 340	1 323 340
Intérêts à payer	33 283	33 283
Solde du Fonds	3 963	3 900
	1 360 586	1 360 523

Les taux d'intérêts sur les hypothèques consenties aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débentures correspondantes de la Société. Cependant, les taux d'intérêts sur les prêts à la province traduisent les taux moins élevés en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisent pas à assurer le service des débentures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2004

Voici le détail des opérations liées au solde du Fonds :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Solde – Début de l'exercice	3 900	3 811
Intérêts créditeurs sur les prêts et hypothèques	119 152	119 178
Subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement	16 888	16 888
Intérêts versés sur les débentures du RPC	(135 977)	(135 977)
Solde – Fin de l'exercice	3 963	3 900

En 2005, la Société transférera le solde du Fonds à la province, soit 3 963 000 \$, car il s'agit d'un excédent par rapport aux besoins de la Société.

4. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	847 479	881 544
Prêts remboursables à la province	102 009	106 161
	949 488	987 705
Moins : versement exigible à court terme	36 970	34 745
	912 518	952 960

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu des fonds d'immobilisation de la province de l'Ontario pour financer des investissements dans des biens immobiliers – maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province, qui avaient auparavant été inclus dans le surplus d'apport, ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministre des Finances. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats et du déficit et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,8 % et de 7,1 % (2003 – 6,8 % et 7,1 % respectivement). Les frais d'intérêts pour l'exercice s'élevaient à 64,2 millions de dollars (2003 – 66,5 millions), dont 7,3 millions de dollars (2003 – 7,6 millions) ont été versés à la province.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2004

Voici le calendrier de remboursement du principal et des intérêts au cours des cinq prochaines années :

	Débiteures de la SCHL	Prêts remboursables à la province	Total
	en milliers de dollars		
2005	90 604	11 306	101 910
2006	90 499	11 274	101 773
2007	90 379	11 248	101 627
2008	90 300	11 227	102 527
2009	90 203	11 199	101 402

5. PASSIF ÉVENTUEL

- a) La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est responsable des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les ensembles financés par la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement rembourse tous les coûts engagés par la Société. Au 31 décembre 2004, les prêts hypothécaires impayés s'élevaient à 4,8 milliards de dollars pour les ensembles financés par la province. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.
- b) Aux termes de la LRLS, la Société a maintenu la responsabilité de nettoyer les sites contaminés faisant partie de l'ancien portefeuille de logement social. Regent Park, qui appartenait à la Société, fait l'objet d'un réaménagement par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Le coût de la restauration de Regent Park n'est pas encore connu. En mars 2005, la Société a fait une contribution de 507 000 \$ à la TCHC pour la restauration de Regent Park et s'est engagée à verser la somme additionnelle de 80 000 \$ plus tard dans le courant de 2005.
- c) La Société est une partie défenderesse dans le cadre d'une poursuite judiciaire. Il est impossible de prévoir les coûts que la Société pourrait devoir assumer suite au règlement de ce litige.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2004

6. PROGRAMME DE BOURSES

Le programme de bourses Albert Rose offre de l'aide financière aux locataires de logements à loyer indexé sur le revenu en Ontario qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires. Le montant du financement, 1 150 000 \$ en 2004, est réparti de façon égale entre les locataires admissibles, sous réserve d'un montant maximum de la bourse intégrale de 3 000 \$ et d'un montant maximum de la bourse à court terme de 1 000 \$. Les gestionnaires de services municipaux ont été invités à participer à ce programme à l'égard des locataires de leurs aires de services; en 2004, certains gestionnaires de services ont fourni un financement additionnel de 27 000 \$.

7. EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

8. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère des Affaires municipales et du Logement fournit gratuitement des services administratifs à la Société.

9. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme on l'explique ci-dessous, la juste valeur marchande estimative de ces instruments financiers est fondée sur les prix du marché pertinents et sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2004. L'estimation de la juste valeur marchande n'indique pas nécessairement le montant que la Société peut recevoir ou engager dans des transactions commerciales réelles. Cette estimation est de nature subjective et implique des éléments d'incertitude ainsi que d'importantes questions de jugement et ne peut par conséquent être déterminée avec précision. Des changements dans les hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les estimations.

La juste valeur marchande des montants dus à la province de l'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur marchande des débentures de la SCHL est fondée sur les rentrées futures liées à chaque instrument et actualisées grâce à un taux d'intérêt basé sur des instruments d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Au 31 décembre 2004, la juste valeur marchande globale des débentures de la SCHL dépassait leur valeur comptable globale par 129 millions de dollars (2003 – 114,2 millions de dollars).

Comme la Société est contrôlée par la province de l'Ontario, la juste valeur marchande des prêts remboursables à la province (97,3 millions de dollars au 31 décembre 2004) n'a pas été calculée.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2004

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains montants des états financiers de 2003 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Les états financiers de Société d'exploitation de la Place de l'Ontario n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

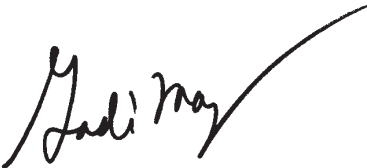
Les états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont été dressés selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur les meilleurs jugements de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 6 mai 2005.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. Les Services de vérification interne du ministère des Finances évaluent de manière continue l'efficacité de ces contrôles internes et présentent leurs conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gadi Mayman', with a long, sweeping flourish extending from the end.

Gadi Mayman

Vice-président et chef de la direction (par intérim)

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2005 et les états des revenus, des dépenses, du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Toronto (Ontario)
6 mai 2005

J.R. McCarter, CA
Vérificateur général

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

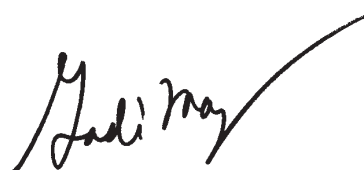
Bilan

au 31 mars 2005

(en millions de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	138 \$	8 \$
Débiteurs	523	355
Intérêts à recevoir	10	12
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	<u>300</u>	<u>250</u>
	971	625
 Paiements en remplacement d'impôts à recevoir (note 11)	 92	 248
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (notes 5, 11)	351	351
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	12 074	12 080
Frais d'emprunt reportés	<u>360</u>	<u>451</u>
	<u>13 848 \$</u>	<u>13 755 \$</u>
 PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	302 \$	250 \$
Dû aux consommateurs d'électricité (note 12)	528	-
Intérêts à payer	536	563
Effets à payer à court terme (note 7)	1 146	1 177
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	<u>1 556</u>	<u>3 945</u>
	4 068	5 935
 Dette à long terme (note 7)	 24 948	 22 433
Contrats d'achat d'électricité (note 9)	3 785	4 021
Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	<u>1 410</u>	<u>1 916</u>
	34 211	34 305
Éventualités et garanties (note 14)		
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3, 11)	<u>(20 363)</u>	<u>(20 550)</u>
	<u>13 848 \$</u>	<u>13 755 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :


Colin Andersen
Président

Gadi Mayman
Vice-président (par intérim)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

(en millions de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1, 11)	997 \$	1 000 \$
Paielements en remplacement d'impôts (notes 1, 11)	511	627
Intérêts	741	771
Ventes d'électricité (note 9)	610	510
Réduction nette des CAÉ (note 9)	236	104
Recouvrement des dépenses d'années antérieures - FPCAPÉ (note 12)	20	-
Autres	10	10
Total des revenus	<u>3 125</u>	<u>3 022</u>
DÉPENSES		
Intérêts		
- Dette à court terme	48	78
- Dette à long terme	1 737	1 812
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	93	142
Amortissement des frais d'emprunt reportés	69	91
Fonds de prot. des consomm. contre les augment. de prix d'élect. (note 12)	-	253
Achats d'électricité (note 9)	840	797
Approvisionnement temporaire en électricité (note 13)	-	70
Frais de garantie d'emprunt	138	134
Exploitation	13	12
Total des dépenses	<u>2 938</u>	<u>3 389</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	187	(367)
Passif non provisionné, au début de l'exercice	<u>20 550</u>	<u>20 183</u>
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	<u>20 363 \$</u>	<u>20 550 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

(en millions de dollars)

	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	187 \$	(367) \$
Rajustements		
Réduction nette des CAÉ (note 9)	(236)	(104)
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	93	142
Amortissement des frais d'emprunt reportés	69	91
Paievements en remplacement d'impôts à recevoir	156	(30)
Autres éléments	198	(163)
Flux de trésorerie fournis (requis) par l'exploitation	467	(431)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	3 741	5 490
Moins remboursement de dette à long terme	3 498	2 279
Émission (remboursement) de dette à long terme, montant net	243	3 211
Émission (remboursement) de dette à court terme, montant net	(31)	(2 236)
Paievement à valoir sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	(600)	(1 200)
Remboursement d'effets à recevoir	51	661
Flux de trésorerie provenant du (requis par le) financement	(337)	436
Augmentation de l'encaisse et des quasi-espèces	130	5
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	8	3
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	138 \$	8 \$
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent (l'insuffisance) des revenus sur les dépenses	1 812 \$	1 883 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SFIÉO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, lesquelles comprennent :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIÉ), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1^{er} avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIÉ en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars sous forme de titres de créance remboursables à la SFIÉO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans l'OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIÉO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIÉO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution de l'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cents le kWh pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement, organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIÉO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de divers mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydroélectricité de base d'OPG fait l'objet de prix réglementés et l'électricité qui provient de ces producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats fait l'objet de prix établis en vertu de ces contrats. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines régies par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux et les prix du marché pour les autres installations de production. La Loi a également constitué l'Office de l'électricité de l'Ontario chargé de s'assurer d'un approvisionnement adéquat à long terme en électricité.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Puisque la SFIÉO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des CAÉ et la date prévue d'extinction des obligations de la SFIÉO. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers et feront l'objet d'un rajustement annuel suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Frais d'emprunt reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises

La dette comprend les obligations, effets et débentures à court, moyen et long termes. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIÉO a commencé à recevoir les prix réels des contrats d'électricité de la part des contribuables, le tout prenant effet le 1^{er} janvier 2005, et ne subira plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. L'élimination effective de ce passif surviendra pendant la durée d'application résiduelle des contrats, dont la plupart prendront fin d'ici 12 ans.

Le coût de l'électricité en vertu des nouveaux contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable annoncé en novembre 2004 et les revenus provenant de la revente de cette électricité dans le marché seront enregistrés comme électricité produite et revendue en vertu des contrats.

3) Continuité de l'exploitation

Pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, la SFIÉO dépend d'emprunts faits par la Province. Elle dépend aussi du plan à long terme d'extinction du passif non provisionné adopté par le gouvernement et décrit à la note 11.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

5) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIÉO la fraction du bénéfice net combiné d'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, le bénéfice des filiales n'a pas dépassé le coût de financement des investissements de la Province. Par conséquent, aucun transfert au titre du revenu réservé au secteur de l'électricité n'a été constaté (néant en mars 2004).

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

6) Effets à recevoir et prêts en cours

(\$ millions)

	Échéance	Taux d'intérêt	Versement	31 mars 2005	31 mars 2004
Province de l'Ontario	2039 - 2041	5,85	Mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2006 - 2011	5,44 à 6,65	Bisannuel	3 295	3 200
SIERÉ	2009	7,90	Bisannuel	78	78
				12 258	12 163
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir				300	250
				11 958	11 913
Plus les prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPÉ) (note 9)				116	167
				12 074 \$	12 080 \$

La SFIÉO a convenu avec l'OPG et la SIERÉ de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

En 2002, la SFIÉO avait par ailleurs convenu avec l'OPG de reporter jusqu'en décembre 2004 des remboursements de principal totalisant 200 millions de dollars qui devaient être effectués initialement en mars et en septembre 2002. Ces remboursements ont à nouveau été reportés, cette fois à décembre 2006. En outre, la SFIÉO a convenu avec l'OPG de reporter à la nouvelle période comprise entre mars 2005 et septembre 2006 des remboursements de principal totalisant 500 millions de dollars qui devaient être effectués initialement entre mars 2003 et septembre 2004.

En janvier 2005, la SFIÉO a convenu avec l'OPG de reporter de nouveau des remboursements de principal atteignant 200 millions de dollars et exigibles en mars 2005 à mars 2010 et de reporter à septembre 2010 des remboursements de principal de 300 millions de dollars exigibles en septembre 2005. De plus, l'OPG a émis un billet portant intérêt d'une valeur de 95 millions de dollars venant à échéance en mars 2010 plutôt qu'un paiement d'intérêt payable à la SFIÉO en mars 2005.

En ce qui concerne l'exercice 2005-2006, la SFIÉO a convenu d'accepter un billet portant intérêt d'OPG d'une valeur de 98 millions de dollars venant à échéance en 2010 plutôt qu'un paiement d'intérêts exigible par l'OPG en septembre 2005. En outre, comme le décrit une entente en date du 28 avril 2005 conclue entre l'OPG et la SFIÉO, cette dernière a convenu de fournir jusqu'à 600 millions de dollars à l'OPG au cours de la période prenant fin le 31 mars 2006. Le 29 avril 2005, la SFIÉO a avancé 400 millions de dollars à l'OPG aux termes de l'entente. Cette avance et toute autre avance en vertu de l'entente seront inscrites au fur et à mesure dans les comptes de la SFIÉO.

Voici un résumé par année d'échéance de la dette d'OPG envers la SFIÉO :

(en millions de dollars)		
Exercice	Montant	
2005-2006	300	\$
2006-2007	700	
2007-2008	400	
2008-2-09	375	
2009-2010	707	
2010-2011	625	
2011-2012	188	
Total	3 295	\$

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

7) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2005, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(En millions de dollars) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Autre devise	Total 2005	Total 2004
Échéance :					
1 an	2 211	491	—	2 702	5 122
2 ans	2 285	829	—	3 114	1 556
3 ans	528	1 385	—	1 913	2 813
4 ans	3 496	388	—	3 884	1 581
5 ans	1 629	—	140	1 769	3 483
1-5 ans	10 149	3 093	140	13 382	14 555
6-10 ans	5 548	1 615	307	7 470	5 708
11-15 ans	484	—	—	484	648
16-20 ans	3 273	—	—	3 273	3 678
21-25 ans	2 191	—	—	2 191	2 116
26-50 ans	850	—	—	850	850
Total	22 495 \$	4 708 \$	447 \$	27 650 \$	27 555 \$

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 6,52 % (6,54 % en mars 2004), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 17 octobre 2031. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2005 était de 5,2 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars en mars 2004), couverte à 100 % en dollars canadiens (100 %, soit 4,5 milliards de dollars, en mars 2004). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

	31 mars 005			31 mars 2004		
(En millions de \$)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	1 146	—	1 146	1 177	—	1 177
Tranche à court terme des titres à long terme	1 056	500	1 556	3 697	248	3 945
Titres à long terme	14 608	10 340	24 948	11 520	10 913	22 433
	16 810 \$	10 840 \$	27 650 \$	16 394 \$	11 161 \$	27 555 \$

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIÉO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et elle est comparée aux valeurs boursières, le cas échéant. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2005, la juste valeur estimative de la dette de la SFIÉO s'élevait à 31,6 milliards de dollars (32,2 milliards de dollars en mars 2004). Elle était supérieure à la valeur comptable de 27,7 milliards de dollars (27,6 milliards de dollars en mars 2004), étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, de même qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

8) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIÉO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très sévères afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIÉO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIÉO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIÉO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la SFIÉO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises et les montants des opérations en devises, non couverts, ne peuvent dépasser 5 % du total de la dette. Au 31 mars 2005, une tranche de 0,1 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,1 % en mars 2004) était dépourvue de couverture.

Le risque de taux variable auquel est exposée la SFIÉO découle de l'évolution des taux à court terme. La SFIÉO réduit son risque de taux en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, le risque de taux non couvert, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 20 % du total de la dette. Au 31 mars 2005, la dette à taux variable de la SFIÉO représentait 8,5 % de sa dette totale (8,0 % en mars 2004).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIÉO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Conformément aux explications de la note 3, la SFIÉO s'en remet à la Province pour emprunter et remployer les fonds requis pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance.

Le tableau qui suit renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIÉO, par type, en cours au 31 mars 2005, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché, ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés (en millions de dollars)

Au 31 mars 2005

Exercice d'échéance	2006	2007	2008	2009	2010	6-10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL 2005	2004
Swaps de devises	425	829	868	387	517	1 287	-	4 313	3 357
Swaps de taux d'intérêt	1 429	2 282	1 200	988	1 241	3 138	1 404	11 682	8 348
Contrats de change à terme	1 395	-	-	-	-	-	-	1 395	1 578
Autre ¹	62	111	-	-	-	-	-	173	112
Total	3 311 \$	3 222	2 068	1 375	1 758	4 425	1 404	17 563 \$	13 395 \$

⁽¹⁾ Comprend les options et les contrats à terme normalisés.

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIÉO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés au 31 mars 2005.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2005	31 mars 2004
Risque de crédit brut ⁽¹⁾	6 797	5 398
Moins compensation ⁽²⁾	(7 177)	(5 787)
Risque de crédit net⁽³⁾	(380) \$	(389) \$

Notes :

- (1) Le risque de crédit brut concerne notamment les swaps, les options, les contrats à terme normalisés, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats de change à terme.
- (2) Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente. Cependant, les contrats cadres prévoient la compensation à la liquidation.
- (3) Le risque de contrepartie positif (au sens où les contreparties avaient une dette envers la SFIÉO) s'établissait à 22 millions de dollars (130 millions de dollars en mars 2004) et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIÉO avait une dette envers les contreparties), à 402 millions de dollars (519 millions de dollars en mars 2004), soit un risque de crédit net total de 380 millions de dollars (389 millions de dollars en mars 2004).

Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIÉO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise. La SFIÉO gère son risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des contrats (contrats cadres) avec la quasi-totalité de ses contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

La SFIÉO gère son risque de crédit en s'assurant régulièrement de suivre les limites de crédit et en traitant avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. Au 31 mars 2005, la plus importante concentration de risques de crédit de la SFIÉO était associée à une contrepartie dont la cote était de « A+ », soit plus de 10 % du risque de crédit net. Si la SFIÉO devait remplacer tous ses contrats de swaps avec cette contrepartie, il lui en coûterait 20 millions de dollars (60 millions de dollars en 2004).

9) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité (CAÉ) et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPÉ) de l'Ontario. À titre de société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoyaient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs à celui du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPÉ a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) depuis que la SFIÉO a remplacé Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999. Depuis l'ouverture du marché de l'électricité en mai 2002, cette électricité a été revendue au prix coûtant au réseau géré par l'OPG. Après l'ouverture du marché, la SFIÉO a subi des pertes annuelles au titre de l'électricité achetée des PPÉ. Le modèle de la VAFT a été mis à jour au 31 mars 2003, de sorte que le passif estimatif a diminué de 422 millions de dollars pour atteindre 3 745 millions de dollars. Ce changement par rapport à 2002-2003 sera amorti sur 10 ans.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, depuis le 1^{er} janvier 2005, la SFIÉO a commencé à recevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité pour l'électricité vendue aux termes des contrats d'achat d'électricité (CAÉ) actuels conclus avec des producteurs privés d'électricité (PPÉ) et elle ne subira plus de pertes sur ces contrats. L'élimination effective de ce passif se produira au cours de la durée non écoulée des contrats, dont la plupart prendront fin d'ici 12 ans.

Au cours de l'exercice, la SFIÉO a acheté 840 millions de dollars d'électricité (797 millions de dollars en mars 2004) et a vendu cette électricité à 610 millions de dollars (510 millions de dollars en mars 2004). Les prêts des PPÉ ont diminué de 51 millions de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 116 millions de dollars (167 millions de dollars

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

en mars 2004), essentiellement en raison des remboursements de principal.

État du passif au titre des CAÉ (en millions de dollars)		
Au 31 mars 2005		
	2005	2004
Passif au début de l'exercice	3 683 \$	3 745 \$
Frais d'intérêt pour l'exercice*	163	221
Moins la perte estimative en cours d'exercice	(357)	(283)
Total partiel	3 489	3 683
Plus : Frais de réévaluation non amortis		
Réévaluation brute	422	422
Amortissement cumulé	(126)	(84)
	296	338
	3 785 \$	4 021 \$

* À compter du 1^{er} janvier 2005, l'intérêt n'est plus ajouté au passif.

Au cours de l'année, le ministère de l'Énergie a produit une demande de propositions en vue de fournir un approvisionnement de 300 MW de nouvelle énergie renouvelable. La SFIÉO a conclu des contrats portant sur 395 MW aux termes de la DDP. En vertu des contrats, la SFIÉO possède le droit unilatéral de céder les contrats à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO). La responsabilité de ces contrats n'avait pas encore été transférée en date du 31 mars 2005. Le coût de l'électricité achetée en vertu de ces contrats et les revenus tirés de la revente de cette électricité dans le marché seront enregistrés au fur et à mesure que l'électricité est produite et revendue en vertu des contrats.

10) Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire

En tant que société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIÉO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1^{er} avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux. En mars 2002, la Province et l'OPG ont conclu l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) afin de mettre sur pied, de financer et de gérer des fonds distincts pour disposer des sommes nécessaires au règlement des frais de gestion des déchets nucléaires et à la cessation de l'exploitation des centrales.

Le conseil d'administration de la SFIÉO a approuvé le financement, pour une période de quatre ans, du fonds d'intendance de la cessation de l'exploitation des centrales qu'OPG a établi, ce qui règle ainsi le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire. La SFIÉO a versé, le 24 juillet 2003, une somme de 1 200 millions de dollars à valoir sur ce passif, de même qu'une somme de 600 millions de dollars le 31 mars 2005.

Le taux d'intérêt correspond à l'indice des prix à la consommation de l'Ontario plus 3,25 % conformément à l'ONFA, dont les modalités ont été arrêtées définitivement le 24 juillet 2003. Un engagement de payer 1 410 millions de dollars au 31 mars 2005 (1 916 millions de dollars en mars 2004) a été pris à l'égard du fonds d'intendance de la cessation de l'exploitation des centrales.

11) Passif non provisionné

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 19,4 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité d'Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIÉO le 1^{er} avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir et 1,5 milliard de dollars en prêts en cours et autres actifs. Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour rembourser la dette au sein même de ce secteur. Le plan est fondé sur les flux de

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

trésorerie provenant des sources suivantes au 1^{er} avril 1999 :

des **effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards de dollars), d'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERÉ (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

des **paiements en remplacement** d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par l'OPG, Hydro One et les services municipaux de distribution de l'électricité;

une **redevance de liquidation de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

un **revenu réservé au secteur de l'électricité**. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein même du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné d'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Aux termes du plan à long terme, les obligations de la SFIÉO seront probablement éteintes pendant la période comprise entre 2012 et 2020.

12) Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité

Le 11 novembre 2002, la Province a dévoilé un programme conçu pour fournir de l'électricité aux consommateurs désignés et à faible volume au tarif fixe de 4,3 cents le kWh au moins jusqu'en 2006, et ce, rétroactivement au 1^{er} mai 2002. Les fournisseurs d'électricité continuent de toucher le prix du marché libre fixé sur le marché de la SIERÉ. Le programme était soutenu et administré par l'entremise du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité (FPCAPÉ) que gère la SFIÉO.

Le 18 décembre 2003, la *Loi de 2003 modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (établissement du coût de l'électricité)* a été adoptée. En vertu de cette loi, le gel du prix à 4,3 cents le kWh a été supprimé en date du 1^{er} avril 2004 et remplacé par une structure de prix plus proche du coût véritable de l'électricité, accompagnée d'importantes mesures d'incitation pour conserver l'énergie. Le régime de prix fixe à 4,3 cents le kWh a pris fin le 1^{er} avril 2004 et a été remplacé par un régime de prix provisoire selon lequel la première tranche de 750 kWh de consommation par mois est facturée à 4,7 cents le kWh et l'excédent est facturé à 5,5 cents le kWh. Ces régimes d'établissement des prix fixés par la loi bénéficiaient de l'appui du FPCAPÉ.

Pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, le FPCAPÉ affichait un excédent de 704 millions de dollars (coût net de 253 millions de dollars en 2004). Conformément à la *Loi de 2003 sur l'établissement du prix de l'électricité* et aux règlements afférents, la responsabilité de la gestion du FPCAPÉ a été cédée à un nouvel organisme, l'Office de l'électricité de l'Ontario, à compter du 1^{er} janvier 2005. Par conséquent, une somme de 176 millions de dollars de l'excédent de l'exercice 2005 a été transférée à l'OEO, ce qui représente les paiements devant être effectués pour le premier trimestre de 2005. Le reste de l'excédent, soit 528 millions de dollars, figure comme passif au bilan et sera retourné aux consommateurs.

De plus, la SFIÉO a recouvré 20 millions de dollars au cours de l'exercice relativement aux dépenses du Fonds engagées avant le 1^{er} avril 2004 à la suite de la vérification continue exécutée par la SFIÉO au titre des demandes du Fonds faites par des sociétés de distribution locale.

13) Approvisionnement temporaire en électricité

En avril 2003, la SFIÉO a reçu instruction d'entreprendre un projet visant à installer de 200 à 400 MW de production temporaire pour renflouer les réserves en électricité de l'Ontario pendant l'été et l'automne de 2003.

La SFIÉO a assuré la mise en place d'un dispositif de production alimentée au gaz naturel de 249 MW en été 2003 à un

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

coût de 70 millions de dollars. Comme tous les contrats s'y rapportant ont expiré le 31 décembre 2003, ce poste de dépense ne fait l'objet d'aucune dépense au cours du présent exercice.

14) Éventualités et garanties

La SFIÉO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIÉO le 1^{er} avril 1999. Aux termes de la restructuration d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999, chaque société remplaçante (OPG, Hydro One, ESA et SIERÉ, et leurs filiales respectives) doit prendre en charge les obligations liées aux activités de l'ancienne Ontario Hydro qui lui ont été transférées. Si ces obligations restent à la charge de la SFIÉO, la société remplaçante est également tenue d'indemniser cette dernière. En ce qui concerne les poursuites judiciaires touchant les activités d'Ontario Hydro conservées par la SFIÉO, il est impossible de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites pour le moment. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers à leur endroit. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve de franchises de 10 et de 20 millions de dollars respectivement, la SFIÉO a convenu d'indemniser Hydro One et l'OPG en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'un élément ayant fait l'objet d'un transfert aux sociétés ou devant faire l'objet d'un transfert en date du 1^{er} avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'un élément et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations.

La SFIÉO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 91 millions de dollars au 31 mars 2005 (102 millions de dollars en 2004).

15) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel des activités, la SFIÉO a conclu des opérations avec les apparentés suivants, dont l'identité a été divulguée dans les notes afférentes aux états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

- a) Ontario Power Generation Inc.
- b) Hydro One Inc.
- c) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
- d) Office de l'électricité de l'Ontario
- e) Office ontarien de financement

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

Les états financiers de Société immobilière de l'Ontario n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

Fiducies et autres états financiers

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

*Opinion du vérificateur*

À l'attention de la Commission de retraite des juges provinciaux
et du ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de l'évolution du solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice clos le 31 mars 2005. Comme décrit à la note 2, les états financiers ont été préparés en conformité avec l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon la convention comptable décrite à la note 2 afférente à l'état financier.

Cet état financier, qui n'a pas été, et ne devait pas l'être, préparé conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, est publié uniquement à titre d'information et à l'attention de la Commission de retraite des juges provinciaux et du ministre des Finances, aux fins de l'exécution de leurs obligations fiduciaires en vertu du règlement 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Il n'est pas prévu, et il ne devrait pas l'être, que cet état financier soit destiné à des personnes autres que les utilisateurs indiqués ou à toute autre fin.

Toronto, Ontario
Le 3 juin 2005

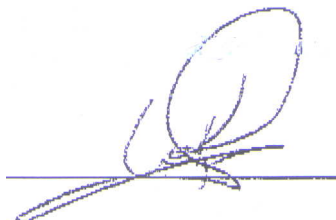
Gary R. Peall, CA
Vérificateur général adjoint

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX**État de l'évolution du solde de la Caisse
Pour l'exercice clos le 31 mars 2005**

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Dépôts		
Cotisations		
Participants	4 625	2 944
Province de l'Ontario (note 4)	30 347	11 235
Intérêts créditeurs	30 132	27 551
	<u>65 104</u>	<u>41 730</u>
Paielements		
Prestations de retraite et allocations aux survivants	23 124	15 882
	<u>23 124</u>	<u>15 882</u>
Augmentation nette de la Caisse	41 980	25 848
Solde en dépôt auprès du ministre des Finances		
Au début de l'exercice	351 084	325 236
À la fin de l'exercice	<u>393 064</u>	<u>351 084</u>

Voir les notes afférentes à l'état financier.

Approuvé au nom de la Commission :



Président

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 MARS 2005

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est gérée par la Commission de retraite des juges provinciaux désignée par le Règlement de l'Ontario 67/92, dans sa version modifiée, pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La brève description de la Caisse qui suit ne donne que des renseignements généraux. Pour des renseignements complets, veuillez consulter le Règlement.

a) Description générale

La Caisse a pour objet de verser des prestations de retraite aux juges provinciaux et protonotaires retraités qui participent au régime ou des allocations aux survivants pour les personnes à leur charge.

b) Politique de capitalisation

Les participants contribuent à raison de 7 % de leur salaire jusqu'au moment où ils satisfont aux exigences de service de base ou qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, selon la première de ces éventualités.

La cotisation que doit verser la province est calculée par évaluation actuarielle, comme décrit à la note 4.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont fondées sur l'âge et le nombre d'années de service à temps plein au crédit du participant au moment où il cesse d'exercer ses fonctions et du salaire à temps plein des juges au plus haut rang judiciaire occupé par le participant pendant qu'il était en fonctions. Les participants ont droit à ces prestations durant toute la durée de leur vie.

d) Pension d'invalidité

Les participants ayant atteint l'âge de 65 ans qui ont au minimum cinq années de service à temps plein et qui sont incapables d'exercer leurs fonctions en raison d'une lésion ou d'une maladie chronique ont droit à une rente complète.

e) Allocations aux survivants

Une allocation aux survivants correspondant à 60 % des prestations de retraite est versée au conjoint sa vie durant ou aux enfants qui satisfont aux critères d'âge, de garde, de scolarisation ou d'invalidité définis à l'article 22 du Règlement.

f) Remboursement en cas de décès

En cas de décès, un remboursement est payable au représentant successoral du participant si personne n'a droit à une allocation aux survivants. Le montant du remboursement est égal aux cotisations du participant à la Caisse majorées des intérêts, déduction faite des prestations déjà payées.

g) Remboursement des retraits

S'il interrompt ses états de service pour une raison autre que le décès, le participant qui n'est pas admissible à des prestations de retraite a le droit de recevoir un remboursement de ses contributions à la Caisse majorées des intérêts.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX**Notes afférentes à l'état financier****31 MARS 2005**

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE (SUITE)**h) Intérêts créditeurs**

Les intérêts sont appliqués comme suit au crédit de la Caisse sur la base du calcul prévu par décret :

- au solde d'ouverture en fonction du taux d'intérêt moyen pondéré applicable aux titres à 25 ans émis ou garantis par la province de l'Ontario depuis l'établissement de la Caisse (8,24 % sur le solde au 1^{er} avril 2004);
- à l'excédent mensuel des cotisations reçues sur les prestations versées au cours de l'exercice, au taux sur 25 ans estimé pour l'exercice, les données réelles étant rajustées l'année suivante.

i) Statut de la Caisse

La Caisse n'est pas soumise aux exigences de rapport imposées dans la *Loi sur les régimes de retraite* et ses règlements. Elle a toutefois le statut de régime de retraite enregistré aux fins de l'impôt sur le revenu.

j) Indexation des prestations

Les prestations sont rajustées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des salaires pour l'ensemble des activités économiques du Canada publié par Statistique Canada, sous réserve d'un plafond de 7 % pour une année donnée.

k) Prochains changements touchant la Caisse

La *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* limite les prestations de retraite payables par la Caisse pour les années de service postérieures à 1991. Le Cabinet a approuvé le fait que les prestations dépassant la limite imposée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* soient fournies par le biais d'un compte supplémentaire distinct dans le Trésor.

Les modalités de la Caisse sont en cours de révision afin de les rendre conformes aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et un décret sera nécessaire pour ouvrir le compte supplémentaire. L'Agence du revenu du Canada est au courant du statut du compte supplémentaire. À ce jour, la Caisse a versé environ 29 937 423 \$ qui auraient dû être versés par le compte supplémentaire. Une fois le compte ouvert, il faudra procéder à un rapprochement entre ce compte et la Caisse, qui sont tous deux détenus par le Trésor de la province de l'Ontario

2. CONVENTION COMPTABLE IMPORTANTE

L'état financier a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, car l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, stipule que la Caisse doit consister en des contributions et des sommes d'argent versées, transférées ou créditées à la Caisse, moins les montants payés.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la province de l'Ontario.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 MARS 2005

4. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS FUTURES

La province est responsable de la dette non provisionnée de la Caisse de retraite des juges provinciaux et rembourse cette dette par des montants recommandés par les évaluations actuarielles périodiques de la Caisse.

La Commission de rémunération des juges provinciaux a été créée en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* afin de déterminer, par un processus indépendant et exécutoire, la rémunération des juges provinciaux. Le 5^e rapport triennal de la Commission de rémunération des juges provinciaux, publié en décembre 2003, a recommandé des augmentations d'environ 21 % (y compris des changements au salaire industriel global canadien), sur une période de trois ans avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2001 et se terminant le 31 mars 2004. La province a contesté les recommandations devant les tribunaux, lesquels ont toutefois sanctionné les recommandations de la Commission en juin 2004.

La plus récente évaluation actuarielle de la Caisse, en date du 31 mars 2003, a été publiée en août 2004 et tient compte de l'impact des recommandations de la Commission. Selon cette évaluation, la valeur actualisée des cotisations futures exigibles du gouvernement au titre du passif non capitalisé était de 211 524 000 \$ et la province devrait cotiser 37,6 % de la masse salariale des juges actifs jusqu'à la prochaine évaluation.

Le tableau suivant indique l'impact résultant sur les dépôts versés à la Caisse et les prestations versées par cette dernière pour l'exercice 2005, y compris la partie rétroactive applicable aux périodes antérieures au 1^{er} avril 2004.

	Courant \$	Rétroactif \$	Total \$
Dépôts			
Participants	3 662	963	4 625
Province de l'Ontario	20 791	9 556	30 347
Intérêts créditeurs	29 260	872	30 132
Paielements			
Prestations de retraite et allocations aux survivants	17 921	5 203	23 124

Responsabilité à l'égard de l'information financière



Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent des montants fondés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle qui paraît dans les états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour obtenir un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir, à la divulgation et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne procède à des vérifications pour s'assurer que les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) sont appropriés et uniformes.

Rôle de l'actuaire

En ce qui a trait à la préparation des états financiers, la direction prépare une évaluation, y compris la sélection des hypothèses appropriées, de la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT à la date du bilan. En ce qui concerne la préparation des états financiers, Eckler Partners Ltd. détermine l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future et fournit une opinion au conseil d'administration sur la pertinence de la dette au titre de l'indemnisation future constatée par la direction de la CSPAAT à la date du bilan. La formulation d'une telle opinion nécessite notamment un examen de la suffisance et de la fiabilité des données ainsi qu'un examen du processus d'évaluation utilisé par la direction. Il incombe à l'actuaire indépendant de déterminer si les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes et aux directives et règlements qui y sont associés. Lorsqu'il procède à l'examen de la dette au titre de l'indemnisation future qu'a déterminée la direction, qui est de par sa nature même intrinsèquement variable, l'actuaire pose des hypothèses concernant les taux de mortalité et d'intérêt futurs, les frais, les tendances connexes ainsi que les autres éventualités, en tenant compte des circonstances propres à la CSPAAT. Il va de soi que la dette au titre de l'indemnisation future n'évoluera pas exactement comme prévu et pourrait, en fait, s'écarter considérablement des prévisions. De plus, les prévisions ne comportent aucune provision

pour les nouvelles catégories de demandes de prestations qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans la base de données relative aux demandes de prestations.

La direction est responsable de l'exactitude et de l'intégralité des données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation. Le rapport de l'actuaire décrit l'étendue de l'examen et expose l'opinion à cet égard.

Rôle du vérificateur externe

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante et objective des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Lorsqu'ils effectuent leur vérification, les vérificateurs externes se servent du travail effectué par l'actuaire indépendant et de son rapport portant sur la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT. Les vérificateurs externes ont un accès complet et sans restriction au conseil d'administration et au comité de vérification pour discuter de questions de vérification et d'information financière et des constatations connexes. Le rapport des vérificateurs externes expose l'étendue de leur vérification, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.

Jill Hutcheon
Jill Hutcheon
Présidente intérimaire
du conseil

Malen Ng
Malen Ng
Administrateur
Chef des finances

Le 11 mars 2005

Rapport des vérificateurs

*À la Commission de la sécurité professionnelle et
de l'assurance contre les accidents du travail,
au ministre du Travail et au vérificateur provincial*



Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan consolidé de la CSPAAT au 31 décembre 2004, et les états consolidés des résultats de fonctionnement, de l'évolution de la dette non provisionnée, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP' with a long horizontal line extending from the end of the signature.

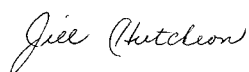
Comptables agréés
Toronto, Canada

Le 11 mars 2005

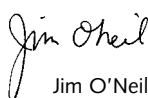
BILAN CONSOLIDÉ		
au 31 décembre		
(en millions de dollars)	2004	2003
ACTIF		
Encaisse et quasi-espèces	154 \$	452 \$
Sommes à recevoir	748	653
Placements (note 3)	11 961	10 037
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	620	527
Biens, équipement et autres éléments d'actif (note 5)	160	178
	13 643 \$	11 847 \$
PASSIF		
Sommes à payer	569 \$	546 \$
Emprunt hypothécaire (note 6)	71	71
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	620	527
Régimes d'avantages sociaux des employés (note 7)	393	378
Dette au titre de l'indemnisation future (note 8)	18 410	17 460
	20 063	18 982
DETTE NON PROVISIONNÉE (note 9)		
Insuffisance cumulée des revenus par rapport aux dépenses	(7 735)	(7 135)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 315	–
	(6 420)	(7 135)
	13 643 \$	11 847 \$

Engagements et éventualités (note 12)

Au nom du conseil d'administration,



Jill Hutchon, Présidente intérimaire du conseil
Administratrice



Jim O'Neil
Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2004	2003
Revenu brut	3 660 \$	3 385 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT COURANT		
Revenus		
Primes provenant de l'exercice considéré	2 124 \$	2 068 \$
Placements (note 3)	470	456
Autre revenu (note 5)	49	–
	2 643	2 524
Dépenses		
Coûts d'indemnisation (note 8)	4 051	3 491
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	60	56
Frais administratifs et autres (note 10)	204	210
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 11)	188	172
	4 503	3 929
Excédent des dépenses par rapport aux revenus de fonctionnement courant	(1 860)	(1 405)
Primes pour dette non provisionnée	1 017	861
EXCÉDENT DES DÉPENSES PAR RAPPORT AUX REVENUS	(843) \$	(544) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2004	2003
EXCÉDENT CUMULÉ DES DÉPENSES PAR RAPPORT AUX REVENUS		
Solde au début de l'exercice	(7 135) \$	(6 591) \$
Effet de la modification de la convention comptable (note 2)	243	–
Excédent des dépenses par rapport aux revenus	(843)	(544)
Solde à la fin de l'exercice	(7 735)	(7 135)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Effet de la modification de la convention comptable (note 2)	845	–
Gains non réalisés sur les placements, déduction faite des montants réalisés	470	–
Solde à la fin de l'exercice	1 315	–
DETTE NON PROVISIONNÉE, À LA FIN DE L'EXERCICE	(6 420) \$	(7 135) \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2004	2003
INSUFFISANCE DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(843) \$	(544) \$
Autres éléments du résultat étendu :		
Gains nets non réalisés sur les actifs financiers susceptibles de vente survenant au cours de la période considérée	606	–
Reclassement des gains réalisés comptabilisés dans le revenu	(136)	–
Gains non réalisés sur les placements, déduction faite des montants réalisés	470	–
RÉSULTAT ÉTENDU	(373) \$	(544) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Pour les exercices terminés les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Provenance de l'encaisse :		
Primes provenant de l'exercice considéré	2 058 \$	2 099 \$
Primes pour dette non provisionnée	989	855
Revenu de placements	382	316
	3 429	3 270
Affectation de l'encaisse :		
Requérants, survivants et fournisseurs de soins	(2 797)	(2 700)
Caisse pour perte de revenu de retraite	(60)	(56)
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(436)	(476)
Obligations et engagements sanctionnés par la loi	(218)	(160)
	(3 511)	(3 392)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(82)	(122)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Vente de placements	17 832	17 896
Achat de placements	(18 048)	(17 435)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de placement	(216)	461
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	(298)	339
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	452	113
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	154 \$	452 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2004

1. NATURE DU FONCTIONNEMENT

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle préconise la prévention des lésions et des maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations d'assurance aux travailleurs qui ont subi une lésion survenue du fait et au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle. La CSPAAT fournit également des prestations d'assurance aux survivants des travailleurs décédés par suite d'une lésion ou d'une maladie professionnelles et facilite le retour au travail rapide et sécuritaire des travailleurs blessés.

Les employeurs protégés par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* sont répartis en deux groupes : les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. Les employeurs de l'annexe 1 sont assurés en vertu d'un régime de « responsabilité collective » et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT. Les employeurs de l'annexe 2 sont « autoassurés » et sont individuellement responsables des coûts intégraux des demandes de prestations de leurs travailleurs. La CSPAAT verse des prestations d'assurance aux travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci lui remboursent les coûts des demandes de prestations, y compris les frais administratifs et les coûts liés aux activités de prévention de la CSPAAT.

La CSPAAT veille également à l'application de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* du gouvernement fédéral. Aux termes d'une entente conclue avec Développement des ressources humaines Canada, le gouvernement fédéral est considéré comme un employeur de l'annexe 2.

Le revenu de la CSPAAT provient des primes qu'elle perçoit auprès de tous les employeurs de l'annexe 1 qui sont couverts aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle tire également des revenus d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle maintient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours. Les remboursements faits par les employeurs de l'annexe 2 contribuent également à accroître les revenus de la CSPAAT. La CSPAAT ne reçoit ni financement ni appui financier du gouvernement. Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation puisque la direction prévoit éliminer la dette non provisionnée sur une durée de plusieurs années.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'annexe 1 et de l'annexe 2 de la CSPAAT et ses filiales. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces principes exigent que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont des effets sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Modification des conventions comptables

Au 1^{er} janvier 2004, la CSPAAT a adopté les nouvelles normes comptables de l'ICCA nommément « instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*) et « résultat étendu » (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*).

Aux termes de la nouvelle norme « instruments financiers – comptabilisation et évaluation », la CSPAAT a, conformément à l'intention de la direction, désigné la totalité de ses placements en tant que titres susceptibles de vente, sauf les instruments dérivés, qui sont classés en tant que titres de transaction.

Les titres susceptibles de vente comprennent les titres qui peuvent être vendus en réaction aux fluctuations des taux d'intérêt, aux changements du risque de change, aux modifications des sources de financement ou par anticipation de ceux-ci, ou pour satisfaire les besoins de liquidités. Les titres susceptibles de vente sont maintenant comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés sous le poste du revenu de placements dans l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les gains et pertes non réalisés sur les titres susceptibles de vente sont comptabilisés sous Autres éléments du revenu étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés.

Les titres de transaction, qui sont achetés pour être vendus à court terme, sont déclarés à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés sous le poste du revenu de placements au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Ces modifications comptables sont mises en application prospectivement depuis le 1^{er} janvier 2004. Les chiffres de la période précédente et les informations fournies n'ont pas été redressés.

Aux termes de la méthode comptable précédente, les obligations étaient comptabilisées à la fraction non amortie du coût. Les gains et pertes réalisés à la vente d'obligations et de coupons ont été reportés et amortis sur une période de 20 ans ou jusqu'à ce que le titre vendu arrive à échéance, selon la période la plus courte. Les titres de participation et les biens immobiliers ont été comptabilisés au coût d'acquisition rajusté à leur juste valeur, selon la méthode de la moyenne mobile fondée sur une période de cinq ans. Les gains et pertes réalisés ont été reportés et amortis sur une période de quatre ans.

À la suite de ce changement, au 1^{er} janvier 2004, la valeur comptable des placements a augmenté de 845 millions de dollars pour constater le montant des gains non réalisés sur les placements, et ce montant formait le solde d'ouverture des autres éléments du résultat étendu cumulé. Également à la suite de ce changement, les gains nets non amortis réalisés sur la vente des placements au cours des exercices précédents au montant de 243 millions de dollars ont été comptabilisés en réduisant l'excédent accumulé des dépenses par rapport aux revenus (dette non provisionnée) à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'effet de la modification comptable sur les résultats d'exploitation de 2004 a été une augmentation du revenu de placements de 15 millions de dollars et une augmentation des autres éléments du résultat étendu de 470 millions de dollars.

Au 31 décembre 2004, l'impact total de cette modification comptable consistait en une réduction de la dette non provisionnée de 1 573 millions de dollars.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds qui consistent en des espèces et en des instruments du marché monétaire venant initialement à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Placements

Les placements sont constitués de valeurs mobilières à court terme, d'obligations, de titres de participation et de biens immobiliers et sont classés comme des titres de transaction ou des titres susceptibles de vente, conformément à l'intention de la direction. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. La CSPAAT a désigné la totalité de ses placements en tant que titres susceptibles de vente, sauf les instruments dérivés, qui sont classés en tant que titres de transaction.

Les titres susceptibles de vente comprennent les titres qui peuvent être vendus en réaction aux fluctuations des taux d'intérêt, aux changements du risque de change, aux

modifications des sources de financement ou par anticipation de ceux-ci, ou pour satisfaire les besoins de liquidités. Les titres susceptibles de vente sont maintenant comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés sous le poste du revenu de placements dans l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les gains et pertes non réalisés sur les titres susceptibles de vente sont comptabilisés sous le poste des autres éléments du revenu étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés.

Les titres de transaction, qui sont achetés pour être vendus à court terme, sont déclarés à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés sous le poste du revenu de placements au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des placements est la valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur à la cote n'est pas disponible, une juste valeur estimative est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables.

L'encaisse et les quasi-espèces libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Le coût des valeurs mobilières à court terme, des bons du Trésor et des dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an, plus le revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur de ces instruments.

La juste valeur des obligations et des titres de participation libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La juste valeur des biens immobiliers est fondée sur leur valeur d'expertise, qui est établie à intervalles réguliers.

Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun. Ce prix représente la quote-part revenant à la CSPAAT de l'actif net sous-jacent à sa juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Conversion des comptes établis en devises

L'actif et le passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change courant à la date du bilan. Les revenus et dépenses sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes sur change réalisés sont comptabilisés dans les résultats. Les gains et pertes sur change non réalisés sont comptabilisés sous le poste des autres éléments du résultat étendu.

Instruments financiers dérivés

La CSPAAT est partie à des opérations de change à terme qui sont désignées comme des titres de transaction. Au début, la valeur contractuelle des sommes à recevoir et à payer découlant de ces contrats est comptabilisée dans les placements. Les gains et pertes réalisés dans les contrats de change sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers

La valeur comptable des sommes à recevoir et à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné qu'ils sont des instruments à court terme.

Caisse pour perte de revenu de retraite (anciennement caisse de retraite des travailleurs blessés)

La caisse pour perte de revenu de retraite est investie dans des valeurs mobilières à court terme, des obligations, des titres de participation et un fonds commun. Ces placements sont désignés comme étant susceptibles de vente et sont comptabilisés à leur juste valeur, de la façon décrite précédemment. Les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placements de la caisse pour perte de revenu de retraite durant l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Biens, équipement et autres éléments d'actif

Les biens, équipement et autres éléments d'actif sont inscrits au coût. Le coût des bâtiments comprend les frais d'aménagement et de financement et les autres coûts capitalisés avant le jour où ils deviennent complètement opérationnels. À ce moment-là, l'amortissement commence. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charges le coût des immobilisations sur leur durée d'utilisation estimative, qui est de 20 ans pour les bâtiments, cinq ans pour le matériel de bureau, trois ans pour le matériel informatique, et la durée du contrat de location ou dix ans pour les améliorations locatives.

Primes

Avant le début de l'exercice, la CSPAAT établit le montant total des primes que les employeurs de l'annexe 1 doivent payer et les informe de leur taux de prime pour l'année suivante. Le revenu provenant des primes est déterminé par l'affectation des taux de prime aux masses salariales des employeurs de l'annexe 1.

Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée. Les employeurs de l'annexe 2 sont individuellement responsables du paiement de toutes les prestations d'assurance ayant trait aux demandes de prestations de leurs travailleurs. Les remboursements des prestations versées et des frais administratifs reliés aux demandes de prestations sont comptabilisés sous le poste du revenu provenant des primes.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle qui estime la valeur actualisée des paiements futurs relatifs à la perte de gains, à la réintégration au marché du travail, à l'indemnisation pour invalidité de courte et de longue durée, aux soins de santé, aux prestations de survivant, aux prestations de retraite et aux frais administratifs liés aux demandes de prestations. Elle représente une provision pour les paiements d'indemnisation futurs et les frais administratifs futurs liés aux demandes de prestations présentées le 31 décembre ou avant cette date. La valeur de cette provision a été déterminée en estimant les paiements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre et aux lois pertinentes.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes de prestations se rapportant à l'annexe 2. Les coûts liés à ces demandes ne sont pas considérés comme relevant de la CSPAAT, puisqu'ils constituent une obligation des employeurs de l'annexe 2.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour les demandes de prestations futures reliées aux maladies professionnelles ou pour les lésions et maladies qui ne sont pas actuellement considérées comme étant reliées au travail.

Régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux

La CSPAAT offre un certain nombre de régimes d'avantages sociaux qui fournissent des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles. Ces régimes comprennent un régime de pension prévu par la loi, un régime de retraite complémentaire ainsi que des programmes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, notamment les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance vie.

La CSPAAT finance ses régimes de pension prévus par la loi et ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite annuellement, en fonction des montants déterminés de façon actuarielle pour acquitter les prestations auxquelles les employés ont droit aux termes des règlements en matière de pensions et des politiques relatives aux régimes d'avantages sociaux actuellement en vigueur. Ces régimes de pension fournissent des prestations fondées sur les années de service et les gains moyens à la retraite.

Les évaluations actuarielles sont effectuées tous les ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, en fonction des projections des niveaux de rémunération

des employés jusqu'au moment de la retraite. Les placements détenus dans les caisses de retraite comportent principalement des titres de participation, des obligations et des débetures. L'actif de caisse de retraite est évalué à la juste valeur.

Les frais relatifs aux prestations de retraite, qui sont inclus dans les salaires et les charges sociales faisant partie des frais administratifs et autres (note 10), comprennent le coût des prestations de retraite pour les services de l'exercice considéré, les intérêts débiteurs sur les créances, le rendement prévu du capital investi sur la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif du régime et l'amortissement des prestations au titre des coûts des services passés non comptabilisés, les gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés et les éléments d'actif ou les obligations transitoires non comptabilisés. L'amortissement est imputé sur la durée moyenne de service prévue et restante des employés actifs couverts par le régime.

L'excédent cumulatif des cotisations à une caisse de retraite sur le montant comptabilisé sous le poste des frais est déclaré en tant que charge de retraite reportée dans les autres éléments d'actif. L'excédent cumulatif des charges de retraite sur les cotisations à la caisse de retraite est déclaré dans les obligations des régimes d'avantages sociaux. Les obligations découlant des programmes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont également déclarées dans les obligations des régimes d'avantages sociaux.

Le montant intégral des gains ou pertes découlant de la modification des obligations relatives aux accidents du travail est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel les gains ou pertes surviennent.

Les autres charges au titre du régime à cotisations déterminées sont comptabilisées dans le revenu pour les services rendus par les employés durant la période considérée.

3. PLACEMENTS ET REVENU DE PLACEMENTS

La valeur des placements est répartie par catégorie comme suit :

(en millions de dollars)	2004				2003	
	Coût non amorti	Rajustements à la valeur comptable *	Montants non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de transaction :						
Contrats de change	– \$	– \$	(1) \$	(1) \$	– \$	– \$
Susceptibles de vente :						
Valeurs mobilières à revenu fixe						
Obligations	3 233	–	149	3 382	2 320	2 829
Titres de participation						
Canadiens	1 913	200	597	2 710	1 946	2 404
Étrangers – États-Unis	2 288	9	106	2 403	2 180	2 324
– Mondiaux	2 494	38	416	2 948	3 153	3 108
	6 695	247	1 119	8 061	7 279	7 836
Biens immobiliers	388	32	48	468	391	412
Revenu de placement à recevoir	51	–	–	51	47	48
	10 367	279	1 316	11 962	10 037	11 125
Total des placements	10 367 \$	279 \$	1 315 \$	11 961 \$	10 037 \$	11 125 \$

* Rajustements à la valeur comptable comptabilisés dans l'excédent des dépenses par rapport aux revenus dans les exercices précédents.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte attribuable aux mouvements défavorables du cours des devises par rapport au dollar canadien. À l'occasion, la CSPAAT utilise des contrats de change pour couvrir le risque de change. Les contrats de change sont des ententes visant à changer une quantité d'une devise contre une autre à une date ultérieure et à un prix établi, convenu au moment du contrat. La juste valeur de ces instruments financiers pourrait varier en fonction des changements de variables sous-jacentes touchant les contrats, tels les fluctuations des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats.

Les montants nominaux de référence des contrats de change sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens au taux de change contractuel en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2004 viennent à échéance au cours des trois premiers mois de 2005.

Au 31 décembre 2004, la valeur nominale des contrats de change en vigueur était de 301 millions de dollars (1 256 millions de dollars en 2003). Les contrats en vigueur qui affichaient une position favorable avaient une juste valeur de 1 million de dollars (28 millions de dollars en 2003) et ceux qui affichaient une position défavorable avaient une juste valeur négative de 2 millions de dollars (valeur négative de 3 millions de dollars en 2003). Les pertes non réalisées sur les contrats de change en attente de 1 million de dollars ont été comptabilisées dans le résultat net.

La juste valeur du portefeuille de placements comprend 5 313 millions de dollars (5 380 millions de dollars en 2003) de valeurs libellées en devises.

Obligations, selon l'échéance, au 31 décembre :						
(en millions de dollars)	2004					2003
	Échéance					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Obligations d'État						
Valeur comptable	–	1 081 \$	641 \$	675 \$	2 397 \$	1 937 \$
Juste valeur	–	1 081 \$	641 \$	675 \$	2 397 \$	2 012 \$
Rendement (%)*	–	3,3	4,2	5,0	4,0	5,4
Obligations de sociétés						
Valeur comptable	3 \$	393 \$	312 \$	277 \$	985 \$	778 \$
Juste valeur	3 \$	393 \$	312 \$	277 \$	985 \$	817 \$
Rendement (%)*	2,5	3,6	4,6	5,6	4,5	4,8
Moins : Gains non amortis					–	395 \$
Total						
Valeur comptable	3 \$	1 474 \$	953 \$	952 \$	3 382 \$	2 320 \$
Juste valeur	3 \$	1 474 \$	953 \$	952 \$	3 382 \$	2 829 \$
Rendement (%)*	2,5	3,4	4,3	5,2	4,2	5,2

* Le rendement moyen reflète le rendement à l'échéance et correspond au taux d'actualisation qui rend la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de chaque obligation égale à sa juste valeur au 31 décembre.

Le revenu selon la catégorie de placements se répartit comme suit :		
(en millions de dollars)	2004	2003
Valeurs mobilières à court terme	11 \$	9 \$
Obligations	177	170
Titres de participation et biens immobiliers	308	301
	496	480
Frais de placement	(26)	(24)
Revenu de placements, montant net	470 \$	456 \$

Remarque : Le revenu tiré des obligations comprend 28 millions de dollars (gains nets amortis de 41 millions de dollars en 2003) de gains nets réalisés. Le revenu tiré des titres de participation et des biens immobiliers comprend 108 millions de dollars (gains nets amortis de 123 millions de dollars en 2003) de gains nets réalisés.

Prêts de valeurs mobilières

La CSPAAAT tire un revenu additionnel en participant à un programme de prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières qu'elle détient sont prêtées à d'autres moyennant certains frais et sont assorties de garanties de haute qualité. La juste valeur de la garantie dépasse toujours celle des valeurs mobilières prêtées, et la garantie est évaluée à la valeur du marché chaque jour. Le programme est géré par un établissement financier canadien.

Au 31 décembre 2004, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées s'élevait à 1 516 millions de dollars (976 millions de dollars en 2003). La garantie détenue à l'égard de ces valeurs mobilières était de 1 618 millions de dollars (1 048 millions de dollars en 2003).

4. CAISSE POUR PERTE DE REVENU DE RETRAITE (antérieurement la caisse de retraite des travailleurs blessés)

Pour les lésions et maladies survenues avant le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAAT met en réserve des fonds correspondant à 10 % de chaque versement fait aux travailleurs blessés.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAAT met en réserve dans la caisse de retraite des travailleurs qui ont reçu des prestations pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs un montant correspondant à 5 % des prestations pour perte de gains, pour ce qui est des accidents survenus après le 31 décembre 1997. Le travailleur blessé peut choisir de verser un montant additionnel correspondant à 5 % de chaque versement qu'il reçoit pour sa perte de gains. Ces fonds sont distincts de ceux du portefeuille de placements de la CSPAAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

La valeur comptable de la caisse au 31 décembre est la suivante :		
(en millions de dollars)	2004	2003
Encaisse et quasi-espèces	36 \$	33 \$
Obligations	137	117
Titres de participation	152	154
Placements dans le fonds commun	295	223
	620 \$	527 \$

Les valeurs sous-jacentes dans le fonds commun comprennent les valeurs mobilières à revenu fixe évaluées à 78 millions de dollars (71 millions de dollars en 2003), les titres de participation évalués à 216 millions de dollars (143 millions de dollars en 2003) et les instruments du marché monétaire évalués à 1 million de dollars (9 millions de dollars en 2003).

La variation de l'actif net est la suivante :		
(en millions de dollars)	2004	2003
Montant mis en réserve aux termes de la <i>Loi</i>	60 \$	56 \$
Revenu (perte) de placements	53	52
Coûts d'indemnisation payés	(20)	(15)
Augmentation de l'actif net	93	93
Actif net, au début de l'exercice	527	434
Actif net, à la fin de l'exercice	620 \$	527 \$

5. BIENS, ÉQUIPEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

La variation de l'actif net est la suivante :			
(en millions de dollars)	2004		2003
	Coût	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments et améliorations locatives	192 \$	115 \$	129 \$
Équipement de bureau	110	2	5
Matériel informatique	120	14	19
	422	131	153
Autres éléments d'actif	29	29	25
	451 \$	160 \$	178 \$

La charge d'amortissement en 2004 était de 23 millions de dollars (30 millions de dollars en 2003).

Le 3 mai 2004, la CSPAAT a vendu le Centre de réadaptation de Downsview, ce qui comprend les bâtiments, les chemins et les terrains. La CSPAAT a constaté un gain sur la vente de 43 millions de dollars, lequel est comptabilisé dans autre revenu.

6. EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

Par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, 799549 Ontario Inc., la CSPAAT détient une participation de 75 % dans le contrat de copropriété de son bureau central situé au 200, rue Front Ouest, à Toronto. En 1993, la CSPAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer une partie de l'aménagement et de la construction de cet

immeuble. L'immeuble sert de garantie à cet emprunt, qui arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

La juste valeur de l'emprunt hypothécaire au 31 décembre 2004 était de 76 millions de dollars (74 millions de dollars en 2003), et la valeur comptable, de 71 millions de dollars (71 millions de dollars en 2003). Les frais d'intérêts hypothécaires s'élevant à 7 millions de dollars pour l'exercice ont été imputés aux coûts d'occupation (note 10) (7 millions de dollars en 2003).

7. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

La CSPAAT maintient plusieurs régimes d'avantages sociaux pour les employés actuels et retraités admissibles. Le coût des régimes d'avantages sociaux des employés est comptabilisé au cours de la période visée au cours de laquelle les employés ont fourni le service.

Régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux

La CSPAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations pour la santé et sécurité au travail, soit le régime de retraite des employés de la CSPAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAT est un régime à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et des gains moyens durant les cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années. Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT vise à assurer que les employés de la CSPAAT et des associations pour la santé et sécurité au travail dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral recevront des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux.

Les opérations de placement ainsi que les fonctions administratives et comptables liées à ces régimes de retraite sont administrées par la CSPAAT. Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, au taux de rendement des placements, au taux de mortalité chez les membres, aux cessations d'emploi et à l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Au nombre des autres avantages sociaux offerts, il y a lieu de mentionner l'assurance médicale, l'assurance soins dentaires et l'assurance vie, les jours de congé annuel accumulés, la protection du revenu à court terme pour couvrir les périodes de maladie et autres absences ainsi que les frais liés aux prestations d'assurance fournies aux employés qui subissent une lésion au cours de l'emploi.

La date de mesure aux fins de la publication de l'information financière de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2004. L'évaluation actuarielle la plus récente et la suivante aux fins de provisionnement est le 31 décembre 2004 et 2005 respectivement.

Les renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux de la CSPAAAT, dans l'ensemble, sont les suivants :

(en millions de dollars)	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux		Total des régimes	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES								
Début de l'exercice	1 213,8 \$	1 042,6 \$	13,9 \$	10,9 \$	357,9 \$	316,5 \$	1 585,6 \$	1 370,0 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	39,7	43,5	0,5	0,4	5,2	4,1	45,4	48,0
Frais d'intérêts	76,3	70,8	0,9	0,8	21,3	14,7	98,5	86,3
Prestations versées	(42,8)	(37,9)	(0,5)	(0,2)	(13,5)	(5,2)	(56,8)	(43,3)
Cotisations pour services passés	2,7	2,5	–	–	–	–	2,7	2,5
Cotisations pour services courants	15,5	3,6	0,4	0,3	–	–	15,9	3,9
Coût des prestations au titre des services passés	4,6	2,2	(4,7)	–	0,8	–	0,7	2,2
Perte (gain) actuariel	(7,6)	86,5	0,2	1,7	5,0	27,8	(2,4)	116,0
Fin de l'exercice	1 302,2	1 213,8	10,7	13,9	376,7	357,9	1 689,6	1 585,6
ACTIF DES RÉGIMES								
Juste valeur au début de l'exercice	1 196,5	1 056,2	2,0	1,6	–	–	1 198,5	1 057,8
Rendement réel de l'actif des régimes	111,6	148,0	–	–	–	–	111,6	148,0
Cotisations de l'employeur	25,9	24,1	0,3	0,3	13,5	5,2	39,7	29,6
Cotisations pour services rendus au cours de l'exercice	15,5	3,6	0,4	0,3	–	–	15,9	3,9
Cotisations pour services passés	2,7	2,5	–	–	–	–	2,7	2,5
Prestations versées	(42,8)	(37,9)	(0,4)	(0,2)	(13,5)	(5,2)	(56,7)	(43,3)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 309,4	1 196,5	2,3	2,0	–	–	1 311,7	1 198,5
CAPITALISATION								
Situation de capitalisation, excédent (déficit)	7,2	(17,3)	(8,4)	(11,9)	(376,7)	(357,9)	(377,9)	(387,1)
Perte nette actuarielle non amortie (gain net actuariel non amorti)	43,1	82,4	0,2	(0,1)	25,9	(1,7)	69,2	80,6
Coûts des services passés non amortis	18,5	15,0	(0,1)	–	2,9	26,4	21,3	41,4
Obligations transitoires non amorties	(106,1)	(117,9)	–	5,0	–	–	(106,1)	(112,9)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	(37,3)	(37,8)	(8,3)	(7,0)	(347,9)	(333,2)	(393,5)	(378,0)
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 302,2	1 213,8	10,7	13,9	376,7	357,9	1 689,6	1 585,6
Juste valeur de l'actif des régimes, à la fin de l'exercice	1 309,4	1 196,5	2,3	2,0	–	–	1 311,7	1 198,5
Situation de capitalisation, excédent (déficit des régimes)	7,2	(17,3)	(8,4)	(11,9)	(376,7)	(357,9)	(377,9)	(387,1)
CHARGE NETTE DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	39,7	43,5	0,5	0,4	5,2	4,1	45,4	48,0
Frais d'intérêts	76,3	70,8	0,9	0,8	21,3	14,7	98,5	86,3
Rendement prévu de l'actif des régimes	(80,6)	(79,0)	(0,1)	(0,1)	–	–	(80,7)	(79,1)
Amortissement du coût services passés	1,2	1,0	–	–	2,4	2,4	3,6	3,4
Amortissement des obligations transitoires	(11,8)	(11,8)	0,5	0,5	–	–	(11,3)	(11,3)
Amortissement de la perte nette actuarielle (gain net actuariel)	0,6	–	–	(0,1)	(0,8)	4,7	(0,2)	4,6
Charge nette des régimes d'avantages sociaux	25,4 \$	24,5 \$	1,8 \$	1,5 \$	28,1 \$	25,9 \$	55,3 \$	51,9 \$

(en millions de dollars)	Régime de retraite des employés				Régime de retraite complémentaire des employés	
	2004 \$	Réel %	2003 \$	Réel %	2004 \$	2003 \$
Actif du régime par catégorie principale						
Titres de participation	841,1 \$	64,3	731,5 \$	61,2	–	–
Titres de créance	395,6	30,2	369,2	30,9	–	–
Biens immobiliers	33,2	2,5	30,2	2,5	–	–
Revenu de placements à recevoir	5,6	0,4	5,2	0,4	–	–
Autres	33,9	2,6	60,4	5,0	2,3	2,0
Total	1 309,4 \$	100,0	1 196,5 \$	100,0	2,3 \$	2,0 \$

Les hypothèses actuarielles importantes ayant servi au 31 décembre pour évaluer le régime de retraite des employés, le régime de retraite complémentaire des employés et les autres régimes d'avantages sociaux sont les suivantes :

	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Taux d'actualisation des charges des régimes	6,25 %	6,75 %	6,25 %	6,75 %	6,25 %	6,75 %
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %
Taux prévu de rendement à long terme de l'actif des régimes	7,0 %	7,0 %	3,5 %	3,5 %	–	–
Indexation des coûts des soins dentaires	–	–	–	–	4,0 %	4,0 %
Durée résiduelle moyenne d'activité (années)	13	14	13	14	13	14

Taux tendenciels des coûts des soins de santé au 31 décembre

	2004	2003
Coûts médicaux		
Taux d'inflation générale		
Taux initial	10,0 % *	7,0 %
Taux final	4,0 %	4,0 %
Taux final de l'exercice atteint	2 011	2 013
Inflation selon l'âge de 2 % par année d'antériorité		
Coûts des soins dentaires		
Taux d'inflation générale	4,0 %	4,0 %

* Abaissement de 1 % par année.

8. DETTE AU TITRE DE L'INDEMNISATION FUTURE ET COÛTS D'INDEMNISATION

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision, déterminée selon des calculs actuariels, constituée pour couvrir les paiements d'indemnisation futurs liés à des demandes de prestations acceptées et les frais engagés pour administrer ces paiements. Ceux-ci ont été actualisés selon le rendement net présumé des placements indiqué ci-dessous. Les estimations des paiements d'indemnisation futurs s'appliquent aux demandes de prestations découlant des lésions et des maladies déclarées et non déclarées survenues le 31 décembre 2004 ou avant cette date. Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation ainsi que des pratiques en matière d'indemnisation en vigueur le 31 décembre 2004. La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en appliquant les méthodes actuarielles reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires.

La valeur actuarielle actualisée des paiements d'indemnisation futurs repose sur les hypothèses économiques et actuarielles, qui sont fondées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil des ans pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle actualisée des paiements d'indemnisation futurs. L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'appuie sur les principales hypothèses économiques à long terme présentées ci-après :

	2004	2003
Taux d'inflation	3,0 %	3,0 %
Taux de rendement des placements	7,0 %	7,0 %
Taux d'indexation des prestations		
Indexation totale	3,0 %	3,0 %
Indexation partielle	0,5 %	0,5 %
Rendement des placements, déduction faite de l'indexation		
Indexation totale	4,0 %	4,0 %
Indexation partielle	6,5 %	6,5 %
Taux d'indexation de la rémunération	4,0 %	4,0 %
Taux d'indexation des coûts des soins de santé	6,5 %	6,5 %

Les estimations de la mortalité sont fondées sur les résultats en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés de 1996 à 2000, rajustés en fonction des améliorations en matière de mortalité jusqu'à 2004 et des survivants des travailleurs décédés, et sur les Tables de mortalité de l'Ontario de 1995 à 1997, rajustées en fonction des améliorations en matière de mortalité jusqu'à 2004. Des provisions ont été créées pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et l'indexation des prestations.

La direction est d'avis que les méthodes d'évaluation et les hypothèses sont, dans l'ensemble, appropriées. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées le 31 décembre de chaque année, lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée par des cabinets indépendants.

La fluctuation de la valeur actuelle des paiements d'indemnisation futurs rattachés aux lésions et aux maladies reliées au travail déclarées et non déclarées est comptabilisée sous le poste des coûts d'indemnisation. Tout rajustement résultant des réexamens continus de l'admissibilité, des résultats des exercices précédents ou des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes est également comptabilisé sous le poste des dépenses d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future comprend une provision de 810 millions de dollars (831 millions de dollars en 2003) pour les coûts futurs des frais administratifs reliés aux demandes de prestations existantes. Les frais administratifs et autres ont été rajustés de 290 millions de dollars (291 millions de dollars en 2003) pour refléter le montant qui a été imputé à la provision pour la dette au titre de l'indemnisation future en rapport aux frais administratifs futurs liés aux demandes de prestations au cours de l'exercice considéré.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future est fondé sur des hypothèses actuarielles. La modification de ces hypothèses peut donner lieu à des variations considérables de la dette au titre de l'indemnisation future. Cette sensibilité est illustrée comme suit.

L'hypothèse actuarielle la plus susceptible de changer est celle se rapportant au rendement présumé des placements de 7 %. Une réduction de 0,5 % du rendement présumé des placements aurait pour conséquence d'accroître la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 625 millions de dollars.

Le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future est fondé sur les résultats passés de la CSPAAAT en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés. Une réduction générale de 5 % de ces taux de mortalité donnerait lieu à une augmentation de la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 105 millions de dollars.

Une diminution de 10 % du nombre de lésions avec interruption de travail dans l'exercice considéré entraînerait une diminution de la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 140 millions de dollars.

La dette au titre de l'indemnisation future reliée aux soins de santé a été calculée en se fondant sur un taux futur d'indexation des coûts des soins de santé de 6,5 % par année. Une augmentation de 0,5 % des facteurs d'indexation utilisés pour les coûts de soins de santé futurs ferait augmenter la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 85 millions de dollars.

La dette au titre de l'indemnisation future et les coûts d'indemnisation payés en 2004 s'établissent comme suit :									
(en millions de dollars)	2004								2003
	Réintégration au marché du travail								
	Perte de gains	Soutien du revenu	Fournisseurs externes	Invalité de courte et de longue durée	Soins de santé	Prestations de survivant	Frais administratifs liés aux demandes de prestations	Total	Total
DETTE AU TITRE DE L'INDEMNISATION FUTURE									
Début de l'exercice	1 967 \$	109 \$	323 \$	10 313 \$	2 294 \$	1 623 \$	831 \$	17 460 \$	16 965 \$
COÛTS D'INDEMNISATION	1 592	48	155	1 115	656	216	269	4 051	3 491
COÛTS D'INDEMNISATION PAYÉS									
Au cours de l'exercice									
Annexe 1	(609)	(68)	(119)	(1 240)	(405)	(134)	(290)	(2 865)	(2 768)
Annexe 2	(69)	(4)	(3)	(102)	(42)	(16)	–	(236)	(228)
	(678)	(72)	(122)	(1 342)	(447)	(150)	(290)	(3 101)	(2 996)
ÉVOLUTION DE LA DETTE AU TITRE DE L'INDEMNISATION FUTURE	914	(24)	33	(227)	209	66	(21)	950	495
DETTE AU TITRE DE L'INDEMNISATION FUTURE									
Fin de l'exercice	2 881 \$	85 \$	356 \$	10 086 \$	2 503 \$	1 689 \$	810 \$	18 410 \$	17 460 \$

9. RAPPROCHEMENT ACTUARIEL DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE

La dette non provisionnée est fonction d'un certain nombre de facteurs dont les intérêts sur la dette non provisionnée, les primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée, les gains et pertes actuariels, les changements de méthodes comptables, les politiques ou les lois et les changements dans les hypothèses actuarielles pour calculer la dette au titre de l'indemnisation.

Les intérêts débiteurs sur la dette non provisionnée constatent que les éléments d'actif ne suffisent pas à couvrir les dettes existantes, ce qui donne lieu à un manque à gagner du revenu de placements et des éléments d'actif servant à acquitter les paiements futurs de prestations. Les primes qui sont perçues en vue de réduire la dette non provisionnée comprennent un montant destiné à couvrir ce manque à gagner.

De plus, la différence entre les résultats prévus et réels dans le cas de postes comme l'indexation, les rendements de placements et les résultats en matière d'indemnisation entraîne également des changements de la dette non provisionnée.

En 2004, la nouvelle norme « *instruments financiers – comptabilisation et évaluation* » a été adoptée. L'effet de cette modification comptable est une réduction de 1 573 millions de dollars de la dette non provisionnée au 31 décembre 2004.

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	7 135 \$	6 591 \$
Ajouter (retrancher)		
Revenu de placements non gagné en raison du manque à gagner des éléments d'actif investis	502	464
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée	(1 017)	(861)
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit :		
Indexation des prestations moins élevée que prévue	(82)	(116)
Rendement des placements inférieur (supérieur) aux prévisions	365	321
Résultats en matière d'indemnisation pour les exercices précédents et l'exercice considéré	400	165
Changements dans les hypothèses :		
Mortalité	13	146
Indemnité pour perte non financière	–	64
Perte de gains à long terme	465	47
Prestations de soins de santé	110	271
Invalidité de longue durée	22	14
Allocations de réadaptation aux établissements externes	27	57
Frais administratifs futurs liés aux demandes de prestations en cours	(70)	–
Autres changements	14	(28)
Effet de la modification de la convention comptable (note 2)		
Au début de l'exercice	(1 088)	–
Autres éléments du résultat étendu	(470)	–
L'effet sur les résultats d'exploitation de 2004	(15)	–
Autres changements :		
Modification de la politique de compensation du RPC et enfants survivants	109	–
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	6 420 \$	7 135 \$

10. FRAIS ADMINISTRATIFS ET AUTRES FRAIS

Les frais administratifs et autres frais comprennent ce qui suit :		
(en millions de dollars)	2004	2003
Salaires et charges sociales	339 \$	335 \$
Amortissement et entretien de l'équipement	38	40
Frais d'occupation	42	44
Communications	16	12
Fournitures et services	26	21
Déplacements et entretien des véhicules	6	6
Mise au point et intégration des nouveaux systèmes	9	26
Autres	18	17
	494	501
Frais administratifs liés aux demandes de prestations (note 8)	(290)	(291)
	204 \$	210 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Obligations et engagements sanctionnés par la loi

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, et tel qu'il a été décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, la CSPAAT est tenue de rembourser au gouvernement de l'Ontario les frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La CSPAAT est aussi tenue de financer le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers du patronat. Ces remboursements et les sommes prévues pour le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail. La CSPAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé, les associations pour la santé et sécurité au travail, les centres de formation et les cliniques.

Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 188 millions de dollars en 2004 (172 millions de dollars en 2003).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont apparentées; la valeur de ces titres s'est élevée à 325 millions de dollars (262 millions de dollars en 2003).

Autres

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la sécurité et la santé au travail, les états financiers comprennent des sommes provenant d'activités de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario. De telles activités sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui s'appliquent lors d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces activités ne sont pas importants.

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Contrats de location-exploitation**

Au 31 décembre 2004, la CSPAAT avait conclu des contrats de location-exploitation non résiliables dont les paiements minimums futurs sont d'environ 10 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années et d'un total de 23 millions de dollars après cette période.

Poursuites

La CSPAAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. De l'avis de la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet important sur les dépenses de la CSPAAT ni sur sa situation financière.

Ligne de crédit bancaire

La CSPAAT détient une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains montants correspondants ont été réagencés aux fins de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les conventions comptables suivies dans la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des registres adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives concernant la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité de vérification de la Commission participe à l'examen en détail des états financiers consolidés avec la direction et les vérificateurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des vérifications, de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été acquittées adéquatement.

Donald D. Weis 
Président et chef de la direction
Le 21 février 2005

Darla S. Sycamore, CA 
Directrice, Finances

Rapport des vérificateurs aux administrateurs de la Commission du
Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent (du déficit) de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario («Commission») au 31 décembre 2004 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent (du déficit) pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent (déficit) pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.


Ernst & Young S.R.L.

Toronto, Canada
Le 21 février 2005

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations
et des prestations constituées et de l'excédent (du déficit)

Aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Actif		
Placements (note 4)	13 052 756 \$	12 275 080 \$
Cotisations à recevoir (note 7)	37 560	32 317
Immobilisations (note 5)	1 369	1 256
Total de l'actif	13 091 685	12 308 653
Passif		
Impôts sur les bénéfices retenus sur le service des prestations	9 568	8 952
Créditeurs et charges à payer	12 260	14 704
Cotisations à payer	1 500	951
Total du passif	23 328	24 607
Actif net disponible pour le service des prestations	13 068 357	12 284 046
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 8 b))	612 028	1 135 261
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	13 680 385	13 419 307
Prestations constituées et excédent (déficit)		
Prestations constituées	13 893 721	12 713 633
Excédent (déficit)	(213 336)	705 674
Total des prestations et de l'excédent (déficit)	13 680 385 \$	13 419 307 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :



(signé)
John E. Richardson
Administrateur



(signé)
Mary Tate
Administrateur

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible
pour le service des prestations

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Augmentation de l'actif net		
Revenu de placement net (note 6)	1 210 687 \$	1 201 278 \$
Cotisations (note 7)	308 545	270 927
Transferts provenant d'autres régimes	81 691	108 351
Augmentation de l'actif net	1 600 923	1 580 556
Diminution de l'actif net		
Prestations versées	743 485	728 456
Remboursements en cas de sortie et transferts	55 599	41 208
Charges d'exploitation (note 9)	17 528	16 420
Diminution de l'actif net	816 612	786 084
Augmentation nette de l'actif net de l'exercice	784 311	794 472
Actif net au début de l'exercice	12 284 046	11 489 574
Actif net à la fin de l'exercice	13 068 357 \$	12 284 046 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Prestations constituées au début de l'exercice	12 713 633 \$	12 186 535 \$
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	835 808	839 293
Prestations constituées		
Accumulation au titre des services rendus	283 647	266 689
Transferts des actifs provenant d'autres régimes	81 691	108 351
Rachats au titre des services passés	13 967	11 826
Modifications dans la méthodologie d'évaluation	56 112	—
Pertes subies	285 224	70 606
Modification des hypothèses actuarielles	422 724	—
Augmentation totale	1 979 173	1 296 765
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	799 085	769 667
Diminution totale	799 085	769 667
Augmentation nette des prestations constituées	1 180 088	527 098
Prestations constituées à la fin de l'exercice	13 893 721 \$	12 713 633 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution de l'excédent (du déficit)

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Excédent au début de l'exercice	705 674 \$	1 032 401 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	784 311	794 472
Variation du rajustement de la valeur actuarielle de l'actif	(523 233)	(594 101)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	261 078	200 371
Augmentation nette des prestations constituées	(1 180 088)	(527 098)
Diminution nette de l'excédent	(919 010)	(326 727)
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	(213 336) \$	705 674 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE 1 : Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1^{er} janvier 1990, la province de l'Ontario («Province») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires, 1990* («Loi») par laquelle le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes est maintenu. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires («Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario («Commission») est l'administrateur du Régime.

NOTE 2 : Description du Régime

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus complète, on se référera à la Loi.

a) Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la Loi. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et l'Agence de revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujéti aux impôts sur les bénéfices.

b) Cotisations

Le Régime est coordonné avec le Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujéti aux cotisations au RPC, plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations équivalentes. La Province, à titre de promoteur du Régime, a modifié le Régime afin de permettre une réduction des cotisations égale à 3 % du salaire des participants, à l'exception de ceux de la Ontario Provincial Police Association et des Juges de paix de l'Ontario. Les cotisations patronales sont maintenues au taux de 8 %. La réduction d'un an pour les employés s'est terminée en février 2004.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime 2 % de plus de leur salaire, une cotisation équivalente étant versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer le mécanisme de retraite anticipée améliorée 50/30 pour les agents de la PPO.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La part des ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province («CPSFP»).

c) Prestations de retraite

Le versement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966). Le montant des prestations est égal au nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 («Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains participants au Régime dont l'âge et le nombre d'années de service décomptées dans le Régime totalisent 80 ans ou plus («Facteur 80»). Le programme du Facteur 80 a pris fin le 31 mars 2002. Le Régime a été de nouveau modifié afin de permettre aux employés qui sont considérés comme excédentaires par leur employeur de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint le Facteur 80. Pour qu'un participant soit admissible, lui-même et son employeur doivent respecter certaines conditions. Le programme devrait prendre fin le 31 mars 2006. Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Cessation d'emploi

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur escomptée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 %.

NOTE 3 : Résumé des principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et présentent la situation du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au régime.

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la filiale en propriété exclusive, OPB Realty Inc.

c) Placements

Les placements négociés sont inscrits à la juste valeur fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût, qui se rapproche de leur juste valeur globale. Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont des placements non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale. Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements sont portés aux revenus de placement. Les intérêts et les dividendes sur les titres à revenu fixe sont respectivement reconnus selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les opérations de placement sont enregistrées à la date de l'opération.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise établie par des évaluateurs indépendants tous les ans. Les modifications de la valeur d'expertise à la suite d'une expertise sont inscrites dans les gains latents. Le revenu découlant des opérations de placement immobilier est constaté selon la comptabilité d'exercice.

Les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, sous réserve d'une évaluation de la valeur recouvrable effectuée à la lumière d'une évaluation annuelle indépendante des biens titrisés. Les revenus sont comptabilisés au taux prévu pour l'instrument, et tout revenu tiré de la participation est comptabilisé au moment de sa matérialisation.

d) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs, exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime, sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et traitement du cas.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

e) Prestations de retraite

Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La juste valeur des placements et les soldes de l'encaisse libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

NOTE 4 : Placements

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)		2004		2003
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme				
Canada	858 883 \$	860 312 \$	630 604 \$	633 089 \$
États-Unis ou autres pays	62 707	63 959	60 718	61 654
Contrats de change à terme	(35 245)	—	(14 895)	—
	886 345	924 271	676 427	694 743
Titres à revenu fixe				
Déventures spéciales de la province de l'Ontario	3 108 555	3 108 555	3 279 966	3 279 966
Obligations				
Canada	2 097 250	2 013 640	1 957 732	1 884 370
Autres pays	304 206	264 607	281 960	246 493
	5 510 011	5 386 802	5 519 658	5 410 829
Actions				
Canada	2 229 175	1 549 519	1 904 166	1 443 345
États-Unis	1 630 338	1 573 603	1 640 750	1 536 097
Autres pays	1 343 800	1 153 005	1 170 536	1 060 912
	5 203 313	4 276 127	4 715 452	4 040 354
Biens immobiliers	1 413 131	1 238 872	1 325 408	1 213 690
Prêts hypothécaires participatifs	39 956	39 956	38 135	38 135
Total	13 052 756 \$	11 866 028 \$	12 275 080 \$	11 397 751 \$

a) Objectifs des placements

À titre d'administrateur de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la «caisse de retraite»), la Commission a adopté un énoncé de politiques et processus de placement. Cet énoncé présente les objectifs de placement, les rendements attendus et les lignes

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

directrices pour la gestion de la caisse de retraite. Afin de réduire le risque et d'améliorer le rendement, la Commission diversifie ses placements entre différentes catégories d'actif. La répartition est déterminée d'après une analyse de la conjoncture actuelle et des conditions du marché des capitaux.

Afin d'être en mesure de s'adapter aux changements fondamentaux, la composition de l'actif de la caisse de retraite se situe dans les fourchettes suivantes :

Actions canadiennes	10 % à 20 %
Actions non canadiennes	20 % à 30 %
Biens immobiliers	5 % à 15 %
Total pour les actions et les biens immobiliers	35 % à 65 %
Obligations	35 % à 65 %
Titres à court terme	0 % à 10 %
Total pour titres à revenu fixe	35 % à 65 %

La politique relative à la composition à long terme de l'actif de la caisse de retraite se présente comme suit :

Actions	50 %
Titres à revenu fixe	50 %

Cette politique a été adoptée après évaluation des caractéristiques de risque des autres politiques possibles, compte tenu des besoins en liquidités de la caisse de retraite et des hypothèses économiques employées aux fins de l'évaluation actuarielle.

b) Encaisse et placements à court terme

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur	2004 Coût	Juste valeur	2003 Coût
Canada				
Encaisse	2 241 \$	2 241 \$	9 875 \$	9 875 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	806 525	807 954	599 022	601 507
Dépôts à terme	48 166	48 166	20 069	20 069
Intérêts courus	1 951	1 951	1 638	1 638
	858 883 \$	860 312 \$	630 604 \$	633 089 \$
États-Unis et autres pays				
Encaisse	4 636 \$	4 636 \$	3 623 \$	3 623 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	10 605	10 821	12 721	13 036
Dépôts à terme	34 201	34 719	35 860	36 053
Fonds en gestion commune	13 255	13 773	8 499	8 927
Intérêts courus	10	10	15	15
	62 707 \$	63 959 \$	60 718 \$	61 654 \$

La Commission a conclu divers contrats de change à terme pour limiter son exposition aux fluctuations du taux de change. La juste valeur totale des contrats à payer est de 1,207 milliard de dollars (746 millions de dollars en 2003) et la valeur totale des contrats à recevoir est de 1,172 milliard de dollars (731 millions en 2003).

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

c) Revenu fixe et actions

Les débentures spéciales de la province de l'Ontario sont comptabilisées à la valeur nominale globale de 2,929 milliards de dollars (3,092 milliards de dollars en 2003), majorée des intérêts courus de 179,765 millions de dollars (187,799 millions de dollars en 2003). En actualisant les flux de trésorerie selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, une valeur de 4,180 milliards de dollars (4,417 milliards de dollars en 2003) est obtenue. Actuellement, 12 débentures spéciales de la province de l'Ontario viennent à échéance au cours des 10 prochaines années, leur taux d'intérêt moyen pondéré étant de 12,07 % (11,97 % en 2003).

Les obligations canadiennes incluent des fonds en gestion commune d'une juste valeur de 138,246 millions de dollars et des coûts de 135,554 millions de dollars (juste valeur de 132,699 millions de dollars et coûts de 129,973 millions de dollars en 2003). Les actions canadiennes incluent des fonds en gestion commune d'une juste valeur de 125,659 millions de dollars et des coûts de 99,022 millions de dollars (juste valeur de 98,872 millions de dollars et coûts de 78,919 millions de dollars en 2003).

La Commission investit dans des obligations et des actions ordinaires de haute qualité. La juste valeur des placements libellés en monnaie étrangère fluctue selon le taux de change.

Voir le tableau des échéances des titres à revenu fixe et le tableau des placements dont la valeur marchande est supérieure à 35 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

d) Biens immobiliers

La juste valeur des biens immobiliers est augmentée de 62,541 millions de dollars (28,245 millions de dollars en 2003) par suite des évaluations indépendantes effectuées en date du 31 décembre 2004.

e) Prêt de titres

À la fin de l'exercice, des titres de la caisse de retraite représentant près de 891 millions de dollars (563 millions de dollars en 2003) avaient été prêtés à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire de la caisse de retraite monte les prêts, et la caisse obtient une commission. Le dépositaire a adopté des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres comparables.

NOTE 5 : Immobilisations

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Coût	2004 Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	2003 Valeur comptable nette
Matériel informatique	2 105 \$	1 603 \$	502 \$	771 \$
Améliorations locatives	1 935	1 321	614	253
Mobilier et agencements	848	595	253	232
Total des immobilisations	4 888 \$	3 519 \$	1 369 \$	1 256 \$

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

NOTE 6 : Revenu de placement net

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Intérêts		
Encaisse et placements à court terme :		
Canada	15 840 \$	15 201 \$
États-Unis et autres pays	1 334	912
Titres à revenu fixe		
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	362 084	377 137
Obligations :		
Canada	111 561	109 626
Autres pays	13 038	11 600
Total des intérêts	503 857	514 476
Revenu de dividende		
Canada	37 171	35 492
États-Unis	41 976	33 487
Autres pays	40 429	26 089
Total du revenu de dividende	119 576	95 068
Revenu tiré des biens immobiliers	105 793	99 278
Revenu tiré des prêts hypothécaires participatifs	1 822	1 723
Gain (perte) réalisé	185 675	(29 197)
Gain non matérialisé	309 399	533 488
Total du revenu de placement	1 226 122	1 214 836
Frais de gestion de placements et droits de garde	(15 435)	(13 558)
Revenu de placement net	1 210 687 \$	1 201 278 \$

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

a) Intérêts

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Encaisse et placements à court terme		
Canada		
Encaisse	882 \$	782 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	14 319	13 876
Dépôts à terme	639	543
	15 840 \$	15 201 \$
États-Unis et autres pays		
Encaisse	56 \$	94 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	738	85
Dépôts à terme	540	733
	1 334 \$	912 \$

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est inclus avec les billets à court terme et les fonds du Trésor.

Les intérêts des obligations canadiennes comprennent 3,414 millions de dollars (9,488 millions de dollars en 2003) sur les fonds d'obligations en gestion commune.

b) Revenu de dividende

Le revenu de dividende canadien comprend 0,741 million de dollars (0,111 million de dollars en 2003) des fonds d'actions en gestion commune.

c) Biens immobiliers

Le tableau suivant contient de principales informations se rapportant à l'exploitation de la filiale OPB Realty Inc. :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Location	192 339 \$	182 072 \$
Autres produits	4 524	4 309
Total des produits	196 863	186 381
Charges d'exploitation	77 879	73 032
Frais d'administration et autres frais	14 121	14 852
Total des charges	92 000	87 884
	104 863	98 497
Gains non réalisés	62 127	27 927
Bénéfice net d'OPB Realty Inc.	166 990 \$	126 424 \$

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

d) Frais de gestion de placements et droits de garde

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Gestion de portefeuille	12 671 \$	11 029 \$
Garde	1 476	1 259
Biens immobiliers	999	996
Consultation	289	274
	15 435 \$	13 558 \$

NOTE 7 : Cotisations

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Participants		
Services rendus de l'exercice	148 260 \$	112 142 \$
Services passés	9 312	7 958
	157 572	120 100
Employeurs		
Services rendus de l'exercice		
Cotisations normales	153 488	153 486
Transfert au CPSFP	(9 998)	(9 078)
Protection du revenu à long terme	2 830	2 551
	146 320	146 959
Services passés	4 653	3 868
	150 973	150 827
Total des cotisations	308 545 \$	270 927 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées par la Loi et résumées à la note 2.

Les employeurs des participants qui reçoivent des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme versent en leur nom leur cotisation au Régime.

Les cotisations à recevoir représentent les cotisations exigibles auprès des participants et des employeurs et les cotisations estimatives à recevoir des participants touchant des prestations en vertu du Régime de protection du revenu à long terme ainsi que la part équivalente des rachats facturés à l'employeur. Les cotisations à recevoir des participants et des employeurs sont détaillées dans le tableau suivant :

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Participants	13 348 \$	8 043 \$
Employeurs	24 212	24 274
Total des cotisations à recevoir	37 560 \$	32 317 \$

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

NOTE 8 : Prestations constituées

a) Mode de capitalisation

La capitalisation du Régime se fonde sur des méthodes exigées en vertu de la Loi. La *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* et la *Loi de l'impôt sur le revenu* exigent qu'une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du Régime soit terminée et classée avec les organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans.

Mercer, Consultation en ressources humaines Limitée, a effectué une évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 qui a été déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario («CSFO»). Cette évaluation indique l'existence d'un excédent actuariel de 25 millions de dollars. Le prochain dépôt obligatoire est prévu pour le 31 décembre 2005 et doit être soumis au plus tard le 30 septembre 2006.

En 2004, la Commission a nommé Hewitt Associates («Hewitt») comme conseiller actuariel. Hewitt a effectué une évaluation actuarielle au 31 décembre 2003. Cette évaluation a indiqué un déficit de capitalisation de 749 millions de dollars. Ce déficit est attribuable aux pertes liées aux placements et à la démographie, ainsi qu'aux modifications dans les méthodologies actuarielles.

b) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés comprennent la valeur actuarielle de l'actif net et des prestations constituées aux 31 décembre 2004 et 2003, d'après des calculs actuariels établis à ces dates conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA»), comme il est indiqué à la section 4100 du *Manuel de l'ICCA*.

Les normes de l'ICCA exigent que l'obligation au titre des prestations constituées soit calculée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables de la direction.

L'évaluation de la méthode de comptabilité au 31 décembre 2004 est calculée selon les données utilisées aux fins de l'évaluation de la capitalisation du 31 décembre 2003. Les montants ont été extrapolés afin de calculer le passif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2004. En calculant ce montant, il n'est nullement pris en compte des nouveaux participants au régime en 2004.

Hewitt a recalculé le passif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2003. Des différences dans les systèmes d'évaluation, la méthodologie et le raffinement des estimations ont augmenté le passif de 56,1 millions de dollars. Les rajustements ont été comptabilisés comme des modifications dans les estimations, et imputés à l'exercice écoulé.

i) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées à des fins comptables, selon les recommandations de l'ICCA, reflètent les estimations les plus probables de la direction au sujet d'événements futurs. Elles comprennent des hypothèses non économiques, comme les taux de mortalité et de retraite, ainsi que des hypothèses économiques, comme les rendements des placements.

Les principales hypothèses utilisées à des fins comptables en 2004 et en 2003 étaient les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Rendement des investissements	6,25 %	6,50 %
Inflation	2,50 %	2,50 %
Taux de rendement réel	3,75 %	4,00 %
Salaires	3,50 %	3,50 %
	+échelle ascendante	+échelle ascendante

L'incidence de la variation de l'hypothèse relative au taux de rendement réel a été de 422,7 millions de dollars, et imputée à l'état consolidé de l'évolution des prestations constituées.

**COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO**

ii) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif a pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur comptable de certains actifs, selon leur valeur actuarielle. Dans le cas de la Commission, deux rajustements sont effectués – un premier pour porter les débetures spéciales de la province de l'Ontario à un montant actualisé des flux de trésorerie, et un second, un rajustement de lissage, pour refléter les gains et les pertes réalisés et latents découlant des placements (autres que les débetures spéciales de la province de l'Ontario) sur une période de quatre ans, y compris l'exercice écoulé. Ces rajustements sont les suivants :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de dollars)	2004	2003
Rajustement pour les débetures spéciales de la province de l'Ontario, selon les flux de trésorerie actualisés	1 071 665 \$	1 136 865 \$
Moins : gain net sur les placements, reporté sur des périodes futures (rajustement actuariel de lissage)	459 637	1 604
	612 028 \$	1 135 261 \$

Le rajustement actuariel de lissage permet d'amortir les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sur une période de quatre ans. L'effet net de ce rajustement consiste en un report de 459,6 millions de dollars des gains nets (1,6 million de dollars en 2003). Le tableau suivant présente une analyse de ce rajustement :

Reports aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2004	2003
Gain net (perte nette) annuel(le) sur les placements	Portion de gain net (perte nette) sur les placements reportée sur des périodes futures	
2001 (195 949) \$	— \$	(48 987) \$
2002 (655 256)	(163 814)	(327 628)
2003 504 291	252 146	378 219
2004 495 074	371 305	—
Total du gain net sur les placements reporté sur des périodes futures	459 637 \$	1 604 \$

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

NOTE 9 : Charges d'exploitation**Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)**

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de dollars)	2004	2003
Charges de personnel	9 938 \$	9 753 ¹ \$
Services d'agence	554	482
Bureaux et exploitation	2 747	2 362
Services informatiques et professionnels	2 974	2 718
Amortissement	581	453
Communications	437	374
Rémunération du conseil	83	40
Vérification	65	115
Déplacements	73	73
Publications et frais d'enregistrement et de dépôt	76	50
Total des charges d'exploitation	17 528 \$	16 420 \$

¹ Pour l'exercice 2003, un montant de 1,287 million de dollars se rapporte aux congés cumulés du personnel et à des prestations de cessation d'emploi à payer, qui étaient auparavant passés en charge au moment de leur paiement. Pour l'exercice 2004 et les années suivantes, les coûts accumulés annuels à l'égard de ces éléments sont inclus dans les charges de personnel.

NOTE 10 : Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations et les avantages imposables gagnés dans l'année par le chef de la direction et les quatre autres cadres supérieurs ayant la rémunération la plus importante.

	Rémunération	Avantages imposables
Donald D. Weiss, président et chef de la direction	337 436 \$	313 \$
Mark J. Fuller, vice-président directeur et retraites	318 746	382
Leonard Lu, ancien président ¹	302 467	409
Robert F. Kay, premier vice-président, Placements	264 036	337
Peter Shena, vice-président, Politiques et recherches de retraites	194 257	261

¹ Parti à la retraite le 31 décembre 2004.

NOTE 11 : Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été rajustés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice écoulé.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Échéances des valeurs à revenu fixe

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2004		2003	
	Juste valeur	Rendement réel %	Juste valeur	Rendement réel %
Déventures spéciales de la province de l'Ontario				
0 à 1 an	129 159 \$	11,05 – 13,33	120 323 \$	9,82 – 12,78
1 an à 5 ans	945 312	11,16 – 15,38	843 855	11,05 – 15,38
5 à 10 ans	1 854 319	10,38 – 13,33	1 677 050	10,38 – 13,33
Plus de 10 ans	—		450 939	11,19
Intérêts courus	179 765		187 799	
	3 108 555		3 279 966	
Obligations				
Canada :				
0 à 1 an	157 064	2,99 – 8,49	86 545	3,44 – 9,18
1 an à 5 ans	493 545	2,99 – 9,13	486 438	3,34 – 8,70
5 à 10 ans	791 652	3,90 – 8,10	809 999	4,62 – 8,18
Plus de 10 ans	499 961	2,87 – 7,14	425 455	2,87 – 7,27
Fonds d'obligations PH&N 3 ans à 31 ans	138 246	4,19	132 699	4,35
Intérêts courus	16 782		16 596	
	2 097 250		1 957 732	
Autres pays :				
0 à 1 an	41 305	4,93	2 954	7,76
1 an à 5 ans	145 651	3,63 – 7,11	161 630	4,33 – 6,94
5 à 10 ans	56 587	2,65 – 5,73	62 099	2,76 – 5,43
Plus de 10 ans	53 877	4,41 – 4,79	48 945	4,90 – 5,22
Intérêts courus	6 786		6 332	
	304 206		281 960	
	5 510 011 \$		5 519 658 \$	

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Placements supérieurs à 35 millions de dollars

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	Échéances	Coupon %	Valeur marchande ¹
Encaisse et placements à court terme			
Canada			
Gouvernement du Canada			521 691 \$
Province de l'Ontario			79 830
Banque de Montréal			48 166
Banque Canadienne Impériale de Commerce			37 884
Valeurs à revenu fixe			
Débtentes spéciales de la province de l'Ontario ²	2005 – 2014	10,38 – 15,38	2 928 790
Canada :			
Gouvernement du Canada	2005 – 2033	3,00 – 10,25	678 140
Province de l'Ontario	2005 – 2035	3,21 – 9,50	288 742
Fonds d'obligations de sociétés de bonne qualité – Phillips Hager & North	2007 – 2035	3,78 – 7,78	138 246
Province de Québec	2010 – 2032	5,25 – 7,50	78 327
Titres hypothécaires LNH	2005 – 2011	5,25 – 5,50	56 235
Woodbine Entertainment Group	2011	8,58	48 376
Financière Manuvie	2011 – 2016	5,70 – 6,70	45 304
Banque Royale du Canada	2011 – 2053	5,45 – 7,10	42 871
Banque Toronto-Dominion	2009 – 2018	4,80 – 7,60	42 033
Corporation financière Power	2011 – 2033	6,75 – 8,00	38 748
Province de la Colombie-Britannique	2008 – 2014	5,30 – 6,38	36 735
Autres pays :			
Gouvernement de France	2005 – 2025	3,00 – 6,00	111 500
Obligations de la République fédérale d'Allemagne	2006 – 2034	3,75 – 5,63	101 772
Trésor du Royaume-Uni	2006 – 2010	5,00 – 7,50	54 925
Biens immobiliers			
OPB Realty Inc. (société de portefeuille en propriété exclusive)			1 364 960
Hypothèques participantes	2009 – 2019	5,00	36 331

¹ À l'exception des revenus à recevoir, y compris les instruments garantis émis par les filiales et les organismes.

² Au coût

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Placements supérieurs à 35 millions de dollars *(suite)*

Au 31 décembre <i>(en milliers de dollars)</i>	Actions	Valeur marchande ¹
Actions		
Canada		
Financière Manuvie	2 197	121 697 \$
Encana Corp.	1 750	119 705
Fonds communs à petite capitalisation Sceptre	162	114 665
Banque Royale du Canada	1 739	111 711
Banque Toronto-Dominion	2 145	107 058
Banque de Nouvelle-Écosse	2 586	105 238
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 135	82 010
Banque de Montréal	1 204	69 555
Alcan Inc.	1 140	67 003
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	873	63 756
Suncor Énergie	1 451	61 535
Corporation Financière Power	1 794	57 390
Rogers Communications	1 825	57 369
The Thomson Corporation	1 224	51 755
Potash Corporation of Saskatchewan	504	50 314
Petro-Canada	761	46 526
Compagnies Loblaw Ltée	635	45 697
Teck Cominco Ltd.	1 053	38 879
Telus Corporation	1 067	37 071
BCE Inc.	1 236	35 751
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	1 338	35 722
États-Unis		
General Electric Company	1 597	69 845
Pfizer Inc.	1 611	51 918
Microsoft Corporation	1 586	50 785
Wal-Mart Stores Inc.	695	43 978
American International Group Inc.	531	41 754
Citigroup	708	40 899
Exxon Mobil Corp.	654	40 172
Autres pays		
France		
Total S.A.	148	38 812

¹ N'inclut pas les revenus à recevoir, comprend les instruments garantis émis par les filiales et les organismes.

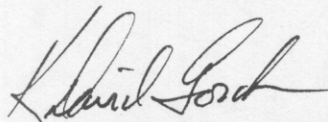
COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO
Le Fonds de garantie des prestations de retraite

Responsabilité de la direction en matière de renseignements financiers

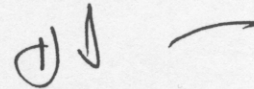
La direction est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle de tous les renseignements contenus dans les états financiers et dans les notes afférentes. Les états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers fait appel au bon jugement et aux meilleures estimations de la direction, surtout lorsque les transactions touchant la période en cours ne peuvent être déterminées avec certitude avant les exercices ultérieurs.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite respecte les normes d'intégrité les plus élevées en ce qui a trait à la prestation de ses services. La direction a mis au point et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité des renseignements ainsi que de la protection de ses actifs.

Les rapports financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Le rôle du vérificateur général est d'émettre son avis sur les rapports, à savoir si ces derniers sont présentés de manière juste et objective, conformément aux normes comptables canadiennes en cours. Ils ont été approuvés par le comité de vérification de la Commission. Ci-joint, le rapport du vérificateur.



K. David Gordon
Surintendant adjoint des pensions



Harold M. Sookdeo
Chef comptable

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Commission des services financiers de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai fait la vérification du bilan du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des services financiers de l'Ontario en date du 31 mars 2005, des bilans des opérations et du déficit du Fonds ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers relèvent de la direction de la Commission. Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers en fonction de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent de ma part une planification et une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne présentent aucune inexactitude importante. Une vérification inclut l'examen, par sondage, preuve à l'appui, des montants et des divulgations se trouvant dans les états financiers. Une vérification comprend également une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations significatives apportées par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

Il est de mon avis que ces états financiers présentent raisonnablement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds de garantie de la Commission en date du 31 mars 2005 ainsi que ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "G. Peall".

Toronto (Ontario)
Le 18 mai 2005

Gary R. Peall, C.A.
Le sous-vérificateur général

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

État du Fonds de garantie des prestations de retraite

Bilan

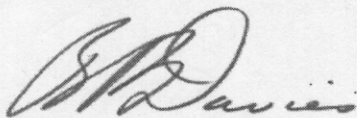
de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
<u>ACTIFS</u>		
À court terme		
Encaisse	357	620
Débiteurs	68,419	61,113
	<u>68,776</u>	<u>61,733</u>
Placements (note 3)	223,161	554,866
	<u>291,937</u>	<u>616,599</u>
<u>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</u>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	5,751	7,378
Part de l'emprunt exigible	11,000	11,000
	<u>16,751</u>	<u>18,378</u>
Demandes de règlement payables	204,624	386,401
Emprunt payable (note 5)	308,000	319,000
	<u>512,624</u>	<u>723,779</u>
Déficit du Fonds	(237,438)	(107,180)
	<u>291,937</u>	<u>616,599</u>

Éventualités (note 6)

Voir les notes afférentes à l'état financier

Autorisé par :



 Directeur général et surintendant
 Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

État du Fonds de garantie des prestations de retraite
 État des opérations et solde du Fonds
 de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Recettes		
Recettes provenant des primes	67,431	53,374
Revenu de placement (Note 3)	7,894	9,873
Recouvrements	19	235
	<u>75,344</u>	<u>63,482</u>
Dépenses		
Demandes de règlement	201,301	33,281
Frais de gestion des régimes de retraite (note 4)	2,358	326
Frais de gestion de l'investissement	287	272
Frais d'administration (note 4)	379	301
	<u>204,325</u>	<u>34,180</u>
Excédent ou (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	(128,981)	29,302
Augmentation non réalisée de la valeur marchande des investissements	(1,277)	987
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	(130,258)	30,289
Solde du Fonds au début de l'année	(107,180)	(137,469)
Solde du Fonds à la fin de l'année	<u>(237,438)</u>	<u>(107,180)</u>

Éventualités (note 6)

Voir les notes afférentes à l'état financier

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

État du Fonds de garantie des prestations de retraite
 État des flux de trésorerie
 de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Entrée nette (sortie) de capitaux relative aux activités suivantes		
Flux de trésorerie à partir des activités d'exploitation		
Excédent (ou insuffisance) de recettes /dépenses excepté les éléments n'affectant pas le capital	(130,258)	30,289
Gain sur placement non réalisé	1,277	(987)
	(128,981)	29,302
Variations dans les fonds de roulement autres que les disponibilités		
Comptes débiteurs	(7,306)	(5,007)
Créditeurs	(1,627)	3,246
Demandes de règlement payables	(181,777)	(103,086)
	(190,710)	(75,545)
Flux de trésorerie à partir des activités de placement		
Achats de placements	(1,500,855)	(952,411)
Produits de la vente de placements	1,831,283	698,523
	330,428	(253,888)
Flux de trésorerie des activités de financement		
Emprunt payable	-	330,000
Remboursement de prêt	(11,000)	-
	(11,000)	330,000
Variation de la situation de trésorerie	(263)	567
Situation de trésorerie au début de l'année	620	53
Situation de trésorerie à la fin de l'année	357	620

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes à l'état financier****Le 31 mars 2005****1. OBJECTIFS DU FONDS**

L'objectif du Fonds de garantie des prestations de retraite (le Fonds) est de garantir le paiement des prestations de retraite de certains régimes à prestations déterminées qui sont en liquidation, selon les conditions stipulées par la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements qui s'y rattachent. Les règlements stipulent également le montant des primes qui doivent être versées au Fonds par les promoteurs des régimes. En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario est responsable de l'administration du Fonds.

La *Loi sur les régimes de retraite* stipule que si l'actif du Fonds est insuffisant pour couvrir le règlement des demandes, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à octroyer des prêts selon les modalités qu'établira le lieutenant-gouverneur. La responsabilité totale du Fonds de garantie en ce qui concerne la garantie des prestations de retraite est limitée à son actif et à tout prêt consenti par la province.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'état financier a été préparé par la direction de la Commission des services financiers de l'Ontario conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables employées pour la préparation de cet état financier sont résumées ci-dessous :

a) Investissements

Le Fonds investit dans des placements à court terme et des valeurs mobilières à revenu fixe émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des sociétés canadiennes. Les dépôts à court terme ont des dates d'échéance de moins de douze mois. Leur valeur inscrite correspond approximativement à leur valeur marchande. Les placements en obligations d'État et en obligations de sociétés sont enregistrés selon leur valeur à la côte. Ensemble, ils sont par nature considérés à court terme et peuvent être liquidés à tout moment pour financer le règlement de demandes à partir du Fonds. Les primes ou les escomptes d'émission ne sont pas amorties.

Les profits ou les pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements reflètent les profits ou les pertes non réalisés liés au maintien des placements durant l'exercice.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes à l'état financier****Le 31 mars 2005****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****b) Demandes de règlement payables**

Les demandes de règlement payables sont les éléments de passifs de régimes de retraite à prestations déterminées prescrits par la loi qui sont en voie de liquidation ou dont l'ordre de liquidation a été émis selon des conditions énoncées dans la *Loi sur les régimes de retraite* et dont le montant peut être raisonnablement estimé. Ces demandes payables sont établies chaque année par une évaluation actuarielle réalisée à l'aide des meilleures estimations de gestion de la Commission des services financiers de l'Ontario et elles représentent la valeur actuelle des paiements futurs à verser pour régler les demandes liées aux avantages sociaux et les dépenses des régimes de retraite admissibles qui en sont à des étapes diverses du processus de liquidation. Les ajustements apportés au passif, le cas échéant, pour compenser les écarts entre les montants constatés selon des estimations et les demandes réelles sont imputés ou crédités au Fonds dans l'année où ces montants exacts sont établis.

c) Recettes provenant des primes

Les recettes annuelles provenant des primes dues par les régimes de retraite à prestations déterminées prescrits par la loi sont constatées au moyen d'une estimation, car les recettes réelles ne peuvent être établies avant le dépôt du certificat de cotisation annuel par chaque régime de retraite, neuf mois après la fin de l'exercice du régime.

Les ajustements apportés aux recettes provenant des primes, le cas échéant, pour compenser les écarts entre les montants constatés selon des estimations et les montants exacts des recettes dues sont imputés ou crédités au Fonds dans l'année où ces montants exacts sont constatés.

d) Recours à l'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur le montant déclaré des recettes et des dépenses pour la période. Les montants exacts peuvent être différents de ces estimations.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Notes afférentes à l'état financier

Le 31 mars 2005

e) Instruments financiers

Sauf indication contraire, la direction de la Commission des services financiers de l'Ontario est d'avis que le Fonds n'est pas exposé à des risques importants liés aux taux d'intérêt, aux taux de change ou au crédit qui découleraient de ces instruments financiers, et la valeur comptable des instruments financiers du Fonds correspond approximativement à leur juste valeur, sauf indication contraire.

3. INVESTISSEMENTS

La Commission des services financiers de l'Ontario a adopté un énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements. Cet énoncé résume l'objectif du Fonds et fournit des directives pour son administration.

Les investissements consistent en les éléments suivants :

	2005	2004
	(\$ 000)	(\$ 000)
Short term deposits	77,433	402,985
Government and corporate bonds		
at market value (cost \$145,240; 2004 - \$150,111)	145,728	151,881
	223,161	554,866

Dépôts à court terme

Obligations d'État et obligations de sociétés à valeur marchande (coût 145 240 \$; en 2004 : 150 111 \$)

Les dépôts à court terme ont un rendement moyen de 2,50 p. 100 (en 2004 : 2,17 p. 100) et les placements en obligations d'État et en obligations de sociétés ont un rendement moyen de 3,84 p. 100 (en 2004 : 3,82 p. 100).

Le produit tiré des investissements est constitué des intérêts des titres portant intérêt joints aux profits et aux pertes réalisés à l'occasion de la vente des valeurs mobilières. Le chiffre net des profits réalisés par cette vente s'élevait à 662 488 \$ (en 2004 : 578 662 \$). Les profits ou les pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements figurent sur la ligne séparée Déficit du fonds dans l'état financier.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Notes afférentes à l'état financier

Le 31 mars 2005

4. FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES RÉGIMES DE RETRAITE

La *Loi sur les régimes de retraite* autorise la Commission des services financiers de l'Ontario à imputer au Fonds les dépenses qu'entraîne l'administration du Fonds. Au cours de l'exercice 2005, des frais d'administration de 379 228 \$ (en 2004 : 301 016 \$) ont été versés à la Commission des services financiers de l'Ontario. Le Fonds et la Commission sont des entités apparentées.

Au cours de l'exercice 2005, 2 358 477 \$ (en 2004 : 325 751 \$) ont été versés à partir du Fonds à une équipe d'experts chargée de représenter le Fonds pendant les procédures liées à l'insolvabilité de deux entreprises. Dans l'un des cas, le non-respect des obligations pourrait provoquer une demande très élevée de versement à partir du Fonds par les régimes de retraite de cette entreprise et l'équipe d'experts cherche à minimiser toute demande de versement potentielle à partir du Fonds. Dans l'autre cas, l'équipe cherche à maximiser les recouvrements potentiels des biens en faillite pour compenser les demandes de versement potentielles à partir du Fonds.

Les services administratifs liés au traitement des recettes tirées des primes sont assurés gratuitement par le ministère des Finances.

5. EMPRUNT EXIGIBLE

Le 31 mars 2004, la province a accordé un prêt de 330 millions de dollars au Fonds. Le prêt ne porte pas intérêt et est remboursable en 30 annuités de 11 millions de dollars chacune. La convention de prêt permet au ministère des Finances d'avancer toute date de paiement de l'annuité selon la situation du Fonds en matière d'encaisse. Les remboursements au cours des cinq années à venir se feront comme suit :

	(000 \$)
2005	11 000
2006	11 000
2007	11 000
2008	11 000
2009	11 000

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes à l'état financier****Le 31 mars 2005****6. ÉVENTUALITÉS**

Il existe actuellement une société fonctionnant dans le cadre d'une suspension en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) dont les régimes de retraite pourraient se traduire par des demandes de versement très élevées à partir du Fonds. Cependant, les résultats des arrangements et le montant des demandes potentielles de règlement à partir du Fonds ne peuvent être établis pour le moment.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

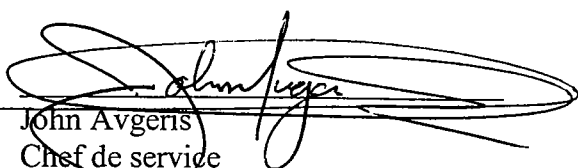
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers incombe à la direction. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, a inclus les montants fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction.

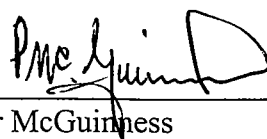
La direction est en accord avec le travail des spécialistes à l'égard de l'évaluation des réclamations impayées et a examiné de manière appropriée les compétences des spécialistes quant à l'établissement des montants et des renseignements divulgués dans les notes complémentaires. La direction n'a donné aucune instruction aux spécialistes eu égard à des valeurs ou à des montants établis afin de biaiser leur travail ni n'a agi de façon qu'une telle instruction soit donnée, et aucun fait qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance ou l'objectivité des spécialistes n'a été porté à notre attention.

Le fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles adhère aux plus hautes normes d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a mis en place et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les actifs sont protégés. Des vérifications internes sont effectuées afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et des rapports sont déposés auprès du Directeur général et surintendant des services financiers de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO »), ainsi qu'auprès du comité de vérification de la CSFO.

Deloitte & Touche, comptables agréés qui remplissent leur mandat sous la direction du vérificateur provincial, ont examiné les états financiers. La responsabilité des vérificateurs consiste à exprimer une opinion à l'égard de la fidélité de la présentation, et ce conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur examen et de leur rapport.



John Avgeris
Chef de service
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles



Peter McGuinness
Directeur de la comptabilité et de l'administration
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles



Deloitte & Touche s.r.l.
BCE Place
181 Bay Street, Suite 1400
Toronto (Ontario) M5J 2V1
Canada

Tél. : 416 601-6150
Télec. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au comité de vérification de la Commission des services financiers de l'Ontario
et au vérificateur provincial de l'Ontario

À la suite de notre nomination en tant que vérificateurs du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds »), dont la vérification est effectuée sous la direction du vérificateur provincial de l'Ontario, nous avons vérifié le bilan du Fonds au 31 mars 2005 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in cursive script that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

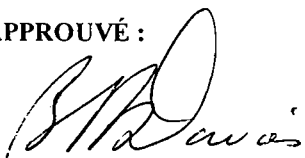
Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2005

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)
BILANS

	Au 31 mars 2005 \$	Au 31 mars 2004 \$
<u>ACTIF</u>		
Fonds déposés	8 167 521	2 662 452
Débiteurs - Droits	2 270 712	927 420
Débiteurs - Rentes viagères (note 7)	2 209 799	-
Débiteurs - Créanciers	46 948 478	47 804 474
Moins : provision pour créances douteuses	31 466 424	32 047 717
	<u>15 482 054</u>	<u>15 756 757</u>
Matériel informatique	106 389	66 096
Moins - amortissement cumulé	70 054	34 591
	<u>36 335</u>	<u>31 505</u>
Réclamations impayées recouvrables (note 4)	8 871 189	9 126 391
Total de l'actif	<u><u>37 037 610</u></u>	<u><u>28 504 525</u></u>
<u>PASSIF ET DÉFICIT DU FONDS</u>		
Créditeurs et charges à payer	1 400 992	1 328 839
Produits reportés	31 018 599	20 597 057
Réclamations impayées et frais de règlement (note 4)	128 489 636	125 979 309
	<u>160 909 227</u>	<u>147 905 205</u>
Déficit du Fonds	<u>(123 871 617)</u>	<u>(119 400 680)</u>
	<u>(123 871 617)</u>	<u>(119 400 680)</u>
Total du passif et du déficit du Fonds	<u><u>37 037 610</u></u>	<u><u>28 504 525</u></u>

APPROUVÉ :



Bryan P. Davies
Directeur général et
surintendant des services financiers
Commission des services financiers de l'Ontario

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT DU FONDS

	Exercice terminé le 31 mars 2005 \$	Exercice terminé le 31 mars 2004 \$
<u>PRODUITS</u>		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	19 611 557	8 433 423
Variation des produits reportés	<u>(10 421 542)</u>	<u>(300 230)</u>
Droits gagnés	9 190 015	8 133 193
Paielements de transfert (note 2)	862 200	-
Recouvrements sur exercices antérieurs	2 662 046	284 620
Autres produits	<u>6 565</u>	<u>-</u>
Total des produits	<u>12 720 826</u>	<u>8 417 813</u>
<u>CHARGES</u>		
Variation des réclamations impayées et des frais de règlement nets	2 765 529	(1 861 812)
Paielements de réclamation pour indemnités d'accidents	6 862 178	7 613 386
Frais d'administration		
Salaires	1 108 641	1 094 066
Avantages sociaux	153 688	131 761
Transport et communication	25 985	41 451
Services :		
Règlements (honoraires des avocats, etc.)	1 858 236	1 677 067
Frais de réclamation pour indemnités d'accidents	1 064 781	712 907
Autres	837 325	745 255
Créances douteuses	2 465 532	3 720 485
Fournitures et équipement	14 405	35 839
Amortissement du matériel informatique	35 463	22 032
Total des charges	<u>17 191 763</u>	<u>13 932 437</u>
Excédent des charges sur les produits	(4 470 937)	(5 514 624)
Déficit du Fonds au début	(119 400 680)	(113 886 056)
Déficit du Fonds à la fin	<u>(123 871 617)</u>	<u>(119 400 680)</u>

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars 2005 \$	Exercice terminé le 31 mars 2004 \$
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		
Rentrées		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	18 268 265	8 223 297
Remboursement par débiteurs	1 893 151	1 850 295
Recouvrements sur exercices antérieurs	452 247	279 285
Paielements de transfert	862 200	-
Autres produits	6 565	-
Sorties		
Paielements législatifs	(10 689 848)	(10 485 236)
Paielements aux employés	(1 245 127)	(1 216 032)
Frais d'administration	(4 002 091)	(3 274 711)
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	<u>5 545 362</u>	<u>(4 623 102)</u>
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		
Sorties		
Acquisition d'équipement	<u>(40 293)</u>	<u>(28 419)</u>
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	<u>(40 293)</u>	<u>(28 419)</u>
Augmentation (diminution) nette des fonds déposés au crédit du ministre des Finances	5 505 069	(4 651 521)
Solde des fonds déposés au crédit du ministre des Finances au début	<u>2 662 452</u>	<u>7 313 973</u>
Solde des fonds déposés au crédit du ministre des Finances à la fin	<u>8 167 521</u>	<u>2 662 452</u>

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2005**

1. AUTORITÉ

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») est administré selon la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (la « Loi »), L.R.O. 1990, chapitre M.41, telle qu'elle est amendée.

2. ACTIVITÉS DU FONDS

À l'origine, le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles provoqués par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident en Ontario. Les conducteurs non assurés devaient acquitter des droits annuels au Fonds. Toutefois, depuis le 1^{er} mars 1980, avec l'adoption de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire, tous les conducteurs ont l'obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile obligatoire, y compris une garantie non-assurance des tiers. Depuis cette date, le Fonds ne traite que les réclamations faites par des réclamants admissibles qui n'ont pas accès à une assurance-automobile ni à une assurance-responsabilité. En 1990, une loi a été promulguée afin d'élargir la protection pour y inclure une nouvelle disposition à l'égard du versement des indemnités d'accident légales par le Fonds conformément à l'*Annexe sur les indemnités d'accident légales* (l'« *AIAL* »). En 2002, une loi a été promulguée afin d'élargir le rôle du Fonds à l'égard de la gestion et du versement des indemnités d'accident légales aux assureurs insolubles de l'Ontario.

Le Fonds verse maintenant les indemnités selon quatre régimes d'indemnisation d'assurance automobile différents :

- 1) Système de réparation des torts – avant le 22 juin 1990
- 2) Régime de protection des automobilistes de l'Ontario – entre le 22 juin 1990 et le 31 décembre 1993
- 3) Projet de loi 164 – entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 octobre 1996
- 4) Projet de loi 59 – depuis le 1^{er} novembre 1996

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (l'« *OAP1* ») approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurances, le Fonds ne couvre pas les règlements relatifs aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario, sauf dans le cas du versement d'indemnités d'accident où l'assureur ontarien est insolvable. Dans les cas où la compagnie d'assurances est insolvable et où le Fonds paie des réclamations d'indemnités d'accident, le Fonds a le pouvoir d'évaluer le marché afin de recouvrer les paiements relatifs aux réclamations et les frais de règlement et détient aussi un droit de réclamation sur les actifs de l'assureur insolvable.

La limite maximale actuelle d'une réclamation pour responsabilité civile que le Fonds peut verser est établie à 200 000 \$, y compris les intérêts avant jugement, plus les dépens accordés. En vertu du Code de la route de l'Ontario, un conducteur est responsable d'un accident alors que le propriétaire du véhicule est responsable du fait d'autrui. Tant le propriétaire que le conducteur se verront retirer leur privilège de conduire et, dans le cas où un jugement a été prononcé, un bref de saisie et de vente de biens immeubles sera déposé auprès du shérif de la juridiction de résidence du défendeur.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2005**

2. ACTIVITÉS DU FONDS (suite)

Si le conducteur du véhicule ne peut être identifié, seules les réclamations liées à des blessures corporelles peuvent être réglées par le Fonds. Dans le cadre de ces procédures civiles, le surintendant de la CSFO est le défendeur désigné. Dans certaines circonstances, la loi prévoit que lorsque l'identité d'un conducteur est confirmée à une date ultérieure, sur la présentation d'une requête devant la Cour, on peut procéder à une substitution du conducteur dans le jugement.

À la suite de la conclusion d'un litige en vertu des chapitres 7, 12 ou 15 de la Loi, ou par suite de règlements en vertu du chapitre 4 de la Loi, le(s) demandeur(s) ou réclamant(s) présentent une demande de paiement auprès du ministre des Finances à même le Fonds. À ce moment, un compte débiteur est créé pour la totalité du montant de ces paiements, qui peuvent être recouvrés auprès du conducteur ou du propriétaire non assuré.

Le Fonds exerce ses activités sur le plan administratif sous la direction de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») et rembourse à la CSFO les coûts des services que la Commission fournit au Fonds.

Le lieutenant-gouverneur en conseil, lequel a un droit de regard sur la situation du Fonds et sur le montant versé par le Fonds au cours d'une période donnée, peut décréter qu'un montant qu'il juge nécessaire ou utile sera prélevé à même le Trésor de la province et versé au Fonds à titre de subvention.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Ces principes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés au titre des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction alors que des renseignements additionnels seront disponibles dans l'avenir. Les justes valeurs ne peuvent être établies au titre des débiteurs – créanciers (montant net) et des réclamations impayées et frais de règlement (montant net). La juste valeur de la totalité des autres instruments financiers est égale à la valeur comptable.

Le sommaire des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers s'établit comme suit :

a) Matériel informatique

Le matériel informatique est comptabilisé au coût, moins l'amortissement cumulé. Le Fonds utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel informatique

3 ans

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2005**

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire et produits reportés**

Le montant des droits que touche le Fonds au moment de l'émission ou du renouvellement de chaque permis de conduire d'une durée de cinq ans est passé de 5,00 \$ à 15,00 \$ en septembre 2004. Les produits sont constatés au prorata de la durée du permis, soit cinq ans, et la tranche non constatée est reflétée dans les produits reportés.

c) Débiteurs - Droits

En vertu de la Loi, le Fonds reçoit du ministère des Transports et de Serco DES un paiement de transfert interne mensuel qui représente les droits de permis de conduire prescrits par le Règlement 800 de l'Ontario. De ce fait, les droits relatifs aux permis de conduire non transférés sont présentés à titre de débiteurs.

d) Réclamations impayées

Les réclamations impayées représentent les montants estimatifs requis pour régler la totalité des réclamations impayées, y compris un montant pour les réclamations non déclarées et les frais de règlement, et correspondent au montant brut des recouvrements et subrogation estimatifs. Les provisions pour sinistres sont établies en fonction des pratiques actuarielles reconnues au Canada appliquées aux régimes publics d'indemnisation pour blessures corporelles. Elles ne reflètent pas la valeur de rendement de l'argent ni ne comprennent une provision pour écarts défavorables puisque le Fonds ne déclare aucun revenu de placement.

La provision pour réclamations impayées et frais de règlement est établie en fonction d'estimations qui sont de par leur nature assujetties à l'incertitude, et les variations pourraient être importantes à court terme. Les estimations sont choisies parmi un éventail de possibilités et sont ajustées à la hausse ou à la baisse, au fur et à mesure que des renseignements additionnels sont mis à jour au cours du règlement du sinistre. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience historique, mais des variations peuvent survenir en raison de modifications dans les interprétations judiciaires de contrats ou de modifications importantes au chapitre de l'ampleur et de la fréquence des réclamations par rapport aux tendances historiques. Toutes les modifications d'estimations sont comptabilisées dans la période considérée.

Le Fonds a l'obligation de verser certains montants fixes à des réclamants sur une base récurrente et a fait l'acquisition de rentes auprès d'assureurs-vie afin de respecter cette obligation.

Il y a règlement lorsqu'une directive irrévocable émanant du Fonds est donnée au souscripteur de la rente l'enjoignant d'effectuer tous les paiements directement au réclamant. Il n'existe aucun droit en vertu du contrat non convertible, incessible et non négociable, prévoyant des prestations actuelles ou futures à l'endroit du Fonds. Le Fonds demeure tenu d'effectuer des paiements seulement dans l'éventualité où la compagnie d'assurance-vie fait défaut de paiement et uniquement dans la mesure où CompCorp, le Fonds d'indemnisation d'insolvabilité de l'industrie, n'effectuera pas les paiements exigibles. Le risque net pour le Fonds est constitué du risque de crédit lié aux compagnies d'assurance-vie. Le risque de crédit est réputé être nul au 31 mars 2005. Il y a une possibilité de gains éventuels parce que le Fonds a acquis une assurance sur certaines des durées de vie estimatives. Ces montants sont décrits à la note 7, intitulée *Gains éventuels*.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2005

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Débiteurs - Créanciers

Le Fonds maintient un portefeuille de débiteurs, cumulé au cours des exercices par suite de jugements et de créances cédées au ministère des Finances. Le Fonds versera des dommages-intérêts aux victimes blessées et non responsables, qui ne peuvent avoir recours à une assurance de responsabilité civile, au nom des conducteurs non assurés défendeurs. Conformément à la Loi, ces montants sont recouvrables auprès des conducteurs non assurés.

Le total des remboursements reçus des créanciers est reflété dans l'état des flux de trésorerie.

La provision pour créances douteuses est établie au moyen d'un processus qui tient compte de l'âge du défendeur ou du créancier, du versement mensuel actuel requis du défendeur ou du créancier en vertu des règlements, du montant versé par le Fonds et des activités du compte depuis la date du jugement.

Le processus de radiation est tributaire de critères établis calqués sur ceux définis par le ministère des Finances. Ces critères sont utilisés afin de choisir, au début du mois d'avril, un bloc de comptes qui fait l'objet d'une analyse par le personnel du recouvrement. Le service de vérification interne du ministère des Finances vérifie le travail du personnel de recouvrement et fournit un certificat d'assurance afin d'attester que les critères établis pour la radiation ont été respectés. L'opération de radiation est autorisée par un décret en vertu de la Loi sur la Gestion des finances publiques.

Pendant l'exercice en cours, des radiations de 3,9 M\$ (2,4 M\$ en 2004) ont été traitées. De plus, pendant l'exercice en cours, un montant de 0,8 M\$ à titre de débiteurs a été réinscrit à titre de créances douteuses.

f) Recouvrements sur exercices antérieurs

Les recouvrements sur exercices antérieurs proviennent de trois sources principales : des recouvrements d'assurance, des intérêts réversifs (note 7) et des recouvrements de frais judiciaires. Le Fonds est tenu, en vertu de l'*AIAL*, d'assurer le versement d'indemnités d'accident dans des délais précis. Ces délais ne permettent pas la tenue d'une enquête exhaustive sur la couverture d'assurance disponible et, dans certains cas, des renseignements ne sont pas divulgués par la police en raison d'enquêtes criminelles. Par conséquent, lorsque de nouveaux renseignements sont disponibles, le Fonds peut être tenu de poursuivre des assureurs privés aux fins de recouvrement.

De temps à autre, le Fonds peut aussi être partie à la défense de conducteurs non assurés ou du surintendant de la CSFO dans le cadre de procédures réputées abusives pour lesquelles le Fonds se voit attribuer des dépens par les tribunaux.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Notes complémentaires

31 mars 2005

4. RÉCLAMATIONS IMPAYÉES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

- a) Les réclamations impayées et frais de règlement du Fonds sont composés des éléments suivants :

	31 mars 2005		31 mars 2004	
	Brut (en milliers)	Recouvrable (en milliers)	Brut (en milliers)	Recouvrable (en milliers)
VERSEMENT D'INDEMNITÉS D'ACCIDENT				
Indemnités d'accident légales	48 958 \$	- \$	44 142 \$	- \$
RESPONSABILITÉ CIVILE				
Dommages à la propriété	797	62	939	105
Blessures corporelles	78 735	8 809	80 898	9 021
Total RESPONSABILITÉ CIVILE	79 532	8 871	81 837	9 126
Totaux	128 490 \$	8 871 \$	125 979 \$	9 126 \$

- b) La variation de la provision brute pour réclamations impayées et frais de règlement s'établit comme suit :

	31 mars 2005 (en milliers)	31 mars 2004 (en milliers)
Réclamations impayées et frais de règlement au début	125 979 \$	129 050 \$
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes subies dans les exercices antérieurs	(8 350)	(16 766)
Montants versés au cours de l'exercice pour des réclamations d'exercices antérieurs :		
Paielements législatifs	(9 780)	(10 022)
Frais de sinistres	(5 277)	(4 293)
Montants versés au cours de l'exercice pour des réclamations de l'exercice en cours :		
Paielements législatifs	(475)	(463)
Frais de sinistres	(256)	(198)
Provision pour pertes subies pendant l'exercice en cours	26 649	28 671
Réclamations impayées et frais de règlement à la fin	128 490 \$	125 979 \$

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2005

5. MONTANTS DUS À LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Les montants dus à la CSFO sont inclus dans les créiteurs et charges à payer et représentent les services fournis relativement à l'administration du Fonds et comprennent le loyer, les services informatiques, les services juridiques et d'autres services administratifs.

	<u>31 mars 2005</u> (en milliers)	<u>31 mars 2004</u> (en milliers)
Montants dus à la CSFO	-	300 \$

6. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DU VÉRIFICATEUR

La Commission des services financiers de l'Ontario utilise les services de l'actuaire du Fonds. La responsabilité de l'actuaire consiste à effectuer une évaluation annuelle du passif du Fonds, qui comprend la provision pour réclamations impayées et frais de règlement, conformément à la pratique actuarielle reconnue. Au cours de cette évaluation, l'actuaire pose des hypothèses relatives aux taux futurs de fréquence et de l'ampleur des réclamations, à l'inflation, aux recouvrements et aux frais en tenant compte de la situation du Fonds. L'actuaire, dans le cadre de sa vérification des données sous-jacentes utilisées pour son évaluation, se fonde en outre sur le travail du vérificateur externe. Le rapport de l'actuaire précise la portée de son travail et présente son opinion.

Les vérificateurs externes exercent leurs activités sous la direction du vérificateur provincial de l'Ontario en vertu des modalités convenues. Leur responsabilité consiste à effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et présentent leur rapport au comité de vérification de la CSFO. Dans le cadre de l'exécution de leur vérification, les vérificateurs utilisent aussi le travail de l'actuaire et son rapport à l'égard des réclamations et frais de règlement. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur vérification et présente leur opinion.

7. GAINS ÉVENTUELS

Certains des versements provenant du Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 30 ans. Pendant cette période, et en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre des Finances.

À titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs que représente l'assurance-vie du requérant au 31 mars 2005.

Au 31 mars 2005, les sommes versées par le Fonds à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents de véhicules automobiles sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 11,4 M\$ (9,9 M\$ en 2004), et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 7,5 M\$ (6,8 M\$ en 2004). Les montants des exercices précédents ont été redressés afin de corriger une omission liée à un problème de datation.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2005**

7. GAINS ÉVENTUELS (suite)

Le 12 mai 2005, le Fonds a reçu un avis du tuteur et curateur public l'informant qu'un requérant pour lequel une rente avait été achetée était décédé le 24 janvier 2005. Comme le Fonds avait acquis une période de garantie relativement à ce règlement, des intérêts réversifs de 2 209 799 \$ devront être versés au Fonds.

Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de la vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.



Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction



James Maxwell
*Chef de l'administration
et des finances*

Toronto, Canada
Le 4 février 2005

Rapport des vérificateurs



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2004, ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 4 février 2005

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État de la situation financière

AU 31 DÉCEMBRE 2004, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2003 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	27 439 \$	31 447 \$
Placements (note 3)	49 855	32 360
Revenu de primes à recevoir	2 382	2 729
Débiteurs et intérêts à recevoir	496	273
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	907	902
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 244 \$ (2003 - 3 160 \$))	<u>259</u>	<u>217</u>
	<u>81 338 \$</u>	<u>67 928 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	2 145 \$	1 872 \$
Revenu de primes reporté	2 625	2 788
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 5)	<u>2 217</u>	<u>2 505</u>
Total du passif	6 987	7 165
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	74 351	60 763
	<u>81 338 \$</u>	<u>67 928 \$</u>

Éventualités (note 11)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



, administrateur



, administrateur

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2003 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Revenu de primes	16 207 \$	15 122 \$
Revenus divers	<u>1 819</u>	<u>1 833</u>
	<u>18 026</u>	<u>16 955</u>
DÉPENSES		
Recouvrement de pertes	(1 271)	(6 608)
Salaires et charges sociales	3 688	3 823
Frais d'exploitation	2 172	2 467
Recouvrement de frais d'exploitation	<u>(151)</u>	<u>(351)</u>
	<u>4 438</u>	<u>(669)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	13 588	17 624
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	<u>60 763</u>	<u>43 139</u>
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	<u>74 351 \$</u>	<u>60 763 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2003 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2004	2003
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	13 588 \$	17 624 \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Recouvrement de pertes	(1 271)	(6 608)
Pertes (gains) sur la cession d'immobilisations	1	(2)
Amortissement	117	133
	<u>12 435</u>	<u>11 147</u>
Variation des éléments suivants :		
Revenu de primes à recevoir	347	(510)
Débiteurs et intérêts à recevoir	(223)	83
Créditeurs et charges à payer	273	(76)
Revenu de primes reporté	(163)	508
	<u>234</u>	<u>5</u>
Montants nets d'assurance-dépôts recouvrés (note 5)	<u>978</u>	<u>7 091</u>
	<u>13 647</u>	<u>18 243</u>
Investissement		
Acquisition de placements	(49 855)	(32 360)
Produits de la vente de placements	32 360	21 576
Acquisition d'immobilisations	(175)	(94)
Produits de la vente d'immobilisations	15	2
	<u>(17 655)</u>	<u>(10 876)</u>
(Diminution) Augmentation au cours de l'exercice	<u>(4 008)</u>	<u>7 367</u>
Liquidités, au début de l'exercice	<u>31 447</u>	<u>24 080</u>
Liquidités, à la fin de l'exercice	<u>27 439 \$</u>	<u>31 447 \$</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Commission de garantie de prêt payée au cours de l'exercice	15 \$	6 \$
Intérêts perçus au cours de l'exercice	1 482 \$	1 680 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.
Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2004

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts, « entreprise opérationnelle » de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres;
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières;
- effectuer la collecte et la publication de statistiques;
- fournir de l'aide financière aux établissements membres;
- agir à titre d'administrateur des établissements membres;
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnités.

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année le montant de ces primes. Celles-ci, une fois approuvées par le gouvernement de l'Ontario, sont intégrées dans les règlements avec d'éventuelles modifications.

Les emprunts de la Société font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province d'Ontario. La garantie s'élève à 150 millions \$ au maximum et elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008. En plus de la commission de garantie qui est de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre, la province d'Ontario fait payer un droit de 5 points de base sur la partie inutilisée de toute facilité de crédit garantie pour la période se terminant le 31 décembre de chaque année pendant laquelle la garantie est en vigueur.

1. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires ou credit unions auprès desquelles la Société a été désignée comme liquidateur.

a) Revenu de primes

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu tiré des primes est calculé

sur la base des rapports annuels que les établissements membres doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Il est comptabilisé une fois qu'il a été encaissé.

b) Provision pour pertes

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements membres en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, ont toutes les chances d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements membres. Elle est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies précédemment. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

c) Prestations de retraite

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels. Elle impute à son bénéfice le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie des employés jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

d) Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations. Les coûts de ces avantages complémentaires de retraite auxquels les

employés peuvent prétendre sont déterminés sur une base actuarielle. Les charges à inscrire pour couvrir ces coûts représentent les futures dépenses actualisées pour les retraités actuels ainsi que celles pour la période d'activité des employés actuels jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

e) Placements

Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés à leur coût non amorti. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et l'équipement connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, et les automobiles selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 24 %.

2. Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme ont des échéances de moins de 90 jours. Tous les contrats de placement sont à taux fixe et facilement monnayables.

	Au 31 décembre 2004			Au 31 décembre 2003		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Placements à court terme	25 816 \$	2,26 %	64	30 763 \$	2,60 %	45
Encaisse	1 623			684		
Total	27 439 \$			31 447 \$		

3. Placements

Les placements ont des échéances de 90 jours ou plus. Leur rendement moyen pondéré est de 2,61 % (2,63 % en

	Au 31 décembre 2004			Au 31 décembre 2003		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor - Canada	40 549 \$	2,61 %	224	21 057 \$	2,58 %	270
Acceptations bancaires	5 409	2,35 %	110	7 354	2,75 %	227
Bons du Trésor - Ontario	3 897	2,85 %	279	-	-	-
Billets à ordre - Autres provinces	-	-	-	3 949	2,65 %	124
Total	49 855 \$	2,61 %	216	32 360 \$	2,63 %	242

2003). En conformité avec la politique de placement de la Société et la législation en vigueur, tous les contrats de placement sont à taux fixes, facilement monnayables et ont au moins la cote R-1 « moyen » sur l'échelle du DBRS.

4. Emprunts

La Société a une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 20 millions \$ auprès d'une Banque à charte canadienne, approuvée par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre. Le taux d'intérêt de la marge de crédit est équivalent aux taux des acceptations bancaires plus 14 points de base. À la fin de 2004, il n'y avait aucun solde impayé. La commission d'engagement perçue par la Banque à charte est de 3 points de base sur le montant moyen inutilisé de la marge, payable tous les trimestres à terme échu.

5. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière comme « charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2004	2003
	(en milliers)	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	2 505 \$	5 066 \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice	0	0
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice précédent	(1 271)	(6 608)
Augmentation (diminution) des avances d'assurance-dépôts recouvrables	5	(3 044)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	(2 217)	(2 505)
Montants nets des avances (recouvrements) d'assurance-dépôts	(978) \$	(7 091) \$

La provision générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'est élevée à 2 000 000 \$ (2 000 000 \$ en 2003). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1 b).

6. Engagements en vertu de contrats de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Le loyer minimum annuel futur est de 140 000 \$. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, qui s'élèvent à environ 288 000 \$ par année.

7. Impôts sur les bénéfices

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les pertes qu'elle a accumulées, d'un montant de 35 117 000 \$, aux fins fiscales, viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers)
1998	2005	6 885
1999	2006	5 975
2000	2007	4 992
2001	2008	4 191
2002	2009	5 161
2003	2010	4 124
2004	2014	3 789
		<u>35 117 \$</u>

8. Régime de retraite

Le 1^{er} janvier 1999, la Société a instauré un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite imputées aux résultats de 2004 se sont élevées à 300 000 \$ (310 000 \$ en 2003).

9. Avantages complémentaires de retraite

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2004 s'élève à 875 000 \$ (784 000 \$ en 2003). Les coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, étaient de 120 000 \$ (105 000 \$ en 2003). Ces coûts peuvent faire l'objet d'une réévaluation actuarielle en fonction des gains et pertes techniques.

Les hypothèses de départ de l'évaluation actuarielle des avantages complémentaires ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 6,5 %, un taux d'augmentation des salaires de 4,0 % et un taux annuel d'accroissement des frais médicaux et dentaires de 10,0 %, baissant graduellement à 5 % par année d'ici 2010.

10. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 75 000 \$ (55 000 \$ en 2003). Le total des frais des administrateurs était de 60 000 \$ (37 000 \$ en 2003). Les indemnités journalières sont de 500 \$ pour le président et de 300 \$ pour les autres administrateurs.

11. Éventualités

La Société fait l'objet de plusieurs actions en justice qui lui ont été intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agissait à titre d'administrateur ou de liquidateur mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

12. Divulgence de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les placements, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir ainsi que les créditeurs et charges à payer, se rapproche de la valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

13. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*.

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables*
Brydges, Barry	Vice-président Assurance et gestion des risques	142 823 \$	8 352 \$
Burgman, John	Chef de l'information	109 154 \$	13 087 \$
Dale, Richard	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	103 700 \$	1 626 \$
Foster, C. William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	149 646 \$	9 225 \$
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	130 292 \$	13 970 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	196 310 \$	6 698 \$

* Comprennent l'assurance-vie collective imposable, le stationnement et l'utilisation d'une voiture de la Société.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2003 ont été réagencés afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

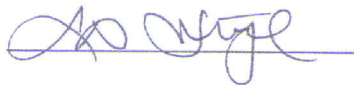
BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, et comprennent, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la direction.

Le Bureau du Tuteur et curateur public est déterminé à se conformer aux normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques pour fournir des garanties raisonnables quant à la fiabilité de l'information financière et assurer la protection des actifs. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes de gestion et veiller à ce que les pratiques et rapports sont diffusés à la tutrice et curatrice publique et son comité de gestion.

Les états financiers ont été examinés par le Bureau du vérificateur général. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion jugeant si les états financiers sont équitablement présentés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique les grandes lignes de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Louise Stratford
Tutrice et curatrice publique



Sharon Yetter
Directrice financière

Le 10 juin 2005

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2005 et les états des recettes et des dépenses, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie des successions et fiducies et du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Dans mon rapport du 11 juin 2004, je formulais une restriction à mon opinion sur les états financiers pour l'exercice terminé au 31 mars 2004, car l'organisme comptabilise les placements de son fonds diversifié à leur valeur marchande. Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigeaient alors que ces placements soient comptabilisés au coût et ramenés à leur valeur marchande lorsque la baisse de valeur n'est pas considérée comme temporaire. Ils permettent maintenant de comptabiliser ces placements à leur valeur marchande, mais non sur une base rétroactive. Il aurait donc fallu, pour tenir compte du coût, apporter des redressements aux chiffres comparatifs pour les recettes de placements, l'excédent des recettes sur les dépenses et le solde du fonds diversifié.

Toronto (Ontario)
Le 10 juin 2005

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. Peall'.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Bilan
(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2005

	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2005	2004	2005	2004
	(chiffres redressés – Note 6)			
Actif				
Espèces et quasi-espèces	3,766 \$	786 \$	95 \$	48 \$
Comptes débiteurs	5,505	2,943	1,608	1,847
Oblig. et autres titres de créance	23,768	22,732	-	-
Fonds à revenu fixe (Annexe A)	881,969	832,840	3,337	2,952
Fonds diversifiés (Annexe B)	57,788	62,790	60,233	55,547
Actions et autres titres	50,660	44,726	-	-
Autres éléments d'actif	11,851	12,498	-	-
Biens immobiliers	68,886	62,842	-	-
	1,104,193	1,042,157	65,273	60,394
Frais reportés	-	-	5,216	4,395
	1,104,193 \$	1,042,157 \$	70,489 \$	64,789 \$
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	13,099 \$	10,512 \$	2,785 \$	2,377 \$
Soldes des fonds	1,091,094	1,031,645	67,704	62,412
	1,104,193 \$	1,042,157 \$	70,489 \$	64,789 \$

Éventualités (Note 5)

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario



Tutrice et curatrice publique



Directrice financière

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des recettes et des dépenses - Successions et fiducies (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2005	2004
Recettes		
Recettes de pension	58,724 \$	56,215 \$
Avantages sociaux	48,740	45,057
Recettes de placements	31,363	33,352
Autres recettes	23,022	17,072
Plus-value nette non réalisée des placements	5,235	9,361
	167,084	161,057
Dépenses		
Hébergement	70,210	70,146
Allocations	22,238	21,142
Honoraires du tuteur et curateur public (Annexe C)	18,310	17,733
Autres dépenses	7,376	6,452
Frais de subsistance	7,229	7,167
Taxes	5,496	6,234
Frais immobiliers	4,591	4,328
Frais funéraires	4,009	4,312
Frais médicaux	3,594	3,502
Services publics	1,979	1,846
Assurance	742	760
	145,774	143,622
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	21,310 \$	17,435 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des recettes et des dépenses – Fonds d'administration (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2005	2004
Recettes		
Placements – Fonds à revenu fixe (Annexe A)	544 \$	1,372 \$
Placements – Fonds diversifié – (Annexe B)	4,318	8,894
	4,862	10,266
Droits perçus (nets) (Annexe C)	17,141	16,564
	22,003	26,830
Dépenses		
Traitements et salaires	20,659	19,396
Avantages sociaux des employés (Note 3)	2,685	2,495
Services (Note 3)	3,452	3,525
Transport et communications	1,365	1,210
Fournitures et équipement	1,542	533
	29,703	27,159
Montant recouvré du ministère du Procureur général (Note 3)	-13,212	-11,265
	16,491	15,894
Demandes d'indemnisation	220	359
	16,711	16,253
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	5,292 \$	10,577 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État de l'évolution des soldes des fonds – Successions et fiducies (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005	Successions		Fiducies		Total 2004 (redressé) – Note 6)
	Fiducies de clients	Mineurs justiciables	de personnes décédées (note 1)	Biens de sociétés confisqués cimetières	
Solde, au début de l'exercice	370,559 \$	374,176 \$	158,247 \$	20,423 \$	996,996 \$
Redressement (Note 6)			95,360 \$	6,975 \$	5,591
Solde redressé, au début de l'exercice	370,559 \$	374,176 \$	158,247 \$	20,423 \$	1,002,587 \$
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	2,199	11,876	4,071	136	17,435
Contribution (distribution) de capital net de clients	20,415	-9,305	19,239	797	11,623
Solde, à la fin de l'exercice	393,173 \$	376,747 \$	181,557 \$	21,356 \$	1,031,645 \$

État de l'évolution des soldes des fonds - Fonds d'administration (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005	Caisse de		Caisse de		Fonds	
	Fonds des projets spéciaux	Caisse d'assurance	réserve dans les cas de litige	provision pour créances douteuses	d'évaluation de la capacité non affecté	Total 2004
Solde au début de l'exercice	9,489 \$	1,700 \$	2,000 \$	100 \$	49,023 \$	51,835 \$
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	4,862	-232	51	-	650	10,577
Transferts entre fonds	-	732	-51	-	-720	-
Solde, à la fin de l'exercice	14,351 \$	2,200 \$	2,000 \$	100 \$	48,953 \$	62,412 \$

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2005	2004	2005	2004
Encaisse fournie par (utilisée dans)				
Activités de fonctionnement				
Excédent des recettes sur les dépenses	21,310 \$	17,435 \$	5,292 \$	10,577 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes sur les dépenses avec l'encaisse nette tirée des activités d'exploitation				
Plus-value non réalisée des placements	-5,235	-9,361	-2,829	-7,552
Comptes débiteurs	-2,562	1,434	239	-210
Autres éléments d'actif	647	455	-	-
Comptes créditeurs	2,587	2,347	408	-1,216
	16,747	12,310	3,110	1,599
Activités de placement				
Acquisition nette d'obligations et d'autres titres de créance	-1,036	-4,337	-	-
Rachat (achat) net de placements dans des fonds à revenu fixe	-49,129	-13,652	-385	2,200
Acquisition nette d'actions et d'autres titres	-3,678	-7,698		
Placements dans le Fonds diversifié				
Rachats (achats) nets	7,981	7,049	-1,857	-1,811
Acquisition nette de biens immobiliers	-6,044	-4,631	-	-
Frais reportés	-	-	-821	-2,105
Contribution de capital net de clients	38,139	11,623	-	-
	-13,767	-11,646	-3,063	-1,716
Augmentation (baisse) des espèces et quasi-espèces durant l'exercice				
	2,980	664	47	-117
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice				
	786	122	48	165
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice				
	3,766 \$	786 \$	95 \$	48 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2005

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario (« Le Tuteur et curateur public ») est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- ♦ la gestion des biens des adultes incapables;
- ♦ l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- ♦ le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déchéance*;
- ♦ la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de justiciables;
- ♦ un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

Le Tuteur et curateur public est exonéré de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Méthodes de comptabilité

Le Tuteur et curateur public prépare ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice et suit les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme tuteur ou curateur en vertu de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne*, la *Loi sur les successions* et diverses autres lois.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé conformément à la *Loi sur le Tuteur et curateur public* et pour payer les frais de fonctionnement.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et fiducies, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*.

Les fonds affectés à des buts spécifiques sont indiqués ci-dessous.

Fonds des projets spéciaux

Le Fonds des projets spéciaux a été constitué pour prévoir le financement des projets spéciaux importants du Tuteur et curateur public. Les recettes provenant du Fonds non affecté, investies dans le Fonds diversifié et les fonds à revenu fixe, sont intégrées aux recettes du Fonds des projets spéciaux.

Caisse d'assurance

La *Loi sur le Tuteur et curateur public* et les règlements pris en application de cette Loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être constituée en vue de supporter certaines pertes dont le Tuteur et curateur public pourrait avoir à assumer la responsabilité.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 231 959 \$ (124 485 \$ en 2004) et le montant des fonds a augmenté grâce au transfert d'un montant supplémentaire de 500 000 \$ (300 000 \$ en 2004) du Fonds non affecté.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2005

Caisse de réserve dans les cas de litige

L'objectif de cette caisse est de couvrir les dépenses et coûts juridiques du Tuteur et curateur public engagés au nom de la partie adverse ou ceux qui sont engagés au nom de ses clients dans des cas de litiges.

Au cours de l'exercice, les recouvrements dépassant les frais juridiques engagés au nom des clients, d'un montant de 50 874 \$ (en 2004, les frais juridiques dépassaient les recouvrements de 200 500 \$), ont été remboursés au Fonds non affecté.

Caisse de provision pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients lorsque le Tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège d'origine législative conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, mais qu'il n'arrive pas à recouvrer le montant du client.

Caisse d'évaluation de la capacité

La caisse a été créée pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou une réévaluation.

Au cours de l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 38 505 \$ (33 586 \$ en 2004) du Fonds non affecté.

Espèces et quasi-espèces

Cette rubrique comprend les espèces et les quasi-espèces, y compris les fonds en caisse, les avoirs dans des comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme, le cas échéant, avec échéance de moins de 90 jours.

Obligations et autres titres de créances des successions et fiducies

Les obligations et autres titres de créances des successions et des fiducies, qui ne font pas partie des fonds communs du Tuteur et curateur public, mais qui appartiennent plutôt à des clients particuliers, sont inscrits à leur valeur marchande.

Placements

Fonds à revenu fixe

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Cela comprend les fonds en fiducie en dollars américains dans les cas où les tribunaux ordonnent au comptable de la Cour supérieure de justice de conserver ces fonds en devises américaines.

Les fonds placés dans des certificats de dépôt du marché monétaire et des obligations dans le cadre d'une stratégie d'achat et de mise en sauvegarde sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance, lorsque ces titres sont intentionnellement détenus jusqu'à l'échéance.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le comité consultatif sur les placements du Tuteur et curateur public.

Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public a établi un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est assujéti aux lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et aux directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et l'amélioration du pouvoir du capital à long terme. Le Fonds d'administration participe aussi au Fonds diversifié.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2005

	Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la valeur marchande.
Actions et autres titres des successions et fiducies	Les actions et autres titres des successions et fiducies, qui ne font pas partie des fonds communs du Tuteur et curateur public, mais qui appartiennent plutôt à des clients particuliers, sont inscrits à leur valeur marchande.
Évaluation des instruments financiers	Le Tuteur et curateur public considère les obligations et autres titres de créances, les fonds à revenu fixe, les fonds diversifiés, de même que les actions et autres titres comme des instruments financiers détenus à des fins de négociation. La juste valeur de ces instruments a été déterminée en fonction des cours publiés sur le marché actif, le cas échéant. L'achat et la vente de ces instruments financiers sont pris en compte à la date de règlement.
Autres éléments d'actif	Les autres éléments d'actif des successions et fiducies sont inscrits à la valeur établie au moment de la prise en charge des successions et fiducies.
Biens immobiliers	Les biens immobiliers des successions et fiducies sont inscrits à la valeur établie au moment de la prise en charge des successions et fiducies.
Frais reportés	Les coûts d'un projet spécial d'élaboration et de mise en œuvre d'un nouveau système technologique de gestion des fiducies engagés entre 2002 et 2005 ont été reportés. Ces frais seront amortis sur la période estimée par la direction comme étant la durée utile du système. L'amortissement commencera au moment de l'entrée en fonction du système.
Conversions de devises	Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante : À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période en cours. Au 31 mars 2005, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.
Prise en compte des recettes	Les revenus de retraite, d'avantages sociaux, de placements et autres des successions et fiducies ne sont pris en compte que lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. La plus-value nette non réalisée sur les placements représente des gains non réalisés par suite de fluctuations de la valeur marchande des obligations et autres titres de créances, du Fonds diversifié et des actions et autres titres.
Utilisation des prévisions	La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2005

1. Successions de personnes décédées et fonds dévolus à la Couronne

Les successions des personnes décédées comprennent les successions administrées en vertu de la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne* et de la *Loi sur les successions*.

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur et curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*, de la *Loi sur les sociétés par actions*, ou en vertu de la *common law*. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public et qui ne sont pas réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Trésor de la province. Les transferts de ces biens au Trésor de la province sont inclus dans le remboursement du capital des clients pour arriver au montant indiqué comme la contribution (remboursement) de capital net du client pour les successions de personnes décédées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds – Successions et fiducies.

Au cours de l'exercice, la somme de 256 657 \$ (236 942 \$ en 2004) a été transférée au Trésor.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9 (5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice.

3. Opérations entre entités apparentées

La Tuteur et curateur public considère le gouvernement de l'Ontario, ses organismes et les sociétés de la Couronne comme des entités apparentées. Dans le cours normal des affaires, les opérations suivantes ont été effectuées avec ces entités apparentées sans frais pour le Tuteur et curateur public et, par conséquent, elles ne sont pas prises en compte dans les états financiers.

- Le Tuteur et curateur public verse des prestations de retraite à ses employés par l'entremise de sa participation à la caisse de retraite de la fonction publique et au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario. Le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) finance les cotisations de l'employeur aux caisses de retraite.
- Le SCG assume le coût des avantages sociaux autres que les prestations de retraite qui sont offerts aux retraités
- Le Tuteur et curateur public occupe des locaux dont le loyer est payé par le ministère du Procureur général.
- Le SCG offre des services de paie et de traitement des paiements au Tuteur et curateur public.

Le ministère du Procureur général finance en partie les activités du Tuteur et curateur public, financement qui est pris en compte dans les états financiers.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

En outre, le Tuteur et curateur public, en sa capacité de comptable de la Cour supérieure de justice, agit également comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 1 068 850 \$ (842 850 \$ en 2004) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 4 408 031 \$ (3 960 084 \$ en 2004). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers, car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire de ces fonds mais simplement comme dépositaire au nom du client. Le Tuteur et curateur public, en sa capacité de dépositaire, détient aussi des lettres de crédit, des cautions de privilège, des cautions de tutelle et des garanties d'exécution pour les parties en litige.

5. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées.

**Le Tuteur et curateur public
de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2005

6. Données comparatives

- a) Certains des chiffres comparatifs ont été redressés pour être conformes à la présentation actuelle.
- b) Le Tuteur et curateur public a modifié sa déclaration des biens immobiliers des successions et fiducies qui, au lieu de correspondre à une valeur marchande rajustée annuellement, correspond maintenant à la valeur de ces biens établie au moment de la prise en charge des successions et fiducies. L'effet net de cette modification des méthodes comptables sur les montants déclarés antérieurement est le suivant :
 - une augmentation des soldes des fonds des successions et fiducies au 1^{er} avril 2003 d'un montant de 5 590 536 \$;
 - une augmentation de la contribution au capital des clients au cours de l'exercice 2004 d'un montant de 1 951 072 \$;
 - une augmentation des biens immobiliers détenus au 31 mars 2004 d'un montant de 7 541 608 \$.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe A - Placements et recettes des Fonds à revenu fixe (en milliers de dollars)

Le 31 mars	2005	2004
PLACEMENTS		
Espèces	2,070 \$	3,207 \$
Intérêt couru	10,135	9,804
Placements à court terme	493,331	472,441
	505,536	485,452
Placements à long terme		
Obligations de sociétés (i)	12,851	28,820
Obl. du gouvernement fédéral (ii)	152,608	114,538
Obl. du gouvernement provincial (iii)	56,183	125,306
Obl. d'établissements financiers (iv)	158,128	81,676
	379,770	350,340
	885,306 \$	835,792 \$
Répartis comme suit		
Successions et fiducies	881,969 \$	832,840 \$
Administration	3,337	2,952
	885,306 \$	835,792 \$
RECETTES		
Réparties comme suit		
Successions et fiducies	27,091 \$	29,131 \$
Administration	544	1,372
	27,635 \$	30,503 \$

Les placements à court terme au 31 mars 2005 portent intérêt à des taux annuels allant de 2,46 % à 8,53 %, avec des échéances allant de 11 jours à 293 jours.

Placements à long terme au 31 mars 2005		Taux d'intérêt	Valeur comptable	Valeur marchande
i)	Obligations de sociétés 1 à 3 ans	4.15 - 6.90%	12,851 \$	12,861 \$
			12,851	12,861
ii)	Gouvernement fédéral 1 à 3 ans	5.00 - 7.25%	152,608	153,415
			152,608	153,415
iii)	Gouvernements provinciaux 1 à 3 ans	3.25 - 7.75%	56,183	56,572
			56,183	56,572
iv)	Établissements financiers 1 à 3 ans	3.72 - 5.82%	81,036	81,531
	3 ans et plus	5.55 - 8.40%	77,092	76,551
			158,128	158,082
			379,770 \$	380,930 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B - Placements et recettes du Fonds diversifié (en milliers de dollars)

Le 31 mars	2005	2004
PLACEMENTS		
Encaisse (dettes bancaires)	-1,711 \$	132 \$
Intérêt couru	384	727
Billets à court terme	6,472	2,052
	<u>5,145</u>	<u>2,911</u>
Obligations	41,723	45,706
Actions canadiennes	37,037	36,406
Actions étrangères	34,116	33,314
	<u>118,021 \$</u>	<u>118,337 \$</u>
Répartis comme suit		
Successions et fiducies	57,788 \$	62,790 \$
Fonds d'administration	60,233	55,547
	<u>118,021 \$</u>	<u>118,337 \$</u>
RECETTES		
Successions et fiducies		
Revenu de placement	2,028 \$	2,247 \$
Plus-value non réalisée du Fonds diversifié	2,979	9,361
	<u>5,007 \$</u>	<u>11,608 \$</u>
Administration		
Revenu de placement	1,489 \$	1,342 \$
Plus-value non réalisée du Fonds diversifié	2,829	7,552
	<u>4,318 \$</u>	<u>8,894 \$</u>

Les billets à court terme portent intérêt à des taux annuels allant de 2,57 % à 9,14 %, avec des échéances allant de 7 jours à 45 ans.

Annexe C - Honoraires du Tuteur et curateur public (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2005	2004
Fiducies de clients	11,565 \$	11,168 \$
Mineurs	2,695	2,775
Successions de personnes décédées	2,447	2,335
Justiciables	1,062	939
Services juridiques de tuteur à l'instance nommé par le tribunal	185	185
Fiducies relatives aux cimetières	178	168
Fiducies de bienfaisance	155	142
Actifs de sociétés/fiducies de sociétés confisqués	23	21
	<u>18,310</u>	<u>17,733</u>
Honoraires du Tuteur et curateur public - Successions et fiducies	1,169	1,169
Moins : Coûts des services payants	<u>1,169</u>	<u>1,169</u>
Droits perçus (nets) – Fonds d'administration	<u>17,141 \$</u>	<u>16,564 \$</u>

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la *Loi sur l'administration financière*)
pour l'exercice clos le 31 mars 2005

<u>Ministère</u>	<u>2004/05</u>
	\$
FINANCES	124 446 930,71
FORMATION, COLLÈGES ET UNIVERSITÉS	6 026 094,00
SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES	5 691 275,67
AFFAIRS MUNICIPALES ET LOGEMENT	4 531 659,49
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE	3 649 320,87
SERVICES AUX CONSOMMATEURS ET AUX ENTREPRISES	3 450 299,50
SANTÉ ET SOINS DE LONGUE DURÉE	3 281 874,67
TRANSPORTS	1 609 677,49
RICHESSSES NATURELLES	210 508,57
SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE GESTION	200 279,79
SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET SERVICES CORRECTIONNELS ..	133 800,61
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	72 740,08
TRAVAIL	220,00
TOTALE DES MINISTÈRES	153 304 681,45
SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO	6 016,00
RADIATIONS TOTALES	<u>\$153 310 697,45</u>

REMISES DE REVENU DE 1 000 \$ ET PLUS

**(aux termes de la *Loi sur le ministère du Revenu*)
accordées pour l'exercice clos le 31 mars 2005**

<u>Ministère des Finances</u>	\$
Michael Duffney	
Taxe de vente au détail	2 067
Serra Foundation of Ontario	
Taxe de vente au détail	1 140
Ralph Wintrob	
Taxe de vente au détail	1 600

Autres remises – décret 1310/2004

Une remise de la taxe de vente au détail a été accordée par le décret 590/2002 au Musée royal de l'Ontario et à la Fondation du patrimoine ontarien, du 5 décembre 2001 jusqu'au 30 juin 2004. Le décret 1310/2004, daté du 17 juin 2004, a prorogé cette remise du 30 juin 2004 au 30 juin 2006.

La remise de la taxe de vente au détail payable mentionnée ci-dessus a été étendue au Centre des sciences de l'Ontario, sur le coût, soit les matières, la main-d'œuvre et les coûts indirects de production, des biens meubles corporels produits par le Centre des sciences de l'Ontario pour son utilisation propre.

Les répercussions estimatives sur le revenu reviennent à environ 4,36 millions de dollars pour les dates concernées.

Autres remises – décret 2424/2004

Une remise de la taxe de vente au détail a été accordée du 1^{er} avril 1995 au 2 mai 2000 aux particuliers titulaires d'un permis forestier subsistant délivré par le ministère des Richesses naturelles sur les cônes, boutures, graines, semis et autre matériel de reproduction achetés du 1^{er} avril 1995 au 2 mai 2000, destinés à la plantation dans une forêt de la Couronne, aux termes de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Des avis de cotisations pour cette période avaient été envoyés à plusieurs titulaires de permis forestier, au montant total de 640 436,34 \$.

Autres remises – décret 362/2005

Une remise de la taxe de vente au détail a été accordée du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 sur les droits d'entrée perçus par les salles de spectacle, dont les dîners-théâtres ne comportant pas plus de 3 200 places et qui donnent des représentations dramatiques, des comédies, des spectacles chorégraphiques ou musicaux.

Les répercussions estimatives sur le revenu varient de 15 millions à 20 millions de dollars pour les dates concernées.

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au 416 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 880, rue Bay, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.fin.gov.on.ca.

Pour d'autres renseignements, notamment sur les commandes en ligne, veuillez visiter le site Web de Publications Ontario à www.publications.gov.on.ca.

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 880 Bay Street, Toronto. For further options, including on-line ordering, please visit the Publications Ontario website at www.publications.gov.on.ca. For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca.

